

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026
- 2 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- 3 AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025
- 4 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026
- 5 OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À LA SEM LOCUSEM EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE MAISON URBAINE DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MUSP)
- 6 MISE À DISPOSITION GRATUITE PARTIELLE DE LA SALLE DU BRASSIN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES ATELIERS DES MALTERIES"
- 7 MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE LA BRIQUETERIE AU PROFIT DE LA MISSION LOCALE À L'OCCASION DE L'ÉVÉNEMENT "EN CHEMIN VERS L'EMPLOI"
- 8 MISE À DISPOSITION GRATUITE PARTIELLE DE LA SALLE DU BRASSIN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DE SCHILTIGHEIM À L'OCCASION DE LA COLLECTE DE SANG
- 9 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AMICALE DU PERSONNEL 2026
- 10 ACCEPTATION D'UN MÉCÉNAT DU FONDS DE DOTATION IMAGIN'ACT POUR LE PROJET "THÉÂTRE ET SANTE MENTALE"
- 11 PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC - AJUSTEMENT DU PROGRAMME 2026 : TRANSPORT, VOIRIE, SIGNALISATION STATIQUE ET DYNAMIQUE, EAU ET ASSAINISSEMENT ET NPNRU : COMPLÉMENT DU PROGRAMME 2026 - LANCEMENT, POURSUITE DES ÉTUDES ET RÉALISATION DES TRAVAUX
- 12 CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES GRAND EST - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTROLE COORDONNÉ DU PARC DES EXPOSITIONS DE STRASBOURG
- 13 LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 MARS 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	36	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Alice RENAULT par M. Michaël NGUYEN, Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE082 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2026 a été établi et transmis pour approbation à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L.2121-23, R.2121-9 et L.2541-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 24 du règlement intérieur ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3604-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Procès-verbal

Séance du 28 avril 2026

L'an 2026, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Schiltigheim s'est réuni, sous la présidence de Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire, en session ordinaire.

Présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, M. Dera RATSIJETSINIMARO, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, Mme Frédérique LAAS, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO.

Sont absents et ont donné procuration :

M. Stéphane HUSSON a donné procuration à M. Jérôme MAI jusqu'à son arrivée.
Mme Bénédicte MATZ a donné procuration à M. Dera RATSIJETSINIMARO.

A été nommé secrétaire :

Mme Shéhrazade BOUYAHIA.

Madame la Maire

Chers collègues, bonjour.

Je vous propose de démarrer ce Conseil municipal par l'appel nominal de notre Directeur Général des Services, Marc Faivre.

[Appel nominal réalisé par Marc Faivre]

Bien, merci beaucoup.

Plusieurs documents vous ont été posés sur table.

Une délibération rectificative concernant la désignation des membres du CCAS. En effet, étant membre de droit de cette instance, il y a lieu de désigner un membre supplémentaire et le vote se fera à bulletin secret et aura lieu après l'examen du budget primitif en point 4, vous avez devant vous une enveloppe avec des bulletins de vote.

Nous aurons également une motion qui vous a été déposée sur table, qui sera lue à la fin du Conseil et qui a été vraiment travaillée. On en reparlera après.

Concernant la délibération relative au budget primitif 2026, une erreur matérielle a été identifiée au niveau du point 2, il faut lire, « le budget d'investissement comprend notamment des autorisations de programme, dont les crédits de paiement prévus pour 2026 s'élèvent à 13 378 276,04 et non à 15 549 237,24 €. » La délibération sera rectifiée avant l'envoi au contrôle de légalité.

Une question orale proposée par le groupe, *Rassemblés pour Schilick* et posée par Monsieur Dera Ratsajetsinimaro sera abordée en fin de séance et je vous propose désormais de désigner notre secrétaire de séance, Madame Shéhrazade Bouyahia, est ce que vous êtes d'accord ?

Madame Shéhrazade Bouyahia

Bonsoir tout le monde, bonsoir Madame la Maire. Oui, je suis d'accord.

Madame la Maire

Bien. Nous voici soulagés et enthousiastes. Je vous propose de passer à la lecture du sommaire et de l'ordre du jour de ce Conseil municipal du 28 avril.

[Lecture des points à l'ordre du jour]

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

ORDRE DU JOUR

- 1 VOTE DU TAUX DES TAXES 2026
- 2 RÉVISION N°1 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : BUDGET PRIMITIF 2026
- 3 BUDGET PRIMITIF 2026
- 4 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS
- 5 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
- 6 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)
- 7 EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS
- 8 ALLOCATION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2026
- 9 ALLOCATION DE SUBVENTIONS "POLITIQUE DE LA VILLE" ANNÉE 2026
- 10 ALLOCATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "MISSION LOCALE RELAIS EMPLOI"
- 11 ALLOCATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ADOLPHE SORGUS, GESTIONNAIRE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU MARAIS
- 12 ALLOCATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE, GESTIONNAIRE DU CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL VICTOR HUGO
- 13 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'AGENCE DU CLIMAT
- 14 RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU MARAIS "ADOLPHE SORGUS" : ADOPTION DU MONTANT DES TRAVAUX EN PHASE APD

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

M. Stéphane HUSSON par M. Jérôme MAI, Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE052 - VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

Il appartient aux Collectivités Territoriales de fixer le taux d'imposition des taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes à savoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Pour l'année 2026, conformément au débat d'orientations budgétaires et à la délibération de vote du budget primitif 2026, il est proposé de maintenir la stabilité des taux en 2026 par rapport à ceux de 2025.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des impôts et les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies et 1636 B septies, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

DÉCIDE de fixer les taux des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti..... 33,74 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti..... 46,70 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires..... 19,99 %

CHARGE Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	31	
Contre	0	
Abstentions	8	Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO.
Ne participe pas part au vote	0	

Date de télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-3104-DE-1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026
Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Je vous propose de démarrer tout de suite avec la première délibération qui tient au vote du taux des taxes 2026. Et je laisse la parole à Madame Mehmanpazir, Première Adjointe.

Madame Sophie Mehmanpazir

Merci Madame la Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Comme chaque année, il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des impôts locaux, qui constituent une part importante des ressources de la ville.

Bonne nouvelle, je pense que vous en conviendrez tous, il est proposé de ne pas augmenter ces taux cette année. Ce choix s'inscrit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu. Donc les taux restent stables par rapport à 2025, ce qui permet de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en continuant à financer les services publics et les projets de la commune.

C'est un effort réel pour la ville qui parvient à équilibrer son budget sans recourir à une augmentation de la fiscalité. Il vous est donc proposé d'approuver ces taux pour 2026.

[Lecture du délibéré]

Voilà, merci.

Madame la Maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ? Oui Monsieur Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Madame la Maire, chers collègues.

En effet, à première vue, cette stabilisation du taux des taxes semble être une bonne chose. Néanmoins, quand on revient dans le temps, pour ceux qui étaient là dans la précédente mandature et en particulier en 2022, vous le savez tous que le taux de la taxe foncière a été multiplié par 5 par la municipalité à laquelle vous apparteniez en 2022.

Donc effectivement, la situation actuelle s'est améliorée. C'est une bonne chose comme je viens de le dire. Et du coup, nous on pense que vous pourriez faire un effort pour les contribuables Schilikois payant la taxe foncière en procédant à une baisse du taux. Cela libérerait du pouvoir d'achat pour nos concitoyens, qui pourront d'ailleurs consommer davantage au niveau de l'économie locale.

Et donc du coup, notre groupe s'abstiendra par rapport à cette situation.

Madame la Maire

Madame la Première Adjointe.

Madame Sophie Mehmanpazir

L'effort de la collectivité est déjà assez conséquent puisque vous avez sans doute noté dans le budget primitif que c'est moins 195 000€ pour la collectivité et je pense que pour équilibrer un budget, faire davantage amènerait d'autres conséquences.

Madame la Maire

Bien, est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaél JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

M. Stéphane HUSSON par M. Jérôme MAI, Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE053 - RÉVISION N°1 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

Par délibération, le Conseil Municipal a approuvé la création d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP). Aussi une nouvelle répartition budgétaire, présentée ci-dessous ainsi qu'au tableau joint à la délibération de ce jour, a pour objet de tenir compte de l'avancement des réalisations.

1. 201303 – COOP des Bouchers – Halles du Scilt (Montant : 6 484 900 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 10 802,49 €
•2026	+ 10 802,49 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2025 sur l'année 2026

2. 201501 – Sécurité des ERP (Montant 3 546 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 237 887,59 €
•2026	+ 237 887,59 €

Commentaire : Le transfert des CP non réalisés en 2025 sur l'année 2026 correspond au décalage des travaux (démarrées au 4^{ème} trimestre 2025) et de la facturation (entièrement en 2026) pour l'installation du contrôle d'accès la Briqueterie et au report de facturation de travaux de renouvellement de l'éclairage de secours de l'hôtel de ville réalisés fin 2025 ;

3. 201802 – Verger et ferme Dietrich – Dinghof (Montant : 1 405 247,71 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 19 470,96 €
•2026	+ 13 000,00 €

Réduction de l'autorisation de programme : - 6 470,96 €

Commentaire : Ultimes crédits de paiement pour la solde de l'opération de démolition des garages.

4. 201902 – Ecole Primaire Victor Hugo – ANRU (Montant : 21 900 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 962 687,12 €
•2026	+ 2 362 067,73 €
•2027	- 1 399 380,61 €

Commentaire : Le planning d'opération prévoit toujours la livraison du bâtiment mi 2026 et son ouverture au public à la rentrée scolaire de septembre ; le phasage des Crédits de paiement est adapté en correspondance avec le rythme de facturation des travaux par les prestataires.

5. 201903 – Projets numériques (Montant : 1 687 252€)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 103 344,79 €
•2026	+ 31 361,39 €
•2027	+ 71 983,40 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2025 sur les années 2026 et 2027

6. 201904 – Amélioration de la qualité thermique des bâtiments (Montant : 5 980 616,44 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 361 439,17 €
•2027	+ 80 000,00 €

Réduction de l'autorisation de programme : - 281 439,17 €

Commentaire : L'opération de mise aux normes de l'école Prévert et de réaménagement de la cour se termine début 2026. Le budget définitif d'opération étant identifié à ce stade, les reliquats de crédits sont restitués.

Les derniers travaux associés sur le bâtiment mitoyen de la villa Scheyder, classée monument historique, se dérouleront en 2027 après obtention des accords coordonnés de la DRAC (volet patrimonial) et du SIS (volet sécurité incendie), et nécessitent de conserver un montant de crédit sur l'année 2027.

7. 202001 – Rénovation et extension du CSC du Marais (Montant : 5 200 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 280 626,86 €
•2026	- 522 754,00 €
•2027	+ 250 000,00 €
•2028	+ 1 153 380,86 €

Accroissement de l'autorisation de programme : + 600 000,00 €

Commentaire :

Le calendrier d'opération est légèrement décalé, en raison de la phase de négociation ayant eu lieu à l'issue du concours (printemps 2025) et du prolongement de la phase d'étude Diagnostic (DIAG – automne 2025). Pour un démarrage des travaux visé au premier trimestre 2027.

Le budget d'opération, pour tenir compte de plusieurs contraintes techniques précisées en phase d'étude opérationnelle (pollution des sols, portance de la charpente, etc.), est ré-évalué au stade de l'Avant-projet définitif (APD – avril 2026).

8. 202101 – Rénovation complexe sportif de l'AAR (Montant : 1 409 977,86 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 140 022,14 €
•2026	+ 50 000,00 €

Réduction de l'autorisation de programme : - 90 022,14 €

Commentaire : L'opération a été livrée comme prévu fin 2025. Les crédits de paiement conservés en 2026 correspondent au solde de facturation des intervenants.

Le budget définitif d'opération étant identifié à ce stade, les reliquats de crédits sont restitués.

9. 202102 – Agenda d'accessibilité programmé – ADAP (Montant : 6 800 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 575 989,93 €
•2026	- 477 664,56 €
•2028	+ 1 053 654,49 €

Commentaire : Les travaux de la phase 3 ont été démarrés à l'automne 2025, et se prolongent sur toute l'année 2026. Le phasage des crédits de paiement a été révisé en fonction de l'avancement de cette phase de travaux.

10. 202103 – Rénovation de la toiture du Gymnase Leclerc (Montant : 3 100 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 102 727,13 €
•2026 ...	+ 52 727,13 €

Réduction de l'autorisation de programme : - 50 000,00 €

Commentaire: L'opération a été livrée comme prévue au printemps 2025. Les crédits de paiement conservés en 2026 correspondent au solde de facturation des intervenants. Le budget définitif d'opération étant identifié à ce stade, les reliquats de crédits sont restitués.

11. 202104 – Rénovation de l'Hôtel de Ville (Montant : 1 248 379,13 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 324 650,87 €
•2026	+ 130 000,00 €

Réduction de l'autorisation de programme : - 194 650,87 €

Commentaire: Les crédits de paiement pour l'année 2026 correspondent aux travaux prévus - réaménagement de l'open-space du 2^{ème} étage, remplacement du Système de sécurité incendie (SSI).

12. 202105 Maison de l'enfance (Montant : 7 900 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 118 784,96 €
•2026	+ 125 000,00 €
•2028	- 6 215,04 €

Commentaire: L'opération est engagée selon son planning prévisionnel, avec un démarrage travaux en mars 2026. L'ajustement des crédits de paiement correspond au rythme réel de facturation des études par les prestataires en 2025.

13. 202106 – Eclairage public 2021-2026 (Montant : 2 140 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 108 513,24 €
•2026	+ 108 513,24 €

Commentaire : L'ensemble du programme d'éclairage public prévu en 2025 a été engagé ; les dernières réalisations et facturations associées interviennent début 2026, ce qui explique le transfert des CP non réalisés en 2025 sur l'année 2026.

14. 202401 – Amélioration de la performance des installations énergétiques (Montant : 1 791 668,00 €)

Révision des crédits de paiement :

- 202401CHAL : Réseau de chaleur (271 668,00 €) :

•2025	- 4332,00 €
-------------	-------------

Réduction de l'autorisation de programme : - 4 332,00 €

- 202401MGPE : Marché global de performance installations énergétiques (1 520 000,00 €) :

•2025	- 113 310,14 €
•2026	+ 71 009,00 €
•2028	+ 42 301,14 €

Commentaire : Parmi les travaux engagés en 2025 dans le cadre du marché global de performance énergétique, certaines facturations interviennent finalement seulement en 2026. L'ajustement des crédits de paiement correspond au rythme réel de facturation du prestataire.

Les ajustements apportés aux autorisations de programme révèlent une diminution globale du programme pluriannuel d'investissement de - **26 915,14 €** :

		Montants AP 2025	Montants AP BP 2026
201303	Coopérative des Bouchers	6 484 900,00 €	6 484 900,00 €
201501	Sécurité des ERP	3 546 000,00 €	3 546 000,00 €
201802	Verger et Ferme Dietrich	1 411 718,67 €	1 405 247,71 €
201902	École Primaire Victor Hugo - ANRU	21 900 000,00 €	21 900 000,00 €
201903	Projets numériques	1 687 252,00 €	1 687 252,00 €
201904	Amélioration de la qualité des bâtiments	6 262 055,61 €	5 980 616,44 €
202001	Rénovation et extension du CSC du Marais	4 600 000,00 €	5 200 000,00 €
202101	Rénovation Complexe Sportif de l'AAR	1 500 000,00 €	1 409 977,86 €
202102	ADAP	6 800 000,00 €	6 800 000,00 €
202103	Rénovation toiture Gymnase Lederc	3 150 000,00 €	3 100 000,00 €
202104	Rénovation hôtel de ville	1 443 030,00 €	1 248 379,13 €
202105	Maison de l'enfance	7 900 000,00 €	7 900 000,00 €
202106	Eclairage public 2021-2026	2 140 000,00 €	2 140 000,00 €
202401CHAL	Réseau de chaleur	276 000,00 €	271 668,00 €
202401MGPE	Marché global de performance installations énergétiques	1 520 000,00 €	1 520 000,00 €
		70 620 956,28 €	70 594 041,14 €

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu l'article L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

APPROUVE la nouvelle répartition annuelle des crédits de paiements (CP) telle que proposée ci-après pour les années 2026 et suivantes.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	28	

Contre	9	Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Frédérique LAAS.
Abstentions	2	M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO.
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-3101-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



N° AP	Intitule de l'AP	Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets										AP Totale	Variation d'AP	
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028			
201303	Coopérative des Bouchers	déc.-12											4 956 700,00	
		déc.-13											5 406 300,00	449 600,00
		juin-14											5 406 300,00	-
		déc.-14											5 006 300,00	400 000,00
		mars-15											5 006 300,00	-
		nov.-15											5 006 300,00	-
		mai-16											5 006 300,00	-
		oct.-16											5 006 300,00	-
		déc.-16											5 006 300,00	-
		févr.-17											5 406 300,00	400 000,00
		nov.-17											5 800 000,00	393 700,00
		BS2018											5 800 000,00	-
		juin-18											5 800 000,00	-
		nov.-18	21 692,95										6 200 000,00	400 000,00
		BS2019	21 692,95										6 200 000,00	-
		DM1 Juil2019	21 692,95										6 200 000,00	-
		BS 2020	215 984,24										6 200 000,00	-
		DM1 Nov 20	215 984,24	198 000,00	86 900,00								6 484 900,00	284 900,00
		BS2021	157 143,59	198 000,00	145 740,65								6 484 900,00	-
		DM3 Déc 2021	157 143,59	88 000,00	255 740,65								6 484 900,00	-
		BS2022	157 143,59	53 624,34	290 116,31								6 484 900,00	-
		DM3 Déc 2022	157 143,59	53 624,34	225 116,31	65 000,00							6 484 900,00	-
		BP 2023	157 143,59	53 624,34	213 801,88	76 314,43							6 484 900,00	-
		DM2 Déc 2023	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 271,67	64 042,76						6 484 900,00	-
		BP2024	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	64 162,76						6 484 900,00	-
		DM3 Nov 2024	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	120,00	64 042,76					6 484 900,00	-
BP 2025	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-	64 162,76					6 484 900,00	-		
BP 2026	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-	53 360,27	10 802,49				6 484 900,00	-		
Consommations au 31/12	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-	53 360,27	10 802,49				6 474 097,51	99,83%		

N° AP	Intitule de l'AP	Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets										AP Totale	Variation d'AP	
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028			
201501	Sécurité des ERP	déc.-14	1 486 000,00										6 750 000,00	6 750 000,00
		mars-15	1 436 000,00										6 750 000,00	-
		nov.-15	1 636 000,00										6 750 000,00	-
		mai-16	1 680 644,91										6 750 000,00	-
		oct.-16	2 030 644,91										6 750 000,00	-
		déc.-16	1 030 644,91										3 750 000,00	3 000 000,00
		févr.-17	1 100 513,04										3 750 000,00	-
		nov.-17	1 200 513,04	275 000,00									3 750 000,00	-
		mars-18	1 200 513,04	392 595,31									3 750 000,00	-
		juin-18	1 200 513,04	392 595,31									3 750 000,00	-
		nov.-18	1 200 513,04	692 595,31									3 750 000,00	-
		BS2019	1 200 513,04	1 002 851,34									3 750 000,00	-
		DM1 Juil2019	1 200 513,04	1 002 851,34									3 650 000,00	100 000,00
		BS2020	1 200 513,04	1 052 555,38									3 650 000,00	-
		DM 1 nov 20	900 000,00	500 000,00	300 000,00	250 000,00	250 000,00	150 000,00					3 746 931,58	96 931,58
		BS2021	563 150,40	500 000,00	400 000,00	350 000,00	350 000,00	186 849,60					3 746 931,58	-
		BS2022	563 150,40	470 674,86	429 325,14	350 000,00	350 000,00	186 849,60					3 746 931,58	-
		DM2Sept 2022	563 150,40	470 674,86	460 325,14	319 000,00	350 000,00	186 849,60					3 746 931,58	-
		BP 2023	563 150,40	470 674,86	401 105,43	255 000,00	160 000,00	160 000,00	139 137,73				3 546 000,00	200 931,58
		BP2024	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	255 477,28	242 794,43	101 137,73				3 546 000,00	-
		DM3 Nov 2024	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	155 477,28	342 794,43	101 137,73				3 546 000,00	-
		BP 2025	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32	361 614,39	101 137,73				3 546 000,00	-
		BP 2026	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32	123 726,80	339 025,32				3 546 000,00	-
		Consommations au 31/12	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32	123 726,80	339 025,32				3 206 974,68	90,44%

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets											
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP
		nov.-17										550 000,00	550 000,00
		mars-18										700 000,00	150 000,00

		juin-18											700 000,00	-
		nov-18	250 000,00										800 000,00	100 000,00
		BS2019	457 232,00										800 000,00	-
		DM1 Juil2019	457 232,00										800 000,00	-
		DM2 Oct2019	150 000,00	457 232,00									800 000,00	-
		BS2020	150 000,00	538 905,80									800 000,00	-
		DM1 nov 20	260 000,00	846 000,00	258 905,80								1 476 000,00	676 000,00
		BS2021	60 345,60	846 000,00	458 560,20								1 476 000,00	-
		DM1avril2021	60 345,60	1 060 000,00	244 560,20								1 476 000,00	-
		BS2022	60 345,60	953 334,53	351 225,67								1 476 000,00	-
		DM2 Sept 2022	60 345,60	953 334,53	201 225,67	150 000,00							1 476 000,00	-
		DM3 Déc 2022	60 345,60	953 334,53	211 225,67	140 000,00							1 476 000,00	-
		BP 2023	60 345,60	953 334,53	201 853,03	70 000,00	79 372,64						1 476 000,00	-
		BP2024	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	111 282,63						1 476 000,00	-
		DM3 Nov 2024	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	21 282,63	90 000,00					1 476 000,00	-
		BP 2025	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30	36 000,00					1 411 718,67	64 281,33
		BP 2026	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30	16 529,04	13 000,00				1 405 247,71	6 470,96
		Consommations au 31/12	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30	16 529,04					1 392 247,71	98,62%

Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets												
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP	
BP2019	1 560 000,00	1 560 000,00	12 910 000,00							16 080 000,00	16 080 000,00	
BS2019	1 560 000,00	1 560 000,00	12 910 000,00							16 080 000,00	-	
DM2 Oct2019	200 000,00	1 800 000,00	14 030 000,00							16 080 000,00	-	
BS2020	200 000,00	1 800 000,00	14 080 000,00							16 080 000,00	-	
DM1 nov 20	200 000,00	1 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 362 522,00					17 562 522,00	1 482 522,00	
BS2021	42 282,00	1 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 520 240,00					17 562 522,00	-	
BS2022	42 282,00	514 843,36	1 500 000,00	9 000 000,00	6 505 396,64					17 562 522,00	-	
DM2Sept 2022	42 282,00	514 843,36	600 000,00	950 000,00	10 000 000,00	5 455 396,64				17 562 522,00	-	
BP 2023	42 282,00	514 843,36	314 156,96	1 412 718,00	6 109 527,00		6 396 945,68			20 900 000,00	3 337 478,00	
BS 2023	42 282,00	514 843,36	314 156,96	3 012 718,00	6 109 527,00	6 109 527,00	4 796 945,68			20 900 000,00	-	
BP2024	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	7 557 878,04	7 365 000,00	2 729 806,90	1 000 000,00		21 900 000,00	1 000 000,00	
DM3 Nov 2024	42 282,00	514 843,36	314 156,96	6 037 340,00	8 432 442,40	3 154 532,00	1 028 370,54			21 900 000,00	-	
BP 2025	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86	8 432 442,40	4 325 542,07	2 199 380,61		21 900 000,00	-	
BP 2026	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86	7 469 755,28	6 687 609,80	800 000,00		21 900 000,00	-	
Consommations au 31/12	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86	7 469 755,28				14 412 390,20	65,81%	

Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets												
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP	
BP2019	150 000,00	150 000,00								547 670,00	547 670,00	
BS2019	150 000,00	150 000,00								547 670,00	-	
DM2 Oct2019	330 000,00	150 000,00								727 670,00	180 000,00	
BS2020	330 000,00	164 056,61								727 670,00	-	
DM1 nov 20	330 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61			1 587 252,00	859 582,00	
BS2021	314 585,81	186 414,19	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61			1 587 252,00	-	
BS2022	314 585,81	170 071,54	187 342,65	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61			1 587 252,00	-	
BP 2023	314 585,81	170 071,54	152 214,33	206 128,32	171 000,00	171 000,00	168 638,61			1 587 252,00	-	
BP2024	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	320 509,69	171 000,00	168 638,61			1 687 252,00	100 000,00	
BP 2025	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36	251 333,33	168 638,61			1 687 252,00	-	
BP 2026	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36	147 988,54	200 000,00	71 983,40		1 687 252,00	-	
Consommations au 31/12	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36	147 988,54				1 415 268,60	83,88%	

Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets												
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP	
BP2019	1 000 000,00	1 000 000,00								2 050 000,00	2 050 000,00	
BS2019	1 000 000,00	1 000 000,00								2 050 000,00	-	
BS2020	1 000 000,00	1 039 574,67								2 050 000,00	-	
DM1 nov 20	300 000,00	1 200 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	500 000,00			6 060 425,33	4 010 425,33	
BS2021	40 902,28	1 200 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	759 097,72			6 060 425,33	-	
BS2022	40 902,28	978 122,85	1 721 877,15	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	759 097,72			6 060 425,33	-	
DM2 Sept 2022	40 902,28	978 122,85	3 631 877,15	1 300 000,00	99 097,72					6 060 425,33	-	
BP 2023	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	951 601,45	733 033,00	733 031,72				6 860 425,33	800 000,00	
DM1 Sept 2023	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	719 296,45	733 033,00	965 336,72				6 860 425,33	-	
BP2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	1 072 260,75	183 337,31				6 262 055,61	598 369,72	
DM1 2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	165 000,00	1 090 598,06				6 262 055,61	-	

		DM3 Nov 2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	65 000,00	900 000,00	290 598,06			6 262 055,61	-
		BP 2025	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	65 000,00	900 000,00	290 598,06			6 262 055,61	-
		BP 2026	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	57 386,57	546 174,26	290 598,06		80 000,00	5 980 616,44	281 439,17
		Consommations au 31/12	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	57 386,57	546 174,26				5 610 018,38	93,80%

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets													
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP		
202001	Rénovation et extension du CSC du Marais	BP2021		360 000,00	1 350 000,00	810 000,00	504 000,00						3 024 000,00	3 024 000,00	
		DM3 Déc 2021			360 000,00	1 350 000,00	810 000,00	504 000,00					3 024 000,00	-	
		DM2 Sept 2022				19 170,00	300 000,00	1 300 000,00	1 404 830,00				3 024 000,00	-	
		BP 2023				2 880,00	300 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 524 164,00			3 830 000,00	806 000,00	
		DM1 Sept 2023				2 880,00	100 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 724 164,00			3 830 000,00	-	
		DM2 déc 2023				2 880,00	100 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 844 164,00			3 950 000,00	120 000,00	
		BP2024				2 880,00	11 016,00	196 230,00	180 000,00	972 754,00	1 293 560,00	1 293 560,00		3 950 000,00	-
		DM3 Nov 2024				2 880,00	11 016,00	30 000,00	420 000,00	972 754,00	1 219 790,00	1 293 560,00		3 950 000,00	-
		BP 2025				2 880,00	11 016,00	14 565,60	435 434,40	972 754,00	1 219 790,00	1 293 560,00		3 950 000,00	-
		BS 2025				2 880,00	11 016,00	14 565,60	435 434,40	972 754,00	1 569 790,00	1 593 560,00		4 600 000,00	650 000,00
		BP 2026				2 880,00	11 016,00	14 565,60	154 807,54	450 000,00	1 819 790,00	2 746 940,86		5 200 000,00	600 000,00
		Consommations au 31/12				2 880,00	11 016,00	14 565,60	154 807,54					183 269,14	4,64%

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets													
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP		
202101	Rénovation Complexe Sportif de l'AAR	BP2021		198 000,00	1 076 000,00	432 000,00	193 000,00						1 899 000,00	1 899 000,00	
		DM3 Déc 2021		60 000,00	500 000,00	900 000,00	439 000,00						1 899 000,00	-	
		BS2022			500 000,00	900 000,00	499 000,00						1 899 000,00	-	
		DM2 Sept 2022			70 000,00	500 000,00	800 000,00	529 000,00					1 899 000,00	-	
		BP 2023			27 683,40	500 000,00	900 000,00	471 316,60					1 899 000,00	-	
		DM1 Sept 2023			27 683,40	150 000,00	900 000,00	821 316,60					1 899 000,00	-	
		DM2 déc 2023			27 683,40	300 000,00	900 000,00	671 316,60					1 899 000,00	-	
		BP2024			27 683,40	228 420,68	287 870,80	1 355 025,12						1 899 000,00	-
		DM3 Nov 2024			27 683,40	228 420,68	200 000,00	1 022 381,76	420 514,16				1 899 000,00	-	
		BP 2025			27 683,40	228 420,68	109 160,52	1 113 221,24	420 514,16				1 899 000,00	-	
		BS 2025			27 683,40	228 420,68	109 160,52	934 735,40	200 000,00				1 500 000,00	399 000,00	
		BP 2026			27 683,40	228 420,68	109 160,52	794 713,26	250 000,00				1 409 977,86	90 022,14	
		Consommations au 31/12				27 683,40	228 420,68	109 160,52	794 713,26					1 159 977,86	61,08%

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets													
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP		
202102	ADAP	BP2021		1 700 000,00	1 500 000,00	1 900 000,00	1 700 000,00						6 800 000,00	6 800 000,00	
		BS2022		79 025,66	1 500 000,00	1 900 000,00	3 320 974,34						6 800 000,00	-	
		DM2 sept 2022		79 025,66	1 100 000,00	1 900 000,00	3 720 974,34						6 800 000,00	-	
		BP2023		79 025,66	787 693,44	1 150 000,00	1 545 000,00	1 590 000,00	648 280,90	1 000 000,00			6 800 000,00	-	
		DM1 Sept 2023		79 025,66	787 693,44	1 313 500,00	1 557 000,00	1 590 000,00	472 780,90	1 000 000,00			6 800 000,00	-	
		BP2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 908 195,09	1 090 000,00	280 592,51	1 200 000,00	500 000,00		6 800 000,00	-	
		DM1 2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 408 195,09	1 590 000,00	280 592,51	1 200 000,00	500 000,00		6 800 000,00	-	
		DM3 Nov 2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 100 000,00	1 515 600,00	280 592,51	1 582 595,09	500 000,00		6 800 000,00	-	
		BP 2025		79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95	1 515 600,00	1 077 664,56	1 582 595,09	500 000,00		6 800 000,00	-	
		DM2 Décembre 2025		79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95	1 166 230,57	1 077 664,56	1 582 595,09	849 369,43		6 800 000,00	-	
		BP 2026		79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95	590 240,64	600 000,00	1 582 595,09	1 903 023,92		6 800 000,00	-	
		Consommations au 31/12			79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95	590 240,64					2 714 380,99	39,92%

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets													
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP		
202103	Rénovation toiture Gymnase Leclerc	BP2021		865 000,00	335 000,00	500 000,00							1 700 000,00	1 700 000,00	
		DM2 Sept 2021			335 000,00	865 000,00	500 000,00						1 700 000,00	-	
		BS2022			246 643,20	150 000,00	1 303 356,80						1 700 000,00	-	
		DM1 Mai 2022			246 643,20	320 000,00	1 133 356,80						1 700 000,00	-	
		BP2023			246 643,20	214 703,76	1 000 000,00	238 653,04					1 700 000,00	-	
		BP2024			246 643,20	214 703,76	937 067,38	901 585,66	1 000 000,00	200 000,00			3 500 000,00	1 800 000,00	
		DM3 Nov 2024			246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 201 585,66	900 000,00				3 500 000,00	-	
		BP 2025			246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	900 000,00	129 933,19			3 500 000,00	-	
		BS 2025			246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	679 933,19	-			3 150 000,00	350 000,00	
		BP 2026			246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	577 206,06	52 727,13			3 100 000,00	50 000,00	
		Consommations au 31/12			246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	577 206,06					3 047 272,87	87,06%

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP	
BP2021		200 000,00	200 000,00	500 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00			5 000 000,00	5 000 000,00	
BS2022	127 323,42		272 676,58	500 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00			5 000 000,00	-	
DM1 Mai 2022	127 323,42		507 676,58	500 000,00	865 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00			5 000 000,00	-	
DM2 sept 2022	127 323,42		507 676,58	500 000,00	865 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00			5 000 000,00	-	
BP2023	127 323,42	200 906,21	353 388,00	693 708,00	1 395 384,00	2 229 290,37				5 000 000,00	-	
BP2024	127 323,42	200 906,21	236 424,34	408 575,89	278 000,00	191 800,14				1 443 030,00	3 556 970,00	
DM3 Nov 2024	127 323,42	200 906,21	236 424,34	262 575,89	424 000,00	191 800,14				1 443 030,00	-	
BP 2025	127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64	380 951,39	270 000,00				1 443 030,00	-	
BP 2026	127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64	56 300,52	400 000,00				1 248 379,13	194 650,87	
Consommations au 31/12	-	127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64	56 300,52				848 379,13	58,79%	

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP	
BS2021		1 000 000,00	2 500 000,00	5 800 000,00	2 534 600,00	1 271 400,00	1 600 000,00	304 000,00		15 010 000,00	15 010 000,00	
DM3 Déc 2021	60 000,00		1 000 000,00	5 800 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	1 650 000,00			15 010 000,00	-	
BS2022		-	1 000 000,00	5 800 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	1 710 000,00			15 010 000,00	-	
DM2 Sept 2022			330 000,00	1 000 000,00	4 800 000,00	7 710 000,00	1 170 000,00			15 010 000,00	-	
BP2023	34 941,60		262 000,00	420 000,00	1 900 000,00	7 800 000,00				10 416 941,60	4 593 058,40	
DM1 Sept 2023	34 941,60		342 000,00	576 866,00	1 155 607,00	2 926 192,00				5 035 606,60	5 381 335,00	
BP2024	34 941,60	245 390,00	327 126,00	1 040 025,40	3 000 000,00	2 902 517,00				7 550 000,00	2 514 393,40	
DM3 Nov 2024	34 941,60	245 390,00	200 000,00	880 000,00	3 287 151,40	2 902 517,00				7 550 000,00	-	
BP 2025	34 941,60	245 390,00	86 620,35	880 000,00	3 287 151,40	3 015 896,65				7 550 000,00	-	
DM1 Juil 2025	34 941,60	245 390,00	86 620,35	570 000,00	3 000 000,00	3 550 000,00	413 048,05			7 900 000,00	350 000,00	
DM2 Décembre 2025	34 941,60	245 390,00	86 620,35	670 000,00	3 000 000,00	3 550 000,00	313 048,05			7 900 000,00	-	
BP 2026	34 941,60	245 390,00	86 620,35	551 215,04	3 125 000,00	3 550 000,00	306 833,01			7 900 000,00	-	
Consommations au 31/12	-	-	34 941,60	245 390,00	86 620,35	551 215,04				918 166,99	11,62%	

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	AP Totale	Variation d'AP	
DM2 Sept 2021		365 000,00	348 000,00	140 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00			1 200 000,00	1 200 000,00	
BS2022	28 358,00		684 642,00	140 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00			1 200 000,00	-	
DM3 Déc 2022	28 358,00		584 642,00	240 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00			1 200 000,00	-	
BP2023	28 358,00	497 410,71	427 231,29	247 000,00						1 200 000,00	-	
DM1 Sept 2023	28 358,00	497 410,71	507 231,29	167 000,00						1 200 000,00	-	
BP 2024	28 358,00	497 410,71	291 396,52	622 834,77	300 000,00	400 000,00				2 140 000,00	940 000,00	
BP 2025	28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79	472 456,98	400 000,00				2 140 000,00	-	
BP 2026	28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79	363 943,74	508 513,24				2 140 000,00	-	
Consommations au 31/12	-	28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79	363 943,74				1 631 486,76	76,24%	

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Opé Totale	Variation d'Op	
BP2024					270 000,00	230 000,00				500 000,00	500 000,00	
DM12024					273 000,00	227 000,00				500 000,00	500 000,00	
DM3 Nov 2024					270 000,00	6 000,00				276 000,00	224 000,00	
BP 2025					84 466,44	191 533,56				276 000,00	-	
BP 2026					84 466,44	187 201,56				271 668,00	4 332,00	
BP2024					556 977,00	381 032,00	379 991,00	91 000,00	91 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	
DM3 Nov 2024					576 977,00	381 032,00	379 991,00	91 000,00	91 000,00	1 520 000,00	20 000,00	
BP 2025					393 213,56	564 795,44	379 991,00	91 000,00	91 000,00	1 520 000,00	-	
BP 2026					393 213,56	451 485,30	451 000,00	91 000,00	133 301,14	1 520 000,00	-	
BP2024					826 977,00	611 032,00	379 991,00	91 000,00	91 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
DM12024					829 977,00	608 032,00	379 991,00	91 000,00	91 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
DM3 Nov 2024					846 977,00	387 032,00	379 991,00	91 000,00	91 000,00	1 796 000,00	204 000,00	
BP 2025					477 680,00	756 329,00	379 991,00	91 000,00	91 000,00	1 796 000,00	-	
BP 2026					477 680,00	638 686,86	451 000,00	91 000,00	133 301,14	1 791 668,00	4 332,00	
Consommations au 31/12	-	-	-	-	477 680,00	638 686,86				1 116 366,86	62,16%	

Madame la Maire

On passe à la délibération numéro 2, sur la révision numéro 1 des crédits de paiement sur le budget primitif 2026.

Madame Sophie Mehmanpazir

Comme chaque année, nous vous proposons une révision des crédits de paiement liés à nos opérations d'investissement.

Cet exercice est un moment important de sincérité budgétaire. Il ne s'agit pas de modifier nos engagements, mais d'ajuster leurs traductions financières au plus près de la réalité du terrain. Concrètement, cette révision tient compte de l'avancement effectif des projets, des décalages de calendrier que nous pouvons rencontrer, mais aussi du rythme réel de facturation des entreprises et des prestataires.

Les ajustements concernent principalement les reports de crédits non consommés en 2025 vers 2026, des décalages liés au calendrier des travaux, des ajustements techniques ou financiers de certaines opérations. Cela nous permet de maintenir une programmation d'investissement cohérente, maîtrisée et pleinement en phase avec la conduite opérationnelle de nos projets.

Comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport, ces ajustements traduisent à la fois la poursuite de nos opérations structurantes et la finalisation de certaines d'entre elles. Plusieurs opérations sont concernées.

Sur l'école Victor Hugo, le calendrier est confirmé avec une livraison en 2026 et du coup nous adaptons les crédits de paiement sur les travaux pour solder les facturations.

Sur la Maison de l'enfance, les travaux viennent de démarrer cette année, en mars, ce qui explique certains ajustements.

D'autres projets connaissent des décalages ou des évolutions techniques. C'est le cas du CSC du Marais, dont on parlera plus précisément tout à l'heure dans la délibération. Il y a aussi des opérations déjà livrées, comme le complexe sportif de l'Aar ou le gymnase Leclerc, où nous ajustons simplement les crédits pour solder les facturations.

Et sur les programmes transversaux, l'accessibilité, la performance énergétique, l'éclairage public, il s'agit principalement de décaler les crédits en fonction du rythme d'avancée des travaux. Donc l'ensemble de ces ajustements ne remet pas du tout en cause nos priorités. Mais ils traduisent une gestion effective au plus près du réel, avec un budget qui s'avance et qui s'adapte.

Nous vous proposons donc d'approuver cette nouvelle répartition des crédits de paiement.

[Lecture du délibéré]

Je vous remercie.

Madame la Maire

Bien, est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention sur cette délibération ?
Monsieur Jaouen.

Monsieur Gwenaël Jaouen

Merci Madame la Maire.

Derrière cette délibération en apparence technique, il y a en réalité un sujet profondément politique. Les autorisations de programme engagent la collectivité dans le temps. Les crédits de paiement traduisent ce que vous faites réellement, année après année. Autrement dit, les AP, ce sont les promesses et les CP, ce sont vos priorités.

Prenons l'AP concernant l'accessibilité des bâtiments publics. Nous parlons d'une obligation légale et d'un enjeu fondamental d'égalité pour nos concitoyens. Je le dis d'autant plus librement qu'en tant qu'Adjoint aux travaux, j'avais porté l'AdAP en 2015. Malheureusement, il a été peu suivi d'effets à l'époque, le Maire étant davantage préoccupé par les friches et son marché couvert.

Aujourd'hui, que constate-t-on ? Vous diminuez les crédits à court terme pour les reporter massivement en 2028 ? Vous ralentissez comme ça a été fait par le passé, là où nous aurions dû accélérer.

Même constat pour l'AP concernant le centre socioculturel du Marais, c'est un projet attendu depuis des années. Lors du précédent Conseil, vous affirmiez que le planning était respecté, mais la réalité est tout autre. Année après année, ce projet est repoussé. Initialement prévu pour démarrer en 2021 et se terminer en 2024, nous voilà désormais avec une échéance annoncée en 2028, si tout va bien, ce qui est rarement le cas pour les travaux.

Ce n'est donc pas un simple ajustement, c'est un dérapage dans le temps et une perte de crédibilité dans la conduite du projet.

Au fond, ce que révèle cette délibération, ce n'est pas une stratégie d'investissement maîtrisée, c'est une gestion au fil de l'eau, sans cap clair et où l'on reporte les décisions et les dépenses. Pour toutes ces raisons, parce que nous attendons plus de rigueur, plus de transparence et de vraies priorités, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci.

Madame Andruette.

Madame Alyson Andruette

Madame la Maire. Chers collègues,

Je prends la parole aujourd'hui, au nom de notre groupe *Rassemblés pour Schillick*, pour exprimer une vive inquiétude mais aussi une réelle incompréhension sur un point précis de cette délibération : le report de 2 ans des investissements liés à l'AdAP, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans notre commune pour un montant d'un million d'euros. Des investissements prévus depuis 2025, mais aussi pour cette année et que vous renvoyez en 2028.

Ces aménagements ne sont ni secondaires ni facultatifs. Ils relèvent d'une obligation légale bien sûr, mais surtout d'un impératif moral, celui de garantir à toutes et à tous une égalité d'accès à l'espace public, aux équipements municipaux et à la vie citoyenne. Derrière ces dossiers administratifs, il y a des habitants à Schiltigheim qui attendent concrètement de pouvoir se déplacer, de pouvoir accéder à un service ou simplement de vivre dignement dans leur quotidien.

Comment justifier que des projets validés et engagés se retrouvent reprogrammés ? Comment expliquer à des associations, à des établissements recevant du public, à des familles ainsi qu'aux personnes atteintes d'un handicap que la collectivité tarde à honorer ses engagements en matière d'accessibilité ?

Ce retard a des conséquences bien réelles : des travaux reportés, des mises aux normes incomplètes et, surtout, une perte de confiance dans l'action publique.

Nous demandons donc des réponses claires. Quelles sont les raisons précises de ce report en 2028 ? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour régulariser la situation dans les plus brefs délais et comment éviter que de tels retards ne se reproduisent à l'avenir ?

Au-delà des explications, nous attendons un engagement ferme et un calendrier précis dans l'avenir. L'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap ne peut pas être reléguée au second plan des priorités municipales.

Notre responsabilité collective est de faire de Schiltigheim une ville inclusive où chacun à sa place. Cela passe par des actes et ces actes doivent être à la hauteur des engagements pris.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ?

Je laisse notre Première Adjointe répondre et je prendrai la suite.

Madame Sophie Mehmanpazir

Effectivement, je vous rejoins, une autorisation de programme, c'est une inscription du projet en lui-même et les crédits de paiement sont un ajustement budgétaire pour pouvoir réaliser effectivement les travaux et le programme au plus fin.

Concernant l'agenda d'accessibilité qui est programmé, il a été phasé parce qu'il faut aller dans ce qui est soutenable et que ça concerne différents équipements publics. La montée en charge de ces travaux de d'accessibilité ont donc été phasés et les travaux de la phase 3 ont démarré à l'automne 2025 et se prolongent toute l'année 2026. Je peux vous dire que d'autres bâtiments sont en cours d'étude et qu'il existe bien un agenda de mise aux normes de l'accessibilité où nous allons retrouver pour la phase 4 la Briqueterie, le bureau de police nationale, la ferme Linck, le stade de l'Aar et d'autres.

Donc, en fait, nous avançons selon les moyens, à la fois ressources humaines et financières concernant ces travaux et l'ensemble de ces investissements.

Madame la Maire

Bien je vous remercie.

Se redire peut-être que sur le précédent mandat, c'est plus de 2 000 000 € qui ont été mis sur l'adaptation des bâtiments. Donc c'est une avancée progressive. On connaît l'étendue de notre patrimoine, sa vétusté aussi. On a des bâtiments qui sont avec des taux d'occupation à plus de 95%, qui sont anciens, qui ont été aussi un peu délaissés.

Et donc ça a été tout ce travail de rattrapage durant le précédent mandat en plus de la nécessité de construire de nouvelles écoles, on tente d'en terminer une et d'en construire une nouvelle vu l'augmentation de la démographie.

2 000 000 € ont déjà été consacrés et donc il y a un plan d'investissement qui suit son cours au fil de l'eau tous les ans, et non pas au hasard, mais bien de façon planifiée. Sur le CSC, je crois qu'on en a déjà beaucoup parlé.

Il ne s'agit pas d'un glissement, vous savez que ce n'est pas un bâtiment nouveau, c'est un bâtiment ancien. Quand le concours a été remporté, c'était aussi de nouveaux sondages, de nouveaux diagnostics qui ont été posés, une amélioration. On en parlera en fin de conseil. Ça nous permettra de creuser le sujet en voyant justement ce qui préside à ce léger glissement. Mais on est très au clair, les services sont en train de travailler justement en déménagement, puisque les travaux se feront pour

être livré le plus rapidement possible en site inoccupé. Tout le monde est bien dans ce rythme-là, dans ce travail, et on compte bien garder le rythme sur ce projet qui nous tient à toutes et à tous, j'en suis persuadée, particulièrement à cœur.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.
Et donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaél JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Était excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE054 - BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit les conditions de vote du budget de la commune. Il est présenté conformément aux éléments du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil municipal du 14 avril 2026, sans reprise anticipée des résultats. Le plan de compte adopté est la M57 développée étant donné que la commune compte plus de 3 500 habitants.

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les documents budgétaires comportent :

- ✓ Les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- ✓ Les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- ✓ La balance générale du budget,

Pour la section de FONCTIONNEMENT

- Vue d'ensemble dépenses et recettes,
- Dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification de la M57,

Pour la section d'INVESTISSEMENT

- Vue d'ensemble dépenses et recettes,
- Dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification de la M57,

La répartition des dépenses et recettes par fonction

Les annexes réglementaires

- ✓ Tableaux récapitulant l'état des emprunts et dettes,
- ✓ Présentation de l'état des provisions,
- ✓ Présentation des méthodes utilisées pour les amortissements,
- ✓ Présentation de l'équilibre des opérations financières,
- ✓ Présentation de l'état des charges transférées en investissement,
- ✓ Présentation du mode de financement des opérations pour le compte de tiers,
- ✓ Présentation des engagements donnés et reçus,
- ✓ Présentation de l'emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale,
- ✓ État du personnel au 01/01/2026,
- ✓ Liste des organismes de regroupement dont la collectivité est membre,
- ✓ Liste des établissements ou services créés par la collectivité,
- ✓ Tableau retraçant les décisions en matière de taux des contributions.

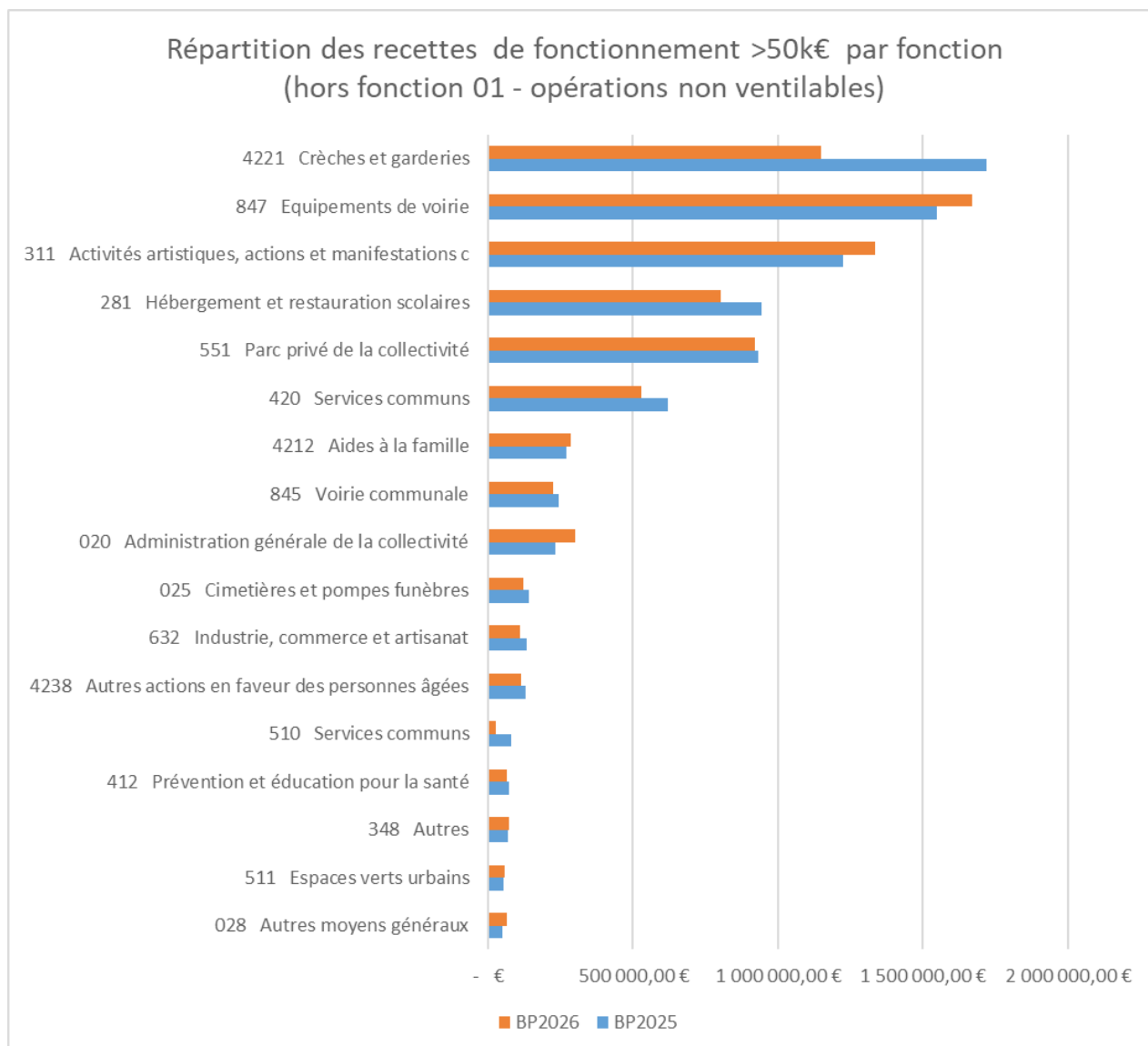
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de **41 912 316,65 €**.

	BP2025	BP2025+BS+DM	BP2026	Variation BP 25-26 %	Variation BP 25-26 montants
(1) Dépenses réelles de fonctionnement	39 090 712,32 €	39 991 507,55 €	38 405 817,16 €	-1,75%	-684 895,16 €
Charges de personnel	22 917 300,00 €	22 917 300,00 €	23 206 927,00 €	1,26%	289 627,00 €
Charges à caractère général	12 427 254,74 €	13 163 310,61 €	11 533 932,16 €	-7,19%	-893 322,58 €
Autres charges de gestion courante	3 239 587,00 €	3 356 326,36 €	3 045 518,00 €	-5,99%	-194 069,00 €
Charges financières	419 650,58 €	419 650,58 €	500 000,00 €	19,15%	80 349,42 €
Charges exceptionnelles	10 850,00 €	30 850,00 €	22 240,00 €	104,98%	11 390,00 €
Atténuations de produits	55 000,00 €	83 000,00 €	85 000,00 €	54,55%	30 000,00 €
Dotations aux provisions	21 070,00 €	21 070,00 €	12 200,00 €	-42,10%	-8 870,00 €
Charges de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
(2) Autres charges	3 485 860,99 €	10 843 562,24 €	3 506 499,49 €	-0,59%	20 638,50 €
Dotations et reprise aux amortissements et prov.	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 400 000,00 €	-6,67%	-100 000,00 €
Virement à la section d'investissement	1 985 860,99 €	9 343 562,24 €	2 106 499,49 €	6,07%	120 638,50 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	42 576 573,31 €	50 835 069,79 €	41 912 316,65 €	-1,56%	-664 256,66 €
(3) Recettes réelles de fonctionnement	42 536 573,31 €	42 816 813,31 €	41 862 316,65 €	-1,59%	-674 256,66 €
Fiscalité locale (impôts directs locaux, taxe communale additionnelle aux droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe locale sur la publicité extérieure)	23 470 579,00 €	23 400 366,00 €	23 275 620,39 €	-0,83%	-194 958,61 €
Autres impôts et taxes (Dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales...)	4 862 947,00 €	4 862 947,00 €	4 825 831,00 €	-0,76%	-37 116,00 €
DGF et autres dotations, subv. Et participations	7 838 239,17 €	8 008 856,17 €	7 398 092,93 €	-5,62%	-440 146,24 €
Produits des services et du domaine	5 182 951,00 €	5 362 787,00 €	5 165 186,93 €	-0,34%	-17 764,07 €
Autres produits (revenus des immeubles...)	920 966,14 €	920 966,14 €	928 585,40 €	0,83%	7 619,26 €
Atténuations de charges	258 000,00 €	258 000,00 €	259 000,00 €	0,39%	1 000,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00%	10 000,00 €
Remise sur amortissement et provision	2 891,00 €	2 891,00 €	0,00 €	-100,00%	-2 891,00 €
(4) Autres produits	40 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	25,00%	10 000,00 €
Produit des cessions	40 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	25,00%	10 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	7 918 256,48 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	42 576 573,31 €	42 916 813,31 €	41 912 316,65 €	-1,56%	-664 256,66 €

A. Les recettes de fonctionnement

Depuis 5 ans maintenant, un tableau présentant la répartition fonctionnelle des crédits est présenté au conseil municipal afin de pouvoir renforcer la qualité de l'information livrée aux élus et aux administrés.



La fiscalité locale (chapitre 731) : les prévisions sont en léger recul (- 0,83%). Le montant prévu au BP 2026 est de 23 275 620 € contre 23 470 579 € au BP 2025.

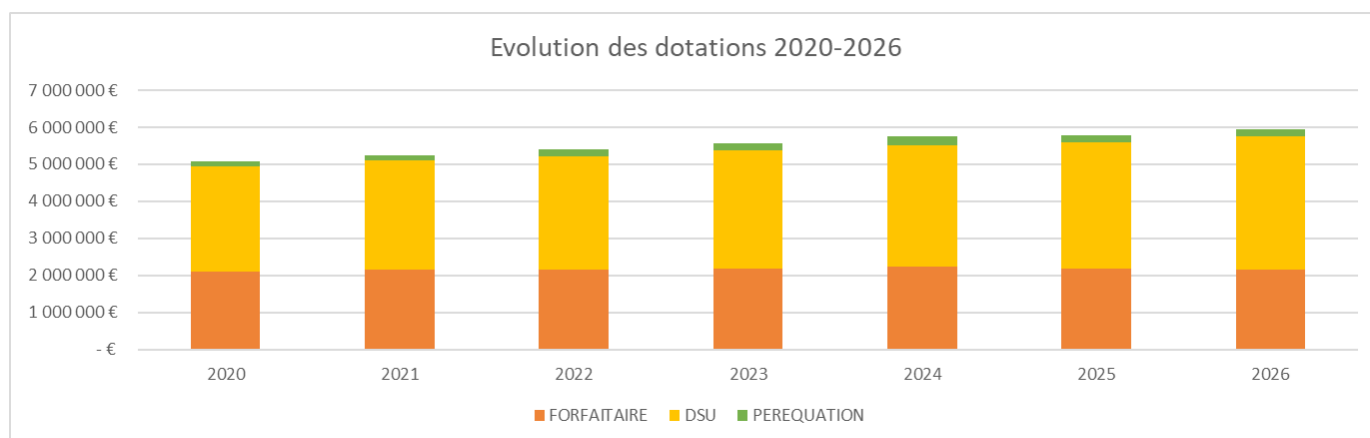
La revalorisation des bases de 0,8 % liée à l'inflation 2025 a été prévue et se retrouve au niveau des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties qui suivent cette dynamique (+0,75%). L'évolution globale des produits des taxes directes locales est négative en raison de la forte réduction de bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (-64,72%). Cette évolution de la THRS était attendue suite à l'entrée en maturité du déploiement du module « Gérer mes biens immobiliers » permettant au propriétaire de déclarer l'identité des occupants.

Les impôts et taxes (chapitre 73) connaissent également une légère baisse (-0,76%) passant de 4 862 947 € en 2025 à 4 825 831 € en 2026. Cette évolution s'explique par un recul du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) de -11k€, d'une baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de -26k€ et d'une stabilité des attributions de compensation.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en net recul (- 5,62%). Avec une prévision à 7 398 093 € pour 2026 contre 7 838 239 € en 2025.

La prévision pour la dotation globale de fonctionnement est en augmentation du fait, à nouveau, de la dotation de solidarité urbaine. Sur la DGF par rapport au produit budgété en 2025, la budgétisation augmente de + 170 617 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	DIFF 26/25
FORFAITAIRE	2 102 405 €	2 150 753 €	2 154 195 €	2 180 489 €	2 224 000 €	2 187 449 €	2 156 544 €	- 30 905 €
DSU	2 849 425 €	2 957 811 €	3 070 774 €	3 193 868 €	3 300 000 €	3 401 538 €	3 588 789 €	187 251 €
PEREQUATION	117 857 €	140 194 €	169 714 €	203 657 €	240 000 €	193 792 €	208 063 €	14 271 €
TOTAL	5 069 687 €	5 248 758 €	5 394 683 €	5 578 014 €	5 764 000 €	5 782 779 €	5 953 396 €	170 617 €



A partir de 2026, le financement relatif à la Convention Territoriale Globale (CTG) sera versé directement au prestataire, lorsque la prestation est externalisée, cela pour un montant de 680 000€ qui ne figure donc plus ni en dépenses ni en recettes dans le budget communal

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) connaissent une légère baisse (- 0,34 %). La prévision est de 5 165 186,93 € contre 5 169 571 € au BP 2025.

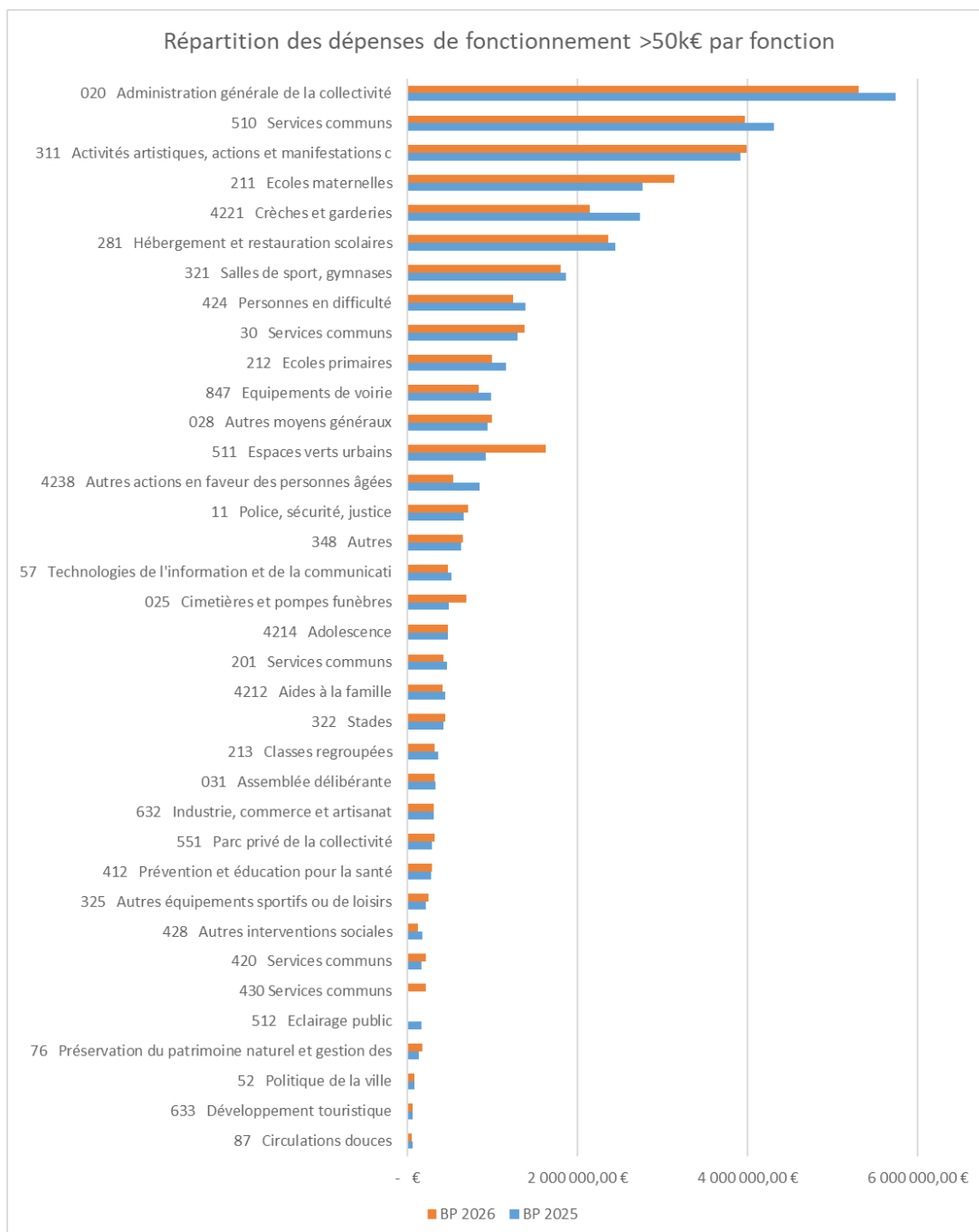
Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : les prévisions sont en augmentation pour l'exercice 2025 passant de 920 966,14 € prévus au BP 2025 à 928 585,40 € au BP 2026.

Les atténuations de charges (chapitre 013) connaissent une hausse de 1 000 €.

L'amortissement des subventions reçues relatives à des immobilisations (chapitre 042) représente une recette de 50 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Comme pour les recettes, un tableau présentant la répartition fonctionnelle des crédits est présenté au conseil municipal afin de pouvoir renforcer la qualité de l'information livrée aux élus et aux administrés.



Le projet de budget 2026 prévoit un montant total de crédits de fonctionnement (y compris virement à la section d'investissement) de : **41 662 316,65 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) affichent une baisse de -7,19 % par rapport au budget 2025 soit – 893 322,58 €.

Les prévisions de dépenses en électricité et en gaz sont en diminution de – 141 133 € entre 2025 et 2026.

2022	2023	2024	2025	2026	
REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	BP	BPN/BPN-1
1 324 107,81 €	3 278 574,01 €	2 566 820,48 €	2 152 632,96 €	2 011 500,00 €	- 141 132,96 €

Une hausse des coûts énergétiques est constatée du BP au BP. Toutefois, rapportée au réalisé 2025 — marqué par une rigueur hivernale particulière — la prévision 2026, plus réaliste, permet d'anticiper une légère diminution des dépenses. Celle-ci s'explique par les investissements engagés, qui contribuent à

contenir les charges pour les ramener à un niveau proche de 2 millions d'euros. Ce montant demeure néanmoins très éloigné de ceux observés avant la crise énergétique.

L'évolution des dépenses à caractère général s'explique principalement par la baisse des dépenses liées aux contrats de prestations de services (compte 611), à hauteur de 825 000 €. Cette diminution résulte en grande partie de la modification du mode de financement de la CTG : à compter de 2026, la CTG sera versée directement au prestataire, pour un montant de 680 000 €, somme qui ne figurera donc plus ni en dépenses ni en recettes dans le budget communal.

Aussi, la nouvelle consultation relative à la gestion du stationnement permet de dégager une économie supplémentaire de 230 000 €.

Les charges de personnel

a. Evolutions des dépenses de personnel

Année	BP 2025	BP 2026	Evolution en montants	Evolution en %
Chapitre 012 Charges de personnel (brutes)	22 917 300,00 €	23 206 927,00 €	289 627,00 €	1,26%
Chapitre 013 Atténuation de charge: Remboursements sur rémunération du personnel (Indemnités journalières, remboursements de mise à disposition & contrats aidés, écritures comptables titres restaurant)	258 000,00 €	259 000,00 €	1 000,00 €	0,39%
Compte 70844: Remboursements personnel mis à disposition Caisse des écoles	270 000,00 €	260 000,00 €	- 10 000,00 €	-3,70%
Compte 70843 : Remboursements mise à disposition personnel CCAS	620 000,00 €	530 000,00 €	- 90 000,00 €	-14,52%
Chapitre 74 participations: postes financés (politique de la ville, Santé, Econome de flux, chargés de coordination CAF)	242 050,00 €	223 950,00 €	- 18 100,00 €	-7,48%
Chapitre 75 autres produits: remboursement indemnités journalières assurance statutaire	100 000,00 €	120 000,00 €	20 000,00 €	20,00%
Total des deductions et remboursements	1 490 050,00 €	1 392 950,00 €	- 97 100,00 €	-6,52%
Charges de personnel - remboursements déduits (nettes)	21 427 250,00 €	21 813 977,00 €	386 727,00 €	1,80%
Charges de personnel - remboursements déduits (nettes) hors transfert des services aux seniors du CCAS vers la Ville	21 517 250,00 €	21 813 977,00 €	296 727,00 €	1,38%

L'évolution des crédits inscrits au chapitre 012 s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Les obligations réglementaires incompressibles pour 2026 (+ 400 400€)

Considérant notamment les hypothèses gouvernementales d'augmentations des cotisations, spécifiquement en matière de cotisations patronales auprès de la CNRACL et de cotisations URSSAF, les principales familles d'augmentations sont :

- L'option retenue concernant l'augmentation des cotisations patronales auprès de la CNRACL (3% d'augmentation par an de 2025 à 2028) représente + 242 000€.
- L'obligation patronale d'abonder la contribution auprès de la CNRACL à la suite de validations de services optées par des agents représente une enveloppe de + 16 400€.
- Les hypothèses prises en compte concernant les augmentations de la valeur du SMIC et les

différents taux de cotisations (taux accident du travail, taux de cotisations URSSAF...) représentent + 66 200€.

- L'application des prévisions d'avancements d'échelons et de grades pour l'année 2026 inscrite à hauteur de + 7 800€.
- L'impact sur le coût de la prime de fin d'année : + 37 000€.
- L'hypothèse de 3 jours de carence, prise en compte dans le BP 2025 à hauteur de 85 000€ d'économies, mesure finalement non appliquée, représente une enveloppe supplémentaire de ce même montant : + 85 000€.
- Parallèlement à ces augmentations, une économie de 54 000€ est prise en compte au titre de l'application de la mesure entrée en vigueur le 01/03/2025 réduisant à 90% la rémunération des agents placés en congé de maladie ordinaire.

Nécessité de renforcer l'accompagnement des agents et de consolider les engagements (+ 50 200€)

- + 21 000€ pour accompagner le déploiement des titres restaurant.
Dans le cadre du nouveau marché mis en œuvre au 01/01/2025, la solution « carte » a été déployée à la place des titres « papier ». Cette évolution s'est mise en œuvre avec succès.
Parallèlement, le dispositif a été ouvert aux ATSEM et aux cantinières (sans cumul avec les avantages en nature repas) augmentant ainsi le nombre de bénéficiaires.
Ainsi, entre 2024 et 2025, le nombre d'adhérents a augmenté de 71 passant de 362 agents en 2024 à 433 en 2025.
- + 14 700€ au titre des échéances annuelles de revalorisation de certaines IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et en premier lieu des régimes indemnitaires les plus bas, l'attractivité de la fonction publique territoriale et de la collectivité ne pouvant résulter des grilles actuelles des cadres d'emploi.
- + 7 000€ au titre des adhésions au GAS67 (Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin) – CNAS (Comité National d'Action Sociale) - CEZAM (réseau Cézam) ; initiée en septembre 2023, l'effort se poursuit pour proposer une action sociale complète et variée au plus grand nombre en se fondant notamment sur une communication régulière (intranet, mail) et un accompagnement au cas par cas en tant que de besoin.
- + 7 500€ pour financer l'augmentation des demandes de monétisation des jours de congés épargnés sur le Compte Epargne Temps.
- L'engagement de la Collectivité au titre du forfait mobilité durable, dispositif permettant le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail avec un ou plusieurs moyens de transport type cycle, covoiturage, service de mobilité partagé, est reconduit. De même, la continuité des postes d'apprentis (accompagnement éducatif, petite enfance, communication, urbanisme) et de services civiques est assurée.
- Concernant la protection sociale complémentaire « santé », une nouvelle convention de participation est entrée en vigueur le 01/01/2026. Dans ce cadre, le tableau des garanties de prise en charge par l'organisme de mutuelle, travaillé en lien avec les organisations syndicales, conserve 3 types de couvertures santé (base, renforcée et supérieure) avec une offre de base ajustée et largement accessible, la Collectivité ayant augmenté sa participation de 60% à 67% sur cette couverture.

Au service des Schilikois (+ 216 800 €)

- + 216 800€ pour renforcer les services et les missions dédiés aux Schilikois, notamment dans le domaine de l'animation, de la maintenance et de l'entretien des locaux communaux, du social.

Evolutions opportunes et maîtrise de la masse salariale (- 369 473 €)

- - 256 473€ issus des prévisions de départs possiblement non remplacés, des recalibrages de postes et des réorganisations, autant que les fonctions et les nécessités de service le permettent.
- - 100 000€ issus de l'application statutaire du demi-traitement pour les agents concernés (congé de longue maladie, congé de longue durée)
- - 13 000€ issus de l'externalisation des opérations de recensement de la population

b. Evolution des atténuations de charge et remboursements

Les inscriptions relatives au chapitre 013 (remboursement sur rémunérations du personnel) sont quasi identiques à celles de 2025 avec une légère augmentation des recettes de 1 000 € ; Sur ce chapitre, les principales évolutions d'inscription sont liées à un ajustement des recettes perçues au titre des indemnités journalières versées par la sécurité sociale.

Par ailleurs, l'évolution comptable introduite en 2024 concernant le paiement des titres restaurant a nécessité l'inscription parallèle d'une recette et d'une dépense correspondant la participation salariale des titres restaurant.

Courant 2025, l'extension de ce dispositif aux personnels ATSEM et cantinières (sans cumul avec l'avantage en nature repas) a induit une augmentation des bénéficiaires. Parallèlement, une augmentation de la participation employeur est inscrite sur le chapitre 012.

Concernant le chapitre 70, la recette relative au remboursement des traitements et charges des personnels mis à disposition du CCAS est en baisse de 90 000€ par rapport à 2025. En 2025, la création du service comptable « Solidarités » est intervenu courant de l'année ; par conséquent les charges de personnels de ce service, du 01/01 au 30/04/2025, ont été portées par le CCAS. En 2026, la répartition est clairement actée entre les 2 services.

Les recettes relatives à la caisse des écoles ont été ajustées à hauteur de 10 000 €.

Concernant le chapitre 74, les inscriptions relèvent des recettes perçues de l'Etat au titre des contrats aidés ; ceux-ci sont en baisse.

Les recettes de la CAF perçus au titre des postes financés (4 ETP – 24 000€ par poste) sont également inscrites sur ce chapitre :

- 1 équivalent temps plein (ETP) « coordination enfance jeunesse »
- 2 ETP « coordination petite enfance »
- 1 ETP « parentalité Caisse des écoles »

Par ailleurs, le solde du financement du poste « économe de flux » par l'agence du climat est prévue à hauteur de 38 300 €.

La convention tripartite entre l'Etat, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Schiltigheim prévoit une aide de 136 103 € entre le 26/07/2023 et le 30/09/2026.

Inscrits sur le chapitre 75 depuis 2024, les remboursements d'indemnités journalières de l'assurance statutaire sont en hausse de 20 000 €.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) affichent une baisse par rapport à l'exercice 2025 de – 194 069,00 €, le chapitre 65 passant à 3 045 518,00 € contre 3 239 587,00 € au BP 2025, cela s'explique par :

La finalisation du transfert des actions d'accompagnement des personnes âgées du CCAS vers la Ville de Schiltigheim. Cette évolution se traduit mécaniquement par une diminution de la subvention versée par la Ville au CCAS pour l'exercice 2026, qui passe de 828 100 € à 680 675 €, tout en garantissant un niveau de service équivalent.

Subventions aux établissements publics	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026	Evolution 2025-2026
657363 CCAS/CIAS	955 600,00 €	971 750,00 €	1 099 050,00 €	1 132 600,00 €	1 273 975,00 €	828 100,00 €	680 675,00 €	- 147 425,00 €
657364 Caisse des é	127 300,00 €	1 698 560,00 €	175 954,00 €	158 360,00 €	135 360,00 €	154 478,00 €	131 164,00 €	19 118,00 €
Total	1 082 900,00 €	2 670 310,00 €	1 275 004,00 €	1 290 960,00 €	1 409 335,00 €	982 578,00 €	811 839,00 €	-128 307,00 €

Les charges financières (chapitre 66) sont en augmentation. Elles sont prévues à 500 000,00 € au BP 2026 contre 419 650,58 € en 2025 afin de prendre en compte les besoins d'emprunt.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en hausse de 11 390 €.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) est de 12 200,00 € afin de mettre la dépréciation de créances en 2026 ainsi que la prise en compte des litiges en cours.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est de 2 106 499,49 € contre 1 985 860,99 € au BP 2025 (avant reprise des résultats). Le virement sera revu lors du vote du budget supplémentaire.

L'amortissement des immobilisations (chapitre 042) représente une charge de 1 400 000 €.

Les atténuations de charges (chapitre 014) connaissent une hausse de 30 000 € en raison d'une hausse du montant de reversement des produits des forfaits de post-stationnement à l'Eurométropole.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement s'équilibrent à hauteur de **22 405 911,09 €** en dépenses et en recettes, avec restes à réaliser.

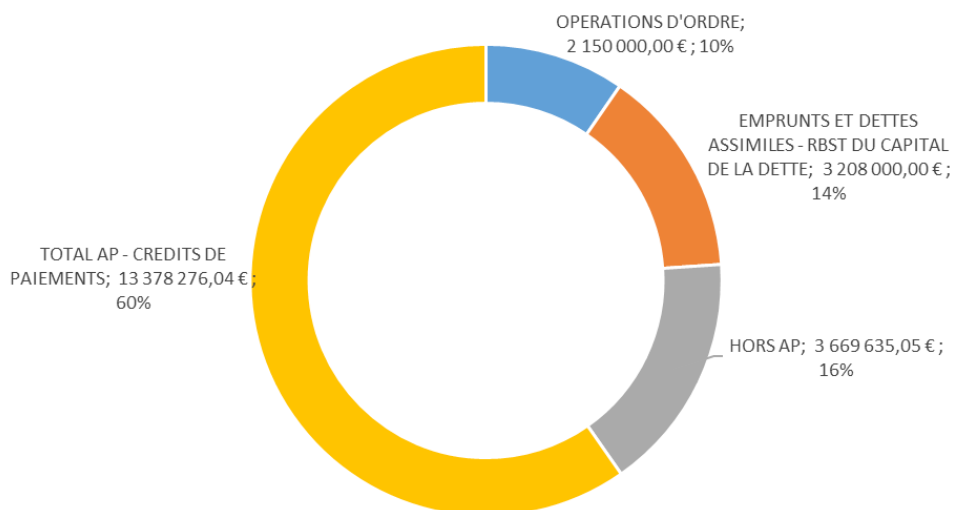
A. Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement est notamment composé d'autorisations de programme, dont les crédits de paiements prévus pour 2026 s'élèvent à 13 378 276,04 €.

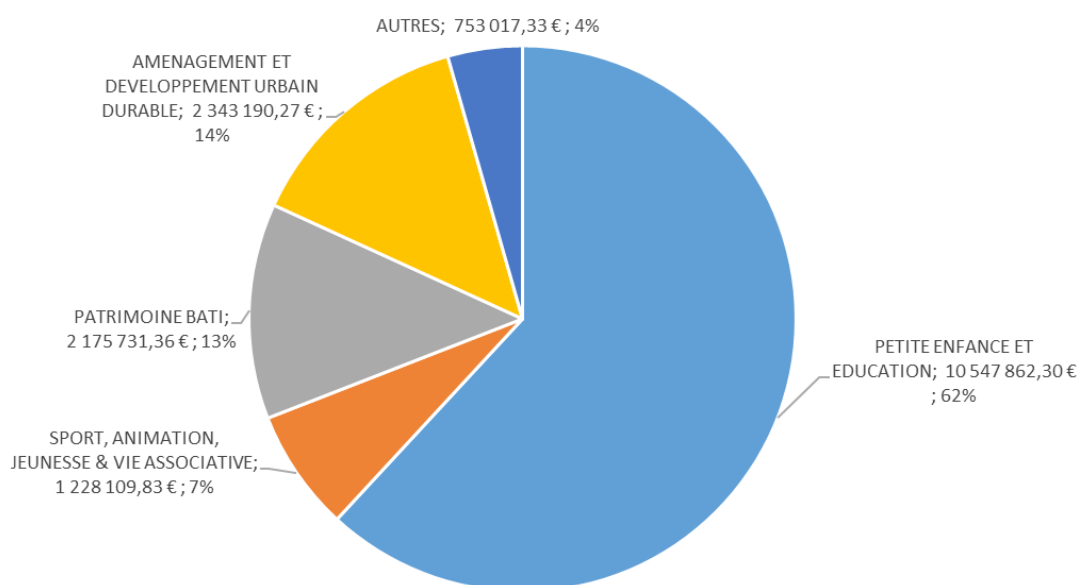
Le tableau ci-dessous présente les chiffres de ces AP après intégration du budget supplémentaire et des décisions budgétaires modificatives pour l'exercice 2025.

Opération	BP 2025	CREDITS 2025	BP 2026
201303HAL HALLE COOPERATIVE DES BOUCHERS	64 162,76	64 162,76	10 802,49
201501 SECURITE ET ACCESSIBILITE DES ERP	361 614,39	361 614,39	339 025,32
201802 VERGER ET FERME DIETRICH	36 000,00	36 000,00	13 000,00
201902 ANRU ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO	8 432 442,40	8 432 442,40	6 687 609,80
201903 PROJETS NUMERIQUES	251 333,33	251 333,33	200 000,00
201904 AMELIORATION DE LA QUALITE DES BATIMENTS	907 613,43	907 613,43	290 598,06
202001 RENOVATION ET EXTENSION DU CSC DU MARAIS	435 434,40	435 434,40	450 000,00
202101 RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'AAR	1 113 221,24	934 735,40	250 000,00
202102 ADAP - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	1 515 600,00	1 166 230,57	600 000,00
202103 RENOVATION TOITURE GYMNASSE LECLERC	900 000,00	679 933,19	52 727,13
202104 RENOVATION HOTEL DE VILLE	380 951,39	380 951,39	400 000,00
202105 MAISON DE L'ENFANCE	880 000,00	670 000,00	3 125 000,00
202106 ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	472 456,98	472 456,98	508 513,24
202401CHAL RESEAU DE CHALEUR	191 533,56	191 533,56	0,00
202401MGPE MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE INSTALLATIONS E	564 795,44	564 795,44	451 000,00
Total Dépenses	16 507 159,32	15 549 237,24	13 378 276,04

Répartition du budget 2026 - Section d'investissement



Répartition thématique budget investissement - dépenses opérationnelles (AP et hors AP) - 2026



En dehors des crédits de paiements prévus sur les autorisations de programme, au chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) :

- Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 3 202 000 € en 2026,
- 6 000 € ont été prévus pour les remboursements des dépôts de garantie sur les jardins familiaux,

Pour les écritures d'ordre (écritures sans sortie de trésorerie) :

- 50 000 € sont prévus afin d'amortir les subventions d'investissement perçues pour financer les équipements amortissables,
- 2 100 000 € sont prévus afin de pouvoir comptabiliser le transfert des frais d'études / frais d'annonces sur les imputations définitives (écritures équilibrées en dépenses et en recettes).

Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », 47 000 € sont prévus afin pouvoir réaliser des études et notamment des études thermiques ainsi que les annonces et insertions.

Au chapitre 204 « subventions d'équipement », une somme de 135 000,00 € est prévue afin de permettre l'attribution de subventions d'investissement.

Les opérations d'investissement 2026 confirment la volonté de la ville :

- D'accompagner la transformation de la commune par des équipements adaptés et nécessaires à l'éducation, au lien social, aux liens intergénérationnels et aux solidarités
- D'entretenir les bâtiments publics municipaux en recherchant une réduction de l'impact environnemental et en utilisant des matériaux bio-sourcés
- D'améliorer la qualité des espaces publics nécessaires à l'apaisement de la commune

Ainsi, les dépenses de la section d'investissement sont notamment prévues : (en italique les autorisations de programme).

✓ Au service de la petite enfance et de l'éducation (62%) :

- *AP 201904 – 290 598,06 € pour la poursuite des travaux de mise en sécurité et d'aménagements de la cour de l'école maternelle Jacques Prévert*
- *AP 201902 – 6 687 609,80 € pour le groupe scolaire Victor Hugo,*
- *AP 202105 – 3 125 000,00 € pour la maison de l'enfance*
- 135 000,00 € pour des travaux portant sur le système de ventilation de la crèche des Moussaillons

✓ Au service du sport, de l'animation, de la jeunesse et de la vie Associative y compris les solidarités (7%):

- *AP 201303 – 10 802,49 € pour les Halles du Scilt*
- *AP 202103 – 52 727,13 € pour la rénovation de la toiture du Gymnase Leclerc.*
- *AP 202101 – 250 000,00 € pour la rénovation du complexe Sportif de l'Aar.*
- *AP 202001 – 450 000,00 € pour la Rénovation et l'extension du CSC du Marais*
- 100 000,00 € pour les travaux d'aménagement intérieur au CSF Victor Hugo
- 48 000,00 € pour la rénovation du city stade du parc Sainte-Odile
- 45 000,00 € pour le remplacement des tapis et des toiles de lutte du Gymnase Europe
- 60 000,00 € pour le renouvellement de la console son de la salle de spectacle de la Briqueterie

✓ Au service du patrimoine municipal et des capacités techniques de la commune (13%) :

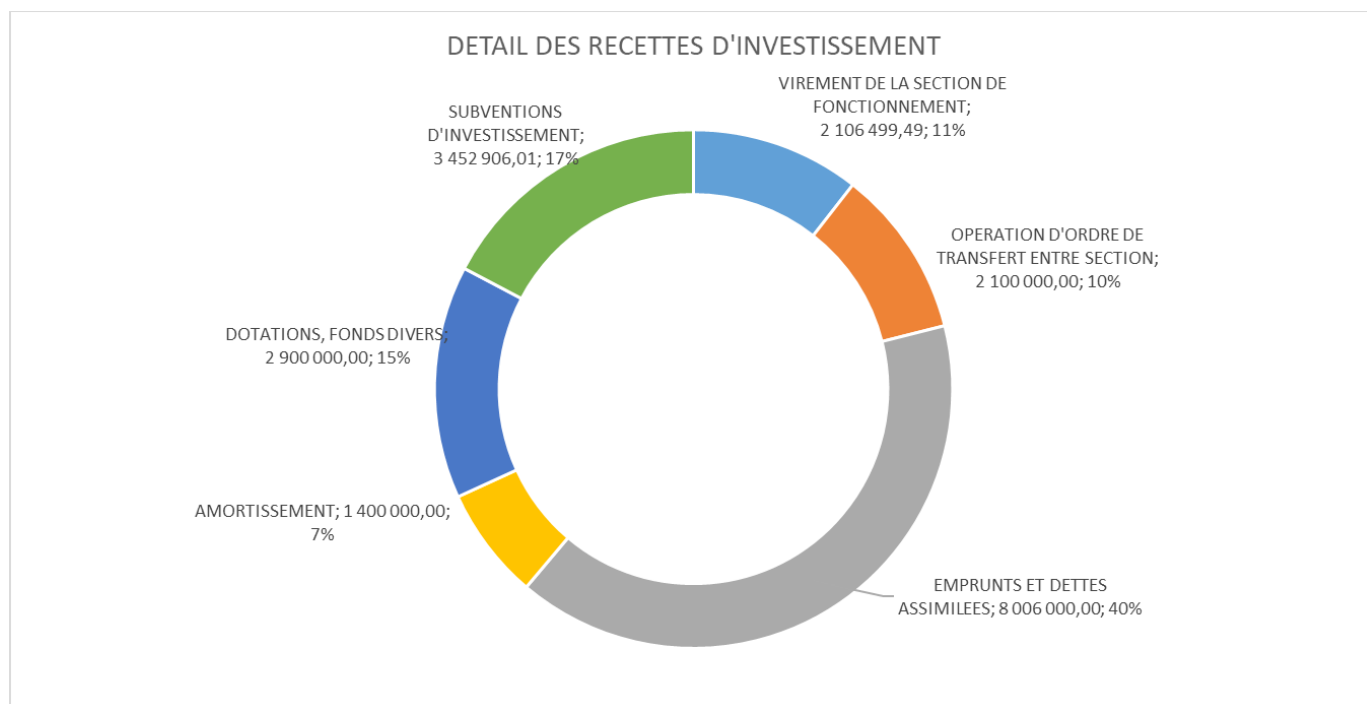
- *AP 202102 – 600 000,00 € pour l'agenda d'accessibilité programmée pour les personnes à mobilité réduite*
- *AP 201501 – 339 025,32 € pour la mise aux normes des bâtiments recevant du public*
- *AP 202104 – 400 000,00 € pour la rénovation de l'hôtel de ville*
- *AP202401MGPE – 451 000,00 € pour l'amélioration de la performance des installations énergétiques des bâtiments communaux.*
- 100 000,00 € afin de moderniser progressivement le parc lumineux et notamment l'éclairage du Hall Tennis du Centre sportif Ouest

✓ Au service de l'aménagement et du développement durable (14%) :

- *AP201802 – 13 000,00 € pour la ferme et le verger Dietrich*
- *AP202106 – 508 513,24 € pour l'éclairage public*
- 240 000,00 € pour le budget participatif 2026

En outre, à l'AP 201903 – Equipements numériques, une somme de 200 000,00 € est prévue pour les besoins d'équipement de la collectivité en 2026.

B. Les recettes d'investissement



Comme les années précédentes, le projet de budget primitif ne prévoit pas de reprise des résultats. Cela signifie qu'aucun excédent d'investissement ne vient en l'état financer la section d'investissement, ni aucun déficit ne vient la grever. La reprise des résultats sera réalisée après le vote du compte administratif. L'équilibre budgétaire est donc techniquement trouvé par inscription d'un emprunt qui sera réduit lors de la reprise des résultats issus du CFU 25.

Par conséquent, au budget primitif 2026, 8 000 000,00 € d'emprunts seront inscrits mais cette inscription sera révisée d'une part par l'augmentation du virement de la section de fonctionnement (autofinancement), et d'autre part par l'affectation des résultats.

Le FCTVA est inscrit pour 2 300 000 €. Pour mémoire ce montant est calculé par anticipation du montant de dépenses réalisées sur la section d'investissement en 2025 proratisé au taux de remboursement (16,404 %). La taxe d'aménagement est inscrite pour 600 000 €.

Les subventions d'investissement : 3 452 906,01 € ont été budgétés au titre des subventions d'investissement de nos partenaires financiers.

	ANRU	DSIL	CAF	CEA	CZE	FONDS VERT	MONTANT 2026
TRAVAUX ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT		100 000,00 €					100 000,00 €
GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO	702 313,00 €		600 000,00 €				1 302 313,00 €
TOITURE GYM ANSE LECLERC		100 000,00 €					100 000,00 €
MAISON DE L'ENFANCE	445 793,01 €		840 000,00 €	100 000,00 €			1 385 793,01 €
ADAP		100 000,00 €					100 000,00 €
RACCORDEMENTS RESEAUX DE CHALEUR					264 000,00 €		264 000,00 €
AIDE AUX MAIRES BATISSEURS						184 000,00 €	184 000,00 €
TOTAL FINANCEUR	1 148 106,01 €	300 000,00 €	1 440 000,00 €	100 000,00 €	264 000,00 €	184 000,00 €	3 436 106,01 €

Ce montant est à compléter de 16 800,00€ correspondant à une inscription en dépense et recette permettant une régularisation comptable.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 2 106 499,49 € en 2026 contre 1 985 860 € en 2025. Les amortissements financeront la section d'investissement à hauteur de 1 400 000 €.

2 100 000 € sont prévus afin de pouvoir comptabiliser le transfert des frais d'études / frais d'annonces sur les imputations définitives (écritures équilibrées en dépenses et en recettes).

III. ETAT DE LA DETTE

1) Situation de la dette au 01/01/2026

Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 27 600 000 €.

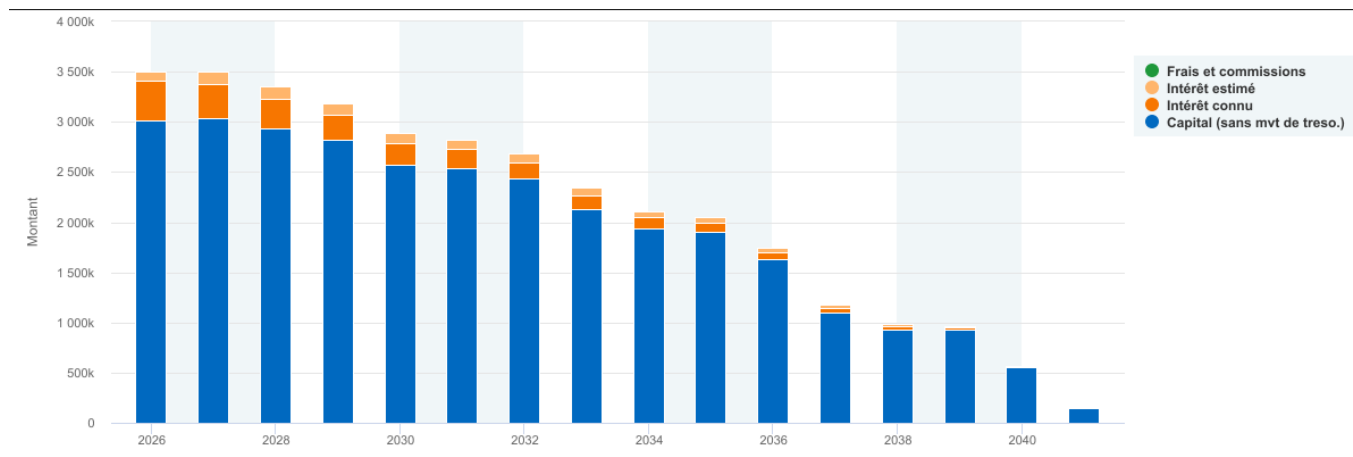
Les prévisions de charge de la dette pour 2026 s'établissent à :

- 3 016 666,83 € en section d'investissement pour le remboursement du capital de la dette
- 482 226,93 € en fonctionnement pour le remboursement des intérêts.

Tableau d'extinction de la dette :

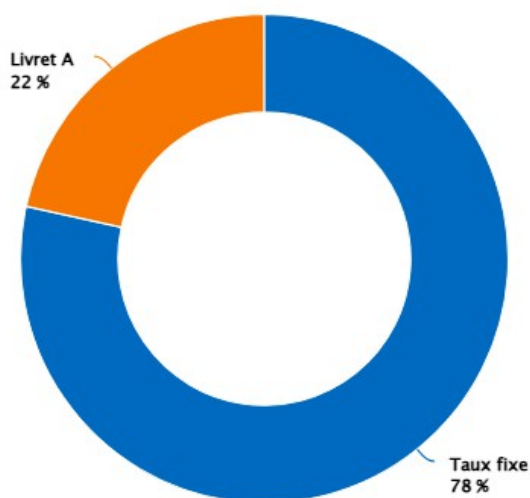
Période	CRD initial	Capital	Intérêt	CRD fin d'exercice
2026	27 600 000,40 €	3 016 666,83 €	482 226,93 €	27 583 333,57 €
2027	27 583 333,57 €	3 033 333,51 €	472 223,57 €	24 550 000,06 €
2028	24 550 000,06 €	2 933 333,12 €	420 733,41 €	21 616 666,94 €
2029	21 616 666,94 €	2 816 666,64 €	371 709,69 €	18 800 000,30 €
2030	18 800 000,30 €	2 566 666,85 €	327 051,69 €	16 233 333,45 €
2031	16 233 333,45 €	2 533 333,32 €	287 798,17 €	13 700 000,13 €
2032	13 700 000,13 €	2 433 333,32 €	249 466,77 €	11 266 666,81 €
2033	11 266 666,81 €	2 133 333,32 €	212 564,72 €	9 133 333,49 €
2034	9 133 333,49 €	1 933 333,32 €	178 532,57 €	7 200 000,17 €
2035	7 200 000,17 €	1 900 000,19 €	146 146,32 €	5 299 999,98 €
2036	5 299 999,98 €	1 633 333,54 €	113 703,42 €	3 666 666,44 €
2037	3 666 666,44 €	1 099 999,60 €	83 255,38 €	2 566 666,84 €
2038	2 566 666,84 €	933 333,32 €	57 138,26 €	1 633 333,52 €
2039	1 633 333,52 €	933 333,52 €	32 021,10 €	700 000,00 €
2040	700 000,00 €	550 000,00 €	11 049,99 €	150 000,00 €
2041	150 000,00 €	150 000,00 €	1 131,67 €	0,00 €

Profil d'extinction de la dette au 01^{er} janvier 2026 :



Selon les données INSEE 2024 (dernière publication du 01/01/2026) la population schillickoise était de 34 702 habitants. Au 1^{er} janvier 2026, la dette par habitant est de 795,34 € contre 705,93 en 2025.

Répartition par index au 01/01/2026



La répartition des emprunts est sans risque avec 100 % des emprunts classés A1 selon la charte Gissler (taux fixe simple indice zone euro).

2) La dette garantie

Les collectivités territoriales peuvent accorder leur caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. Ce sont des engagements hors bilan. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération de l'assemblée délibérante.

La réglementation des garanties d'emprunts est définie aux articles L.2252-1 à L.2252-5 du CGCT et D.1511-30 à D.1511-35. Pour les garanties aux personnes privées, l'encadrement législatif limite les risques par 3 règles cumulatives :

- Une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.
- Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti.
- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %. Un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités.

Bénéficiaire	Nature du bénéficiaire	Nombre d'emprunts	% de garantie moyen	CRD garanti	Date d'échéance	Annuités garanties sur l'année
Foyer Moderne de Schiltigheim	SEM	6	97,48%	3 537 705,59 €	30/05/2040	715 667,10 €
Société Coopérative de bâtiments de Schiltigheim	ESH	3	80,85%	187 579,10 €	05/12/2039	27 355,88 €
				3 725 284,69		

Total des annuités de la dette propre et des annuités garanties / recettes réelles de fonctionnement : 7,35 %

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L1612-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'article L2121-12 du CGCT ;
 Vu les articles L2312-1 et suivants du CGCT ;
 Vu l'article L.2313-1 du CGCT ;
 Vu le règlement budgétaire et financier du 14 avril 2026 ;
 Vu le débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2026 ;

Après avoir examiné le budget primitif, pour l'année 2026, établi par Madame la Maire ;
 Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,
ARRETE par chapitre le budget primitif de la Commune de Schiltigheim pour l'année 2026, tel que figurant
 aux documents budgétaires joints en annexe, aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

023	Virement à la section d'investissement	2 106 499,49 €
042	Opérations d'ordre budgétaires	1 400 000,00 €
011	Charges à caractère général	11 533 932,16 €
012	Charges de personnel	23 206 927,00 €
014	Atténuations de produits	85 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 045 518,00 €
66	Charges financières	500 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	22 240,00 €
68	Dotations aux comptes d'amortissement	12 200,00 €
TOTAL		41 912 316,65 €

Recettes

042	Opérations d'ordre budgétaires	50 000,00 €
013	Atténuation de charges	259 000,00 €
70	Produits des services	5 165 186,93 €
73	Impôts et taxes	4 825 831,00 €
731	Fiscalités locales	23 275 620,39 €
74	Dotations, subventions et participations	7 398 092,93 €
75	Autres produits de gestion courante	928 585,40 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
TOTAL		41 912 316,65 €

Section d'Investissement

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	2 106 499,49 €
040	Opérations d'ordre budgétaires	1 400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 100 000,00 €
10	Apport, dotations, réserves	2 900 000,00 €
13	Subventions d'investissement	3 452 906,01 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 006 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	700,00 €
45412	Travaux effectués d'office	50 000,00 €
TOTAL		20 016 105,50 €

Dépenses

040	Opérations d'ordre budgétaires.....	50 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes.....	3 208 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 100 000,00 €
13	Subventions d'investissement	16 800,00 €
20	Immobilisations incorporelles.....	47 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées.....	135 000,00 €
21	Immobilisations corporelles.....	1 837 604,94 €
23	Immobilisations en cours.....	30 000,00 €
45411	Travaux effectués d'office.....	50 000,00 €

Hors APCR : **7 474 404,94 €**

201303	Coopérative des bouchers	10 802,49 €
201501	Sécurité et Accessibilité des ERP.....	339 025,32 €
201802	Verger et ferme Dietrich.....	13 000,00 €
201902	ANRU – École Primaire Victor Hugo.....	6 687 609,80 €
201903	Projets numériques.....	200 000,00 €
201904	Amélioration de la qualité des bâtiments.....	290 598,06 €
202001	Rénovation et extension du CSC du Marais.....	450 000,00 €
202101	Rénovation complexe sportif de l'AAR.....	250 000,00 €
202102	Agenda d'Accessibilité Programmé.....	600 000,00 €
202103	Rénovation toiture du Gymnase Leclerc.....	52 727,13 €
202104	Rénovation de l'hôtel de ville.....	400 000,00 €
202105	Maison de l'enfance.....	3 125 000,00 €
202106	Eclairage Public – 2021-2026.....	508 513,24 €
202401	Amélioration de la performance des installations énergétiques.....	451 000,00 €

Sur APCR : **13 378 276,04 €**

TOTAL.....20 852 680,98 €

Différence : - 836 575,48 €

L'équilibre est trouvé par l'inscription des restes à réaliser suivants :

Restes à réaliser

Dépenses

20	Immobilisations incorporelles.....	93 296,16 €
204	Subventions d'équipement versées.....	87 348,62 €
21	Immobilisations corporelles.....	940 485,33 €
23	Immobilisations en cours.....	432 485,33 €
	TOTAL.....	1 553 230,11 €

Recettes

13	Subventions d'investissement	2 389 805,59 €
	TOTAL.....	2 389 805,59 €

Suréquilibre des restes à réaliser : 836 575,48 €

APPROUVE les états annexes du budget :

- Eléments du bilan ;
- Engagements hors bilan ;
- L'état des effectifs du personnel de la Commune ;
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ;

- L'état des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents ;
- Décision en matière de taux de contribution directes

AUTORISE Madame la Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux budgétés ;

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	28	
Contre	11	Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAQUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

Date de télétransmission : 30 avril 2026
 Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
 Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-3103-DE-1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026
 Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Nous passons au point numéro 3, le budget primitif et on va laisser à l'administration s'installer. Cette présentation technique est restée dans un cadre politique. Pour ce qui nous concerne, nous avons fait le choix de présentation pour aller vers le plus de clarté possible, de laisser s'exprimer les techniciens sur la partie technique qui rencontre simplement de décisions aussi politiques. Mais dans ce cas très réglementaire, qui est le budget primitif, c'est un vote important. C'est notre moment temps fort aussi, après un débat où on a pu s'exprimer davantage projet contre projet, et bien on va voir ce que va nous donner le débat ce soir pour ce budget primitif.

Et je vais laisser la parole à Madame Mehmanpazir.

Madame Sophie Mehmanpazir

Merci Madame la Maire, donc je vous propose, comme pour le rapport d'orientation budgétaire, de laisser les services dérouler ce budget primitif de manière synthétique à travers un PowerPoint et ensuite j'interviendrai pour présenter la délibération et Madame la Maire reprendra pour les prises de parole.

Je voulais juste revenir sur ce format que nous avons choisi d'adopter. Il a été plébiscité par certaines personnes qui étaient dans la salle et aussi les spectateurs qui nous ont dit que c'était très bien de laisser les services s'exprimer en autorité de compétence et d'expertise et de valoriser leur travail.

Voilà, chacun se trouve la partie technique et puis la partie politique. Donc on continue sur ce format. Je vous laisse la parole. Merci à la Direction générale et aux Finances.

Monsieur Lucas Lebold

Bonjour à tous,

Nous allons démarrer par une présentation des principaux équilibres du budget primitif 2026. Le budget de fonctionnement s'élève à 41 900 000 €. Il regroupe l'ensemble des dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant des services. L'épargne brute est estimée à 3 500 000 €, un niveau stable par rapport à l'exercice précédent, permettant de conserver une capacité d'autofinancement. Il est rappelé qu'elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Le budget d'investissement, lui, s'établit à 22 400 000 €. Il correspond principalement aux dépenses d'équipement et aux projets inscrits pour l'année 2026.

Je vous propose de passer à la slide suivante, après la présentation des grands équilibres du budget, nous allons maintenant aborder les recettes de fonctionnement.

Le graphique permet de détailler l'origine des ressources de la collectivité, qu'il s'agisse de fiscalité, des dotations et participations ou encore des produits et services.

L'analyse de ces recettes est essentielle dans la mesure où elles conditionnent directement la capacité à financer les dépenses de fonctionnement et à dégager l'épargne pour l'investissement. Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,59%, soit une diminution de 674 000 €. Elles sont constituées à hauteur de 56% de la fiscalité locale, qui enregistre un recul de 195 000 € entre 2025 et 2026.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse des impôts directs locaux et en particulier par la diminution des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elle recule fortement de 64,72%, soit environ 300 000 €. À l'inverse, les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties progressent légèrement, de l'ordre de 0,8%. Ces prévisions seront réajustées lors du budget supplémentaire à hauteur d'environ 4 000 €.

À la suite de la notification des bases prévisionnelles intervenues récemment s'agissant des impôts et taxes, il convient également de signaler une baisse des fonds de péréquation perçus à hauteur de 37 000 € au total. Cette évolution peut s'expliquer par une dégradation relative des indicateurs financiers des autres communes de la métropole, impactant la répartition des fonds. Les dotations et participations enregistrent par ailleurs une baisse significative de 440 000 €.

Si la dotation globale de fonctionnement est attendue en hausse de 170 000 €, cette progression est plus que compensée par le changement de mode de financement de la convention territoriale globale pour un montant de 680 000 €.

Enfin, il est précisé que les prévisions de recettes pour 2026 n'intègrent pas de modifications tarifaires importantes. Les évolutions constatées résultent principalement d'ajustements opérés au regard des réalisations 2025.

Nous vous présentons ensuite l'évolution et la structure des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2026. Le tableau vise à mettre en évidence les principales tendances d'évolution des dépenses ainsi que les facteurs explicatifs des variations observées par rapport à l'exercice précédent. Au global, les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,75%, soit de 685 000 €.

Vous trouverez dans la délibération un tableau de répartition des dépenses par fonction analytique. Celui-ci permet d'illustrer certaines évolutions comme la baisse des dépenses liée aux crèches et garderies, fonction 40221, en lien avec le changement des modes de financement de la convention territoriale globale ou encore la hausse des dépenses relatives aux espaces verts, fonction 511.

Certaines évolutions résultent également d'un travail de régularisation mené progressivement par les services, notamment par exemple sur la fonction 020 – administration générale.

Je vais maintenant laisser la parole à Madame Silvia Laballestrier quant à l'évolution des charges de personnels.

Madame Silvia Laballestrier

Merci beaucoup.

Effectivement, sur les charges de personnel, nous pouvons observer une évolution qui reste maîtrisée. Nous sommes aujourd'hui sur des charges de personnels qui s'établissent à environ 23 000 000 €. Ça représente une évolution entre le budget 2025 et le budget 2026 de 1,26%. 1,26% qui intègre plusieurs variables et des données qui nous sont, je dirais incompressibles et obligatoires puisque ça intègre à peu près 400 000 € de dépenses obligatoires.

Qu'est-ce qu'on met dans les dépenses obligatoires ? On y met le glissement vieillesse technicité que j'ai pu évoquer au moment du ROB, c'est-à-dire l'évolution de carrière qui s'impose à nous et qui globalement représente 2 à 2,5% de la masse salariale qui évolue automatiquement chaque année.

Dans ce qui s'impose également, nous avons les évolutions de cotisations de la CNRACL, puisque pour rappel, la CNRACL représente une augmentation d'environ 3%, donc environ 240 000 € par an entre 2025 et 2028, qui viennent donc s'ajouter obligatoirement à nos dépenses.

Sur le chapitre 012, nous intégrons également des hypothèses d'augmentation de la valeur du SMIC et nous intégrons également tous les impacts que ces revalorisations ont sur la paye in fine de chacun de nos agents. Donc une fois qu'on a des crises qui s'imposent à nous, reste là où nous avons une marge de manœuvre et bien la marge de manœuvre, elle intervient sur l'engagement fort et maintenu vis-à-vis de nos agents puisqu'effectivement, nos agents font aussi partie des salaires les plus bas.

Donc nous avons un réel accompagnement social que nous conservons et que nous garantissons notamment sur l'aspect titres-restaurant, sur l'aspect CNAS, sur la monétisation du compte épargne

temps, autant de mesures qui viennent impacter concrètement le pouvoir d'achat de chacun de nos agents.

Au-delà de ça et des engagements internes, interviennent bien entendu tous les engagements vis-à-vis de notre population et donc sur le service aux habitants, nous avons environ 217 000 € qui concernent le renforcement de nos services.

Alors, le renforcement de nos services, ça va de ce qui se voit à ce qui se voit un peu moins. Ce qui peut se voir un peu moins, c'est peut-être un poste supplémentaire de cantinière. Ce qui va se voir davantage, ce sont les effectifs que nous avons d'ores et déjà prévus pour le groupe scolaire Victor Hugo, que ce soit sur l'aspect animation ou sur le champ technique, conciergerie, sur des postes finalement qui font partie de la vie courante de la collectivité. Mais le défaut de ces postes viendrait dégrader le service que nous devons aujourd'hui d'assurer à nos habitants.

Et puis pour pouvoir effectivement aussi financer tout ce que j'ai pu évoquer, il y a la maîtrise de la masse salariale et la maîtrise de la masse salariale, on l'a évaluée à 370 000 € sur des évolutions opportunes.

Alors qu'est-ce qu'on met dans évolution opportune ? Concrètement, c'est l'accompagnement au fil de l'eau de nos agents par l'identification des départs en retraite, l'identification de mutations qui peuvent du coup donner lieu non pas à une suppression automatique de poste puisqu'on n'est pas dans une logique d'automatisme mais sur une réflexion profonde : quel est le sens du service public ? Quel est concrètement aujourd'hui le besoin dans l'administration ?

On repense le besoin, on recalibre le poste, on redéploie nos agents. Et c'est comme ça qu'on a abouti effectivement à des économies de ce type-là qui nous permettent de maintenir la qualité du service public et qui nous permettent d'intégrer et d'absorber les contraintes qui s'imposent à nous et souvent liées effectivement à des mesures de l'État.

Monsieur Lucas Lebold

Arrivent ensuite les charges à caractère général qui représentent environ 35% des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général sont marquées par plusieurs effets contrastés. Tout d'abord, les dépenses énergétiques sont en hausse entre le BP 2025 et le BP 2026, mais elles diminuent par rapport au réalisé 2025 qui avait été réajusté au cours de l'exercice. Cette évolution s'explique principalement par les conditions climatiques de l'hiver 2024-2025.

Par ailleurs, le chapitre des dépenses à caractère général bénéficie d'une meilleure maîtrise, notamment grâce à la mise en œuvre du nouveau marché de stationnement. On note également un impact significatif à nouveau lié au changement du mode de financement de la convention territoriale globale, qui se traduit par une baisse des dépenses du même ordre qu'en recettes, à savoir 680 000€.

Concernant les autres charges de gestion courante, celles-ci sont également en diminution, principalement en raison de la baisse de la subvention versée au CCAS liée à la prise en compte en année pleine du transfert de l'activité senior vers la ville.

Enfin, les charges financières sont en hausse de 80 000 €, en lien avec le recours à l'emprunt et le niveau actuel des taux d'intérêt.

Ensuite, l'épargne brute observée s'établit à 35 000 000 €. Comme on a pu le voir en introductif, elle permet de couvrir le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 32 000 000 €. Dans ce contexte, l'épargne brute constitue un indicateur essentiel de l'équilibre financier de la collectivité en garantissant la capacité à faire face à ses engagements financiers.

Au-delà de ces remboursements, l'épargne brute participe au financement des investissements. Elle vient ainsi compléter les autres ressources d'investissement, à savoir les subventions, les dotations et notamment le FCTVA ainsi que le recours à l'emprunt. L'ensemble de ces ressources permet d'assurer le financement du programme d'investissement de la collectivité.

Le graphique présente les dépenses opérationnelles d'investissement prévues pour l'exercice 2026. Elles s'élèvent à 15 490 000 € au total. Parmi ces dépenses, 13 400 000 € correspondent à des

crédits inscrits dans le cadre des autorisations de programme, traduisant la poursuite et la réalisation des opérations pluriannuelles engagées.

Les restes à réaliser représentent par ailleurs 1 600 000 €, correspondant aux engagements pris sur les exercices précédents et restant à exécuter en 2026.

L'ensemble de ces éléments illustre le niveau d'exécution du programme d'investissement de la commune pour l'exercice 2026.

Je vais laisser la parole à Antoine Danet sur le détail des dépenses opérationnelles.

Monsieur Antoine Danet

Quelques informations sur ces dépenses d'investissement prévues en 2026. On constate que la thématique petite enfance - éducation présente la plus grande partie de ces investissements dans cette thématique sur autorisation de programme.

Ça a été évoqué tout à l'heure, l'opération Jacques Prévert, les travaux de mise en sécurité de l'école sont maintenant terminés mais on a encore un solde de facturation sur l'année 2026, en plus de la dernière phase de travaux sur la Villa Scheyder, qui est un bâtiment classé, mitoyen de l'école, sur lequel on a eu des prescriptions complémentaires de la DRAC qui doivent être réalisées cette année.

Le plus gros montant d'investissements de dépenses en 2026 concerne l'AP Victor Hugo puisqu'on est dans l'année de livraison du bâtiment et donc toute la phase de second œuvre qui va être réalisée et facturée cette année.

La Maison de l'enfance qui a démarré en travaux au mois de mars, toujours une dépense sur autorisation de programme.

Là, on retrouve un montant de dépenses travaux prévisionnels qui correspond à une petite moitié du total dépenses travaux, puisque l'opération doit être livrée fin 2027, on est cohérent avec le planning prévu et annoncé.

135 000 €, on est hors AP pour des travaux d'amélioration du système de ventilation à la crèche des Moussaillons.

Si on passe sur les thématiques sport, animation, jeunesse, plusieurs informations à donner au niveau des Halles du Scilt, on est sur une fin d'opération, là aussi liée à des prescriptions, en l'occurrence de les ABF, architectes des bâtiments de France, sur un élément esthétique ajouté en façade sur une terrasse.

L'opération toiture gymnase Leclerc, ça a été dit, c'est une opération dont les travaux sont terminés.

On est uniquement sur un solde budgétaire et comptable pour la rénovation du complexe de l'Aar. Là aussi, les travaux sont beaucoup plus récemment terminés donc ça explique qu'on ait un montant encore de dépenses plus important sur 2026. Les travaux se sont terminés en décembre 2025.

Pour le CSC du Marais, les dépenses 2026 correspondent à des crédits d'études, mais donc supérieures aux dépenses de l'année précédente puisqu'on est dans les phases d'études opérationnelles très avancées, très poussées, APS-APD, phase PRO et publication des marchés, analyse et attribution des offres. Donc voilà à quoi correspondent ces montants d'honoraires pour cette année.

Des dépenses ensuite hors AP sur différents sites, CSF Victor Hugo, aménagement intérieur pour installation de l'antenne jeunes dans un bâtiment annexe au bâtiment principal du CSF Victor Hugo, rénovation du City Stade donc au sein du QPV Sainte Odile, c'est la suite d'un programme qui s'est déroulé déjà ces dernières années et qui maintenant concerne ce secteur et ce quartier. Des investissements en termes d'équipements sportifs au gymnase Europe et au niveau de la culture, c'est une installation spécifique console son dans la salle de la Briqueterie qui représente un montant relativement important.

Et au niveau des autres bâtiments de la commune, sur autorisation de programme, l'opération de mise aux normes d'accessibilité qui se poursuit avec la fin de la phase 3 puisqu'on a un gros morceau de travaux, notamment au gymnase Exen : création d'une cage d'escalier, d'un ascenseur dans ce gymnase qui auront lieu cet été. Et donc l'année 2026 verra la fin de la phase 3 de cette opération dite d'AdAP pour les ERP. Le montant de 339 000 € correspond à différents types de travaux de contrôle d'accès, de remplacement de système de sécurité incendie, d'alarme anti intrusion sur différents bâtiments.

Au niveau de l'Hôtel de ville, les dépenses correspondent à deux postes principaux. Encore une question de sécurité c'est le remplacement du système de sécurité incendie de l'Hôtel de ville et un point d'aménagement intérieur qui concerne l'open space du deuxième étage, dont les travaux sont en cours et toujours sur autorisation de programme.

Le MGPE, le marché global de performance énergétique, on est sur la dernière année du programme de travaux d'investissement initial du marché, il y avait 2024-2025-2026 qui est consacré en particulier à la GTC, à la gestion technique centralisée.

Hors autorisation de programme et toujours sur le volet transition énergétique, c'est la modernisation de l'éclairage de nos bâtiments et qui va concerner principalement le hall tennis au centre sportif Leclerc.

Enfin, pour finir sur d'autres lignes plus isolées donc pour l'opération Dinghof ferme Dietrich, là aussi on est sur des fins d'opérations financières, comptables, pour la démolition des garages qui a été réalisée l'année dernière.

Sur l'éclairage public, un montant important qui correspond au programme 2026 et au solde de paiement du programme 2025 qui est réalisé, qui est terminé et 240000€ pour le budget participatif.

Monsieur Lucas Lebold

Au niveau des recettes d'investissement, la présentation est consacrée aux subventions d'investissement pour l'exercice 2026. En effet, elles constituent une part importante des recettes d'investissement et permet de soutenir le financement des projets portés par la collectivité. Elles se combinent notamment aux dotations de l'État telles que le FCTVA ainsi que les recettes issues de la taxe d'aménagement.

Les nouvelles subventions d'investissement inscrites s'élèvent à 34 500 000 € et concernent notamment la dernière phase du groupe scolaire Victor Hugo ainsi que le lancement de la Maison de l'enfance. Le budget d'investissement est équilibré par le recours à l'emprunt inscrit à hauteur de 8 000 000 €. Ce montant demeure toutefois prévisionnel et sera réajusté, lors du vote du budget supplémentaire, en fonction de l'affectation du résultat constaté au compte financier unique qui sera lui, présenté en juin 2026.

Cette dernière slide est consacrée à l'état de la dette au titre de l'exercice 2026. L'endettement augmente de 3 300 000 € entre 2025 et 2026, passant ainsi de 24 205 000 € à 27 600 000 €. Cette évolution s'explique par le recours à l'emprunt à hauteur de 6 000 000 €, compensé partiellement par l'amortissement des emprunts en cours. Les charges de la dette pour l'exercice 2026 sont estimées à 30 016 666.83 €, ainsi qu'au niveau des intérêts à 482 226,93 €.

Une marge de sécurité est intégrée afin de permettre d'éventuels ajustements en cours d'exercice, notamment en fonction des conditions de marché et des opportunités de taux. Le montant de la dette par habitant progresse, passant de 705,63 € à 795,34 € en 2026. L'encours de la dette reste inférieur à l'encours moyen des communes de la même strate.

Enfin, la capacité de désendettement s'établit à 7,98 années, cet indicateur reste inférieur au seuil d'alerte généralement retenu de 10 à 12 ans pour les collectivités, ce qui traduit une situation financière encore maîtrisée malgré la hausse de l'encours lié au niveau d'investissement nécessaire.

Madame la Maire

Merci beaucoup à pour cette présentation claire et technique.
On poursuit avec Madame la Première Adjointe.

Madame Sophie Mehmanpazir

Merci beaucoup.

Ce budget primitif, comme nous l'avions abordé lors du rapport d'orientation budgétaire, s'inscrit dans un contexte financier particulièrement contraint pour les collectivités locales. Nous faisons face à une évolution défavorable de certaines recettes, avec une fiscalité globalement en léger recul, une baisse des dotations et des mécanismes de péréquation et des incertitudes persistant sur les ressources à venir.

Dans ce cadre, nous avons construit un budget qui repose sur des choix clairs et assumés. Le premier, c'est celui de la stabilité fiscale. Nous faisons le choix de ne pas augmenter les impôts en 2026 pour ne pas faire porter sur les habitants les contraintes que nous devons absorber. Ce choix implique un second engagement : une maîtrise exigeante de nos dépenses de fonctionnement, cela passe par un travail fin d'ajustement budgétaire avec une baisse des charges à caractère général, une attention particulière portée à nos dépenses énergétiques rendue possible notamment par les investissements engagés, et un pilotage précis de notre masse salariale qui progresse de manière contenue malgré des facteurs externes qui s'imposent à nous.

Ce budget intègre en effet les évolutions que nous ne maîtrisons pas directement, l'augmentation des cotisations patronales, l'évolution des rémunérations, ou encore les obligations réglementaires. Dans le même temps, nous faisons le choix de maintenir nos engagements en matière de ressources humaines en renforçant l'accompagnement des agents, en améliorant les dispositifs d'actions sociales, en consolidant les équipes là où c'est nécessaire pour le service rendu aux habitants.

Au-delà du fonctionnement, ce budget traduit une ambition forte en matière d'investissement. Nous faisons le choix de maintenir un niveau d'investissement élevé à plus de 22 000 000 € pour accompagner la transformation du territoire. Ces investissements sont ciblés et répondent à des priorités clairement identifiées.

D'abord l'éducation et la petite enfance, qui représente une part majeure de notre effort avec la poursuite du groupe scolaire, on l'a vu, et la Maison de l'enfance, ou encore des interventions dans les écoles. Ensuite, la cohésion sociale et la vie locale avec les équipements structurants comme le centre social du Marais, le soutien aux équipements sportifs, culturels et des actions en faveur des solidarités. Nous poursuivons également nos efforts en matière de patrimoine communal, d'accessibilité et de mise aux normes de nos équipements publics, ainsi qu'en matière de transition écologique à travers l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, la modernisation de l'éclairage public comme il a été présenté ou encore des actions d'aménagement durable de la commune.

Ce budget repose enfin sur un équilibre financier maîtrisé. Il mobilise un recours à l'emprunt qui sera ajusté en cours d'année, c'est à dire au mois de juin, notamment lors de la reprise des résultats, il s'inscrit dans une trajectoire d'endettement soutenable avec une dette sécurisée et sans exposition au risque.

Au fond, ce budget traduit une ligne politique simple mais exigeante : protéger les habitants, être rigoureux dans la gestion et continuer à investir pour préparer l'avenir. C'est dans cet esprit que nous vous proposons d'adopter le budget primitif.

[Lecture du délibéré]

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ? Je vous laisse démarrer Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Madame la Maire, chers collègues,

On s'est posé la question de savoir si on n'aurait pas dû voter tout de suite le budget primitif après le débat d'orientation budgétaire, parce qu'en fait, quand on regarde bien, finalement, il n'y a rien qui change entre ce qui s'est passé il y a 15 jours et ce que vous présentez ce soir. Mais bon, passons. C'est la réglementation qui veut qu'il y ait un minimum de temps de latence, même si dans les faits, les ajustements ne se font malheureusement jamais, en tout cas depuis que vous êtes aux affaires.

Alors, pour gagner du temps, je ne m'attarderai pas à reprendre tous les éléments du débat d'orientation budgétaire, qui nous a déjà occupé une bonne partie de la soirée il y a 15 jours. Je tiens juste à rappeler 4 éléments.

On constate qu'il y a une explosion des charges de personnel depuis 2020 qui est inquiétante. Certes, il y a une stabilisation depuis une année, mais quand on regarde entre la période 2020 et actuellement, comme on l'a déjà dit, il y a quand même 35% d'augmentation des charges de personnel sur 6 ans.

Ensuite, il y a cette histoire de stationnement, nous pensons que c'est une politique injuste. Là vous parlez de projet contre projet. On tient à le marteler une fois de plus. Certes, vous avez fait des efforts et nous le saluons, c'est très bien. Merci d'avoir au moins intégré une proposition concrète de l'opposition que nous sommes. Mais on pense qu'on peut encore faire mieux en la matière et notamment par rapport au QPV. Quand vous avez dit que Sainte-Odile n'a pas été prévu, n'était pas en QPV quand la décision a été prise, on peut très bien faire voter une nouvelle délibération pour améliorer la situation. Ce n'est pas interdit. Vous auriez pu le faire là. Vous parlez de stationnement en parlant de 1 600 000 € de recettes de stationnement. Je pense que même s'il y en a un peu moins, la ville peut très bien absorber la situation justement en charges de personnel.

Je ne vais pas reprendre tous les chiffres mais il y a quand même un élément qui est très important, c'est qu'il y a quand même beaucoup d'externalisation aujourd'hui. Et malgré ces externalisations, on constate quand même une hausse des charges de personnel.

Ensuite, on parlait tout à l'heure de la situation de la DSU. La DGF effectivement ne progresse que grâce à la DSU, ce qui est quand même inquiétant pour notre collectivité, vous qui êtes le chantre du social, vous en parlez systématiquement pour accompagner nos concitoyens les plus fragiles. Malheureusement, on constate d'année en année une progression de la DSU qui passe de 2 800 000 € à plus de 3 000 000 €, c'est à dire une progression de 800 000 € en 6 ans, ce qui traduit finalement un appauvrissement de notre territoire.

Il a été déjà signalé, nous l'avons déjà signalé il y a 15 jours, que 26% de nos concitoyens vivent en deçà du seuil de pauvreté. On aimerait savoir quelles sont les politiques concrètes que vous souhaitez mener dans ce sens pour améliorer la situation de nos concitoyens.

On parlait également tout à l'heure d'investissement et de fiscalité. Et je me rappelle de 2020 où vous disiez, en tout cas votre équipe, disiez que vous alliez investir 100 000 000 € sur le mandat. Et on sait ce que ça a donné. On était à peine à 70 000 000 € sur tout le mandat, soit un taux de réalisation de 70%. Et donc quand vous annoncez qu'il y a 22 000 000 € cette année, on aimerait bien voir

finalement le taux de réalisation final. On verra bien ce que ça va donner en fin d'année justement quand on regarde en termes d'investissements. Et là, je rejoins les propos de Madame Andruette dans la délibération précédente où elle a dit clairement par rapport à la dette que ça, par exemple, aurait pu être une priorité.

On parle de projet contre projet. Où est-ce que vous en êtes par rapport à cette priorité de nos concitoyens, par rapport à ceux qui sont en situation de handicap ? Nous, on pense que c'est une des principales priorités qu'une municipalité devrait porter et donc investir et faire des choix dans ce sens aurait eu du sens-là.

Vous parlez d'impôt stabilisé, moi je pense, comme je viens de le dire, que la fiscalité aurait pu être diminuée compte tenu justement d'un certain manque d'ambition par rapport au choix d'investir de votre municipalité.

Finalement, dernier point, c'est sur l'épargne brute. Vous parlez d'épargne brute. Oui, 3 500 000 €, ça couvre le l'encours de la dette en effet. C'est vrai. Par contre, il y a un élément dont vous ne tenez pas compte, c'est le taux d'épargne brute, c'est à dire la proportion de l'épargne brute par rapport aux recettes de fonctionnement. On est à 8,26%. Dans la moyenne de la strate, on est à 16,8%, soit le double. Ça veut dire qu'il y a une dégradation des ratios. C'est ça qui devrait vous interpeller. Certes, il y a une amélioration en valeur absolue, mais en terme de proportion, il y a une vraie dégradation de la situation.

Et dernière chose, et j'arrêterai là, vous nous avez transmis le tableau de trésorerie, c'est très bien, merci. Par contre, quand on prend par exemple l'année 2025, 1^{er} janvier 2025 et 1^{er} janvier 2026, on constate une dégradation aussi de la trésorerie de la municipalité. On passe de 7 800 000 € à 4 300 000 €, soit une baisse de 45% de la trésorerie.

Que s'est-il passé ? Est-ce que vous pouvez nous apporter des explications ?

Nous, on n'a pas le sentiment que vous avez investi plus, que vous avez dépensé plus au nom de la collectivité. Et pourtant il y a une dégradation de la trésorerie de la municipalité.

En tout cas pour une première prise de parole, je tiens à le préciser pour reprendre les choses, vous aurez pu investir davantage par rapport au handicap par rapport à l'AdAP. Je pense que c'est une priorité très importante. Vous auriez pu, de notre point de vue en tout cas, améliorer la situation par rapport au stationnement. On en a parlé plusieurs fois, certes, pendant la campagne, mais encore ce soir, vous auriez pu maîtriser davantage les charges de personnel.

Merci.

Madame la Maire

Merci.

Monsieur Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Après le débat d'orientation budgétaire, ce budget 2026 nous apporte des précisions mais surtout confirme un manque d'ambition et des choix que nous ne partageons pas. Les recettes de fonctionnement sont globalement stables. En revanche, les dépenses sont de plus en plus contraintes, d'un côté par la hausse des charges financières et de l'autre par la masse salariale qui atteint désormais 61% du budget de fonctionnement réel, soit près de 23 000 000 €.

Depuis 2021, la population a augmenté d'environ 8% et les dépenses de personnel ont augmenté de 25%. Ce décalage est préoccupant et réduit fortement notre capacité d'autofinancement et donc notre capacité à investir.

Vos priorités interrogent en matière de sécurité. La ville ne compte que 9 policiers municipaux, alors que les attentes des habitants dans ce domaine sont fortes. Dans le même temps, en regardant un des organigrammes qui avait été mis à notre disposition, on voit que les ressources humaines ont 19 agents. C'est un déséquilibre qui pose question. Nous avons compris que vous travaillez actuellement sur une mutualisation au sein des services. Je vous invite à travailler ce sujet à un niveau supérieur. D'autres villes se sont lancées dans la création de sociétés publiques locales pour gérer leurs salles de spectacle, leur école des arts ou tout le périscolaire et la petite enfance. Et ce type de montage permettrait d'une part aux employés qui le souhaitent d'augmenter leur temps de travail et d'autre part d'offrir des CDI à ses employés.

Je vous invite à réfléchir à une telle approche avec les autres communes de Strasbourg nord. Je pense qu'il y a de la valeur ajoutée à creuser un peu le sujet.

Sur le plan social, les signaux sont également inquiétants : les subventions au CCAS baissent de 21%, celles de la Caisse des écoles de 17%, sans démonstration claire du maintien de niveau de service. Et là, j'ai une question à vous poser : pouvez-vous nous dire quand et comment nous pourrions revoir l'activité de ces 2 organismes publics et l'évolution de leurs finances ? Car on n'a pas de procédure en place pour regarder ces deux domaines.

Même constat pour les associations, leur budget diminue de 8% depuis 2021 alors que la population augmente de 8%. Il manque près de 300 000 € juste pour suivre l'évolution démographique. Et quand j'entends un discours de soutien indéfectible aux associations, j'ai une question.

Autre point d'alerte, la forte baisse des crédits d'entretien et de maintenance des bâtiments. Je crois que l'entretien, c'est 42% de baisse. Alors que notre patrimoine vieillit, vous réduisez ces budgets de manière significative. C'est une politique à courte vue. On privilégie les nouveaux équipements, plus visibles, au détriment de l'existant qui se dégrade progressivement. Ces budgets diminuent de près de 400 000 €. Ce n'est pas rien au regard de la centaine de bâtiments à entretenir, c'est presque une dégradation programmée.

Je m'arrête sur quelques budgets dont les montants nous inquiètent ou nous interrogent.

Le chauffage urbain, le budget passe de 652 000 € à 110 000 €. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce changement ?

L'école Victor Hugo qui doit accueillir 600 élèves va ouvrir à la rentrée et très logiquement, le budget des écoles maternelles augmente, mais celui de la restauration scolaire diminue alors que la tendance actuelle est que le nombre d'enfants mangeant à la cantine augmente au fil des ans. Et donc le budget devrait suivre. Et ceci pose aussi une question quant à la cantine de cette école : elle est prévue seulement pour 250 élèves, avons-nous prévu plusieurs services quotidiens de restauration dans cette école ou sommes-nous limités à 250 repas ?

On note aussi une augmentation significative du budget des espaces verts et des cimetières, sans disposer d'informations détaillées, alors que la question a été posée en commission.

En investissement, vous annoncez 17 000 000 € d'investissements réels, soit environ un tiers du budget. C'est insuffisant pour répondre aux besoins de la ville.

Les retards s'accumulent. On a parlé du centre social du Marais et ce manque d'anticipation finit par augmenter les coûts des investissements puisque le Marais, au départ, on était à 3 600 000 € et là, on va terminer au-delà des 5 000 000 €.

Le budget d'investissement consacré à la maintenance des bâtiments est limité à 1 600 000 €, soit 10% du budget réel d'investissement, alors que certains besoins sont criants, à commencer par l'Hôtel de Ville et en commission municipale, j'ai demandé la présentation du schéma directeur immobilier et énergétique afin que nous ayons tous une vision claire des besoins de la ville. Donc là, je ne vous attends pas aujourd'hui mais plus tard sur ce sujet.

Enfin, vous prévoyez d'emprunter 8 000 000 €, même s'ils vont être réduits, avec l'affectation du résultat dans un contexte de hausse des taux. Donc ça va peser durablement sur les finances de la commune et ça limitera encore nos marges de manœuvre dans les années à venir. Lors du débat d'orientation budgétaire, je vous ai dit que la ville doit être en mesure de dégager plus d'autofinancement sur son budget de fonctionnement afin de pouvoir investir plus et moins cher au final.

Ce budget traduit des choix que nous ne partageons pas, une dérive des dépenses de fonctionnement, un manque d'investissement dans l'entretien du patrimoine et un soutien en baisse aux acteurs essentiels du territoire. Pour ces raisons, nous voterons contre ce budget.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.
Monsieur Baader.

Monsieur Marc Baader

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,

Les finances locales, et ça a été rappelé, sont malmenées par la politique gouvernementale conduite par Monsieur Lecornu sous l'égide de Monsieur Macron et avec le soutien des forces de droite, du bloc central et des libéraux en tout genre. Selon l'Association des maires de France, le volume de DGF est passé de 41,4 milliards en 2012 à 27 milliards en 2023.

Le cadeau annuel de 211 milliards aux entreprises sans compensation et sans contrôle est financé en partie par la baisse des moyens aux collectivités locales et territoriales, la suppression de taxes et d'impôts locaux et leur non-compensation, sans parler des coupes budgétaires qui appauvrissent notre pays et notre population, ainsi que la diminution de l'accès aux soins, à la santé, à la sécurité ou à l'éducation et l'enseignement. En 2023, l'AMF alertait que les montants de compensation ont été nettement inférieurs au montant de la CVAE perçu sans cette réforme. La CVAE, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, qui est une partie de la contribution économique territoriale, ce qui a remplacé la taxe professionnelle, c'est un cadeau aux grandes entreprises qui a coûté 12 milliards en 2024 et qui devrait s'élever à 10 à 15 milliards en 2027 et le versement très tardif de 2 ans du FCTVA est une perte supplémentaire pour notre trésor.

C'est dans ce contexte que les collectivités sont contraintes à puiser dans leur capacité d'autofinancement et à recourir à l'emprunt, donc à la dette.

Il est particulièrement malvenu aux élus de droite, du centre et autres libéraux de venir s'ériger ici en chantre d'une rigueur budgétaire, alors que ce sont leurs représentants nationaux qui sont les responsables de cette situation. Je n'en ai pas entendu un mot jusqu'à présent.

Le budget qui nous est présenté ce soir est marqué du sceau de l'austérité, le recul des recettes via les impôts et taxes au chapitre 60, 13 et aux dotations au chapitre 74 sont de 5,6%, plus de 500 000 €.

Faut-il se réjouir de l'augmentation de la DSU qui compenserait la baisse de la DGF ? Non. C'est en clair des moyens en moins pour le service public rendu à nos concitoyens.

Dans le même état d'esprit, je n'approuve pas la gestion du personnel en variable d'ajustement du budget. La masse salariale baisserait de 370 000 €. Quand on est de gauche, on ne peut se réjouir de la baisse à 90% de la rémunération du personnel en congé de maladie. Merci Monsieur Macron et Lecornu et ceux qui le soutiennent.

En revanche je n'ai pas vu de ligne de dépense pour une dotation de fournitures scolaires aux enfants de nos écoles publiques pour favoriser l'école des chances de réussite, ni de petit déjeuner dans le cadre du périscolaire matinal, ni de moyens expressément pour favoriser la participation citoyenne, ni d'action pour développer des services publics accessibles à toutes et à tous, Mais je vous le concède, ce n'est pas un budget de rupture tel qu'il aurait pu être avec une équipe différente.

C'est la raison pour laquelle les élus insoumis ne porteront pas votre budget, Madame la Maire.

Madame la Maire

J'entends bien, je vous remercie.

Je vais laisser mes collègues répondre avant de faire la synthèse.

Monsieur Antoine Splet

Merci Madame la Maire, chers collègues.

Après le match aller le 14 avril dernier, voici donc le match retour ce 28 avril. On ne parle pas de la Coupe d'Europe de football, et on a tous une pensée pour le Racing, mais de notre débat budgétaire où j'ai entendu à la fois le concours Lépine de l'austérité de la part de l'opposition de droite et même des interventions qui ne ressemblaient pas à un débat politique mais à ceux de procureurs qui ne prenaient pas en compte le contexte national. Et encore une fois, la discussion me laisse sur ma faim puisque la fraction de droite de l'opposition – puisque désormais il y a deux pôles avec des sensibilités différentes – a mis en lumière des contradictions au lieu de proposer des alternatives concrètes pour les Schilikoises et les Schilikois.

D'un côté, à droite, nous avons entendu des appels répétés à réduire la dépense publique au nom du fétichisme de la lutte contre la dette. De l'autre, les mêmes voix nous enjoignent parfois à investir davantage, notamment en matière de sécurité, et de renforcer les investissements.

C'est donc Docteur Jekyll et Mister Hyde : faire toujours plus avec toujours moins de recettes.

La seule orientation formulée clairement ce soir était dans le débat précédent, de dire qu'il fallait baisser la taxe foncière, autrement dit nous priver de plusieurs centaines de milliers d'euros. Autrement dit, c'est casser les politiques de solidarité. Autrement dit, c'est ralentir la participation citoyenne. Autrement dit, c'est pratiquer une politique d'austérité.

C'est une orientation qui est légitime, mais je crois qu'au niveau de la majorité municipale, nous la combattons. Pourquoi ? Parce qu'elle remet en cause le service public local et sa qualité. Parce que derrière ces mots qui sont en apparence doux, il se cache une réalité concrète : moins d'agents, c'est moins de services publics rendus à la population, plus d'externalisation et même la casse du statut puisque maintenant on ne parle plus de titulaires mais de CDI.

On parle de mutualisation et de travailler plus pour gagner plus, c'est vieux comme du Sarkozy pour la majorité.

Nous posons autrement le débat. La question qui nous est posée est simple : comment, dans un contexte contraint, continuer de faire de notre budget un outil de transformation sociale et de réponse aux besoins populaires ? Et c'est là qu'on voit que la gauche est diverse. Il y a une gauche de l'incantation et celle qui mêle réalisme et ambition politique pour notre commune.

C'est une ligne de crête qui n'est pas facile, qui est exigeante, mais qui répond aux enjeux de la période et la discussion que nous avons eu une grande partie. Je mets de côté l'intervenant précédent sur ce point-là en tout cas, qui est biaisée.

Vous refusez à droite de prendre en compte les valises de plomb que nous lègue la macronie. Aujourd'hui par exemple, effectivement, il y a une augmentation significative des dépenses de charges de personnel, mais parce qu'il y a eu des choix politiques nationaux qui ont été faits sans aucune compensation pour les collectivités locales. En réalité, nous devons construire un budget où l'État

nous impose un cran de ceinture supplémentaire pour notre ville, alors que nous, au niveau de la majorité municipale et de ses composantes, nous souhaitons construire avec l'État une alliance des territoires qui se réalise hélas beaucoup trop partiellement.

On a besoin d'un État partenaire, pas d'un État qui nous fait des prises de judo. Nous subissons des décisions unilatérales d'un gouvernement à bout de souffle avec la hausse des cotisations de la CNRACL, plus de 250 000 €, des revalorisations salariales du SMIC, légitimes mais non compensées, la baisse de certaines dotations comme la DGF, sans parler de tous les leviers fiscaux que nous avons perdus, et sans parler des boucliers tarifaires qui n'ont pas été mis en place et le prix de l'énergie, certes baisse par rapport aux années précédentes, mais il reste à un niveau beaucoup plus élevé par rapport à aux années 2020 et 2021. Alors que faire ?

Imaginez juste ce que nous aurions pu faire si nous avions 1 000 000 € en plus dans nos caisses ? Là, c'est une véritable discussion qu'on aurait pu avoir. Mais tel n'est pas le cas parce que comme les habitants, comme les salariés, nous subissons les choix d'austérité de l'État.

Et il faut donc construire un budget de résistance qui réponde aux besoins de la population.

Et le deuxième élément de mauvaise foi que j'ai pu entendre ce soir, c'est sur la vie associative. En 2023, nous avons 1 300 000 € de subventions à la vie associative dans toute sa diversité. Dans le budget que nous allons adopter, je l'espère, dans la discussion que nous aurons tout à l'heure, nous versons aujourd'hui 1 600 000 € de subventions. Moi je ne vois pas de baisse, au contraire, je vois un engagement soutenu au contraire.

Dans ce budget, il y a plusieurs orientations positives. D'abord, et là, je me dis faire de l'intervenant précédent un effort en direction des agents. Ils sont un point d'appui essentiel. Nos services publics reposent sur leur engagement quotidien et cela marque une divergence de projet avec l'opposition de droite. Quand on parle de baisser les charges de personnel, on s'attaque et on remet en cause la fonction publique. Parce que oui, nous accentuons nos politiques de solidarité. Oui, nous travaillons à revoir certaines rémunérations. Et il y aura bien évidemment un enjeu à venir pour aider les agents les plus mal rémunérés et les métiers dits fortement féminisés, qui sont encore trop souvent sous-payés dans notre collectivité. C'est une question de justice et d'efficacité du service public.

Ensuite, il y a la volonté affirmée de maintenir l'offre des services publics, les tarifs municipaux. En ces temps, maintenir l'existant est un progrès et c'est là peut-être que nous avons, avec nos camarades de la *France Insoumise*, une divergence d'appréciation dans un contexte d'austérité. Ce n'est pas neutre, c'est un progrès et nous l'assumons. Nous ne voulons pas abandonner les habitants qui font face aux politiques libérales. Et croyez-moi bien que j'ai été très surpris, pour ne pas dire déçu, que nos collègues de l'opposition ne votent pas nos APCP puisque 75% sont des investissements opérationnels en faveur des quartiers populaires. Je pense à l'école Victor Hugo au centre du Marais, à ce que nous souhaitons faire notamment dans certains quartiers, je pense au quartier Sainte-Odile. Et voter contre ces projets-là, voire même s'abstenir, c'est en réalité remettre en cause cette ambition sociale en faveur des quartiers populaires. Et là, je crois qu'il y a effectivement une divergence entre vous et nous, chers collègues.

Regardons donc vers l'avenir. Bien sûr, il y a eu des engagements de campagne. Bien sûr, il faudra mettre à jour nos orientations budgétaires, le stationnement solidaire, plus de solidarité dans le tarif du périscolaire, travailler à l'accès gratuit de ces fournitures scolaires pour certains élèves. Effectivement, il faudra donc trouver le chemin dans les années à venir. Cela suppose donc d'ouvrir un débat de fond sur comment optimiser nos dépenses sans réduire la qualité du service public, à comment réfléchir pour trouver des nouvelles marges de manœuvre pour répondre à l'intérêt populaire.

Ça, c'est un débat de fond que nous souhaitons avoir avec vous aujourd'hui et demain, durant tout le mandat.

En réalité, ce budget, c'est une base solide, un point d'appui, un cap vers les services publics. Il apporte des réponses aux besoins du territoire. Mais il faut le voir comme une étape à l'aube d'un nouveau processus.

Nous devons donc ouvrir un chemin en dépassant à la fois les logiques d'incantation et les listes des courses à n'en plus finir, qui ne prennent pas en compte l'état réel des finances, pour mettre en œuvre le nouvel élan populaire que nous appelons de nos vœux.

En résumé, le cap est tracé, un chemin est en train d'être trouvé et nous y allons aller pour les Schillikois.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Madame la Maire

Je vous remercie.

Maité Élia.

Madame Maité Élia

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

En fait, mon intervention sera totalement différente des incantations que j'ai entendues jusqu'alors. Pour vous dire quoi ? Pour vous dire que dans de nombreuses collectivités, le budget culturel sont réduits voire supprimés. Et dans certaines régions du monde, il est interdit de vivre sa différence, de chanter, de lire, de jouer, de créer. Oui, le contexte lié au choix de la droite au pouvoir, ça a été rappelé, est contraignant. Pour autant, devons-nous renoncer localement à l'ambition culturelle que nous avons ? Maintenant, pour nous, la réponse elle est claire, c'est non. Nous ne renoncerons pas.

2026 est une année où nous devons à la fois tenir nos équilibres budgétaires et préserver ce qui fait, entre autres, le lien entre les habitants : la culture.

Notre responsabilité est simple à énoncer, mais exigeante à tenir : maîtriser nos finances sans renoncer à nos priorités. C'est le sens du travail engagé et vous l'aurez compris, au travers des interventions des uns et des autres, notamment de mes collègues et des politiques culturelles et patrimoniales que nous entendons mener. Un travail sérieux, lucide, qui nous conduira à adapter nos modes d'action. En effet, nous envisageons de réorienter une partie de nos moyens pour renforcer la présence culturelle dans les quartiers populaires, nous diversifierons nos financements en mobilisant davantage des partenaires publics et privés et nous consoliderons nos partenariats avec les acteurs culturels du territoire pour sécuriser et pérenniser nos projets.

Ces actions, pour la saison à venir, nous permettront de maintenir le cap, préserver une politique culturelle qui vise à garantir à chacun un accès à la culture au plus près de chez soi, un enseignement artistique de qualité, une offre de spectacle vivant accessible au plus grand nombre, des actions en faveur de la lecture, notamment pour les plus jeunes, un soutien aux pratiques amateurs, aux associations, aux artistes.

La culture dans notre ville ne se résume pas à une programmation. Elle vit à travers un écosystème : associations, école des arts, artistes professionnels et amateurs. C'est pourquoi nous faisons le choix de placer ces acteurs au cœur de notre projet de territoire, en décloisonnant les politiques culturelles, sociales, éducatives.

Nous faisons de la culture un levier du quotidien, un levier de rencontres, un levier d'émancipation, un levier de cohésion. Car face aux tensions qui traversent notre société, face aux tentations de repli, nous faisons un autre choix, celui de la culture comme espace de partage, de compréhension et de respect. C'est aussi le sens de notre engagement en faveur des droits culturels, permettre à chacun de s'exprimer, de créer, de voir sa culture reconnue.

Au fond, c'est notre devise républicaine qui s'incarne ici, la liberté, celle de créer, de s'exprimer ; l'égalité, celle de l'accès à la culture pour tous ; la fraternité, celle qui naît de la rencontre avec l'autre dans sa diversité.

Mesdames, Messieurs, vous le savez, sans culture, pas de futur. C'est pourquoi nous faisons le choix de continuer à investir dans une politique culturelle vivante, accessible et exigeante. Une culture qui rassemble, une culture qui émancipe, une culture qui fait société.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup pour ce plaidoyer culture service public et pas version SPL, qui a longtemps été d'ailleurs en déficit sur Illkirch.
Monsieur Steffanus.

Monsieur Benoît Steffanus

Merci Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont été dites. Je rejoins largement ce qui a été dit par Maïté et par Antoine. Maïté, elle a parlé de responsabilité. Je crois qu'effectivement, quand on est à la tête d'une commune de 35000 habitants, qui comporte 3 QPV, 25% de chômage, un nombre certain de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, on a une responsabilité.

Lorsqu'on baisse les budgets de la culture, ce sont des femmes et des hommes qui perdent leur emploi, tout simplement. Lorsque l'on baisse les budgets d'investissement, ce sont des femmes et des hommes qui perdent leur emploi également dans des entreprises privées. Parce qu'investir dans sa ville, c'est aussi permettre à des entreprises de travailler. Et à un moment où l'économie se contracte, c'est aussi notre responsabilité en tant que collectivité de continuer à investir et que ça rayonne sur l'ensemble du territoire.

On a aussi une responsabilité vis-à-vis des agents qui travaillent, en tant qu'employeur. La mairie de Schiltigheim est un des plus gros employeurs de la ville de Schiltigheim. En protégeant ses agents, en renforçant la protection sociale à laquelle ils bénéficient, en augmentant le montant du titre restaurant, c'est aussi les protéger d'abord eux et ensuite faire rayonner sur l'ensemble du territoire, puisqu'ils vont dépenser ces tickets resto, leur salaire, dans l'ensemble de la ville.

On parle tout le temps de charges de personnel, mais ce ne sont pas uniquement des charges, c'est aussi de l'argent qui va passer de la collectivité vers des femmes et des hommes qui vivent dans notre ville. Et donc à ce titre-là, effectivement, on a une responsabilité.

Antoine a bien montré à quel point on nous sort tout et son contraire, c'est à dire qu'on nous explique que l'emprunt va peser directement sur les marges de manœuvre, mais en même temps on nous explique que 1 700 000 € en investissements cette année, c'est insuffisant au regard des besoins du territoire. On nous explique qu'il n'y a pas assez de policiers, mais en même temps, on nous explique qu'il y a trop de fonctionnaires. On nous dit les QPV étaient le parent pauvre de notre politique. Mais lorsqu'on investit dans une école, dans la rénovation d'un centre social, dans un City stade, dans le QPV Sainte-Odile, on nous explique aussi que ce sont des investissements qui sont nécessaires. Donc à un moment, on sait plus sur quel pied danser.

Nous, on a une ligne claire qui est la même finalement depuis 7 ans, Sophie l'a bien dit en préambule : la protection des habitants, la protection aussi de nos agents et le maintien d'une politique ambitieuse au service du territoire pour sa transformation.

Lorsque le budget des espaces verts augmente, c'est assumé parce qu'on a récupéré un espace vert sur Fischer. On a récupéré un espace vert sur la place de la Pomme d'or, qu'il va falloir entretenir. Ce sont des îlots de fraîcheur au service des habitants. La place de la Pomme d'or, je travaille à 25 mètres tous les jours et quand je passe, je me réjouis de voir des personnes âgées, des jeunes, des enfants, des familles qui sont assis sur les bancs et qui profitent de ce qu'on a créé sur cette place-là. Et donc tout ça, c'est assumé.

On va continuer comme ça, ne vous en déplaise.

Madame la Maire

Bien.
Madame le Guic.

Madame Sandrine Le Guic

Merci Madame la Maire.

Je voulais revenir sur quelques points qui avaient été évoqués par nos collègues de l'opposition.

Quand on parlait de la dégradation de l'entretien des bâtiments, je voulais m'inscrire en faux sur cette affirmation parce qu'en tant qu'ancienne Adjointe à l'éducation, je peux vous dire que durant tout mon mandat précédent, nous n'avons eu que des travaux dans toutes les écoles et aussi dans la petite enfance. Et je ne parle pas que des gros chantiers comme celui de Rosa Parks, d'Exen ou du tout dernier Prévert. Mais je parle aussi des chantiers qui sont un peu plus discrets mais qui sont tout aussi utiles autant pour les enseignants que pour les enfants, comme le changement de tous les luminaires dans les écoles Mermoz, à Joséphine Baker et aussi à Rosa Parks et d'autres chantiers encore.

Et cette année, nous avons aussi, pour revenir sur la question de l'AdAP, un chantier qui va avoir lieu au gymnase Exen qui va permettre d'avoir un accès à la salle de spectacle puisque nous allons mettre en place un ascenseur afin que tout le monde puisse bénéficier de cette salle à partir de l'année prochaine.

Donc les travaux vont commencer cet été, avec un accès à la cour qui sera réduit, mais en tout cas c'est prévu et ça fait partie de la phase 3 de l'AdAP.

En ce qui concerne le budget de la restauration scolaire, alors oui, il diminue un peu, mais comme on en a parlé un peu lors de la Commission ressources, cela peut s'expliquer par la chose suivante : nous savons tous que la ville de Schiltigheim n'est pas une ville avec une population riche. Donc effectivement la plupart des enfants qui bénéficient de la cantine ont des tarifs bas. Et le fait est que depuis la mise en place du quotient familial unique par l'Eurométropole, beaucoup de familles qui ne bénéficiaient pas des tarifs bas avant cette mise en place ont pu en bénéficier, ce qui a augmenté le nombre d'enfants en coefficient bas et donc oui, une moindre de moindre recette pour la restauration scolaire.

Et enfin, en ce qui concerne la cantine du groupe scolaire Victor Hugo, je crois me souvenir qu'on avait organisé lors du précédent mandat une visite du chantier et qu'on avait expliqué comment ça allait fonctionner. Effectivement, il y a 250 places de cantine qui sont prévues. Une partie des places de cantine est réservée aux maternelles et là le service se fera à table, parce que les enfants sont trop petits. Mais pour les élémentaires, ce sera un self, ce qui permettra, on le sait, ça a été techniquement prouvé, d'augmenter la capacité d'accueil et le fait est qu'il est prévu que les enfants de l'école Leclerc, qui à l'heure actuelle vont au centre social Victor Hugo, iront à l'école Victor Hugo pour bénéficier du service de cantine.

Et enfin, une dernière chose, durant le précédent mandat, nous avons commencé à travailler sur un plan cantine, mais ça, c'était encore des ébauches. Il est prévu de travailler et ça, c'est mon collègue Hervé Roqueplan qui sera chargé de travailler sur une nouvelle carte scolaire qui concernera l'ensemble du territoire et qui intégrera les questions des sites de cantine. Parce qu'effectivement nous avons des sites de cantine qui sont très chargés et d'autres où on pourrait travailler différemment. *

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci Madame la Maire.

Madame la Maire

Bien, merci beaucoup Madame Le Guic pour ces compléments et ces réponses utiles.

Madame Winterhalter, et puis on va terminer ce premier tour par des éléments de réponse aussi que nous donnerons avec la Première Adjointe si on souhaite après aller vers un deuxième tour.
Madame Winterhalter, c'est à vous.

Madame Laurence Winterhalter

Merci Madame la Maire.
Chers collègues,

Je voudrais d'abord répondre à Monsieur Henry concernant la baisse de dotations au CCAS. Nous l'avons dit, nous l'avons redit, une partie de ce budget est allée au service des solidarités donc non, le budget n'a pas baissé.

Et pour répondre à Monsieur Ratsiajetsinimaro et Madame Andruette concernant l'AdAP, celle-ci était en cours lors de votre mandature. Or, vous n'avez même pas amorcé un quelconque investissement dans vos budgets pour les personnes en situation de handicap. Nous l'avons amorcé dès notre arrivée et nous continuons maintenant.

J'aimerais aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur, c'est celui c'est la santé. Oui, c'est la création d'une maison urbaine de santé. Cela fait 8 ans que nous portons ce projet. C'est long, mais les planètes s'alignent enfin, la santé des Schilikois nous importe particulièrement. Nous voulons faciliter les parcours de soins pour les publics les plus fragiles. Aujourd'hui, les professionnels de santé sont volontaires et vont créer une belle dynamique.
La prévention sera au cœur de ce lieu.

Et pour finir, je voudrais souligner particulièrement l'investissement de la ville à hauteur de 100 000 €, nous n'avons pas à en rougir, Strasbourg mettant la même somme, pour la création de ces maisons de santé.

In fine, tous nos partenaires sont à fond sur ce projet, qu'il s'agisse de la région, la CEA, l'ARS, la CPAM. Des subventions seront débloquentées pour notre plus grand plaisir et celui des Schilikois. Alors oui, bientôt ce projet verra le jour au Marais et j'en suis, avec Madame la Maire, particulièrement fière.

Je vous en remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup pour ta ténacité qui s'inscrit aussi dans ce budget. Ça le rend d'autant plus visible et palpable. Merci beaucoup.

Peut-être quelques éléments de réponse puisqu'on est là dans des injonctions contradictoires, à la fois au niveau de l'État qui nous demande d'en faire plus tout en nous donnant moins. Ça a été dit, redit, par rapport aussi à des propositions qui sont faites ici d'investir plus mais en ayant moins de recettes, moi je n'ai pas la solution. On n'est pas des magiciens et on le sait bien. C'est un travail de rigueur, c'est un travail à l'euro près et vous le savez toutes et tous. On est là en pleine conscience et vous avez eu aussi des temps de commission.

Je vais tâcher de répondre très brièvement et puis on pourra continuer le débat.

Sur l'explosion des charges de personnel ? Non, évidemment non. Par contre, on est évidemment sur une augmentation parce que, et ça a été dit au débat d'orientation budgétaire, on a des ATSEM, on a des cantinières. Il y a déprécarisation aussi des emplois qui étaient précaires à l'époque et qui ont été changés en emploi justement durables et ça, c'est tout à la charge de la collectivité.

Sur le stationnement, les travaux sont en cours. Vous le savez, en 15 jours, on ne peut pas changer l'économie budgétaire dans laquelle on est actuellement. Mais par contre, c'est sur le métier pour 2027 et on travaille à l'euro près.

Une DSU qui augmente, je suis d'accord avec vous, ça ne nous réjouit pas, parce que ça montre le creusement des inégalités. On est dans une ville où 25 à 26% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Et on sait très bien qu'avec nos 3 quartiers politiques de la ville qui concentrent ces effets de pauvreté, avec des taux qui peuvent dépasser les 40% de gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec des familles monoparentales, avec un empilement de difficultés et d'inégalités de destin. C'est un fait.

Mais à côté de ça, on sait que 60% des gens qui vivent dans la précarité ne sont pas non plus en QPV.

C'est ça aussi notre photographie, cette DSU. Elle est là pour avoir un effet de rattrapage que nous fait l'État par rapport à des politiques de droit commun qui ont failli, des politiques d'emploi, des politiques d'éducation, des politiques d'insertion.

Nous, nous portons notre part et nous mobilisons. Et vous le voyez dans ce budget, l'ensemble de nos politiques publiques, à la fois sur les quartiers populaires et aussi sur l'éducation. Plus de 10 000 000 € aujourd'hui d'investissements qui sont posés cette année sur de l'éducation. Ça dit le niveau d'ambition. Parce qu'on a des jeunes qui sont en décrochage, parce qu'on a des jeunes qui sont moins qualifiés, notamment dans nos QPV. Et cette inégalité de destin, elle doit se solder par un même accès au droit. Ça montre notre investissement en termes d'éducation, ça montre notre soutien aussi à la vie associative qui parfois fait figure de service public de réparation. Quand l'État n'y est pas, oui, nous le portons et nous le portons parfois seul. Parce qu'on voit aussi la posture de la CEA qui nous décrète que cette année, c'est année blanche.

Mais les dépenses, elles augmentent, les besoins, ils sont là. Les inégalités se creusent. Nous, on ne peut pas se permettre d'années blanches, alors on garde ce fil tenu de l'équilibre entre « oui il faut réparer la ville, oui il faut réparer des bâtiments vétustes, oui il faut investir dans du neuf » et en même temps il faut du service local de proximité, il faut des agents, il faut de la sécurité, il faut de la tranquillité, il faut de la médiation et de l'insertion, il faut des adultes dans cette ville qui soient référents.

Il faut travailler la parentalité, mais mettre les parents avec nous et arrêter de les culpabiliser. Tout cela c'est du temps, c'est du temps humain. C'est du travail aussi pour notre administration qui a travaillé et vous le voyez être de plus en plus robuste, efficace pour faire face aux crises. Nous sommes ces collectivités qui ont fait face aux crises à qui on a dit, attendez, il faut être agile. Sauf que cette agilité, elle a eu un coût aussi.

Aujourd'hui, on travaille à être robuste, à passer ces hivers où l'énergie risque de remonter, à continuer à investir dans chacun des quartiers. C'est ça notre budget, c'est ce fil tenu. Ce n'est pas une baguette magique, mais ce sont des promesses qu'on va tenir mais qu'on va phaser dans le temps.

Par rapport au personnel, non, il n'y a pas de dérive en termes de personnel et ça, je l'ai déjà dit sur la déprécarisation et les ATSEM et des cantinières, c'était notre collègue, Madame Le Guic, qui en avait parlé la dernière fois.

C'est aussi par rapport à toute la politique d'accompagnement, à la fois de rigueur, mais aussi de prévoyance, d'accompagnement, de protection des agentes et des agents à travers différentes mesures qui ont été mises en place et qui ont été, je pense déjà plusieurs fois, plusieurs fois présentées avec nous. Donc pas de dérive. C'est bien l'ensemble de la ville qui est mobilisée aujourd'hui sur des enjeux forts, sur la lutte contre les inégalités, sur maintenir aussi ce socle fort qui fait que dans cette ville, on est à Schiltigheim mais on n'est pas ailleurs ici, on se sent bien et on souhaite que ce budget soit vraiment le support pour continuer à porter des politiques publiques ambitieuses pour lesquelles il va falloir se battre et aller chercher des partenaires.

Madame la Première Adjointe.

Madame Sophie Mehmanpazir

Oui, merci Madame la Maire.

Il me revient de répondre à une série de questions complètement disparates et j'avoue que je ne comprends pas du coup l'intérêt de mener une Commission si on doit attendre le Conseil municipal pour aller sur le détail de certaines questions. Je vais prendre à la volée pour répondre à certaines mais je vous invite quand même à utiliser l'outil que sont les commissions pour pouvoir vraiment descendre au plus fin dans vos questionnements.

Sur les ressources humaines, parce qu'on en parle beaucoup. Il a été dit que la ville croissait, il y a une croissance démographique et donc les charges du personnel vont de pair, ce qui ne m'étonne pas du tout.

Là, on a des dépenses qui sont effectivement à 23 200 000 € avec des charges incompressibles, vraiment mécaniques, qui sont du fait de l'État qui sont à plus de 400 000 €. Pour autant, ça a été contenu et ça veut dire que nous gérons au plus fin les dépenses. Nous avons un budget qui est maîtrisé, c'est contenu tout en ayant, et Madame la Maire l'a dit, un accompagnement social en lien avec les agents, pour assurer une qualité de vie au travail, pour assurer une prévoyance de santé, pour assurer un cadre général et une revalorisation des salaires les plus bas. Donc on chacun bénéficie de cette protection, on la véhicule partout, à la fois pour les administrés Schilikois sur cette protection fiscale, mais aussi au niveau de nos agents.

Sur la trésorerie, c'est une photographie à un instant T avec des flux qui vont et qui viennent et qui peuvent faire bouger votre trésorerie très rapidement. Donc ce qui compte, c'est que l'on puisse assurer le paiement de nos factures, des salaires et des charges générales. Et ce qui ne compte pas c'est de trésoriser. Donc on est vraiment sur une trésorerie aussi complètement pilotée pour la partie CCAS et Caisse des écoles. Il a été dit en commission, Monsieur Henry, qu'on attendait l'installation du CA de ces 2 établissements publics pour pouvoir avoir finalement un point de départ et de demander des rapports d'activité qui seraient présentés et voire même pour expliquer les subventions de la collectivité vers ces établissements. Donc ça sera au cours de la Commission affaires sociales.

J'ai entendu parler de la baisse des entretiens des bâtiments sportifs. Il se trouve qu'il y avait aussi énormément de stockage de matériel, donc on peut encore surfer sur une bulle d'achat de matériel et de produits ménagers qui existaient. Donc il ne faut pas gâcher, on continue d'avancer là-dessus.

Le recul sur les bâtiments techniques, il y a quand même 2 800 000 € sur le patrimoine bâti avec une série d'AP qui ont été présentées, où on voit les 600 000 € d'AdAP, la mise aux normes de l'Hôtel de ville et vous pouvez suivre les travaux selon la descente du service au niveau du rez-de-chaussée et la reprise finalement de ces bureaux avec en plus la mise en sécurité de ce qu'il faut faire au préalable pour protéger l'Hôtel de ville.

J'entends aussi la hausse du taux d'emprunt, je crois que ça a été dit, avec les variations. Je rappelle que notre dette, c'est 80% d'emprunts à taux fixe et 20% à taux variable qui sont indexés sur le livret A. Effectivement, nous avons je crois 400 000 € de charges financières liées à ces fluctuations d'emprunt. Mais le livret A n'est pas non plus à un taux très élevé.

Concernant l'épargne brute, cette année nous avons dégagé plus d'épargne brute, Nous avons en capacité section investissement 1 985 000 € en 2025 et cette année nous dégagions 2 105 000 €. Là-dessus je peux dire que ce budget, il est quand même maîtrisé parce qu'il est équilibré. Nous faisons appel à la dette comme outil, sachant que nous allons attendre les résultats du CFU pour reventiler le montant de l'emprunt. Nous faisons appel à des partenariats, Antoine en a parlé sur la partie dotation et de subventions, des autres collectivités pour nous aider à entreprendre des travaux d'investissement. Sinon ce serait les Schilikois qui porteraient des écoles, des centres sociaux. Donc

nous protégeons et nous allons davantage là-dessus. Nous avons les taxes d'aménagement et cette fameuse épargne brute qui vient alimenter.

Par rapport à ces difficultés nationales et internationales, nous avons réussi à faire un budget qui est responsable et on travaille au plus fin. Je ne vais pas me mettre en avant mais la Première Adjointe qui est aux ressources humaines et financières, ça renvoie quand même le signal que pour aller sur nos prochaines politiques, notre programme, nous allons travailler au plus fin avec l'outil qui est un budget primitif et supplémentaire et le prochain qui arrivera très vite.

Voilà, j'espère avoir répondu pour l'ensemble, merci.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

C'est ce qu'on appelle une pleine délégation ressources, au service justement de la collectivité pour ces politiques publiques. Et merci beaucoup de ces réponses précises.

Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ? Monsieur Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Je vais essayer de faire court, mais quand je vous écoute, c'est comme s'il y avait d'un côté la méchante droite que nous sommes et de l'autre côté la gauche moralisatrice que vous êtes. De grâce, ne soyons pas dans des caricatures. Quand on est là à nous dire qu'aujourd'hui oui, d'un côté, l'austérité est due uniquement à des gouvernements de droite ou de centre droit, ou quelque chose de cet ordre-là ; et quand je regarde que Monsieur Baader prendre comme référence 2012 à 2023. Mais qui était donc Président de la République entre 2012 et 2017 ? C'était bien François Hollande, donc à un moment donné, soyons sérieux, ce n'est pas notre faute si la gauche n'arrive pas au pouvoir au niveau national, c'est comme ça. Les Français ont décidé en la matière, je ne vais pas faire ce genre de débat ici dans cette assemblée.

Maintenant, regardons les choses en face. La DGF a commencé à baisser en 2015. Qui était Président de la République ? Ceux qui étaient parmi vous élus, j'en faisais partie, on était Place Kléber pour faire pour faire un piquet de grève de tous les élus de gauche ou de droite pour manifester contre la baisse de la DGF. Donc dire aujourd'hui que c'est exclusivement dû à des gouvernements de droite ou du centre ou je ne sais encore quoi. De grâce, regardons les choses telles qu'elles sont, c'est faux.

Et donc par rapport à ça, il faut recontextualiser les choses au niveau national. Quand un gouvernement arrive aux affaires, malheureusement, les collectivités subissent, que ce soit de gauche comme Monsieur Hollande à son époque ou que ce soit quelque chose d'hybride qui est Monsieur Macron, on ne sait pas trop où est-ce qu'on peut le situer, c'est comme ça.

Pour revenir à Schiltigheim, parce que c'est quand même ça qui nous concerne aujourd'hui, effectivement, vous avez raison Madame la Première Adjointe, quand vous dites, qu'il y avait des questions qui ont été évoquées en commission. Effectivement, moi aussi j'étais surpris que ça revienne ici. Ce sont des questions auxquelles on a eu des réponses, en tout cas j'en ai eu, je n'ai pas compris. Pourquoi poser exactement les mêmes questions si ce n'est juste pour attirer la lumière sur soi ? Nous, on n'a pas posé ce genre de questions, on a été factuel, on a parlé de projet.

Et donc j'aimerais m'attarder sur l'AdAP. Madame Winterhalter mais l'AdAP, l'Adjoint en charge à l'époque, il est là Monsieur Gwenaël Jaouen. Il a mis ça en place à l'époque. Donc ne nous dites pas que l'on n'a rien fait en la matière. On a mis les choses en place en matière de handicap, en matière d'ERP et tout ce que cela implique pour nos concitoyens. Si aujourd'hui on revient sur ces 1 000 000 € qui sont décalés de 2025 et 2026 à 2028. Qu'est-ce qui se passe en 2027 ? C'est ça la question.

Vous êtes étonné Monsieur Splet qu'on ne vote pas vos AP-CP, mais pourquoi on les voterait dans en pareille circonstance ? On ne peut pas les voter dans la mesure où l'AdAP est reporté par rapport aux

personnes en situation de handicap. Nous, nous pensons que c'est une priorité. On ne vous demande pas d'investir plus ou d'investir moins, on vous demande d'investir mieux. C'est pour ça qu'on met le point sur cet aspect-là, sur l'aspect de l'accessibilité des bâtiments publics.

Un deuxième élément par rapport au QPV, quand on regarde vos AP-CP, on regarde sur le Marais, il y a 1 400 000 € qui sont décalés pour 2027 et 2028, c'est écrit là noir sur blanc. Donc comment voulez-vous qu'on vote ces AP-CP ?

La partie handicap est reléguée dans 2 ans. Nos QPV relégués également dans 2 ans. C'est juste une logique implacable.

Comme je l'ai dit, on ne vous demande pas d'investir plus ou d'investir moins, mais d'investir mieux. Voilà, premier élément.

Deuxième élément sur les charges de personnel. Là, on parle de charges dans leur ensemble et on l'a déjà expliqué. Oui, nous avons fait le choix de mettre davantage de policiers municipaux. J'ai déjà expliqué comment le faire il y a 15 jours et on est toujours dans cette même optique-là. Oui, Monsieur Steffanus, nous aussi nous voulons protéger les Schilikois. Comme vous l'avez très bien dit, nous sommes au moins aussi responsables que vous. Vous n'avez le monopole ni de la responsabilité, ni de la protection des Schilikois. Nous aussi nous sommes au moins aussi responsables que vous. Et c'est pour ça que quand Madame la Première Adjointe dit « on veut avoir de la dette comme outil », les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

Donc aujourd'hui, vous pouvez, au moins dans une certaine mesure, contrôler les impôts.

C'est pour ça qu'on vous a demandé de baisser la taxe foncière, on l'a vu en commission, qui représente pour 1.1 point d'impôt de l'ordre de 170 000 €. Nous n'avons pas inventé ces chiffres, c'est vous qui nous les avez communiqués. C'est un tout petit peu, ça permet aussi, et c'est vrai que c'est un choix politique, de donner du pouvoir d'achat à nos concitoyens. Ce pouvoir d'achat ils vont forcément l'utiliser à quelque chose.

Donc ce n'est pas on n'est pas moins responsable, bien au contraire de redonner du pouvoir d'achat. On parle d'austérité matin, midi et soir. Qu'est-ce qu'on devrait faire en tant que politique ? Créer les conditions pour que nos concitoyens vivent mieux, donc en leur rendant un peu de pouvoir d'achat ils vivront mieux forcément.

Quand on parlait de d'épargne brute, j'ai commencé mon intervention en la matière en disant qu'on reconnaît qu'il y a une amélioration. Là où j'ai insisté, c'est le taux d'épargne brute par rapport aux recettes de fonctionnement. C'est-à-dire que nous sommes à 8,26% aujourd'hui à Schiltigheim en 2026 par rapport à la projection, là où les villes de strates comparables sont à 16,8%. C'est cela où j'attire votre attention. C'est-à-dire que les villes qui sont de strates comparables à la nôtre ont deux fois plus d'épargne brute en moyenne.

J'arrêterai là parce qu'on ne va pas refaire le match à chaque fois. En tout cas, nous on votera contre ce budget parce qu'il y a des meilleures politiques qu'on peut adapter avec un budget du même ordre, avec les mêmes niveaux de recettes, on peut réaffecter les dépenses autrement.

Madame la Maire

Merci beaucoup. Je crois que ça a été bien entendu.
Monsieur Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire,

Rassurez-vous je vais être assez bref. Je ne me suis pas étendu sur les recettes de la commune parce qu'on n'a pas de levier pour les changer. Les seules qu'on peut changer, c'est effectivement l'occupation du domaine public avec le stationnement, la taxe foncière et la taxe d'habitation, ça s'arrête là.

Je veux dire qu'on a beaucoup parlé pour pas beaucoup d'actions. Je suis venu avec un certain nombre de questions au Conseil municipal et je remercie les adjoints qui m'ont répondu sur ces questions. Mais il faut que vous sachiez quand même quelque chose, si on se retrouve au jour du Conseil municipal avec des questions, il y a deux raisons. La première, c'est qu'on a la commission de finances avec le budget, on reçoit les documents le matin et elle a lieu le soir. Il faut être disponible et vous voyez le paquet qui est à lire. Donc évidemment, on se retrouve avec des questions.

Deuxième point, en commission, j'ai posé des questions, j'ai lu les comptes rendus des commissions, je n'ai pas les réponses.

Donc voilà les deux points que je voulais vous signaler.

Et puis je veux revenir vers Madame Winterhalter. Oui on a dit et répété qu'au CCAS il y avait un équilibre parce que les activités seniors ont été reprises par la ville. Mais il n'y a eu aucune démonstration. Vous l'avez dit, ça oui, pas de problème.

La question que j'ai posée et pour laquelle je n'ai pas eu de réponse, c'est comment on peut organiser la revue de ces subventions de la même façon qu'on revoit les subventions qu'on a donné aux associations ? Pour le CCAS et pour la Caisse des écoles, quelle est la procédure dans laquelle on s'engage pour pouvoir les revoir et comprendre l'activité de ces deux organismes ?

Voilà, je m'arrête là, je ne suis pas plus long et je vous remercie pour les réponses que j'ai déjà eues.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

On va terminer ces tours de parole avec d'abord Julien Hélyary et ensuite Julien Ratcliffe.

Monsieur Julien Hélyary

Merci Madame la Maire. Chers collègues,

Je ne vais pas être long je vous assure parce que j'ai bien compris qu'il y avait encore beaucoup de points derrière.

Première chose quand même, on a beaucoup parlé, du contexte budgétaire national, contraint, on l'a bien compris. Sans revenir à 2015 ou à François Hollande, moi j'aimerais quand même revenir sur 2026. Et là pour le coup, les personnes qui dirigent le pays en 2026 sont bien des personnes qui sont catégorisées à droite sur le champ politique. Et de grâce, Monsieur Ratsiajetsinimaro, permettez-moi de faire de la politique en Conseil municipal si c'est possible. Et de rappeler la valeur qu'ont les étiquettes en politique parce qu'elles existent. Si on est gentil, 4,6 milliards d'économies demandées aux collectivités. Et si on est un peu plus méchant, ça pourrait monter jusqu'à 8 milliards.

En fait, le paradoxe, il est assez clair actuellement, et c'est celui face auquel on se trouve, les collectivités sont contraintes de financer les déséquilibres d'un État central dont elles ne maîtrisent ni les choix fiscaux, ni les dépenses. Et donc, vous l'aurez compris, la majorité ici ne partage pas les choix, à la différence a priori de votre groupe.

C'est dans ce contexte qu'on est en responsabilité et en conscience qu'on fait le choix d'investir. Et c'est là-dessus que je vais revenir dans mon intervention aussi parce que c'est effectivement la partie dont je suis chargé, parce que vous l'avez répété, vous et Monsieur Henry, plusieurs fois sur les dépenses à destination des QPV, et plus largement des personnes qui souffrent d'inégalités sociales, vous avez parlé d'un décalage en 2027 et 2028, comme si aujourd'hui il n'y avait rien dans les investissements à destination de ces populations.

Alors moi je vais y revenir. D'abord, si on parle des habitants des QPV, c'est 7400 habitants et on pourrait en rajouter d'autres bien sûr. Pour les personnes qui sont en situation de précarité, voire de grande pauvreté, on a 3 objectifs dans ce que l'on propose.

Un, c'est transformer les équipements nécessaires à l'éducation, au lien social, aux liens intergénérationnels et aux solidarités. Ça veut dire quoi concrètement ? Ça veut dire qu'on investit pour vivre ensemble et créer du lien humain. Il me semble compliqué d'être contre cette démarche étant donné l'état de la société ici à Schiltigheim.

Deuxième chose, on veut réduire l'impact de la crise environnementale. Les premières victimes, c'est qui ? On le sait très bien, ce sont les personnes qui sont en situation économique difficile, donc là aussi, compliqué me semble-t-il, à moins de ne pas être trop confiant de ce qui se passe tout autour de nous, à Schiltigheim comme ailleurs, d'être contre ces investissements.

Dernier objectif, c'est améliorer les espaces publics nécessaires à l'apaisement de la commune. Ça veut dire quoi concrètement ? Ça veut dire partager des espaces, ça veut dire profiter d'îlots de fraîcheur, ça veut dire aussi rompre la promiscuité et ça, j'insiste là-dessus, ça participe de la sécurité de toutes et tous. Et sur ce terme de sécurité, on a 6 ou 7 ans pour en parler. Mais la définition est large et il faut qu'on l'amende au fur et à mesure de notre collaboration.

Je vais lister quand même quelques chiffres parce qu'à un moment donné, il y a quand même des réalités dans ce budget et ce ne sera pas long je vous rassure.

Je reviens juste sur votre expression qui me paraît malheureuse. Non pas que je ne pense qu'à ça, mais j'y ai repensé, vous avez parlé de parents pauvres lorsqu'il s'agit de venir en soutien aux populations les plus fragiles.

C'est 6 687 609,80 € pour le groupe scolaire Victor Hugo qui me semble-t-il se trouve en plein cœur du quartier des Écrivains.

C'est 3 125 000 € pour la Maison de l'enfance qui se trouve au même endroit.

C'est 450 000 € pour la rénovation et l'extension du centre socioculturel Adolphe Sorgus au Marais. Je préfère l'appeler Adolphe Sorgus parce que je l'estime pour la personne.

C'est 100 000 € pour les travaux d'aménagement de l'intérieur du CSF Victor Hugo, pas la peine de vous dire encore où il se trouve, vous avez compris.

C'est 48 000 € pour la rénovation du City stade du parc Sainte-Odile.

C'est 240 000 € pour le budget participatif dont l'un des 2 projets lauréats est nécessairement localisé en quartier politique de la ville.

Alors, vous l'avez compris, je suis chargé effectivement, avec bien sûr tous mes collègues de la politique de la ville, des QPV et des CSC et très sincèrement, je me réjouis, Monsieur Henry et Monsieur Ratsiajetsinimaro, de votre souci commun que vous avez de ces populations et de ces quartiers. Et puisque vous êtes convaincus, tout comme nous visiblement, des inégalités que leurs habitants subissent, vous devriez apprécier à sa juste valeur les choix courageux et conscients que nous faisons de cohésion sociale et spatiale, encore une fois dans le contexte qui est le nôtre et qui est de la responsabilité des gens qui gouvernent ce pays depuis deux mandats.

Ces investissements, ce sont des choix, soyons clairs, au service de valeurs cardinales de la République, et votre parti politique contient ce terme dans son appellation même, celle d'égalité, celle de fraternité. Et il me semble quand même nécessaire, au moment de voter ce budget, plutôt que de lister des petits détails qui, effectivement, ne relèvent pas réellement d'un débat politique global, d'avoir en conscience cette hauteur de vue et de voter en responsabilité.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci.

On termine ce débat sur le budget primitif avec Julien Ratcliffe. Je vous demanderai vraiment d'avoir des interventions courtes pour qu'on puisse clôturer et ne pas être épuisé et terminer à 00h00.

Monsieur Julien Ratcliffe

Moi aussi, je m'engage à être très rapide.

La baisse de la taxe foncière ? Je ne sais pas si on est sur quelque chose d'incohérent ou d'irresponsable, mais c'est très facile d'appeler à une baisse des impôts, en l'occurrence de la taxe foncière. Sauf que dans le contexte budgétaire auquel sont confrontées toutes les collectivités locales, ce n'est ni réaliste ni souhaitable puisqu'il y a des besoins de services publics. On le rappelle, les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel, c'est pour faire des services publics aux habitants à destination des Schilikois et tous sont utiles. On ne peut pas couper dedans comme ça les investissements, l'opposition elle-même l'a dit, ces investissements pour la commune sont utiles aussi dans ce contexte-là. Dire qu'on va baisser la taxe foncière, ce serait aggraver la situation budgétaire. Ou alors il faut voir dans quoi vous voulez couper, qu'est-ce qu'on va enlever aux Schilikois ? Est-ce qu'on multiplie par 2 le tarif des cantines ? Est-ce qu'on enlève de l'accueil périscolaire ? Est-ce qu'on renonce aux investissements ?

Là, il y a quelque chose à clarifier. La baisse de la taxe foncière ne concerne pas tout le monde puisqu'on a une partie des habitants qui sont en capacité de la payer, qui ont une situation qui les rend redevables de la taxe foncière. On a aussi une partie de la population qui est dans une autre situation au regard de la taxe foncière.

Redonner du pouvoir d'achat aux habitants, protéger les Schilikois, c'est agir en faveur de tous les Schilikois et nous, notre volonté et ce qui est présent dans ce budget, c'est des services publics en faveur de tous les Schilikois, quel que soit leur milieu social, quelle que soit leur situation, pour créer de la solidarité, pour créer des conditions de vie de meilleure qualité. Et c'est ça notre aspiration principale.

Mais il faut encore aller plus loin et ça doit être notre ambition pour les années qui viennent, pour être un bouclier justement face aux régressions sociales que l'on voit à l'échelle de notre pays. C'est ça nos engagements et c'est ça l'ambition qu'on doit porter pour notre commune.

Madame la Maire

Je vous remercie.

On termine si vous en êtes d'accord avec les dernières précisions de Madame la Première Adjointe et puis avec ma conclusion, nous passerons au vote.

Madame Sophie Mehmanpazir

Je reviens sur le taux d'épargne brute puisqu'il a été évoqué. Je suis toujours mal à l'aise sur les comparaisons de villes. Il faut voir le périmètre, il faut voir l'intervention, il faut voir la composition de la ville. Je rappelle, et vous en avez parlé en premier, que nous avons trois QPV, ce qui nous amène la hausse de la DSU. Schiltigheim est déjà une ville particulière de 35000 habitants avec trois QPV sur son ban. À titre comparatif, ça va être compliqué de trouver une ville équivalente mais je vous donne Aubagne qui est une ville de droite qui a un taux d'épargne brute à 8%. Corbeil-Essonnes à 10,4%. Donc je pense que ces taux sont des indicateurs mais ne reflètent pas un budget primitif puisque, je le rappelle, le budget est à l'équilibre et le reste des indicateurs sont tout à fait satisfaisants, même si nous devons toujours veiller à ce qu'ils ne glissent pas vers des seuils d'alerte.

Pour la Commission, c'est vrai qu'on va faire un effort d'envoi des documents. Là on est un peu précipité sur un calendrier qui va vraiment au triple galop. On enchaîne Conseil sur Conseil et donc la stabilité des documents avant envoi fait que c'est vrai, ils sont arrivés en dernière minute mais ce n'est pas ce qu'on souhaite mettre en place en terme d'organisation. Donc les documents seront envoyés bien avant à la Commission avec l'ordre du jour.

Par contre, pour cette commission a eu un compte rendu que moi j'ai trouvé tout à fait exhaustif.

Concernant des questions qui sont laissées sans réponse et pour le schéma directeur, on a dit qu'on allait le communiquer quand il serait lui-même stabilisé puisqu'il est encore en cours d'étude.

Je vous laisse conclure Madame la Maire.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Oui, bien sûr, il y a des constats qu'on partage au niveau national. Et puis on connaît tous notre histoire récente en termes de coupes ou de baisse de dotations effectuée de la part de l'État. Il n'empêche qu'un budget, c'est le moment politique du Conseil et c'est là où on voit véritablement quels sont les différents angles, ce qu'on partage et ce qui nous différencie, et c'est bien normal. Et c'est bien le lieu où l'on fait de la politique locale. Ces différences, elles sont bien le lieu de la démocratie. Et j'ai envie de dire que la démocratie, c'est aussi le désaccord, parfois le constater, parfois aussi aller vers du consensus comme on verra en fin de Conseil.

Un petit mot sur l'AdAP puisque je n'ai pas envie de laisser cette petite musique s'installer du fait qu'on aurait rien fait, loin s'en faut. En 2026, c'est 30 bâtiments qui ont été remis aux normes et qui ont été adaptés. On a aujourd'hui terminé, comme le disait notre collègue, avec la salle de spectacle en dessous de l'école Exen. On est aujourd'hui en fin de la phase 3 sur 4 de l'adaptation de nos bâtiments. La phase 4 est en cours de travail avec les services de l'État et c'est relativement long. Donc voilà, on est toujours dans des politiques intégrées sur l'ensemble de nos bâtiments.

Juste au niveau RH, et ce sera mon dernier point de réponse. Là-dessus, on a près de 650 agents dans notre collectivité et donc heureusement qu'il y a un accompagnement sur le personnel. Heureusement qu'il y a des personnes qui sont compétentes, solides et vraiment présentes pour accompagner l'ensemble de nos personnels. Ce sont des agents qui sont employés dans notre collectivité et qui ont besoin d'une gestion et d'un accompagnement au plus fin.

Je termine là-dessus, un PPI, c'est un outil dynamique, ça n'est pas un outil figé, il aura vocation aussi peut-être à bouger comme ça se fait aussi à l'Eurométropole. On le verra aussi dès jeudi où on va changer parfois de fauteuil et on verra que partout, on va revoir des lissages, des dynamiques et c'est la vie des projets. Et c'est la vie des collectivités et celle d'un PPI qui reste un outil vivant et dynamique.

Ce budget, il n'est donc pas un budget de confort, on l'aura compris toutes et tous, c'est un budget de responsabilité à la hauteur de ce que nous voulons pour Schiltigheim, même si on souhaiterait plus en termes de finances publiques.

Une ville qui ne renonce pas, une ville qui agit, une ville où l'on continue à bien vivre et à faire face socialement et écologiquement. C'est sur cette base donc que nous vous proposons de l'adopter.

Qui est contre ce budget ? Qui s'abstient ? Ce budget est adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Était excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE055 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 14 avril 2026, ont été désignés, au scrutin secret, les membres élus du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) suivants :

- JAMPOC-BERTRAND Nathalie
- KECHID Nadia
- HÉLARY Julien
- LEGRAS Olivier
- STEFF Marie-Jeanne
- HELLENBRAND Elisabeth

Résultats du scrutin :

- 39 suffrages exprimés
- 37 voix pour la liste présentée
- 2 bulletins blancs

Toutefois, il convient de procéder à une nouvelle élection.

En effet, Madame la Maire a été désignée membre du Conseil d'administration du CCAS lors de ce scrutin, alors même que le Maire est membre de droit de cette instance. Cette situation rend nécessaire l'organisation d'un nouveau vote afin de respecter la composition réglementaire du Conseil d'administration.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles :

« Les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats ».

Je vous prie de faire des propositions de listes.

Une liste a été proposée :

- ✓ KECHID Nadia
- ✓ HÉLARY Julien
- ✓ LEGRAS Olivier
- ✓ STEFF Marie-Jeanne
- ✓ HELLENBRAND Elisabeth
- ✓ BAADER Marc

Résultats du scrutin :

- ✓ 39 voix exprimées
- ✓ 39 voix pour la liste présentée
- ✓ 0 Bulletin blanc

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6, R. 123-7, R.123-8 et R.123-10 ;

Vu les délibérations n° 2026DE042 et n°2026DE043 du 14 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré,
Au scrutin secret,

ABROGE les dispositions relatives à la désignation des membres élus du CCAS issues des délibérations du 14 avril 2026 ;

DÉSIGNE les personnes suivantes pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale :

- KECHID Nadia
- HÉLARY Julien
- LEGRAS Olivier
- STEFF Marie-Jeanne
- HELLENBRAND Elisabeth
- BAADER Marc

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	39	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-3207-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Logiquement, je vous propose de passer au point 4.

Alors peut-être que nous aurons le consensus là-dessus, c'est sur le Centre communal d'action sociale et la désignation des membres élus.

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 avril, ont été désignés au scrutin secret, les membres élus du CA du CCAS, vous avez la liste de sous le résultat du scrutin, c'était 39 suffrages exprimés avec deux bulletins blancs. Toutefois, il convient de procéder à une nouvelle élection. En effet, Madame la Maire ayant été désignée membre du Conseil d'administration du CCAS lors de ce scrutin, alors même qu'un maire est membre de droit de cette instance, ça laisse donc une place disponible supplémentaire. Cette situation rend nécessaire l'organisation d'un nouveau vote afin de respecter la composition réglementaire du Conseil d'administration du CCAS, conformément au Code de l'action sociale et des familles.

Je vous laisse prendre lecture et je vous prie de faire des propositions de liste.

[Organisation des opérations de vote et lecture du délibéré]

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité, tout comme le vote. Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Était excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE056 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

L'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée par une Commission d'appel d'offres (CAO) :

« Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. »

La CAO est également consultée, dans les conditions de l'article L. 1414-4 du CGCT pour avis sur tout avenant à un marché passé en procédure formalisée entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %.

L'article L.1411-5 du CGCT définit la composition de la CAO des collectivités territoriales, ainsi que le mode d'élection de ses membres :

- Du maire ou de son représentant habilité à signer les marchés, président de droit ;
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus forte reste ;

- De cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les membres titulaires.

Les membres de la CAO sont donc élus :

- À la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Au scrutin de liste ;
- Au scrutin secret sauf accord unanime contraire, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

Au titre de cette élection, la liste suivante a été déposée :

Titulaires	Suppléants
1. MEHMANPAZIR Sophie	1. LEGRAS Olivier
2. EBER Jean-Christophe	2. NGUYEN Michaël
3. RENAULT Alice	3. HOFSTETTER Julien
4. HYVERNAUD Raphaël	4. WREDE Nicolas
5. JAOUEN Gwenaël	5. FRENO Marie-Thérèse

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 1414-4 et L. 2121-21 ;

Vu la délibération du 14 avril 2026 définissant les modalités d'élection de la CAO.

Considérant la liste déposée ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

DÉSIGNE comme membres de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
1. MEHMANPAZIR Sophie	1. LEGRAS Olivier
2. EBER Jean-Christophe	2. NGUYEN Michaël
3. RENAULT Alice	3. HOFSTETTER Julien
4. HYVERNAUD Raphaël	4. WREDE Nicolas
5. JAOUEN Gwenaël	5. FRENO Marie-Thérèse

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2969-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

On passe à la délibération suivante. Et c'est Madame Mehmanpazir.

Madame Sophie Mehmanpazir

Oui, nous passons à une autre élection, celle des membres de la CAO, c'est à dire la commission d'appel d'offres. La CAO est une instance essentielle au bon fonctionnement de la commande publique. Elle intervient dans l'attribution des marchés publics les plus importants et garantit la transparence et la régularité de nos procédures ainsi que l'égalité de traitement entre les candidats conformément au code général des collectivités. Elle est composée de Madame la Maire qui la préside, de 5 membres titulaires et 5 suppléants, élus en son sein par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle.

La liste des candidats a été proposée, donc je vous lis la liste de ces candidats.

[Lecture de la liste des candidats et du délibéré]

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et bien la délibération est adoptée. Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etait excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE057 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

Conformément à l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public.

Après délibération du Conseil municipal sur le principe de la délégation, et lancement de la procédure de consultation, la Commission de délégation de service public (CDSP) prévue à l'article L. 1411-5 du CGCT :

- Ouvre les plis ;
- Analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Est consultée pour avis sur l'opportunité d'engager des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires ;
- Analyse les offres des soumissionnaires et transmet, à l'assemblée délibérante, un rapport présentant ces offres.

La CDSP est également consultée pour avis sur tout avenant à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %.

En application de l'article L. 1411-5 du CGCT, la CDSP est composée :

- Du maire ou de son représentant habilité à signer les marchés, président de droit ;
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus forte reste ;
- De cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les membres titulaires.

Les membres de la CDSP sont donc élus :

- À la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Au scrutin de liste ;
- Au scrutin secret sauf accord unanime contraire, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article D. 1411-3 du CGCT, les membres de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle en application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Aux termes de l'article D. 1411-4 du CGCT :

- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir ;
- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Au titre de cette élection, la liste suivante a été déposée :

Titulaires	Suppléants
1. MEHMANPAZIR Sophie	1. LEGRAS Olivier
2. EBER Jean-Christophe	2. NGUYEN Michaël
3. RENAULT Alice	3. HOFSTETTER Julien
4. HYVERNAUD Raphaël	4. WREDE Nicolas
5. JAOUEN Gwenaël	5. FRENO Marie-Thérèse

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1, L. 1411-5, D. 1411-3 et D. 1411-4 ;

Vu la délibération du 14 avril 2026 définissant les modalités d'élection de la CDSP ;

Considérant la liste déposée,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

DÉSIGNE comme membres de la Commission de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
1. MEHMANPAZIR Sophie	1. LEGRAS Olivier
2. EBER Jean-Christophe	2. NGUYEN Michaël
3. RENAULT Alice	3. HOFSTETTER Julien
4. HYVERNAUD Raphaël	4. WREDE Nicolas
5. JAOUEN Gwenaël	5. FRENO Marie-Thérèse

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2970-DE-1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

On passe à la suivante, sur l'élection des membres de la commission de délégation de service public et c'est toujours Madame Mehmanpazir.

Madame Sophie Mehmanpazir

Donc autre élection, la commission de délégation de service public. C'est une instance importante puisqu'elle intervient à chaque étape des procédures de la délégation de service public. Elle analyse les candidatures, examine les offres et éclaire le Conseil municipal dans ses choix. Donc conformément au code général des collectivités, elle est composée de Madame la Maire qui la préside, 5 membres titulaires, 5 suppléants élus en son sein par le Conseil municipal.

[Lecture des élus membres de la liste et du délibéré]

Madame la Maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des souhaits d'expression ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaél JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etait excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE058 - EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

La formation des élus locaux s'organise sur la base de deux dispositifs distincts :

- ✓ Le droit à la formation instauré par la loi n°92-108 du 3 février 1992, financé sur le budget de la collectivité, pour des formations en lien avec l'exercice du mandat.
- ✓ Le droit individuel à la formation des élus (DIFE), géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et financé par le prélèvement d'une cotisation obligatoire des collectivités s'élevant à 1% du montant annuel brut des indemnités de fonction des élus.

1. Au titre du droit à la formation liée à l'exercice du mandat :

Les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

ORIENTATIONS :

Il est proposé, pour la durée du mandat, d'encourager les membres du Conseil municipal à mobiliser en priorité leur Droit Individuel à la Formation des Elus.

La mobilisation des fonds propres de la collectivité pourra s'articuler autour des thématiques suivantes :

- ✓ Connaissances générales de gestion d'une collectivité territoriale : finances publiques, marchés publics, statuts de la fonction publique, attributions exercées par la Maire au nom de l'Etat, compétences des collectivités locales, ...
- ✓ Compétences spécifiques pour les élus ayant reçu une délégation : formations spécifiques à leur périmètre de délégation.
- ✓ Compétences liées à la fonction d'élu : prise de parole en public, animation d'une réunion de travail, conduite de projets, ...
- ✓ Formation sur l'égalité entre les femmes et les hommes comme axe transversal au fonctionnement de la collectivité et aux politiques menées sur le territoire : orientations et programmes de nature à améliorer l'égalité.

Les formations ciblées doivent être dispensées par un organisme de formation agréé pour la formation des élus locaux.

En cas d'un trop grand nombre de demandes, les crédits seront répartis sur une base égalitaire entre les élus.

CRÉDITS ALLOUÉS :

Les crédits alloués à la formation des élus seront arbitrés annuellement selon les possibilités budgétaires. Pour 2026, un montant de 6 179 € a été inscrit au budget primitif, correspondant à 2% du montant des indemnités de fonction des élus.

Conformément à nos obligations, les crédits non consommés seront reportés sur l'exercice suivant dans le cadre de ce mandat.

Les frais éventuels de déplacement, d'hébergement et de restauration liés à ces formations seront pris en charge sur les crédits habituellement alloués à ce type de dépenses.

2. Au titre du droit individuel à la formation des élus (DIFE) :

Le Conseil municipal peut délibérer sur sa participation au financement des formations dont peuvent bénéficier les élus au titre de leur DIFE.

Il est proposé que la collectivité limite sa participation financière au titre du droit à la formation instaurée par la loi de 1992. Elle n'abondera pas les demandes de formation déposées dans le cadre du DIFE.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au droit à la formation des élus locaux

Vu la Loi du 28 février 2002 sur l'obligation de délibération dans les 3 mois suivant le renouvellement du conseil municipal

Vu l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dépenses obligatoires et aux reports de crédits dédiés à la formation des élus,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

APPROUVE les orientations proposées pour l'exercice du droit à la formation des élus ;

FIXE à 6179 € l'enveloppe budgétaire 2026 allouée à la formation des élus ;

PRÉCISE que les dépenses relatives aux frais de formations seront prévues au chapitre 65, fonction 031 du budget primitif 2026.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2921-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Nous passons sur la formation des élus, c'est la délibération numéro 7.

Madame Sophie Mehmanpazir

Exercice du droit à la formation des élus. Ce point porte sur cet exercice des droits de formation qui constitue un levier important pour garantir un mandat éclairé et efficace. Les élus disposent aujourd'hui de deux dispositifs. D'une part, le droit individuel à la formation, le DIF, qui est financé automatiquement et qui est mobilisable directement par chacun. D'autre part, un droit à la formation financé par la collectivité pour des formations en lien avec le l'exercice du mandat.

Pour 2026, une enveloppe de 6 179 € est prévue dans le respect des obligations réglementaires. L'objectif, c'est de permettre à chaque élu de se former dans des bonnes conditions pour exercer pleinement ses responsabilités.

[Lecture du délibéré].

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ? Oui, Madame Freno.

Madame Marie-Thérèse Freno

Madame la Maire, vous présentez un budget de formation pour les élus de 6 179 €. Cela représente 158,43 € par élu. Je trouve que c'est peu. Alors peut-être que vous avez d'autres éléments à me fournir pour m'éclairer un petit peu plus. Je suis prenante.

Madame la Maire

Madame Mehmanpazir pour les éléments de réponse.

Madame Sophie Mehmanpazir

En tant qu'élu vous avez droit à un DIF qui est incrémenté chaque année, donc en tant que nouvel élu vous aurez droit à 400 € que vous pourrez utiliser. J'en profite pour dire que les anciens élus, nous sommes un plafond de 800 €. Je vous invite à l'utiliser en priorité pour les formations que vous souhaitez mener. Quant aux nouveaux élus, c'est 400 € pour le montant de l'enveloppe. En fait, c'est un pourcentage sur l'enveloppe des élus.

Madame la Maire

Je pense qu'on a ce sujet en 2026 sur la formation des élus. Mobiliser le DIF d'abord et puis rajouter en complément ce qui peut permettre d'aller sur une à deux journées de formation maximum. Je suis d'accord, c'est peu. Cela étant, on va travailler ensemble sur le règlement intérieur, on pourra aborder ce point de la formation des élus. Si des besoins remontent, on peut faire soit une formation qui puisse contribuer à l'ensemble des élus thématiques et puis si d'autres besoins plus spécifiques et qui intéressent quelques élus remontent, on pourra revoir et retravailler sur le budget de 2027. Mais je pense qu'il faut construire là aussi un plan de formation pour les élus.

Je vous encourage vraiment à regarder les formations et peut-être que notre du côté des services ressources de la direction générale, on pourra aussi faire une proposition. Je vous enjoins à mobiliser ce DIF élu et à déjà utiliser cette première année, ces premiers 6 mois l'enveloppe de formation.

J'espère que la réponse est satisfaisante Monsieur Henry.

Madame Marie-Thérèse Freno

C'est sûr que quand on arrive dans un Conseil comme ça pour une première fois, la formation est très importante. C'est comme quand vous êtes en entreprise, les formations sont toujours là, il faut les prendre, on y a le droit donc faut le faire quoi.

Moi, j'ai envie de m'appliquer un peu dans ce complexe. Donc j'ai envie de faire cette formation pour pouvoir être plus efficace dans les semaines, les mois à venir, les années, parce qu'on va se voir pendant quelques temps.

Je vous remercie pour votre réponse.

Madame la Maire

Merci beaucoup, donc je redis qu'au niveau de la Direction générale qu'on essaiera de vous donner une réponse sur les propositions de formation déjà mobilisables.

Monsieur Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Juste une question, les droits arrivent au fil du temps, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, tous les nouveaux élus n'ont aucun droit et c'est le moment où ils ont le plus besoin de formation. Alors je vais vous poser une première question : est-ce que les anciens élus peuvent faire bénéficier de leur DIF aux nouveaux élus ou si c'est individuel ?

Il serait intéressant que la municipalité propose une utilisation du budget qu'on va voter tout de suite, de façon à ce que les nouveaux élus puissent être formés le plus rapidement possible parce qu'ils ne pourront pas le faire avec leur DIF ? Voilà c'est ma question.

Madame la Maire

Madame Mehmanpazir.

Madame Sophie Mehmanpazir

Oui, on va travailler sur le catalogue des formations et toutes les formations ne sont pas payantes mais il existe des modules en e-learning qu'on va centraliser, pour pouvoir les proposer plus facilement à l'ensemble des élus puisque ça participe à des débats éclairés et donc on reviendra au plus vite.

Moi-même je vais commencer à explorer mon DIF que je n'ai pas pu exploiter jusqu'à présent et je vais défricher toutes les procédures parce que c'est assez complexe. Mais je pense que l'incrémentation des 400 € doit se faire courant de l'année. Dans par rapport à votre droit individuel, c'est pour ça qu'on ne peut pas le partager.

Madame la Maire

Donc on peut déjà mobiliser ces 400 €.

Monsieur Mai.

Monsieur Jérôme Mai

Oui, très rapidement pour vous répondre, Monsieur Henry, ce sont des DIF, donc des droits individuels de formation, ils sont nominatifs. Les vôtres, ce sont les vôtres, les miens ce sont les

miens. Même si je voulais les donner à votre voisine, je n'aurais pas le droit. C'est comme le CPF, c'est nominatif.

Madame la Maire

Et donc un point d'attention. Mais voilà, on y travaillera, peut-être pour flécher sur les nouveaux élus notamment. Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etait excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE059 - ALLOCATION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Antoine SPLET, Adjoint

La Ville de Schiltigheim soutient intensément le milieu associatif, ses activités et ses nombreux projets, que ce soit en aide financière directe sous forme de subvention et/ou à travers des avantages en nature par l'attribution de créneaux horaires dans les bâtiments municipaux, tout au long de l'année. Les associations contribuent à l'intérêt général par les nombreux services, projets et activités éducatives, sportives, culturelles ou sociales qu'elles proposent aux habitantes et aux habitants du territoire.

Le service de la vie associative, de l'animation et de l'attractivité, créé en 2024, est l'interlocuteur privilégié des associations schilikoises et agit en lien avec les différents services municipaux thématiques.

Une uniformisation des procédures de demandes de subvention pour tous les services est en cours. Elle a pour objectif d'harmoniser les critères d'attribution. Ce processus s'appuie sur une concertation avec les actrices et les acteurs associatifs qui ont été rencontrés à plusieurs reprises au cours de ces deux dernières années autour de thèmes tels que le portail associatif, le mécénat ou les nouveaux besoins. Ce rapprochement a permis de répondre à certaines des difficultés rencontrées par le monde associatif et de proposer un accompagnement renforcé de la part de la collectivité.

En ce qui concerne l'attribution des subventions pour 2026, il est proposé de poursuivre la démarche engagée depuis deux ans, en présentant la plupart des demandes de subventions dans une même

délibération. Cette méthode permet d'avoir une vue plus globale sur le soutien au monde associatif qui est consenti par la Ville.

Au titre de l'Etat Civil et de la citoyenneté, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
ASSOCIATION DU FOYER DE LA PAROISSE DE LA SAINTE-FAMILLE Siret : 77881310500013	Renforcer les liens avec les autres paroisses et œuvrer pour l'œcuménisme	1900 €	2100 €	1900 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS Siret : 53373512200020	Agir pour le devoir de mémoire	520 €	500 €	500 €
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES Siret : 30586995000850	Préparation des cérémonies patriotiques	350 €	400 €	350 €
TOTAL		2770 €	3000 €	2750 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 – fonction 020 / Nature 65748

Au titre des Solidarités, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
ASSOCIATION AIDES Siret : 34949617400047	Soutien aux personnes malades et lutte contre le SIDA	1000 €	2000 €	1000 €
ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION Siret : 77887058400043	Cours de FLE (Français Langue Etrangère)	4500 €	5500 €	5500 €
ASSOCIATION ETRE LA – PIERRE CLEMENT Siret : 35001064100032	Accompagner la fin de vie et le deuil	500 €	1500 €	500 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG Siret : 53384285200014	Action départementale pour le don du sang	3000 €	3000 €	3000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES EMS Siret : 43035452200012	Accompagner les familles mal logées et surendettées	500 €	1500 €	500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE SCHILTIGHEIM, BISCHHEIM, HOENHEIM Siret : 77567227228786	Intervention volontaire de secours / action humanitaire	3000 €	3000 €	3000 €
JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE Siret : 42118237900022	Accompagner les malades en fin de vie	300 €	500 €	500 €
LA CLOCHE GRAND EST Siret : 80926737000249	Action auprès de personnes victimes d'exclusion (SDF)	2000 €	6000 €	2000 €
MIGRATION SANTE ALSACE Siret : 30796306600070	Favoriser l'accès aux soins des personnes migrantes	1500 €	1500 €	1500 €
OFFICE POUR LES AINES DE SCHILTIGHEIM Siret : 82905446900012	Favoriser le bien être des personnes âgées	5000 €	3000 €	3000 €
LES PETITS FRERES DES PAUVRES Siret : 40509689200030	Lutte contre l'isolement des personnes âgées		1000 €	1000€
PAROLE SANS FRONTIERE Siret : 43921225900030	Préservation de la santé mentale des personnes exilées	1000 €	2000 €	1000 €
SOLIDARITE FEMMES 67 Siret : 39792004200033	Ecoute des femmes subissant des violences conjugales	3500 €	3500 €	3500 €
COLLECTIF POUR L'ACCUEIL DES SOLLICITEURS D'ASILE STRASBOURGS Siret : 34101134400023	Soutien global aux demandeurs d'asile vulnérables non hébergés	2000 €	2000 €	2000 €
SOS MEDITERRANEE Siret : 81374447100034	Sauvetage en mer des personnes fuyant leurs pays	1000 €	1000 €	1000 €

	TOTAL	26800 €	37000 €	29000 €
--	--------------	----------------	----------------	----------------

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – fonction 424 /Nature 65748

Au titre du handicap, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
APEDI ALSACE Siret : 32091524200244	Agir pour les personnes en situation de handicap intellectuel	1700 €	1900 €	1700 €
ASSOCIATION ACCOMPAGNER, PROMOUVOIR, INTEGRER LES DEFICIENTS VISUELS Siret : 78431322300066	Soutien aux personnes déficientes visuelles (accès aux études, à l'emploi, aux loisirs)	400 €	800 €	400 €
ASSOCIATION REGIONALE D'AIDE AUX HANDICAPES MOTEURS Siret : 77885932200027	Accompagner les enfants et adultes porteurs de polyhandicaps	700 €	700 €	700 €
LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES Siret : 78428700500036	Permettre aux personnes mal voyantes de retrouver une autonomie	200 €	200 €	200 €
TOTAL		3000 €	3600 €	3000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – fonction 425 / Nature 65748

Au titre des loisirs, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
AGF 67 – CLUB FEMININ DE SCHILTIGHEIM Siret : 77564203600674	Organisation d'activités pour un groupe de personnes âgées	400 €	400 €	400 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECRIVAINS Siret : 39445601600044	Soutien scolaire pour les écoliers et les collégiens du quartier des Ecrivains	3000 €	5000 €	5000 €
ASSOCIATION LOISIRS, ARTS ET CULTURE Siret : 30711816600015	Organisation d'animations à thèmes tout au long de l'année	2300 €	2300 €	2300 €
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE Siret : 30711599800022	Animation des étangs de pêche	2000 €	4000 €	2000 €
COTE RUE, COTE VOISINS Siret : 79752477400016	Entretien d'un jardin partagé, gestion d'un poulailler et d'une ruche au parc des Oiseaux	1500 €	1500 €	1500 €
CLUB VOSGIEN DE SCHILTIGHEIM/BISCHHEIM Siret : 75292198100011	Entretien de sentiers nature à Schiltigheim et organisation de randonnées pédestres dans les Vosges pour les familles	1500 €	1500 €	1500 €
CYCLO CLUB DE LA ROSERAIE Siret :	cyclotourisme	1000 €	1000 €	1000 €

75281664500010				
LA SCHILYLETTE Siret : 87929079900011	Organiser l'évènement « Cargo Race » pour promouvoir les mobilités décarbonées		2000 €	2000 €
OFFICE DES SPORTS, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES LOISIRS Siret : 42810646200024	Aide à l'organisation d'évènements associatifs par la mise à disposition de matériel et portage d'évènements	40000 €	40000 €	40000 €
UNION TOURISTIQUE DES AMIS DE LA NATURE Siret : 53389582700012	Organisation de randonnées dans les Vosges et sorties culturelles	2600 €	8000 €	2600 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE, GROUPE ALPHONSE-ADAM Siret : 77568202401398	Organisation de camps et de sorties	2250 €	3000 €	2250 €
SCHILICK OUEST BOULES Siret : 53378200900013	Organisation d'animations dans le secteur Ouest	1000 €	1500 €	1000 €
SKI CLUB Siret : 45312331700019	Randonnées, bourse aux skis et aux vélos	1500 €	1500 €	1500 €
SO ! SCHILICK OUEST Siret : 84124887500012	Organisation d'animations au Parc des Oiseaux	1000 €	2000 €	1000 €
UNION CHRETIENNE DES JEUNES GENS Siret : 51980682200010	Séjours au Centre de vacances de Echery (Sainte-Marie-aux-Mines)	1000 €	1000 €	1000 €
UNIS VERS LE SPORT Siret : 45180445400036	Stages sportifs pour les enfants et les jeunes	1500 €	1500 €	1500 €
XTREME BIKE CLUB VTT STRASBOURG Siret : 51917688700015	Sorties et challenges vélo.	1750 €	2250 €	1750 €
TOTAL		64300 €	78450 €	68300 €

Pour une subvention supérieure à 23000 €, il est obligatoire de prévoir une convention d'objectifs (voir annexe)

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – Fonction 325 / Nature 65748

Au titre du numérique, il est proposé d'accorder la subvention suivante :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
L'INFORMATIQUE SOLIDAIRE Siret : 51128342600027	Informatique solidaire	7000 €	8000 €	7000 €
TOTAL		7000 €	8000 €	7000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – Fonction 57 / Nature 65748

Au titre des associations sociales ou socio-économiques, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant	Montant	Montant
----------------------	----------	---------	---------	---------

		alloué 2025	demandé 2026	proposé 2026
HUMANIS Siret : 41004342600031	Activités d'insertion (solidarité, humanitaire, égalité numérique)	3800 €	5000 €	3800 €
LABO DES PARTENARIATS Siret : 83300310600014	Impulser une dynamique Start Up de territoire	2000 €	2000 €	2000 €
TOTAL		5800 €	7000 €	5800 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – Fonction 428 / Nature 65748 ;

Au titre des associations relevant du patrimoine, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
ASSOCIATION LES AMIS DES ROSES STRASBOURG-SCHILTIGHEIM Siret : 42511920300049	Animation et entretien de la Roseraie.	1800 €	3000 €	1800 €
MEMOIRE ET PATRIMOINE Siret : 91394899800012	Animations pour découvrir le patrimoine de la ville et animations à la Ferme Linck	4000 €	8000 €	4000 €
TOTAL		5800 €	11000 €	5800 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – Fonction 633 / Nature 65748

Au titre de l'enfance-jeunesse, il est proposé d'accorder la subvention suivante :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
ALT – PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT ET SOINS EN ADDICTOLOGIE Siret : 30710772200067	Animation de points d'accueil et d'écoute pour préserver la santé mentale des jeunes, ouverture d'un nouveau point d'accueil à la Maison du Jeune Citoyen	3600 €	6060 €	6060 €
TOTAL		3600 €	6060 €	6060 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – Fonction 348 / Nature 65748

Au titre des associations culturelles, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
AFRICA BEGUE Siret : 84115051900012	Spectacle de danse en plein air et représentation au Brassin	3500 €	5000 €	3500 €
ASSOCIATION COUP D'CHŒUR Siret : 75336894300019	Chorale	800 €	3600 €	1000 €

ASSOCIATION DU THEATRE ALSACIEN Siret : 48379388100010	Théâtre alsacien amateur	6000 €	6000 €	6000 €
ASSOCIATION LIVRES Siret : 34447444000015	Animation d'une bibliothèque Quartier des Ecrivains	42000 €	42500 €	42500 €
ASSOCIATION 6 DE CHŒUR Siret : 92346415000013	Ensemble vocal	500 €	600 €	600 €
CHORALE SAINTE CECILE SAINTE HELENE DE SCHILTIGHEIM Siret : 34068658300014	Chorale	500 €	700 €	500 €
ENSEMBLE MUSICAL LES JOYEUX BRASSEURS Siret : 53786926500026	Ensemble musical		400 €	250 €
LES ATELIERS DES MALTERIES Siret : 84189351400015	Ateliers de pratique musicale	2500 €	3000 €	3000 €
ORCHESTRE D'HARMONIE DE SCHILTIGHEIM Siret : 44388749200033	Orchestre d'harmonie	13000 €	15000 €	13000 €
ORCHESTRES DES JEUNES GUITARISTES ET MANDOLINISTES DE SCHILTIGHEIM Siret : 53846667300026	Ensemble musical	500 €	500 €	500 €
SOCIETE DE MANDOLINISTES ET GUITARISTES LA SERENATA Siret : 53820894300018	Ensemble musical	1500 €	2000 €	1000 €
Y OLE ! CENTRO DE ARTE FLAMENCO DE STRASBOURG Siret : 52354601800046	Cours de flamenco	2500 €	2000 €	2000 €
TOTAL		73300 €	81300 €	73850 €

Pour une subvention supérieure à 23000 €, il est obligatoire de prévoir une convention d'objectifs (voir annexe)

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2026 – Fonction 311 / Nature 65748

Au titre des associations relevant du cadre de vie, des espaces publics et naturels, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
ASSOCIATION LES CHATS'SOCIES Siret : 80904677400026	Soins, stérilisation et identification des chats errants	1500 €	2000 €	1500 €
ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS	Gestion des jardins ouvriers	1575 €	2000 €	1575 €

DE SCHILTIGHEIM Siret : 53862172300013				
ETHOSPH'R Siret : 82859243600020	Atelier d'initiation à l'éthologie	700 €	700 €	700 €
LES AMIS DU JARDIN DE L'(H)ETRE Siret : 90856439600012	Animation d'un jardin partagé, sensibilisation à la biodiversité	1000 €	1000 €	1000 €
TOTAL		4775 €	5700 €	4775 €

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2026 – Fonction 511 / Nature 65748

Au titre des associations sportives, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
ALSATIA UNITAS SCHILTIGHEIM ACROSPORT AUS ACROSPORT Siret : 81041351800012	Acrosport	700 €	1000 €	700 €
ALSATIA UNITAS SCHILTIGHEIM BASKET BALL Siret : 43939919700011	Basket	20000 €	20000 €	20 000 €
A MON RYTHME Siret : 84447506100017	Sport pour tous et activité de bien être	1000 €	2500 €	1 000 €
AS LOCAL OLYMPIQUE SCHILTIGHEIM ESCRIME OSE Siret : 92313685700011	Escrime	600 €	4000 €	600 €
ASSOCIATION ALSATIA UNITAS SCHILTIGHEIM – TENNIS DE TABLE Siret : 80388355200017	Tennis de table	600 €	600€	600 €
ASSOCIATION ASOR SCHILTIGHEIM Siret : 51131903000017	Club omnisport judo, aikido et plongée	11000 €	15000 €	10 000 €
ASSOCIATION CECIFOOT SCHILTIGHEIM 94517108000019	Handisport pour les non-voyants ou les malvoyants		15000 €	3 000 €
ASSOCIATION CLUBS LOISIRS LEO LAGRANGE Siret : 45234102700020	Natation, karaté, pilate	21800 €	30000 €	20 000 €
ASSOCIATION FRANCAISE DE SEPAK TAKRAW Siret : 75253523700016	Sepak takraw	1900 €	2000 €	1 900 €
ASSOCIATION KUNG-FU CONTACT ESPOIR Siret : 53392266200010	Kung Fu	1770 €	6000 €	1 800 €
ASSOCIATION MEIA LUA INTEIRA CAPOEIRA Siret : 50051529100028	Capoeira	700 €	2676 €	700 €
ASSOCIATION SCHILTIGHEIM TENNIS DE TABLE Siret : 84077529000017	Tennis de table	600 €	600 €	600 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES ESPAGNOLS DE	Football	1800 €	3000€	1 800 €

SCHILTIGHEIM Siret : 53835324400014				
ASSOCIATION DE TAEKWONDO DE SCHILTIGHEIM HANSOO Siret : 45295091800022	Taekwondo	4200 €	7000€	4 200 €
ASSOCIATION UNION TOURISME AURORA Siret : 48973528200019	Club omnisport, activité de loisirs, nature et compétition	2000 €	3500 €	2 000 €
ASSOCIATION VELO CLUB SCHILTIGHEIM 1888 Siret : 45016966900014	Vélo artistique et cycle Ball	3000 €	4500 €	3 000 €
AUS GYMNASTIQUE Siret : 43888059300019	Gymnastique	11000 €	17000 €	11 000 €
BADMINTON CLUB SCHILTIGHEIM Siret : 75023404900021	Badminton	1300 €	1300 €	1 300 €
BOXING CLUB Siret : 45276487100011	Boxe anglaise	9500 €	20000 €	9 500 €
CLUB DE CANNE ET BATON DE SCHILTIGHEIM Siret : 45289693900017	Canne de combat	2500 €	4066,49 €	2 500 €
CLUB MODERNE DE DANSES Siret : 52261970900028	Danses sportives	3000 €	5000 €	3 000 €
CONCORDIA OMNISPORT Siret : 41845912900023	Gymnastique	30500 €	60000 €	30 500 €
ESSAHB EUROMETROPOLE STRASBOURG SCHILTIGHEIM ALSACE HANDBALL Siret : 53797833000018	Handball	58000 €	70000 €	58 000 €
FC ECRIVAINS SCHILTIGHEIM/BISCHHEIM Siret : 79320546900018	Football	13800 €	15000 €	13 800 €
OLYMPIA LUTTE SCHILTIGHEIM Siret : 42069663500028	Lutte	55000 €	75000 €	55 000 €
PETANQUE CLUB SCHILTIGHEIM CSCM Siret : 48503665100019	Pétanque	2000 €	2200 €	2 000 €
SCHILICK AVENTURE ESCALADE Siret : 84823484500016	Escalade	2200 €	3000 €	2 200 €
SOCIETE NAUTIQUE GAENSENSPIEL SCHILTIG BISCHHEIM Siret : 44944742400010	Joutes nautiques	1300 €	4000 €	1 300 €
STADE UNIONISTE SCHILTIGHEIM SECTION BASKET BALL Siret : 45259297500026	Basket	17000 €	20000 €	17 000 €
STADE UNIONISTE DE SCHILTIGHEIM – TENNIS DE TABLE Siret : 48052116000014	Tennis de table	38000 €	38600 €	38 000 €
SPORTING CLUB DE SCHILTIGHEIM Siret : 77881290900019	Football	130000 €	150000 €	125 000€
TENNIS CLUB DE	Tennis	14850 €	20000 €	14 000 €

SCHILTIGHEIM Siret : 34210134200018				
TOTAL		464020 €	622 542 €	456 000 €

Pour une subvention supérieure à 23000 €, il est obligatoire de prévoir une convention d'objectifs (voir annexes)

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2026 – Fonction 30 / Nature 65748

Au titre des associations organisant des manifestations sportives, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
ASSOCIATION CECIFOOT SCHILTIGHEIM Siret : 94517108000019	Championnat d'Europe de cécifoot		8000 €	5 000 €
ASSOCIATION POUR L'ANIMATION ET LA PROMOTION DU TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – APTES Siret : 85042017500018	Organisation des « Foulées éco-solidaires »	9500 €	10000 €	8 500€
ASSOCIATION VELO CLUB SCHILTIGHEIM 1888 Siret : 45016966900014	Championnat de France de cyclisme artistique		1000 €	500 €
BADMINTON CLUB SCHILTIGHEIM Siret : 75023404900021	Compétition internationale de badminton		1500 €	1 000 €
STADE UNIONISTE DE SCHILTIGHEIM – TENNIS DE TABLE Siret : 48052116000014	Compétition européenne Eurominichamps	8000 €	10000 €	6 500 €
TOTAL			30500 €	21 500 €

Convention d'objectifs, jointe en annexe

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2026 – Fonction 325 / Nature 65748 (Courses Foulées éco-solidaires) et Fonction 30 / Nature 65748 (autres évènements sportifs)

Au titre des associations organisant, des grands évènements, des évènements à caractère exceptionnel ou sollicitant une aide à l'investissement, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
OFFICE DES SPORTS, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES LOISIRS Siret : 42810646200024	Organisation de la Fête de la Bière	40000 €	40000 €	40000 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE, GROUPE ALPHONSE-ADAM Siret : 77568202401398	Evènement pour le 80 ^{ème} anniversaire du groupe.	/	750 €	400€
XTREME BIKE CLUB VTT STRASBOURG Siret : 51917688700015	Fête cette année ses 30 ans d'existence	/	500 €	250€

ASSOCIATION LES AMIS DES ROSES STRASBOURG-SCHILTIGHEIM Siret : 42511920300049	L'association fête son centenaire en 2026	/	1200 €	700€
ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE SCHILTIGHEIM Siret : 53862172300013	Aide à l'investissement pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux	/	714 €	700€
TOTAL		/	43164 €	42050 €

Pour une subvention supérieure à 23000 €, il est obligatoire de prévoir une convention d'objectifs (voir annexes)

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2026 – Antenne HDV / Fonction 325 / Nature 65748 et Fonction 511/ Nature 65748 (subvention AJOS)

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 1611-4.2543 et L. 2541612 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal à la Maire ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent dans les conditions prévues à l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 attribuer des subventions à des associations,

Considérant l'intérêt public et local revêtu par les actions menées par les associations citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Animation locale » et du Bureau Municipal,

DÉCIDE de l'octroi de subventions aux associations dans les conditions définies ci-dessus ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 ;

AUTORISE Madame la Maire, son représentant ou sa représentante à signer les conventions annexées à la présente délibération avec :

- ✓ L'OSCAL
- ✓ L'ASSOCIATION LIVRES
- ✓ LA CONCORDIA
- ✓ ESSAHB EUROMETROPOLE STRASBOURG SCHILTIGHEIM ALSACE HANDBALL
- ✓ L'OLYMPIA LUTTE
- ✓ LE STADE UNIONISTE DE SCHILTIGHEIM – TENNIS DE TABLE
- ✓ LE SPORTING CLUB DE SCHILTIGHEIM
- ✓ L'ASSOCIATION APTEs

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	29	
Contre	0	
Abstention	0	

Ne participent pas part au vote	10	Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Maïté ELIA, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Sylvie ZORN, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, M. Julien HOFSTETTER, Mme Elisabeth HELLENBRAND, Mme Alyson ANDRUETTE.
---------------------------------	----	---

Date de télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2966-DE-1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Je vous propose de poursuivre, je vois Monsieur Splet qui est prêt et prompt à nous présenter la prochaine délibération sur l'allocation de subventions aux associations pour l'année 2026.

Monsieur Antoine Splet

Est-ce que l'opposition souhaite que je la présente ou on l'adopte directement ? Très bien, chers collègues, je vous remercie de me donner la parole.

Aujourd'hui, pour cette délibération qui est devenue un classique de nos conseils municipaux depuis au moins 4 ans, nous décidons de mettre en œuvre de mettre en avant la vie associative dans le cadre d'une délibération unique attendant aux subventions. Celles-ci arrivent un petit peu tardivement en raison du calendrier électoral. Généralement, nous adoptons ces subventions durant le Conseil municipal de mars, qui n'a pu se tenir en raison des échéances électorales.

Avant d'aller plus loin et de vous présenter la délibération soumise au vote des conseillers municipaux, je souhaiterais relayer et partager nos inquiétudes concernant la place de la vie associative dans notre pays. Il n'aura échappé à personne ici que le mouvement associatif à l'échelle nationale traverse aujourd'hui une période de crise, alors même qu'il joue un rôle essentiel dans le quotidien des habitantes et des habitants de notre territoire.

Quelques chiffres quand même pour mesurer son importance aujourd'hui : près de 2 000 000 d'associations dans notre pays, 16 000 000 de bénévoles et quasiment 2 000 000 de salariés. Les associations sont donc essentielles. Elles constituent à bien des égards un bien commun de la République par leur caractère d'utilité publique. On ne peut pas imaginer une commune sans activité sportive et culturelle, par exemple, sans engagement citoyen, sans solidarité concrète.

Souvenons-nous également de la période du Covid où chacun et chacune a pu mesurer à quel point les associations étaient indispensables, notamment pour maintenir le lien social qui demeure aujourd'hui encore profondément fragilisé. Et pourtant, ce même mouvement associatif est mis en difficulté. Nous l'avons vu, entendu et soutenu, notamment lors des mobilisations nationales qui ont eu lieu à Strasbourg et partout dans le pays le 11 octobre dernier pour alerter sur les conséquences du désengagement de l'État.

Les chiffres sont connus, des baisses importantes de crédits, notamment dans le champ culturel et celui de la jeunesse, près de 145 000 000 € en moins pour le sport, auxquels s'ajoute la suppression de 200 000 contrats aidés et plus largement, au niveau de l'État, une contraction des subventions.

C'est bien dans ce contexte qu'il nous faut apprécier pleinement le rôle et les responsabilités des collectivités locales, de notre commune, vis-à-vis du monde associatif. Les associations, tout comme les communes, sont aujourd'hui confrontées à un contexte budgétaire contraint, marqué par des logiques d'austérité. Dans ce contexte, il y a un enjeu clair, ici comme ailleurs, à renforcer le lien entre les collectivités et le monde associatif. C'est le sens de l'engagement que notre majorité municipale a pris devant les habitantes et les habitants, en cohérence avec l'appel formulé par le mouvement associatif lors des dernières élections municipales.

Oui, nous souhaitons poursuivre et amplifier les espaces de dialogue et d'échange avec le mouvement associatif. Oui, nous souhaitons développer des lieux associatifs dédiés. Je pense ici à la construction à venir d'une Maison des associations afin de mieux accompagner les structures au quotidien, de mieux répondre à leurs besoins matériels mais aussi de favoriser les coopérations entre les acteurs associatifs. En ce sens, notre ambition est de franchir un nouveau cap dans la rénovation de nos politiques associatives.

Disons-le clairement, nous ne partons pas de rien. Notre commune s'inscrit dans une logique dans une longue tradition populaire avec une vie associative particulièrement riche qui a été largement développée au fil des années, notamment sous les mandats d'Alfred Muller. Nous nous appuyons également sur les acquis du mandat précédent. Un important travail a été engagé sur la clarification et

l'amélioration des critères d'attribution des subventions, notamment dans le domaine sportif avec Sophie Mehmanpazir.

Les espaces de dialogue et de partage ont été créés, comme avec la consultation lancée en 2025 ou encore le Forum des associations.

Enfin, des avancées concrètes ont permis de simplifier et de faciliter la vie associative à Schiltigheim, avec la mise en place d'un guichet unique et la structuration d'un service dédié qui ont contribué à améliorer l'accompagnement au quotidien. C'est donc sur ces bases solides que nous entendons poursuivre aujourd'hui notre politique et l'amplifier.

Vous le savez peut-être, Schiltigheim compte plus de 1000 associations. Toutes n'ont bien sûr pas le même niveau d'activité. Certaines sont en sommeil, tandis que d'autres sont particulièrement dynamiques. Certaines rassemblent un large public quand d'autres interviennent d'une manière confidentielle. C'est cette diversité qui fait la richesse de notre tissu associatif et que nous continuons à soutenir avec équité. Aujourd'hui, près de 150 associations sont dans le giron municipal et aujourd'hui, nous sommes appelés à subventionner plus de 100 associations dans cette délibération, c'est tout de même un volume significatif qui témoigne de l'ampleur et de la vitalité du tissu associatif à Schiltigheim.

Ces soutiens couvrent de très nombreux champs : citoyenneté, mémoire, patrimoine, cadre de vie, culture, sport, solidarité ou encore le numérique. Pour un volume financier qui reste autour de 720 000 €, quasiment identique à celui qui avait été présenté l'année dernière et qui traduit une forme de stabilité dans notre engagement en faveur de la vie associative.

Plus largement, en écho au débat budgétaire que nous avons eu précédemment, le chapitre 0605 consacré aux subventions est en très légère augmentation de 10 000 € pour s'établir quasiment à 1 600 000 €.

Je tiens également ici à rappeler le principe qui guide l'attribution de subventions. Il s'agit avant tout de répondre à un besoin financier afin de permettre aux associations de fonctionner au quotidien et de mener leurs actions parce que nous sommes attachés à une juste utilisation de l'argent public. Il est donc essentiel de rappeler que ces financements n'ont pas vocation à alimenter des réserves excessives. Pour autant, il n'est pas non plus question de pénaliser les associations qui font preuve d'une gestion saine et responsable.

C'est donc un équilibre que nous recherchons en permanence : accompagner efficacement les projets associatifs tout en garantissant une bonne utilisation des fonds publics au regard de critères de subventions.

Nos principes sont clairs, nous subventionnons pour ce que les associations font et nous subventionnons aussi pour ce qu'elles sont aussi. Car toute action associative contribue à recréer du lien social et à briser l'isolement. Huit associations font l'objet d'un conventionnement spécifique puisqu'elles bénéficient des montants de subventions supérieur à 23 000 €.

Je veux rappeler ici l'importance des soutiens indirects de la commune et en premier lieu la mise à disposition de locaux à titre gratuit. C'est un levier essentiel pour permettre à la vie associative de se déployer sur notre territoire. J'insiste également sur l'accompagnement technique des services que la commune apporte dans l'organisation de manifestations, dans l'appui logistique mais également en matière d'ingénierie territoriale. Ces sommes sont considérables et se comptent en plusieurs millions d'euros d'une manière cumulée.

Ainsi, la ville joue un rôle structurant pour accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets et de leurs objectifs. S'agissant des subventions proposées, elles répondent à trois grandes logiques : des subventions de fonctionnement pour permettre l'activité quotidienne, des subventions d'accompagnement, notamment pour l'investissement ou l'organisation de grands événements ou même la célébration d'anniversaires marquants, et enfin des subventions dédiées à des événements à caractère sportif.

Je souhaite à ce titre et au nom du Conseil municipal saluer l'ensemble de nos associations qui sont investies dans notre commune et je mentionne ici plus particulièrement certaines initiatives et temps forts comme l'anniversaire des Scouts de France qui fêteront leur 80^{ème} anniversaire dans quelques jours ou l'Extrême par exemple qui célèbre leur 30e anniversaire, ou encore bien sûr le centenaire si attendu de nos amis de la Roseraie. Cela témoigne de la vitalité et de l'ancrage de notre tissu associatif.

[Lecture du délibéré]

Je préfère le dire maintenant parce que je sais qu'on aura une riche discussion et comme ça, on pourra avoir une discussion qui se concentre sur l'essentiel de ce que nous avons à dire ce soir.

Madame la Maire

Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ? On démarre avec Monsieur Hyvernaud, c'est à vous.

Monsieur Raphaël Hyvernaud

Merci Madame la Maire, chers collègues,

Avant de rentrer dans le détail de cette délibération, je souhaite rappeler un point essentiel, nous soutenons pleinement le tissu associatif qui est le cœur battant d'une ville dynamique et vivante. C'est pour cette raison, Monsieur Splet, que notre groupe votera en faveur de l'attribution des subventions.

Mais soutenir les associations, c'est aussi garantir un cadre clair, transparent et équitable. La délibération le rappelle très justement, toute subvention supérieure à 23 000 € doit obligatoirement être assortie d'une convention d'objectifs, autrement dit un engagement réciproque, des objectifs définis et un suivi rigoureux dans cet esprit de bonne gestion et vous l'avez rappelé.

Une question toutefois s'impose : où en est le suivi des conventions signées en 2025 ? Les associations concernées ont-elles atteint les objectifs fixés ? Ont-elles transmis les bilans attendus ? Et surtout ces éléments ont-ils été analysés avant de proposer les subventions 2026 ? Ce suivi n'est pas un détail administratif, il a un impact direct sur les finances de la ville et garantit l'équité entre associations. J'en viens à un exemple très concret, l'association des jardins ouvriers de Schiltigheim a sollicité 714 € pour financer l'acquisition d'un broyeur de végétaux. Elle en obtient 700 €. Alors évidemment, 14 € ce n'est pas exactement un séisme financier. Mais enfin, qu'est-ce qui peut justifier de ne pas verser ces 14 € manquants ? On parle d'un équipement utile, écologique, cohérent avec les objectifs de réduction des déchets verts. À ce niveau-là, nous ne sommes plus dans la rigueur budgétaire mais dans une forme de microchirurgie comptable dont on peine à comprendre la logique. Je ne sais pas si c'est un choix politique, un arrondi malheureux ou un tableau Excel qui a décidé de faire de l'interprétation artistique. Mais enfin, si l'on peut soutenir une action humanitaire à grande échelle, on doit bien pouvoir arrondir un dossier à 14 €.

Ce qui m'amène à une autre subvention, celle destinée à SOS Méditerranée. Je crois que tout le monde l'attendait. Il n'est pas en besoin de rappeler que Schiltigheim n'a certes ni façade maritime, ni vocation portuaire. Néanmoins, la ville donne une subvention de 1 000 € par an depuis la délibération du 13 mai 2023 et la signature de la Charte du 12 juin de la même année. Que pouvez-vous nous dire sur le bilan d'activité de l'association depuis que l'on soutient justement par cette subvention ? La solidarité, évidemment ne se discute pas. Elle fait partie de nos valeurs communes. Mais nous pouvons légitimement nous interroger sur l'opportunité, pour une commune comme la nôtre, avec des besoins locaux bien identifiés, de financer une action aussi éloignée de notre territoire, notre rôle en tant qu'élu est simplement de nous assurer que chaque euro versé, qu'il soit local ou non, soit justifié, suivi et évalué.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.
Monsieur Baader.

Monsieur Marc Baader

Oui, Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, c'est surtout une question que j'ai à poser.

Je ne reviendrai pas sur les propos de soutien à la vie associative que je partage. Je viens sur la question des objectifs de Convention. Il me semble que dans notre tissu associatif, nous avons des associations dont les objectifs sont parfois pluriannuels, et donc une convention pluriannuelle serait hautement souhaitable au même titre que l'agrément que donne la CAF au centre socioculturel qui est sur plusieurs années. On pourrait peut-être, sur nos grandes associations, « copier » ce fonctionnement pour permettre une sérénité plus importante dans le cadre de l'activité de ces associations.

Alors elles ne sont pas que dans le secteur du social. Je pense en particulier dans le secteur culturel, je pense qu'on peut valoriser leur travail en s'engageant de ce dans ce secteur-là.

Deuxième question, dans ce cadre-là des conventions, est-ce qu'il est prévu des membres de droit des conseils d'administration de la part de la mairie ou est-ce que c'est une question qu'on peut étudier en commission, de manière à ce que le contrôle des objectifs ne soit pas uniquement un contrôle administratif et financier mais bien au plus fin et au plus juste de l'activité et de l'accomplissement des résultats de la convention ?

Madame la Maire

Merci beaucoup Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Je voudrais juste compléter en fait les propos de Monsieur Hyvernaud au nom de notre groupe parce qu'effectivement, l'essentiel de notre intervention correspond à ce qu'il avait dit. Mais deux informations viennent de tomber, que j'aimerais évoquer avec vous si c'est possible.

Tout d'abord par rapport au Sporting, qui serait en difficulté. Je ne sais pas si vous pouvez en parler ce soir ou pas. En tout cas, sachez que comme vous le savez tous, c'est quand même une équipe d'excellence au niveau amateur qui est arrivé en quart de finale de la Coupe de France et qu'en ce qui nous concerne, on est pleinement en soutien au Sporting Club de Schiltigheim. Mais effectivement, on vient d'apprendre que certains encadrants, certains joueurs ne seraient pas payés depuis un certain nombre de temps. Donc je ne sais pas si on peut l'évoquer en Conseil municipal ou pas, mais sachez que nous, en tout cas, en complément à tout ce qui a été déjà dit, on soutient le monde associatif schilickois et le Sporting en particulier.

Deuxième élément qui vient de tomber, c'est par rapport à la marche gourmande du 7 juin. Donc là on vient d'apprendre qu'à travers la Fédération des boulangers, donc là on parle toujours d'événements, que la ville aurait donc annulé cet événement, cette marche gourmande et que la Fédération des boulangers, je suppose à juste titre, nous dit qu'effectivement ils ont engagé un certain nombre de dépenses et qu'ils se posent des questions par rapport au devenir des participants, de leurs partenaires, de leurs fournisseurs et de leurs bénévoles.

Donc si vous pouvez nous en dire un peu plus également sur ces deux éléments là.

Merci.

Madame la Maire

Madame Laurence Winterhalter.

Madame Laurence Winterhalter

Alors moi je voudrais intervenir suite à l'intervention de Monsieur Hyvernaud sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et que vous avez fléchi comme étant hors sol pour nos concitoyens. Les Schilikois seraient insensibles au sort de leurs frères et sœurs qui, au risque de leur vie, s'embarquent sur des bateaux de fortune pour fuir les guerres, la famine ou le dérèglement climatique. En parlant de sauvetage, de solidarité, me revient toujours en mémoire la chanson de Pierre Perret, *Lily*, je vais vous en lire quelques morceaux choisis : « *On la trouvait plutôt jolie, Lily / Elle arrivait des Somalies, Lily / Dans un bateau plein d'émigrés / Qui venaient tous de leur plein gré / Vider les poubelles à Paris [...] Elle a déchargé des cageots, Lily / Elle s'est tapée les sales boulots, Lily / Elle crie pour vendre des choux-fleurs / Dans la rue, ses frères de couleur / L'accompagnent au marteau-piqueur* ».

Ce sont ces êtres humains, en tant que Schilikois, vous aimeriez que nous les laissions à leur sort, que nous les laissions mourir en Méditerranée ? Non, c'est impossible. Une vie est une vie et rien n'a plus de valeur. La Méditerranée est devenue ce cimetière marin où des 1 000 000 d'humains ont déjà perdu la vie.

Nous ne regardons pas ailleurs, nous gardons les yeux bien ouverts, nous assumons, nous subventionnons, nous répondons à l'appel à l'aide comme nous le faisons pour tous les peuples des pays en guerre. En ce moment, nous ne sommes pas hors sol, nous sommes simplement humains. Remettez-vous en cause aussi les actions UNICEF ?

Vous nous avez demandé un bilan des actions qui auraient été menées ou qui sont menées par SOS Méditerranée. Alors je peux vous donner quelques chiffres. Depuis 2016, ce sont plus de 120 marins sauveteurs et 17 nationalités différentes qui ont opéré à bord. Ce sont les citoyens à terre qui permettent aux équipes en mer de sauver des vies et qui mènent cette mission essentielle de témoignage.

Quelques éléments financiers aussi : une journée de sauvetage en mer coûte 24 000 € et à ce jour, nous sommes au 63^{ème} jour de sauvetage.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Peut-être pour compléter que SOS Méditerranée est aussi présente sur le territoire et fait régulièrement des interventions, en tout cas de sensibilisation, ça a été le cas au Cheval Blanc. Il y a eu une projection et puis des témoignages pour continuer à sensibiliser sur la dignité humaine.

Danielle Dambach.

Madame Danielle Dambach

Oui, simplement pour compléter ce que vous dites, Madame la Maire, et ce que dit Laurence Winterhalter.

L'initiative est arrivée en 2021 lorsqu'une plateforme a été créée au niveau national et aujourd'hui, ce sont 130 communes qui soutiennent SOS Méditerranée au nom de la dignité. Comme l'a rappelé Laurence de manière extrêmement touchante, je crois que lorsqu'il s'agit de la vie d'êtres humains, il faut que nous soyons au rendez-vous et souvent, quand les Schilikoises et les Schilikois me disaient

quand j'étais maire que l'on ne peut pas prendre toute la misère du monde sur notre dos, je leur disais souvent qu'on peut prendre notre part. Tout comme d'ailleurs en 1939 lorsque les 3400 Schilikois sont arrivés à Saint-Junien, à Oradour et Rochechouart, nous avons été accueillis de manière inconditionnelle. Donc je crois que là aussi, de manière inconditionnelle, faire partie de la communauté des communes de France qui soutiennent la dignité et le droit à la vie, je crois que c'est notre devoir, tout simplement.

Madame la Maire

Merci beaucoup pour les réponses sur les questions qui ont été posées.

Monsieur Splet.

Monsieur Antoine Splet

Merci Madame la Maire. Chers collègues,

D'abord, moi je suis ravi qu'il y ait un consensus local sur le soutien à la vie associative, quelles que soient nos sensibilités. En tout cas, on se rassemble sur ce point spécifique et je crois que c'est un acquis de la discussion que nous avons ouvert il y a quelques instants. Alors moi, je ne vais pas évoquer les situations spécifiques d'associations ici, en Conseil municipal, ça serait un petit peu indélicat par rapport au Président de club ou au Conseil d'administration. Cela dit, pour le Sporting, effectivement, il y a des difficultés financières. Elles sont connues au niveau des services et on travaille avec à la fois la municipalité, la Ligue et également le club pour trouver des solutions pour permettre au Sporting de repartir et aller de l'avant. C'est le sens d'ailleurs des engagements dans la convention qui vous a été mise en annexe. En tout cas, elles sont connues, traitées et on cherche à avancer. Et moi je salue également le Président du Sporting parce qu'il y a une nouvelle dynamique qui est en train de se mettre en place. Notamment, ils ont remis en place le tournoi Roland Weller qui a été un franc succès par exemple.

Il y a l'envie d'agir et l'envie de trouver un chemin pour permettre au Sporting de retrouver sa splendeur d'antan, qui nous a fait tous rêver en 2003 lorsqu'ils sont allés en quart de finale de Coupe de France.

Sur la question en lien avec les boulangers, effectivement, là il y a une difficulté administrative eu égard à un problème de coordination entre cet événement de nos amis boulangers et également les foulées éco-solidaires, qui dû à un problème de process interne. En tout cas, il y a l'envie au niveau de la ville de renouer la discussion pour justement voir comment on peut avancer ensemble. Il y a un rendez-vous qui sera prévu jeudi avec nos amis de la corporation pour voir comment on peut trouver et comment on peut articuler les deux événements de ce côté-là. Donc la ville a envie que ça puisse se tenir dans de bonnes conditions. Apte et aussi disponible à travailler avec l'association donc il y a un dialogue à remmancher pour permettre d'avancer tous et toutes, ensemble là-dessus. Mais effectivement c'est fâcheux qu'il y ait eu ce dysfonctionnement sur ce sujet-là.

Ensuite vous évoquez la question de comment on suit ces conventions. Vous imaginez bien qu'on ne fait pas un copier-coller année après année, on se ferait une belle convention, on se ferait plaisir en Conseil municipal et on passerait à toute chose. Non, il y a un suivi très clair et très net de la part des services. D'ailleurs il y a même l'article 8 et 9 dans pas mal de conventions, sur le contrôle et l'intervention dans des échanges spécifiques au niveau de l'administration. Il y a un dialogue qui est fait, on évalue les objectifs, on discute avec le club, la ville pose également ses exigences et vous voyez sur l'OSCAL ou sur le Sporting, en réalité il y a eu des évolutions par rapport aux années précédentes, donc il y a un travail de suivi qui est fin dans le cadre d'un dialogue soutenu entre les clubs et la municipalité.

Ensuite, sur SOS Méditerranée, je n'évoque pas les réponses qui ont été faites, mais il y a un enjeu de valeur aussi. Nous subventionnons des associations aussi pour ce qu'elles sont. Et là je crois qu'il y a des valeurs qui sont très claires, que notre majorité soutient. Si on détricote la logique jusqu'au

bout, c'est aussi ça, la question qu'on peut se poser, notamment dans un territoire métropolitain où tous nos habitants ne vont pas uniquement à Schiltigheim faire du sport, de la culture et d'autres pratiques associatives. On est imbriqué dans une métropole.

Ensuite, vous évoquez Marc Baader avec raison la question de conventionnement pluriannuel, je pense que c'est quelque chose sur lequel on doit travailler et s'améliorer pour permettre au monde associatif d'être plus sécurisé, d'avoir moins de démarches administratives quand les reconductions de subventions et d'objectifs sont récurrentes, je pense. Ça, c'est vraiment une marge de progrès, vous le soulignez. Je pense que ça doit être une nouvelle étape qu'on doit franchir dans le renforcement de la vie associative.

Par rapport aux associations de mémoire, il y a l'OSCAL et les centres sociaux, notamment celui du Marais Adolphe Sorgus et l'association libre de mémoire. Attention, ça a été voté en début de mandat lors du dernier conseil municipal. Mais attention aussi, il faut que l'association garde son autonomie, sa liberté associative, bien sûr des échanges nourris avec la municipalité. Mais ne tombons pas dans ce qui pourrait être un danger, à savoir l'interventionnisme politique qui, je crois, ne correspond pas exactement à ce qui est attendu par le mouvement associatif et ce qui n'est pas non plus attendu par notre municipalité. Ce qu'il faut organiser, c'est le dialogue fécond, constant, exigeant des partenariats, mutuellement avantageux entre notre municipalité et le mouvement associatif.

En tout cas, moi je vous remercie des questionnements qui ont été mis dans le débat et moi je retiens surtout le consensus.

Dernier mot sur l'AJOS. Moi je prendrai le problème autrement. L'année dernière, l'AJOS avait 1 575 € de subventions, cette année pareil, 1 575 € de subventions. Mais avec les services, on a travaillé pour répondre à un besoin spécifique qu'ils avaient pour un équipement de jardinage dont je ne maîtrise pas forcément les tenants et aboutissants techniques. En tout cas, il faut voir le problème positivement, nous avons cherché dans notre budget à trouver 700 € pour répondre à ce besoin-là. Je pense qu'il ne faut pas se focaliser sur les 14 € potentiels qui manqueraient, mais surtout pour la bataille budgétaire que nous avons faite en interne pour réussir à trouver 700 € pour accompagner cette association qui répond à un besoin de nombreux Schilikoises et Schilikois.

Il y a le verre à moitié vide, à moitié plein, mais là c'est quand même le verre à 95% rempli. Moi je vois plutôt l'effort positif de la municipalité que le petit reliquat qui manque.

En tout cas merci pour vos questionnements et je crois que cette unité municipale sur la vie associative est essentielle pour pouvoir la renforcer et répondre positivement à ce que font les bénévoles au quotidien. J'achève là-dessus.

Madame la Maire

Merci beaucoup. Je pense que c'est très important. En tout cas si on arrive à une unanimité là-dessus, ça n'est pas simplement pour la vie municipale, mais c'est pour cette vie associative et c'est de montrer aussi que des élus qu'une ville sont collectivement unis pour soutenir cette vie associative et ces associations où il y a des bénévoles, des salariés qui ont besoin de stabilité sur les conventions pluriannuelles d'objectifs. C'est en effet un des éléments de stabilité qui est très important sur lesquelles d'autres collectivités et l'État se penche. Et je pense que c'est ça qu'il faut donner, pas multiplier les appels à projets qui épuisent les associations, mais donner de la stabilité, du contrôle évidemment, avec des réunions régulières avec des bilatérales tous les ans où on fait le point. Mais par contre on libère de l'ingénierie qui n'est pas là souvent dans les petites associations et on travaille en confiance. Et je pense que c'est ce dont véritablement elles ont besoin.

Oui, Monsieur Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Juste une précision par rapport à notre intervention par rapport à SOS Méditerranée. En fait on ne se comprend pas. Nous on a posé une question simple en demandant quel est le bilan. On n'était pas parti dans tout un débat, on ne voulait pas refaire le débat de 2022 et 2023 qu'on a eu. Mais les réponses sont comme si vous vous êtes préparés uniquement à ce qu'on vous assiege sur ce sujet. Nous on voulait juste savoir, et Monsieur Hyvernaud l'a très bien formulé, des éléments aujourd'hui pour savoir où est-ce qu'on en est. Juste faire un bilan, point. Ce n'est pas de rentrer dans des polémiques supplémentaires qu'on a déjà eues et nous, on ne veut pas revenir là-dessus.

Madame la Maire

Sans doute parce que même si la question semble souhaiter le bilan, et je pense qu'il vous a été donné aussi, elle touche chacun à la dignité, elle touche aux sensibles, elle n'est pas anodine et donc elle appelle aussi une réponse qui est plus étayée.

J'ai oublié de mentionner quelque chose d'important. Je vous rappelle que ne participent pas au vote ceux qui sont membres d'associations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est OK.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Était excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE060 - ALLOCATION DE SUBVENTIONS "POLITIQUE DE LA VILLE" ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Julien HÉLARY, Adjoint

Le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg porte, pour la période 2024-2030, un projet global d'équité urbaine et de cohésion sociale pour les habitants du territoire de la métropole, caractérisé par de très grandes inégalités socio-spatiales.

Le Contrat de ville vise à mettre en œuvre une stratégie partagée de développement social, urbain et économique pour les 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'agglomération, dont les 3 QPV de la Ville de Schiltigheim.

La convention cadre du nouveau Contrat de ville, adoptée par la Ville de Schiltigheim au Conseil municipal du 2 juillet 2024, engage l'ensemble des signataires autour de **3 ambitions partagées** pour répondre à des enjeux prioritaires :

1. Un territoire inclusif et solidaire

- ✓ l'égalité réelle et la lutte contre les discriminations
- ✓ l'accès et le recours aux services publics, aux droits sociaux et juridiques
- ✓ la mixité sociale
- ✓ la mobilité durable apaisée
- ✓ la prévention, le bien-être et le maintien en bonne santé dès le plus jeune âge

- ✓ l'accès à une alimentation durable et de qualité
- ✓ la prise en compte du vieillissement de la population.

2. Des quartiers où grandir et s'émanciper tout au long de la vie

- ✓ le soutien à la parentalité
- ✓ la lutte contre les effets des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
- ✓ l'accès à la formation et au développement des compétences
- ✓ la maîtrise de l'écrit, de la lecture et des usages numériques
- ✓ l'accès à l'emploi durable pour toutes et tous
- ✓ l'entrepreneuriat et le développement des activités économiques, notamment d'utilité sociale
- ✓ l'épanouissement par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- ✓ la citoyenneté, la participation et l'engagement.

3. Des rues et des logements où il fait bon vivre

- ✓ la qualité et la sobriété énergétique de l'habitat
- ✓ l'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement
- ✓ la proximité et la vie de quartier
- ✓ la qualité, la propreté et l'appropriation des espaces communs
- ✓ la sécurité et la tranquillité publiques.

L'appel à projets annuel constitue l'un des leviers pour répondre aux enjeux prioritaires du Contrat de ville. Il s'agit, à travers des projets portés principalement par des associations, de renforcer sur des territoires fragiles l'action des politiques publiques pour contribuer à réduire les écarts socio-économiques entre les quartiers prioritaires et l'ensemble de la métropole, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les projets soutenus s'inscrivent en complément des actions menées dans le cadre de politiques publiques de droit commun et sont ainsi au service de l'innovation sociale.

Ils constituent des réponses aux défis sociaux, démocratiques et environnementaux auxquels font face ces territoires et sont parties prenantes des politiques de réduction des inégalités.

L'appel à projets 2025 du Contrat de ville a pour objectif de soutenir des actions et des initiatives portées dans les territoires de la Politique de la ville au bénéfice de leurs habitants, développées en cohérence avec les enjeux prioritaires du nouveau Contrat de ville. Il intègre les orientations prioritaires du nouveau Contrat de ville « Quartiers 2030 », et s'applique sur le périmètre mis à jour de la géographie prioritaire confirmée par décret le 28 décembre 2023.

En 2025, l'appel à projets lancée le 1^{er} octobre dernier a été l'objet de trois évolutions principales. Désormais, l'ensemble des projets est à déposer lors d'une seule vague, il n'y aura pas de 2^{ème} phase de dépôt de dossiers. Les actions éligibles doivent être réalisées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 ou sur un calendrier scolaire soit entre le 1^{er} septembre 2025 et le 30 juin 2026. Cet appel à projets intègre la mobilisation des fonds « Quartiers d'été » de l'Etat, qui ne feront pas l'objet d'un appel à projets distinct.

La présente délibération concerne l'attribution de subventions aux porteurs de projets qui ont répondu cet appel à projets. **Elle propose de soutenir 43 projets pour un montant global de subventions de 72 250 €.** 34 projets sont en reconduction et 9 sont de nouveaux projets. Le détail des projets soutenus, présenté par ambition et enjeu du Contrat de ville 2024-2030 et précisant le ou les quartiers d'intervention, figure en annexe jointe à la délibération.

Au titre de la Politique de la Ville, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

AMBITION 1 – UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE					
Porteur	Activité	QPV	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
La mobilité durable et apaisée					

COMITE D'ACTION DEUX ROUES 67 Siret : 38378001200027	Stages de "vélo école" et "stages quartiers d'été" adultes et enfants	Centre Marais Q Ouest	1500 €	3 000 €	1 500 €
La prise en compte du vieillissement de la population					
UNIS-CITE Siret : 39819156900209	Visites individuelles et ateliers collectifs pour les personnes âgées	Q Ouest Centre Marais		2 000 €	750 €
LES PETITS FRERES DES PAUVRES Siret : 77568025900600	Création et formation d'une communauté de bénévoles pour des actions d'aller vers des personnes âgées isolées	Marais		2 500 €	2 500 €
La prévention, le bien-être et le maintien en bonne santé dès le plus jeune âge					
ESP DES ECRIVAINS Siret : 94248475900025	Cycle d'ateliers de prévention « l'alimentation et les réseaux sociaux » lutte contre les troubles alimentaires	Q Ouest		506 €	500 €
VUE (D') ENSEMBLE, ASSOCIATION DES AMIS MALVOYANTS, NON-VOYANTS ET VOYANTS DANS L'EST DE LA FRANCE Siret : 79090348800035	Ateliers ludiques de sensibilisation au handicap dédiés aux scolaires	Marais		3 000 €	1 200 €
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE Siret : 30710772200075	Permanences et ateliers collectifs pour permettre l'accueil et l'accompagnement des jeunes et des familles.	Q Ouest Marais	2 154 €	6 069 €	2 150 €
TOTAL AMBITION 1			3 654 €	17 075 €	8 600 €

AMBITION 2 – DES QUARTIERS OU GRANDIR ET S'EMANCIPER TOUT AU LONG DE SA VIE					
Porteur	Activité	QPV	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
Le soutien à la parentalité et la lutte contre les effets des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative					
LIGUE ENSEIGNEMENT 67 - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAS-RHIN Siret : 77564207700058	Animation des séances de lecture en petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, pendant l'année scolaire	Marais Q Ouest	500 €	1 500 €	500 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCRIVAINS Siret : 39445601600044	Actions éducatives de la primaire au lycée: aide aux devoirs, ateliers parents enfants, sorties, cours d'alphabétisation	Q Ouest	10 000 €	19 500 €	8 000 €
D-CLIC Siret : 51329882800031	Forum métiers dans les collèges, découverte d'entreprises et d'écoles de formation, concours entrepreneuriat et éloquence	Marais Q Ouest	2 000 €	2 000 €	2 000 €
REP LAMARTINE Siret : 19671822500010	Intervention de professionnels auprès des élèves et équipe pédagogique autour d'un projet sciences et fablab	Q Ouest	-	600 €	600 €

REP LAMARTINE Siret : 19671822500010	Intervention des auteurs, des formateurs et financement de déplacements autour des projets de la maternelle au collège	Q Ouest	1 000 €	1 000 €	1 000 €
REP LECLERC Siret : 19670065200015	Interventions de professionnels auprès des parents pour développer des projets artistiques et sportifs	Q Ouest	1 500 €	4 500 €	1 500 €
REP LECLERC Siret : 19670065200015	Interventions de professionnels, matériel et transport autour de projets artistiques, scientifiques, culturels et sportifs	Q Ouest	1 500 €	5 000 €	1 500 €
REP ROUGET DE LISLE Siret : 19670066000018	Intervenants extérieurs autour des sujets divers : parentalité, santé citoyenneté. Mise à disposition de traducteurs pour les parents allophones	Centre Marais	2 000 €	3 000 €	2 000 €
REP ROUGET DE LISLE Siret : 19670066000018	Interventions de professionnels autour des projets artistiques : arts vivants, architecture et sciences	Centre Marais	1 500 €	3 000 €	1 500 €
ASSOCIATION UNIS-CITÉ Siret : 39819156900209	Animation d'ateliers de lutte contre le harcèlement scolaire et les stéréotypes de genre de la primaire au collège	Marais Q Ouest Centre	500 €	500 €	500 €
L'accès à l'emploi durable pour toutes et tous					
DACIP Siret : 92430091600013	Accompagnement individuel et collectif en insertion professionnelle pour les 15/25 ans et collégiens en fort absentéisme	Marais Q Ouest Centre	5 000 €	5 000 €	5 000 €
ACTIV'ACTION Siret : 81237938600061	Démarches d'allers vers, ateliers d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et animations dans les quartiers	Marais Q Ouest	1 700 €	2 000 €	1 700 €
L'accès à la formation et au développement des compétences					
REP ROUGET DE LISLE Siret : 19670066000018	Interventions des professionnels de la santé dans la prévention et bilan des troubles d'apprentissage	Centre Marais	1 500 €	2 750 €	1 200 €
ORTOPHONIE & PREVENTION EN ALSACE Siret : 49509337900040	Interventions en maternelle pour sensibiliser parents et enfants sur le développement du langage, organisation de café-parents.	Marais	-	2 500 €	1 200 €
La maîtrise de l'écrit, de la lecture et des usages numériques					
FEDERATION LEO LAGRANGE - CSF VICTOR HUGO Siret : 32368669100318	Cours de français langue étrangère (FLE) et actions complémentaires pour les apprenant-es	Q Ouest	2 500 €	5 000 €	2 500 €
CONTACT ET PROMOTION Siret : 77887058400043	Ateliers sociolinguistiques de français langue étrangère pour adultes et adolescent-es	Centre Marais	6 000 €	9 375 €	5 000 €
TOT OU T'ART Siret : 43958498800059	Accompagnement des acteurs du champ social sur la promotion de l'écriture, lecture et oralité. Projets artistiques à visée sociale.	Marais	1 000 €	1 000 €	1 000 €
L'INFORMATIQUE SOLIDAIRE Siret : 51128342600027	Permanences d'accompagnement numérique. Distribution ou vente à tarif symbolique d'ordinateurs avec suivi des familles. Interventions sur public FLE	Centre Marais Q Ouest	2 000 €	5 500 €	2 000 €

ASSOCIATION LIVRES Siret : 34447444000015	Animations intra et hors les murs pendant les mercredis et les vacances scolaires pour un public enfants, parents et apprenants FLE.	Q Ouest	1 000 €	1 000 €	1 000 €
CSC MARAIS Siret : 30663974100017	Ateliers d'information, groupes de parole et rencontres conviviales autour des droits des femmes et lutter contre les violences intra-familiales	Marais	900 €	1 200 €	1 200 €
L'épanouissement et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs					
JEEP (Jeunes équipes d'éducation populaire) Siret : 77887032900118	Organisation d'un séjour de rupture sport nature pour des jeunes de 12 à 15 ans	Q Ouest Marais Centre	500 €	960 €	750 €
JEEP (Jeunes équipes d'éducation populaire) Siret : 77887032900118	Séjour sportif itinérant pour des jeunes de 16 à 20 ans en vue de participer à un marathon	Q Ouest Marais Centre	500 €	1 000 €	750 €
TOT OU T'ART Siret : 43958498800059	Sessions de sensibilisation aux droits culturels auprès des acteurs de terrain et accompagnement sur des projets spécifiques	Q Ouest Centre Marais	-	2 500 €	1 000 €
HUMEUR AQUEUSE Siret : 48158188200026	Re insertion sociale et professionnelle au travers d'ateliers et stages de création textile et vestimentaire	Q Ouest	1 750 €	3 000 €	1 750 €
UNIS VERS LE SPORT Siret : 45180445400036	Insertion par le sport. Animation de séances de sport collectif pour les 6-11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires	Marais	1 500 €	3 000 €	1 500 €
TOT OU T'ART Siret : 43958498800059	Accompagnement des structures sociales et développer les pratiques culturelles des publics en précarité dans les QPV	Q Ouest Centre Marais	1 000 €	1 000 €	1 000 €
FEDERATION LEO LAGRANGE - CSF VICTOR HUGO Siret : 32368669100318	Organisation d'un chantier loisirs jeunes, des séjours courts et d'autres activités d'été pour les 6/17 ans	Q Ouest	-	780 €	500 €
ASSOCIATION PAS SAGES Siret : 47799671400044	Mettre en lien et en réseau les actions existantes sur le territoire.	Q Ouest Marais	1 000 €	2 000 €	1 500 €
MAISON DES JEUX DE STRASBOURG Siret : 43157506700035	Offrir un espace spatial et temporel de détente aux jeunes	Centre Marais	1 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL AMBITION 2			49 350 €	91 385 €	51 650 €

AMBITION 3 – DES RUES ET DES LOGEMENTS OU IL FAIT BON VIVRE					
Porteur	Activité	QPV	Montant alloué 2025	Montant demandé 2026	Montant proposé 2026
La proximité et la vie de quartier					
AGIR MIEUX ENSEMBLE Siret : 84220005700011	Animations futsal les dimanches toute l'année, toutes âges. Activités loisirs jeunes. Présence dans les grandes animations (fête du jeu, du quartier, fête de la	Centre Marais	2 500 €	3 000 €	2 200 €

	gare...)				
FEDERATION LEO LAGRANGE - CSF VICTOR HUGO Siret : 32368669100318	Animations estivales de proximité intergénérationnelles dans l'espace public.	Q Ouest	-	500 €	500 €
AGIR MIEUX ENSEMBLE Siret : 84220005700011	Animations hors les murs et activités conviviales durant l'été en week-end	Centre Marais	1 000 €	2 000 €	1 000 €
LA CABANNE DES CREATEURS SCIC Siret : 81479664500020	Animations estivales et organisation d'un Festival artistique et culturel à la fin de l'été.	Q Ouest Centre	1 000 €	3 000 €	1 250 €
LA CABANNE DES CREATEURS SCIC Siret : 81479664500020	Animations toute l'année, initiation au numérique artistique, participation aux animations conviviales hors les murs	Q Ouest Centre	4 500 €	9 000 €	4 500 €
UNION DEPARTEMENTALE CSF-APFS DU BAS RHIN Siret : 41763185000035	Permanences dans les quartiers, informations aux habitants sur les modes de calcul et répartition des charges, réunions collectives.	Q Ouest Centre	750 €	1 600 €	750 €

La qualité, la propreté et l'appropriation des espaces communs

LIGUE ENSEIGNEMENT 67 - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAS-RHIN Siret : 77564207700058	Interventions auprès des élèves de CM1/CM2 sur l'architecture et à l'urbanisme pour mieux comprendre les transformations dans le quartier.	Q Ouest	1 000 €	3 000 €	1 000 €
LYCEE POLYVALENT LE CORBUSIER Siret : 19672198900016	Projets d'études pour mieux accompagner les chantiers actuels et futurs du QPV Ouest.	Q Ouest		1 000 €	1 000 €
Totaux Ambition 3			10 750 €	23 100 €	12 200 €
TOTAL SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2026					72 450 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 : Fonction 52 / Aides aux services publics. Nature 65748.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
Vu la circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;
Vu la signature de la convention cadre du Contrat de ville Quartiers 2030 ;
Vu les Plans d'actions territoriaux du QPV Centre, du QPV Marais et du QPV Quartiers Ouest ;
Vu l'appel à projet 2026 du contrat de ville ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Animation locale » et du Bureau municipal,

APPROUVE l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2026 du Contrat de Ville 2024-2030 ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante, dans les conditions décrites ci-

dessus, à verser aux associations les subventions demandées.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	32	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	7	M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, M. Olivier LEGRAS, M. Jean-Christophe EBER, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA.

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2963-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026
Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

On poursuit avec les délibérations sur la politique de la ville. C'est Monsieur Hélyary qui présente la délibération.

Monsieur Julien Hélyary

Merci Madame la Maire. Chers collègues,

Cette délibération concerne l'attribution des subventions au titre de la politique de la ville pour l'année 2026. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville Quartiers 2030, contrat qui a été établi pour la période 2024-2030. À l'échelle de l'Eurométropole, ce contrat vise à réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire et à améliorer concrètement les conditions de vie de leurs habitants et habitantes. Ce contrat est donc conforme, vous vous en doutez bien, à la politique de la ville qui cherche, je le rappelle, à restaurer l'égalité républicaine entre tous les quartiers et ainsi à garantir une fraternité sociale et spatiale au sein des villes et au sein des communautés urbaines. À Schiltigheim, sans surprise, cela concerne nos 3 quartiers prioritaires : le Centre, 1386 habitants dont 53% vivent sous le seuil de pauvreté ; le Marais, 1791 habitants, dont 45% vivent sous le seuil de pauvreté ; et le quartier Ouest, environ 4200 Schilikoises et Schilikois, dont 49% vivent sous le seuil de pauvreté. Il me semble important à ce stade de rappeler ces chiffres qui nous ancrent un peu plus dans le réel. Les subventions que nous vous proposons aujourd'hui permettent de soutenir des actions très concrètes, portées majoritairement par des associations, en complément des politiques publiques de droit commun.

Les associations interviennent là où les besoins sont les plus forts, avec une logique d'innovation sociale et de proximité. Quartiers 2030, avait été construit selon cette même méthode et je vous encourage, pour ceux qui le souhaitent, à le lire parce que c'est un document passionnant : concertation citoyenne, associative et partenariale. Nous continuerons selon cette méthode. Les projets retenus s'inscrivent dans les 3 grandes priorités de ce contrat de ville : renforcer la cohésion sociale et l'accès au droit – un territoire inclusif et solidaire – ; accompagner la réussite éducative et l'émancipation des habitants – appeler, grandir et s'émanciper à tout âge – ; améliorer le cadre de vie dans les quartiers – ce qui est dit par l'expression des rues et des logements où il fait bon vivre. Et je trouve que ces trois expressions sont bien choisies donc je souhaitais les rappeler.

Concrètement, cela recouvre des actions très variées. J'imagine que vous avez lu le document et que vous avez constaté, la diversité. C'est l'accompagnement des jeunes et des familles, c'est l'accès à l'emploi, c'est l'apprentissage du Français, c'est la prévention en santé, c'est la lutte contre l'isolement, c'est le soutien à la parentalité ou encore bien sûr l'animation de la vie des quartiers et l'accès à la culture et au sport. Je n'y reviens pas. C'est un peu lié au point précédent. Les montants des subventions, raisonnables vous avez dû le constater, traduisent en fait une logique de financement d'actions concrètes sur le terrain et non ici de fonctionnement au sens structurel des associations, d'où les montants. Au total, c'est 43 projets dont une majorité en reconduction et plusieurs nouveaux pour un total, vous avez dû le constater, de 72 450 €.

À travers cette délibération, il s'agit de confirmer ici un engagement clair, concentré des moyens, là où les inégalités sont les plus fortes et soutenir les acteurs de terrain qui agissent au quotidien dans nos quartiers. Cet engagement est celui promis, j'y reviens, par les trois valeurs cardinales de la République qui sont, rappelons-le, communes à toutes et tous. Il s'agit donc de faire société en sécurisant les parcours individuels, familiaux, à tous les âges.

Et disons-le clairement, j'y reviens aussi, mais ce n'est pas fini, ça durera pendant quelques années. Sécuriser les parcours de vie qui est la première condition à l'édification d'une ville protectrice et sûre. Nous proposons donc d'approuver cette programmation.

[Lecture du délibéré]

Madame la Maire

Merci beaucoup.
Monsieur Wrede.

Monsieur Nicolas Wrede

Merci à Madame la Maire de me donner la parole.
Mes chers collègues,

La politique de la ville est un levier essentiel pour réduire les inégalités sociales et territoriales et pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers. Cette politique concerne les trois quartiers que vous venez de citer. Je souhaite donc aujourd'hui vous interroger sur l'équité de l'attribution des subventions entre ces quartiers au regard des enjeux spécifiques de chacun.

En effet, la politique de la ville vise à améliorer la qualité de vie dans les quartiers les plus fragiles en agissant sur l'emploi, l'éducation, la sécurité, la santé, l'accès aux services publics et plus largement sur la cohésion sociale. Ces objectifs doivent être poursuivis avec une attention particulière à l'équité territoriale afin que chaque quartier bénéficie des moyens nécessaires à son développement. Les différentes données disponibles dans le projet de délibération montrent une répartition illégale des subventions entre les trois QPV.

Cette répartition peut interroger d'autant plus que le QPV Centre a été classé en 2024, ce qui suppose des besoins importants en matière d'accompagnement et d'investissement. Outre la question de la répartition des subventions, il est important de souligner que le QPV Centre est le seul des trois QPV à être soumis au stationnement payant sur voirie. Cette mesure peut être perçue comme une double peine pour les habitants d'un quartier déjà en difficulté.

Cela pose la question de la cohérence des politiques publiques et leur impact sur le pouvoir d'achat des ménages. Cependant, en responsabilité, notre groupe votera en faveur de cette délibération.

Madame la Maire, chers collègues, mes questions sont les suivantes :

Comment expliquer que le QPV Centre, nouvellement classé, ne bénéficie pas d'efforts financiers proportionnels à ses besoins, alors qu'il partage avec les autres QPV des contraintes similaires ?

Dans quelle mesure la municipalité compte-t-elle rééquilibrer cette répartition et garantir une véritable équité territoriale entre les différents QPV ? Nous ne pouvons que saluer l'engagement de notre collectivité en faveur de la politique de la ville. Mais il est essentiel que cet engagement se traduise par une répartition juste et transparente des moyens afin de ne laisser aucun quartier de côté.

Merci Madame la Maire.

Madame la Maire

Merci de mettre un zoom sur cette politique publique que j'ai particulièrement portée à l'Eurométropole puisque c'était le cadre de l'élaboration du contrat de ville qu'on a porté avec la métropole et l'État. Se redire peut-être simplement : qu'est-ce que c'est ? Le contrat de ville, c'est un outil qui est important et ce que porte notre collègue aujourd'hui, c'est l'appel à projets du contrat de ville. Cet appel à projets, c'est un soutien aux projets associatifs. La loi LMI de 2014, elle fixe ce cadre-là. On sait la vitalité associative du Marais avec un centre social qui est fort. On sait la vitalité associative et partenariale du quartier des Écrivains, même si on a eu parfois des difficultés, notamment avec le Centre social. En tout cas, le partenariat est là, la prévention spécialisée est là depuis très longtemps également.

Le QPV Centre, il a été notifié par l'État en décembre 2024, c'est un tout jeune quartier identifié en terme de besoins, en terme de politique de la ville. On a un tissu associatif qui est très faible à ce niveau-là. Et donc c'est toute l'émergence du tissu associatif qu'on est en train de construire, auquel notre collègue s'attelle de façon vraiment énergique pour justement accompagner, faire émerger des projets. Et donc la ville est très active là-dessus, elle soutient des porteurs que vous connaissez sans doute comme la Cabane des créateurs, l'association AME qui sont là, Unis'Cité que vous retrouvez aussi. Et donc on travaille à l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux porteurs de projets

pour avoir une équité de traitement justement, l'effort d'ingénierie est important. On est soutenu à la fois par cette dynamique du nord de la métropole avec Bischheim. Et on travaille vraiment de pied ferme et d'arrache-pied avec également la médiathèque qui est rentrée aussi dans cette boucle-là de soutien aux projets.

On y travaille, vous avez raison de le souligner, on n'y arrivera pas de toute façon sans ce continuum éducatif entre les parents, les jeunes, les personnes isolées et sans les associations, c'est clair qu'on n'y arrivera pas. Donc on travaille à ce que cet appel à projets 2026 soit plus fourni sur le quartier Centre.

Est-ce que c'est bon pour vous ? Bien je vous remercie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup et merci pour le travail déjà accompli par notre collègue.

Pareil, ne prennent pas part au vote les élus qui siègent à des conseils d'administration des collèges qui déposent à l'appel à projet du contrat de ville.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaél JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Était excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE061 - ALLOCATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "MISSION LOCALE RELAIS EMPLOI"

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire

Créée en 1982, La Mission Locale/Relais Emploi de Schiltigheim (MLRE) intervient dans 11 communes situées au nord de l'Eurométropole de Strasbourg. L'action de la MLRE relève du service public de l'emploi. Elle a pour mission spécifique de soutenir dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelles, les jeunes de 16 à 25 ans et un public d'adultes bénéficiaires des minimas sociaux ou sans revenus.

Dans le cadre des objectifs qui lui sont dévolus, elle propose un accompagnement renforcé vers l'emploi en organisant des temps de rencontre individuels, des ateliers collectifs, un soutien à l'orientation et la formation.

L'action de la MLRE prend appui sur un ensemble de dispositifs nationaux, régionaux et locaux dédiés à l'accompagnement à l'emploi.

En ce qui concerne les jeunes et adultes résidant à Schiltigheim, l'action déclinée en 2025 par la MLRE a permis d'aboutir aux résultats généraux suivants :

- Contrat d'Engagement Jeune (entrées) : 176

- Jeunes « en contact » : 987
- Jeunes accueillis : 676
- Jeunes en 1^{er} accueil : 336
- Adultes accompagnés : 158 (volet pris en charge par l'équipe Accompagnement professionnel)

Le tableau ci-après permettra de d'apprécier l'accompagnement à la réinsertion des jeunes.

Accompagnement thématisé	Nombre jeunes	Dont résidents dans un QPV
Accès à l'emploi	173 (326 séances pour une même personne)	30 %
Contrat en alternance	33 (94 séances pour une même personne)	24 %
Accès à une formation	47 (53 séances pour une même personne)	17 %
Rescolarisation	22	22.7 %
Volontariat/bénévolat	16	6 %
Immersion en entreprise	69 (103 séances pour une même personne)	39 %

Les dispositifs dans lesquels s'investit la MLRE sont des supports essentiels pour permettre à des jeunes en recherche de sens et, parfois, en situation de grande fragilité, de reconstruire un projet personnel.

L'insertion des jeunes et leur capacité à accéder à l'autonomie constitue l'une des priorités de la Ville de Schiltigheim. C'est à ce titre que l'Association Mission Locale/Relais Emploi de Schiltigheim qui a vocation à intervenir dans le domaine de la lutte contre l'exclusion des 16/25 ans, est soutenue par notre collectivité depuis de nombreuses années.

L'action menée par la MLRE en direction des jeunes et des adultes de Schiltigheim les plus fragiles motive, en 2026, une demande de subvention de 58 000 €. Cette somme correspond à ce qui a été versé l'année précédente.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les éléments de la Charte nationale des missions locales du 12 décembre 1990 ;

Considérant l'intérêt public et local revêtu par l'action menée par l'Association Mission Locale/relais Emploi de Schiltigheim ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Animation locale » et du Bureau municipal,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 58 000 € à l'Association Mission Locale/Relais Emploi de Schiltigheim ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention financière 2026 avec l'Association Mission Locale/Relais Emploi de Schiltigheim ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – Fonction 444 / Nature 65748, Service EMP.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	4	Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Nadia KECHID, M. Hervé ROQUEPLAN, M. Martin HENRY.

Date de télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2951A-DE-1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

On poursuit avec la délibération numéro 10 et le projet d'allocation d'une subvention à l'association Mission locale/Relais Emploi que vous connaissez bien. Cette délibération concerne le soutien de la ville à la mission locale qui est un acteur absolument central de notre territoire.

Elle incarne concrètement ce que doit être le service public de l'emploi pour les jeunes : un accompagnement de proximité individualisé qui ne se limite pas à l'accès à l'emploi, mais qui prend en compte l'ensemble des freins à l'insertion et qui oriente.

Derrière les chiffres, ce sont aussi des parcours de jeunes qui cherchent leur place, des moins jeunes aussi puisqu'il y a un suivi d'adultes qui parfois décrochent et pour lesquels la mission locale est souvent le premier point d'appui pour reconstruire un projet.

C'est un travail patient, exigeant, qui ne produit pas toujours des résultats immédiats, mais qui en tout cas est essentiel et dès l'âge de 16 ans, pour éviter des ruptures. Dans un contexte où les fragilités sociales sont fortes et les parcours heurtés, il est indispensable de soutenir et de préserver ces outils de proximité. Ils permettent d'aller vers les publics, de créer du lien, de proposer des réponses adaptées, là où des dispositifs parfois plus généralistes ne le permettent pas. C'est un soutien que nous proposons aujourd'hui et qui s'inscrit dans cette logique. Il vient reconnaître la qualité du travail mené, son utilité sociale, son rôle dans la lutte contre l'exclusion des jeunes sur notre territoire.

C'est aussi un véritable choix politique que de maintenir un haut niveau de subvention, celui de considérer que l'insertion des jeunes et leur accès à l'autonomie ne sont pas des sujets périphériques, mais bien des priorités.

Nous vous proposons donc d'approuver l'attribution de cette subvention de 58 000 € pour l'année 2026.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ? Monsieur Baader.

Monsieur Marc Baader

Oui.

Ayant participé en 1982 à la création de la première mission locale de Schiltigheim, je soutiendrai bien sûr cette délibération. Je voulais juste savoir qui siège aujourd'hui au CA de la mission locale.

Merci.

Madame la Maire

Ce sont ceux qui ne vont pas participer au vote : moi-même, Madame Kechid, Monsieur Roqueplan et Monsieur Henry.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette belle unanimité qui est un point d'appui encore pour la mission locale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etait excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

**N° 2026DE062 - ALLOCATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ADOLPHE SORGUS,
GESTIONNAIRE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU MARAIS**

Rapporteur : Monsieur Julien HÉLARY, Adjoint

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin a décidé, fin 2024, d'accorder l'agrément « Animation de la Vie Sociale dédiée à l'insertion des familles dans leur environnement et au développement des liens sociaux » à l'Association du Centre socio-culturel Adolphe Sorgus.

Il en résulte que la structure gérée par l'association bénéficie du statut de centre socio-culturel du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028. Le centre socio-culturel a réussi à progresser favorablement dans les missions en œuvre, à savoir :

- ✓ L'inclusion sociale,
- ✓ L'implication des usagers,
- ✓ Le développement de la citoyenneté,
- ✓ L'accueil et l'implication des familles et
- ✓ L'écoute des publics les plus fragiles.

Les objectifs conditionnant l'action menée prennent en compte la réalité sociologique du territoire et ont fait l'objet d'une approbation de la part de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Ville de Schiltigheim. Lesdits objectifs sont partagés et figurent dans une Convention d'objectifs opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2028.

Acteur majeur de l'animation globale dans un secteur disposant du statut de QPV, d'une démarche visant à développer l'Education Populaire ou encore d'un projet d'animation inter-partenarial en direction de la jeunesse, le Centre socio- culturel Adolphe Sorgus sollicite auprès de la Ville de Schiltigheim pour 2026, une subvention de fonctionnement de 242 000 €.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention financière annuelle jointe à la présente.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2541-12 et L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Animation locale » et du Bureau municipal,

APPROUVE la convention financière avec l'Association du centre socio-culturel Adolphe Sorgus qui précise dans son article 4, les conditions d'attribution de la subvention allouée ;

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de 242 000 € ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer la convention financière annexée à la présente délibération ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – Fonction 4214 / Nature 65748.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	37	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	2	M. Julien HÉLARY, Mme Shéhrazade BOUYAHIA.

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2954A-
DE-1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Et on poursuit avec le projet de subvention pour le Centre socio-culturel du Marais, le Centre Adolphe Sorgus et c'est notre collègue Julien Héлары.

Monsieur Julien Héлары

Merci Madame la Maire.

Cette délibération s'inscrit, et c'est la première remarque, dans un contexte national très contraint. Partout en France, ce qu'on observe, c'est que les centres socioculturels et plus largement le tissu associatif de proximité sont aujourd'hui sous tension, voire parfois en danger. Les besoins sociaux augmentent, précarité, isolement, difficultés éducatives, fracture numérique.

Mais les moyens, eux, vous l'avez compris, stagnent ou deviennent plus incertains. Le modèle économique de ces structures est lui-même fragilisé. Elles reposent très largement sur des financements publics émanant essentiellement de la CAF et des collectivités. Si la CAF accorde l'agrément Centre social pour une durée donnée et une subvention importante, les collectivités participent également de manière conséquente.

Et là, une précision, du moins dans notre cas, notre ville, puisqu'il est à noter que la subvention de la CEA est faible et participe clairement de la situation de tension actuelle du centre. Concrètement, cela met les centres sociaux face à une équation quasi insoluble. Il faut accompagner davantage de public aux situations plus complexes grâce à des marges financières réduites.

À l'échelle nationale, une association sur trois dans le champ des solidarités pourrait être menacée de disparition à court terme. Les centres sociaux eux-mêmes nous alertent depuis plusieurs années, hausse des coûts, stagnation des financements, difficultés à maintenir les équipes et les projets.

Certains ont même demandé la mise en place de fonds d'urgence pour continuer à fonctionner. Et pourtant, dans le même temps, leur rôle n'a jamais été aussi central dans des territoires marqués par les inégalités et par le recul des services publics. Ils sont souvent le dernier lieu de proximité où l'on trouve de l'accompagnement, du lien social et tout simplement, mais c'est fondamental, une présence humaine.

Rappelons à cet endroit que l'Eurométropole de Strasbourg est la métropole la plus pauvre parmi les 22 métropoles françaises et qu'elle est la troisième la plus inégalitaire au chiffre du taux de pauvreté annoncé un peu plus tôt dans le cadre de la délibération numéro 8. J'ajoute cette fois qu'au Marais, c'est 31,4% des jeunes de 16 à 25 ans qui sont non scolarisés et sans emploi et que 35% des familles sont monoparentales. À Schiltigheim, nous sommes conscients de la fragilité d'une large partie de la population, de la nécessité de créer du lien et de faire société en apprenant à connaître l'autre. Nous faisons donc le choix de protéger les habitants et d'être à leur service en consolidant les centres sociaux, en leur donnant de la visibilité et en reconnaissant pleinement leur rôle dans la cohésion sociale du territoire.

Le centre socioculturel Adolphe Sorgus s'inscrit pleinement dans cette réalité. Dans un quartier prioritaire, il est un point d'appui concret pour les habitants, un lieu d'accueil, d'accompagnement mais aussi d'engagement collectif. Le soutien que nous proposons aujourd'hui s'inscrit donc à la fois dans la continuité du partenariat engagé avec l'association et dans une politique, vous l'aurez compris, assumée, celle de protéger et renforcer ces structures plutôt que de les laisser s'éroder silencieusement.

Nous vous proposons donc d'approuver le versement de cette subvention de 242 000 € pour l'année 2026.

[Lecture du délibéré]

Je vous remercie.

Madame la Maire

Bien. Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ?

Si ce n'est le cas, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé à l'unanimité. Et là je pense aussi que c'est un signe fort pour le Centre social Sorgus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaél JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Était excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

**N° 2026DE063 - ALLOCATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE,
GESTIONNAIRE DU CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL VICTOR HUGO**

Rapporteur : Monsieur Julien HÉLARY, Adjoint

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin a décidé, fin 2024, d'accorder l'agrément « Animation globale sociale dédiée et animation collective » à l'Association Léo-Lagrange Animation qui gère le centre social et familial Victor-Hugo.

Il en résulte que la structure gérée par l'association bénéficie du statut de centre socio-culturel du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Les objectifs conditionnant l'action menée prennent en compte une réalité sociologique de territoire et ont fait l'objet d'une approbation de la part de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Ville de Schiltigheim et de la Ville de Bischheim. Lesdits objectifs sont partagés et figurent dans une convention d'objectifs opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2026.

Les principaux partenaires financiers que sont la CAF et les Villes de Schiltigheim et de Bischheim ont demandé à l'association gestionnaire de faire preuve de vigilance en ce qui concerne deux points particuliers, à savoir :

- ✓ Veiller au bon fonctionnement du comité des usagers qui donne une légitimité à l'ensemble des

- actions menées ;
- ✓ Produire une comptabilité analytique précise pour une meilleure lecture des bilans comptables, proposer un plan d'action financier et solliciter des financements complémentaires.

L'Association Léo-Lagrange Animation s'est engagée à mettre en application ces prescriptions dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, l'Association a déployé depuis un an un ensemble d'actions pour lequel un agrément lui a été attribué, qu'il s'agisse de créer une synergie associative pour proposer des animations jeunesse, d'accompagner les familles les plus en difficulté ou d'améliorer le quotidien des habitants en proposant un ensemble de services.

L'Association Léo-Lagrange animation sollicite auprès de la Ville de Schiltigheim pour 2026, une subvention de fonctionnement de 217 150 €.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention financière annuelle jointe à la présente.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2541-12 et L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Animation locale » et du Bureau municipal,

APPROUVE la convention financière avec l'Association Léo-Lagrange Animation qui précise dans son article 4, les conditions d'attribution de la subvention allouée ;

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de 217 150 € ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer la convention financière annexée à la présente délibération ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 – Fonction 4214 / Nature 65748.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	37	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	2	M. Julien HÉLARY, M. Bastien BARBERIO.

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2957-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

La délibération suivante qui est le la numéro 12, Est-ce que vous souhaitez qu'elle soit présentée ?
Là encore, tout le monde est au clair sur les montants.

Je vous propose de passer au vote pour cette subvention de 217 000 €. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie là encore de cette belle unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaél JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Était excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE064 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'AGENCE DU CLIMAT

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire

La Ville de Schiltigheim a adhéré à l'Agence du climat depuis sa création en 2021.

Conçue comme un guichet des solutions en matière de mobilités, d'énergie, de nature et de consommation durable, l'Agence du climat accompagne les ménages, les entreprises et les collectivités dans la mise en œuvre d'actions concrètes, notamment en matière de rénovation énergétique, de mobilités durables, de végétalisation ou encore de développement des énergies renouvelables.

Elle a pour objet de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à atténuer le changement climatique à travers :

- La sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la rénovation énergétique des bâtiments, notamment dans les secteurs résidentiel et tertiaire ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ; notamment par le déploiement d'une activité de personne morale organisatrice territoriale pour faciliter l'autoconsommation d'énergies renouvelables locales ;
- Les changements pour une mobilité durable, décarbonée ;
- Les actes de consommation responsables ; de réduction, des déchets, de réemploi des matériaux ;
- Tout acte contribuant à éviter, réduire et séquestrer les émissions de gaz à effet de serre ;

notamment par le déploiement du guichet carbone mettant en relation des porteurs de projets d'évitement, réduction et séquestration et des financeurs inscrits dans une démarche éviter – réduire – contribuer.

L'adaptation au changement climatique, avec :

- Les démarches de désimperméabilisation et de végétalisation ; la préservation de la biodiversité ;
- La protection de la nature et de l'environnement et la préservation des ressources naturelles ;
- Les principes d'une existence soutenable, conjuguant aspects environnementaux, sociaux (*santé et expositions aux polluants, qualité de vie liée à l'environnement*) et économiques ;
- La sensibilisation par l'éducation aux enjeux portés par l'association auprès du grand public, notamment les personnes plus fragiles.

Il est proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'Agence du climat et de désigner Madame Danielle DAMBACH en qualité de représentante titulaire et Madame Alice RENAULT en qualité de suppléante.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2121-21, L 2121-33, L 2541-1 et L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Schiltigheim à l'Agence du climat ;

DÉSIGNE Madame Danielle DAMBACH comme titulaire et Madame Alice RENAULT comme suppléante pour représenter la commune ;

DÉCIDE d'approuver le versement du montant de la cotisation annuelle à hauteur de 30 centimes d'euros par habitant, soit 10 412,40 € (*34708 habitants*) ;

PRÉCISE que la somme de 10 412,40 € sera prélevée au compte 020-6281.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-3105-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Nous allons passer à la délibération qui porte sur le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Agence du climat. Au-delà de l'aspect formel, c'est un choix évidemment politique qu'on assume pleinement.

Face à l'urgence climatique, la question n'est plus de savoir s'il faut agir, mais comment nous agissons concrètement ici, sur notre territoire. L'Agence du climat est précisément un outil qui permet de passer des intentions aux réalisations. Elle accompagne les habitantes et les habitants, les entreprises, les collectivités dans des démarches très concrètes de rénovation énergétique, de mobilité, de réduction des consommations et d'adaptation au changement.

Dans une ville comme la nôtre, dense, confrontée à des enjeux sociaux importants, la transition doit être à la fois ambitieuse mais accessible. Elle ne peut pas être réservée à ceux qui en ont les moyens, elle doit au contraire accompagner celles et ceux qui en ont le plus besoin, notamment sur les questions de précarité énergétique et de qualité de vie. C'est tout aussi l'intérêt de cet outil, rendre la transition compréhensible, praticable et ancrée dans le quotidien des habitantes et des habitants. En renouvelant notre adhésion, nous faisons donc le choix de nous appuyer sur un acteur de référence à l'échelle de la métropole, de continuer à inscrire l'action municipale dans une logique de coopération et nous vous proposons également de désigner Madame Danielle Dambach comme représentante titulaire et Madame Alice Renault comme suppléante pour siéger au sein de cette instance et d'approuver le versement de la cotisation annuelle fixée à 0,30 € par habitant, soit un montant de 10 412,40 € pour l'année 2026.

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ? Madame Hellenbrand et puis Madame Dambach.

Madame Élisabeth Hellenbrand

Chers collègues,

Évidemment, tout comme tout à l'heure, notre groupe votera pour ce renouvellement. Néanmoins, permettez-moi de revenir sur le fait que la Ville de Schiltigheim est donc adhérente de l'Agence du climat depuis sa création en 2021. Et c'est une très bonne chose car nous sommes tous mobilisés par rapport aux enjeux climatiques au sein de ce Conseil municipal pour notre groupe *Rassemblés pour Schillick*. Notre chef devrait aussi y siéger, cette fois au titre de l'Eurométropole, pour signifier à quel point nous sommes investis dans ce sens.

Par ailleurs, Madame Danielle Dambach y siège depuis sa création de manière continue. Elle l'a même présidé si notre mémoire est bonne. Malgré cette implication de la Ville par le biais de notre ancienne Maire notamment, ainsi que les objectifs définis dans le cadre de cette délibération, nous n'avons jamais eu de retour clair sur les actions menées par cette agence. Alors, Madame la Maire, pourriez-vous nous détailler l'ensemble des actions menées par l'Agence du climat sur le ban schillickois ? Et le cas échéant, nous dire quelles sont les répercussions de ces actions sur le quotidien de nos concitoyens ?

Je vous remercie.

Madame la Maire

Je vous remercie.

Justement, on va laisser la parole à Danielle Dambach, qui était Présidente de l'Agence du climat.

Madame Danielle Dambach

Merci beaucoup Madame la Maire. Chers collègues,

Évidemment, c'est un sujet extrêmement important comme vous l'avez dit. Et puis je me réjouis de la question de notre toute nouvelle collègue sur cette question de l'Agence du climat. Rassurez-vous, je vais faire court, je vais essayer de résumer en moins de 5 minutes l'action de presque 5 ans de cette agence.

Vous le savez, le dérèglement climatique se fait sentir au quotidien, les périodes de fortes pluies se succèdent aux périodes de sécheresse. On souffre tous de ces dérèglements. La nature est chamboulée, nous, les êtres humains également, surtout les personnes âgées. C'est de notre responsabilité de prévenir, d'atténuer, d'adapter, grâce au Plan climat de l'Eurométropole, ce fameux Plan climat adopté déjà en 2019 mais mis en action à partir de 2020.

Suite à la déclaration de l'urgence climatique, nous avons souhaité nous doter d'un outil qui s'appelle l'Agence du climat, que nous avons aussi baptisé le guichet des solutions. C'est la 40^{ème} agence en France. Paradoxalement, il n'en n'existait pas encore sur notre territoire. C'était donc chose faite et ce type d'agence ont pu être créés grâce au Code de l'énergie qui le prévoit. C'est une association qui est d'utilité publique.

Que fait cette agence ? Cette agence qui a aujourd'hui, je vous le rappelle, 40 salariés, elle a commencé dès 2021, après avoir posé ses statuts, à créer le premier conseil en mobilité décarbonée, nous étions alors en pleine zone à faible émission et l'idée c'était d'accompagner les citoyens et les citoyennes, les ménages, les entreprises mais aussi les collectivités à décarboner leur mobilité. Et puis il se trouve que c'est un Conseil qui a eu tellement d'engouement qu'on a dû embaucher jusqu'à 8 salariés qui ne faisaient que ça.

Le bilan est que plus de 60% des conseils en mobilité décarbonée ont bénéficié aux ménages les plus modestes. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce n'est pas que pour des personnes plus informées, parce que qu'est-ce qui a marché ? C'est le fameux porte à porte qui a été fait et ça, c'est évidemment une satisfaction.

Le 2^{ème} conseil, c'est le conseil en rénovation énergétique, pour l'isolation des bâtiments, aussi bien pour les collectivités locales dans nos bâtiments communaux, mais aussi pour les particuliers et pour les bailleurs. Il y a eu des aides financières, il y a aussi eu plus de sobriété ensuite dans les dépenses et tout un pan de conseil en ce qui concerne les énergies renouvelables. Et sachez, chers collègues, Madame la Maire, qu'aujourd'hui, l'énergie la renouvelable la plus en force actuellement dans l'Eurométropole, c'est l'hydroélectricité. Pourquoi ? Grâce à tous les barrages qui sont encore sur le Rhin. Mais il est fort à craindre que demain, avec la sécheresse, la baisse du niveau de l'eau, cette énergie renouvelable ne puisse plus opérer. Raison pour laquelle il nous faut aussi développer tout ce qui est pompe à chaleur, géothermie moyennement profonde, parce que la très profonde a été un fiasco, et puis bien sûr aussi tout ce qui est chaleur de récupération avec notamment la chaleur qu'on récupère avec l'usine d'incinération par exemple, qui va chauffer dans les prochaines années le nord de notre agglomération.

Le 3^{ème}, c'est tout ce qui concerne la végétalisation, parce que ça a été dit par Madame la Maire, les îlots de fraîcheur à Schiltigheim, nous en avons besoin et nous souffrons des chaleurs et des canicules plus fortement parce que notre ville est plus fortement minéralisée. Nous encourageons fortement la déminéralisation à l'image de ce que nous avons entrepris dans le mandat qui vient de se finir sur la Cour de l'école Exen.

Mais aussi, c'est la raison pour laquelle, chers collègues et chers habitants de Schiltigheim, nous pouvons toujours encore bénéficier de la fameuse prime Ma Prime Végétalis pour laquelle, que vous soyez bailleur, propriétaire privé ou en copropriété, vous pouvez bénéficier de l'aide financière de l'Agence du climat et de l'Eurométropole pour végétaliser une entrée d'immeubles, une cour, etc.

Et puis le dernier conseil que prodigue l'Agence, c'est le conseil en consommation responsable, avec l'aide notamment de la Chambre de consommation d'Alsace qui fait ça très bien, donc nous ne le faisons pas tout seuls, et qui vise à réduire à la fois nos déchets, mais aussi à favoriser tout ce qui est réutilisation des matériaux et le réemploi.

Voilà donc toutes ces actions. Pourquoi nous les faisons ? Ce n'est pas pour embêter le monde, mais simplement pour réduire notre impact sur l'environnement, réduire notre impact carbone, baisser les émissions de gaz à effet de serre, parce que les pollutions, elles nous touchent, elles touchent notre santé, elles touchent aussi la qualité de l'air. Et il se trouve que la bonne nouvelle, c'est que ces derniers temps, cette qualité de l'air s'est un petit peu améliorée, certainement grâce à la mise en place de la ZFE. Mais la mauvaise nouvelle du jour, je l'ai appris aujourd'hui, c'est qu'en 2025, la qualité de l'air à nouveau se dégrade. Mais il va falloir analyser pourquoi donc j'en profite aussi pour vous dire que nous ne sommes jamais à l'abri de certains accidents, tel celui de Tchernobyl dont nous fêtons malheureusement le triste anniversaire. À 2 jours près, ça fait 40 ans et on voit bien aujourd'hui que cet accident nous a impacté de manière très forte et que le nuage ne s'est pas arrêté à la frontière et au bord du Rhin et que nos sols sont encore impactés, notamment nos forêts.

Alors pour Schiltigheim, quelques chiffres, chers collègues, très concrets, l'Agence a fait quoi ? Ce sont 933 ménages qui ont bénéficié d'aides en monnaie sonnante et trébuchante aussi, pas seulement en conseil, mais aussi en aide financière pour la reconversion de véhicules. Il se trouve que seule l'année 2025 a été l'année où nous avons été le plus fortement sollicité par Schiltigheim, plus que les 3 années précédentes.

La qualité de l'air, elle est essentiellement polluée par trois facteurs, les résidences, le tertiaire, mais le plus fortement par nos déplacements liés aux véhicules à moteur. Et cette pollution, elle est principalement faite de dioxyde d'azote. Et aujourd'hui, même si nous sommes en dessous des 36 microgrammes de polluants par mètre cube d'air, nous ne sommes pas dans les cieux. J'en profite pour faire mon petit message à votre attention, ça veut dire qu'il faut encore que nous décarbonions davantage nos mobilités parce que très bientôt, la norme ça va être 20 microgrammes de polluants par mètre cube d'air. Or nous sommes à 36, on est en dessous du seuil d'alerte de 40. Mais bientôt l'OMS va venir avec 20 microgrammes par mètre cube d'air de polluant. Et puis d'ici une dizaine d'années à 10 donc, ça veut dire clairement qu'il faut que nous soutenons encore davantage la mobilité décarbonée.

Ce sont aussi à Schiltigheim 24 entreprises privées qui ont été accompagnées pour des plans déplacement entreprise et puis 703 ménages ont été accompagnés pour tout ce qui est rénovation énergétique, donc conseil d'isolation de bâtiments. Il faut dire qu'en moyenne, nous avons un parc de bâtiments anciens beaucoup plus fort que dans les autres communes de l'Eurométropole puisque 41% de nos logements sont encore en étiquette D.

L'Agence a également participé à un certain nombre de manifestations dans les 33 communes. Ce sont près de 500 manifestations au niveau de l'Eurométropole dont 41 à Schiltigheim, comme notamment la journée mobilité animée avec Cadr67 en 2022 qui a eu lieu devant la Brasserie Debus. Une journée d'informations aussi sur comment végétaliser les cours d'école en 2023, une journée sur l'information des mobilités vélo et transport en commun pour les agents de notre commune en 2024, la Fête de la nature où l'Agence du climat a été présente en 2024. Et puis elle le sera également lors de la prochaine Fête de la nature, le 30 mai au parc de l'Aar. Et puis le quartier du Marais, le centre socioculturel a sollicité en 2025 l'Agence du climat pour informer également. Et la tournée France Renov a fait halte Place Alfred Müller également en 2025. Ce sont quelques exemples pour Schiltigheim.

En conclusion, le Plan climat eurométropolitain est vraiment concret. Comme le disait Madame la Maire, ce sont des actions au quotidien. Je vous le rappelle, les émissions de gaz à effet de serre doivent baisser de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990. Alors nous en sommes où ? Nous en sommes à moins 43%. Donc vous me direz, on n'est pas loin. Mais pourquoi on en est arrivé là ? C'est surtout parce qu'un certain nombre d'entreprises dans notre région ont fermé, comme la raffinerie de Reichstett.

Les 12 derniers pourcents à atteindre d'ici 4 ans vont être des efforts à faire qui seront assez importants. En tout cas, il y va de notre qualité de vie, il y va de notre santé, notre responsabilité. Et bien sûr d'alerter, mais pas juste de faire peur, mais surtout de dire que nous pouvons adapter notre territoire. Nous pouvons continuer à agir, surtout à ne pas faire semblant, comme si tout allait bien.

Ça, c'est la pire des choses parce que nous n'avons qu'une seule santé et celle de l'être humain est étroitement liée à celle de l'environnement et celle de l'animal. On en parle beaucoup en ce moment et tous ceux qui vont suivre ces débats pourront suivre tout travail fait autour du concept One Health qui est bien développé en France en ce moment. En tout cas à Schiltigheim, nous renouvelons l'adhésion et j'en suis extrêmement heureuse.

Et avec Alice Renault, nous sommes honorés de faire entendre la voix de Schillick du côté de l'Eurométropole, avec la prochaine révision du Plan climat, mais aussi au niveau des besoins que Schiltigheim a encore et pour lesquels nous discuterons.

Merci beaucoup de votre attention.

Madame la Maire

Nos représentantes seront Madame Danielle Dambach comme représentant titulaire et Alice Renault. Quant à une autre représentation, il y a des propositions qui sont faites au sein de l'Eurométropole et donc je vous laisse les faire dans cette autre enceinte. Voilà, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien, merci pour cette belle unanimité. C'est une agence qui est jeune mais qui a déjà en 4-5 ans fait un travail remarquable et qui fait vraiment preuve d'exemplarité. Un grand merci.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etait excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

**N° 2026DE065 - RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU MARAIS
"ADOLPHE SORGUS" : ADOPTION DU MONTANT DES TRAVAUX EN PHASE APD**

Rapporteur : Monsieur Benoît STEFFANUS, Adjoint

Suite au concours d'architecture lancé pour la rénovation et l'extension du centre socio-culturel du Marais et par délibération du Conseil municipal en date du 20 mai 2025, la Ville de Schiltigheim a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe piloté par l'agence « BALLAST ARCHITECTES ».

Le projet de construction porte sur la restructuration et l'agrandissement de l'actuel centre socio culturel par les travaux suivants :

- ✓ La construction d'une extension comprenant des salles polyvalentes et cuisine autonome d'environ 310 m².
- ✓ Un réaménagement intérieur des locaux existants.
- ✓ La création d'un local multifonctionnel.
- ✓ Une rénovation des installations techniques.
- ✓ Une remise aux normes sécurité et accessibilité du site.
- ✓ Des travaux d'amélioration en terme isolation thermique et acoustique.
- ✓ La création d'un ilot de fraîcheur extérieur.

La surface bâtie actuelle du centre correspond à 1010 m², à l'issue des travaux l'équipement bâti sera dimensionné à 1 320 m² Surface dans œuvre (SDO).

Aboutissement des études opérationnelles au stade APD

De juillet 2025 à mars 2026 les phases d'étude « Diagnostic » (DIA), « Avant-projet sommaire » (APS) et « Avant-projet définitif » (APD) ont été menées à bien.

Un travail d'optimisation des prestations et de maîtrise des coûts a été mené dans le cadre des études tout en conservant les ambitions fondamentales du projet. Elles sont atteintes, autant en termes de qualité d'espaces que de performance environnementale :

- Atteinte du niveau E3 (Bilan énergétique du bâtiment en exploitation) / C1 (caractère bas-carbone de la construction du bâtiment).
- Atteinte de l'objectif de réduction des consommations à un niveau BBC pour la partie rénovée.
- Atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'énergie du bâtiment fixés par le décret éco-énergie tertiaire.
- La prise en compte du confort d'été, par l'installation ciblée de dispositifs de protection contre le rayonnement solaire

Suite à la précision des études de diagnostic et d'évaluation de l'état du bâtiment existant à l'issue des trois phases d'études susmentionnées, il a été mis en évidence plusieurs impératifs :

- D'évacuer une partie des terres, qui s'avèrent polluées, au droit des zones de fondation de l'extension ou réaménagement des espaces extérieurs
- De mettre en place une couverture isolée spécifique et allégée permettant de conserver une partie de la charpente existante
- De renforcer l'intervention sur les espaces extérieurs, avec la mise aux normes de la cour de la halte-garderie (clôture et sol souple) et le déplacement de deux terrains de pétanque,
- De réaliser des travaux de mise aux normes complémentaires suite aux demandes du bureau de contrôle,
- D'installer une pompe à chaleur air-eau, en substitution au raccordement au réseau de chaleur EDEN, qui se révèle non réalisable pour ce bâtiment.

Ces contraintes techniques s'imposent dans la réalisation du projet et représentent un surcoût travaux qui doit être intégré au budget d'opération.

Pour mémoire, le coût prévisionnel des travaux qui avait été arrêté au stade concours après négociation s'élevait à 2 841 684 € HT. Le montant prévisionnel du coût des travaux soumis à validation au stade APD est estimé à 3 238 672 € HT, soit une augmentation de + 396 988 €HT. Des prestations seront intégrées en options au dossier de consultation des entreprises.

Par conséquent il est sollicité d'augmenter le budget d'opération à cette étape du projet, de 4 600 000 € TTC à 5 200 000 € TTC.

Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant prévisionnel du projet (HT)		Recettes prévisionnelles*		
Etudes et honoraires	704 661 €	CAF EVS	500 000 €	11,5%
Travaux	3 238 672 €	CAF Petite enfance	96 000 €	2,2%
Provisions et aléas	390 000 €	DSIL	500 000 €	11,5%
		Région - Climaxion	139 830 €	3,2%
		CeA	100 000 €	2,3%
		ACTEE – Fonds	180 000 €	4,2%

		chêne		
		Commune	1 722 842 €	65,1%
TOTAL	4 333 333 €	TOTAL	4 333 333 €	

Le budget d'opération intègre des tolérances pour les phases d'étude, d'attribution des marchés de travaux, et des provisions pour les futures révisions de prix et divers aléas de chantier

Calendrier d'opération

Le calendrier prévisionnel prévoit les échéances suivantes :

- ✓ Etudes phase « PRO » et dossier de consultation des entreprises (DCE) : Mai-août 2026 ;
- ✓ Publication des marchés de travaux : septembre 2026 ;
- ✓ Démarrage des travaux : premier trimestre 2027 ;
- ✓ Livraison : premier trimestre 2029.

Les travaux se dérouleront en site inoccupé, afin de favoriser le déroulement des travaux et de limiter les nuisances d'un chantier en site occupé. La relocalisation des activités du centre socioculturel en période de travaux s'étudie en lien étroit avec la directrice du centre. Les activités petite enfance, enfance, jeunesse, familles ainsi que le secteur administratif seront relogées dans des bâtiments de la Ville et/ou chez des partenaires à proximité. Une attention particulière est portée à la continuité du service rendu aux habitants en phase travaux et à la proximité des lieux de repli.

L'objectif est que la plupart des activités soient relocalisées pour le mois de septembre 2026, hormis les activités liées à la petite enfance dont l'objectif de relocalisation est fixé à janvier 2027.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 05 décembre 2023 et du 20 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Aménagement du territoire » et du Bureau municipal,

APPROUVE au stade d'études « APD » le nouveau montant de l'autorisation de programme 2020 01 « Rénovation et extension du CSC MARAIS » à hauteur de 5 200 000 € TTC ;

AUTORISE Madame la Maire à poursuivre les recherches de subventions et à signer toute convention y relative ;

AUTORISE Madame la Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux correspondant.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	37	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	2	M. Julien HÉLARY, Mme Shéhrazade BOUYAHIA.

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-2996-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Et on poursuit avec le projet de délibération de rénovation et d'extension du centre socioculturel du Marais Adolphe Sorgus, adoption du montant des travaux en phase APD et je laisse la parole à Monsieur Benoît Steffanus.

Monsieur Benoît Steffanus

Merci Madame la Maire. Chers collègues,

Après que Julien Hélyary ait parlé du présent du Centre social Adolphe Sorgus, on peut parler maintenant de son avenir, cette rénovation qui est attendue depuis bien longtemps. Cette délibération concerne une étape importante du projet de rénovation et d'extension du Centre social avec la validation du coût des travaux au stade avant-projet définitif. Donc on arrive sur la fin de la phase études qui nous permet d'avoir une vision plus précise du projet, tant sur le plan architectural que vous avez sous les yeux, que sur le plan technique.

Ce travail a permis de confirmer les grandes orientations, ce qu'on avait défini comme programme tout simplement, un équipement agrandi, modernisé, surtout plus fonctionnel et mieux adapté aux besoins tout simplement des habitants et des usagers. Donc concrètement le projet prévoit une extension du bâtiment avec de nouveaux espaces polyvalents qui pourront être utilisés indépendamment de l'existant, qui sera également rénové, c'est-à-dire que la salle pourra être louée, utilisée pour des fêtes, des mariages, peu importe. En tout cas, les deux entrées sont indépendantes et une rénovation complète de l'existant, ça permettra aussi une mise aux normes pour les personnes en situation de handicap, une amélioration des performances énergétiques et un travail sur le confort d'usage que ce soit en période hivernale ou estivale.

Les études ont permis également d'identifier un certain nombre de contraintes techniques qui n'étaient pas connues au stade du concours : pollution des sols sur certaines zones, adaptation structurelle, exigences complémentaires en matière de sécurité ou impossibilité de raccordement au réseau de chaleur nécessitant un autre choix énergétique. C'est détaillé dans la délibération. Ces éléments ont un impact direct sur le coût de l'opération. Nous passons donc d'un montant de travaux estimé à 2 840 000 € HT à environ 3 240 000 € HT.

Ce qui conduit à ajuster le budget global de l'opération à 5 200 000 € TTC. Cet ajustement a été travaillé avec un objectif clair : maîtriser les coûts tout en maintenant les ambitions du projet, notamment en matière de qualité des espaces et de performance environnementale. Un travail important est en cours pour préparer la phase travaux, notamment sur la question de la relocalisation temporaire des activités qui seront à priori dans les bâtiments municipaux afin de garantir la continuité du service rendu aux habitants pendant toute la durée du chantier.

Donc, nous vous proposons donc aujourd'hui d'approuver ce nouveau montant au stade APD qui nous permettra d'engager la suite du projet dans de bonnes conditions.

[Lecture du délibéré]

Madame la Maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention sur ce projet dont on a déjà beaucoup parlé, qui est très attendu ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette belle unanimité qui je pense sera très regardée aussi par les membres du Centre social. Et voilà un grand merci.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	38	39

L'an deux mille vingt six, le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Nadine HERMOSO, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etait excusée et représentée :

Mme Bénédicte MATZ par M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE066 - MOTION "SCHILTIGHEIM UNIE POUR L'AVENIR DU SITE DE L'ESPÉRANCE"

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire

À la suite des informations parues dans la presse évoquant la mise en vente du site Heineken, le Conseil municipal de Schiltigheim tient à rappeler les enjeux et à affirmer une position d'union.

Schiltigheim est une ville de brasseurs. Cette histoire industrielle a structuré notre territoire, façonné ses quartiers et accompagné des générations d'emplois. Elle s'est également inscrite, depuis plusieurs décennies, dans une évolution marquée par la concentration progressive du secteur brassicole autour de grands groupes internationaux.

Le groupe Heineken a ainsi racheté, puis arrêté successivement les principales brasseries du territoire : Adelshoffen, Fischer, puis l'Espérance, inscrivant dans la durée une transformation profonde de l'appareil industriel local. La fermeture récente du dernier site en activité, avec plus de 220 emplois directs impactés, en constitue l'aboutissement.

La mise en vente de 13 hectares en cœur de ville ouvre aujourd'hui une nouvelle phase. Elle intervient dans un contexte où les décisions prises à l'échelle d'un groupe international, dont l'activité en France représente plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires, produisent des effets directs et durables sur notre territoire.

Le Conseil municipal souligne que cette situation est connue et anticipée. La Ville de Schiltigheim a engagé, dès l'automne, les premières démarches permettant d'encadrer l'évolution de ce foncier, notamment par la

mise en place d'un périmètre de prise en considération. En lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, un dossier de préemption a été constitué et est aujourd'hui prêt à être mobilisé.
Le moment est désormais venu d'agir.

Le site Heineken constitue l'une des dernières grandes opportunités de transformation à l'échelle de la ville et de la métropole. Par sa localisation au cœur du bassin de vie nord et ses 13 hectares, il est un enjeu structurant du développement métropolitain, à commencer par les mobilités qui nécessitent une réflexion approfondie, sur le tram nord comme le développement de la gare de Bischheim–Schiltigheim.

Il offre, dans le même temps, un potentiel rare pour accueillir des activités économiques et productives, créatrices d'emplois, en dialogue avec les acteurs économiques, ainsi que des équipements publics structurants à commencer par un collège, au service des habitants.

Enfin, dans un contexte d'urgence climatique, il peut devenir un véritable poumon vert pour le nord de la métropole, en intégrant des espaces de pleine terre, des continuités écologiques et des îlots de fraîcheur, capables de transformer durablement le cadre de vie.

Dans ce contexte, la maîtrise publique du foncier apparaît comme la seule condition pour garantir un projet cohérent, équilibré qui réponde au besoin de la métropole et de ses habitants.

Le Conseil municipal affirme que cette capacité d'intervention existe à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg. Par ses compétences, par ses outils et par sa capacité d'action, elle constitue le niveau pertinent pour porter une réponse à la hauteur de cet enjeu.

Sur ce dossier, le Conseil municipal de Schiltigheim fait le choix de l'unité. Une unité fondée sur la responsabilité et tournée vers un objectif commun : permettre au territoire de définir pleinement l'avenir de ce site.

Dans cet esprit, le Conseil municipal de Schiltigheim :

RAPPELLE le caractère stratégique du site Heineken pour l'avenir du territoire et de la métropole ;

AFFIRME la nécessité d'une maîtrise publique du foncier, garante d'un projet structurant et équilibré ;

DEMANDE à l'Eurométropole de Strasbourg de préciser rapidement les modalités de son intervention, notamment par la mobilisation du droit de préemption à partir de la déclaration de vente ;

EXPRIME sa volonté unanime de travailler avec la Présidente de l'Eurométropole dans un cadre étroit et opérationnel ;

AFFIRME enfin que Schiltigheim prendra toute sa place dans la définition du projet futur, avec l'ambition d'un développement maîtrisé ;

AFFIRME à ce titre sa volonté d'associer pleinement les habitants à la définition du projet, à travers des démarches de concertation exigeantes et ouvertes.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 30 avril 2026
Date de retour de l'acte : 30 avril 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260428-3231-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 28 avril 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Madame la Maire

Et nous arrivons vers la fin de notre conseil avec cette motion. Moi je voudrais vraiment remercier les membres de l'opposition, les membres de la majorité, d'être vraiment sur cette volonté, d'union sacrée, même si le terme est fort. Ça nous rappelle 1914 et on ne va certainement pas partir en guerre, mais en tout cas on montre notre conviction, on montre notre union et je pense que c'est très important à la fois pour les habitantes et les habitants qui ont envie aussi de ne pas subir la situation, qui ont tous le sentiment de vivre aujourd'hui un moment très important pour notre ville. On est vraiment à la croisée des chemins dans ces décisions là et on a urgence à travailler ce projet urbain. Je vous propose de faire lecture de la motion et puis on pourra partager après.

[Lecture de la motion]

Je vous remercie de votre attention et je laisse place au débat. C'est vrai qu'on a travaillé avec l'opposition à partir d'un texte de départ. Il y a eu quelques ajustements, quelques suites. Est-ce que vous souhaitez poursuivre sur ce débat ? Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro ?

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

L'essentiel a été dit. Comme on a été associé au travail préparatoire, et je salue la main tendue de la majorité dans ce sens, bien évidemment on ne va pas refaire le débat de ce sur quoi on est déjà d'accord. Notre groupe votera pour cette motion, on la soutiendra du mieux qu'on pourra.

Par contre, pour aller plus loin, au-delà de la motion, notre groupe souhaite faire mettre en place une pétition et donc je vais vous lire le contenu de cette pétition pour que le Conseil puisse en prendre connaissance.

Et si vous souhaitez bien évidemment argumenter, nous sommes aussi preneurs.

On souhaiterait aussi cette fois-ci, dans l'autre sens, que cette pétition soit soutenue et partagée, diffusée au plus grand nombre dans les prochains jours. En tout cas, nous, la pétition, nous la mettrons en ligne à partir de demain.

Donc je me permets de la lire.

La mise en vente de la brasserie de l'Espérance par Heineken intervient à un moment charnière pour notre territoire. Alors que les discussions s'ouvrent entre promoteurs, propriétaires et acteurs publics, nous, habitants et citoyens, souhaitons faire entendre une voix claire : celle de l'intérêt général.

Dans un contexte de pression foncière croissante et de transformation rapide de nos villes, les collectivités locales disposent d'un outil essentiel, encore trop souvent mal compris : le droit de préemption. Loin de constituer une contrainte, la préemption représente un levier stratégique permettant à la puissance publique et aux collectivités de reprendre la main sur l'avenir urbain. Elle offre la possibilité d'intervenir précisément au moment où un bien change de propriétaire, afin d'éviter que les seules logiques du marché ne façonnent durablement notre cadre de vie et l'avenir de Schiltigheim.

Les bénéfices concrets de cet outil sont nombreux et visibles : construction d'équipements publics là où les besoins émergent, développement de logements accessibles dans des zones sous tension, création d'espaces publics favorisant la qualité de vie, maintien de services de proximité indispensables.

Préempter, c'est investir directement dans le quotidien des habitantes et habitants. Cela constitue pour l'Eurométropole, une opportunité de maîtriser son développement et de générer à terme des retours sur investissement, tant économiques que sociaux et environnementaux. Cependant, le recours au droit de préemption implique une responsabilité forte. Il nécessite une vision politique claire, une véritable concertation avec les citoyens et une capacité à expliquer et assumer les choix réalisés.

C'est pourquoi nous demandons solennellement à l'Eurométropole de Strasbourg, en accord avec les collectivités concernées de faire usage de son droit de préemption pour le site de la brasserie de l'Espérance, afin d'en garantir un développement cohérent, équilibré et au service de l'intérêt général.

Signer cette pétition, c'est affirmer notre volonté collective de participer activement à l'avenir de notre territoire.

Merci Madame la Maire.

Madame la Maire

Je vous remercie. Je comprends que le moment suscite de l'émotion et de la mobilisation.

Ce qui est pour moi un peu déstabilisant, c'est sans doute le fait qu'on se soit vus, je vous ai reçu encore hier soir, on a pu avoir un dialogue et à aucun moment donné il est fait mention d'une pétition. Nous avons travaillé ce texte conjointement sur la motion et je vous remercie vraiment des apports riches et réciproques qui ont pu être faits. Je sens une unanimité très forte et c'est ce qui va nous pousser et nous porter. Aujourd'hui, nous sommes en dialogue et vous faites partie de la majorité de la métropole. Nous avons constitué un groupe d'ailleurs justement pour porter des sujets fort au sein de la métropole.

Je pense qu'aujourd'hui nous devons travailler en confiance avec la métropole et porter nos sujets, porter cette préoccupation comme nous l'avons fait encore aujourd'hui auprès de la Présidente qui a, il me semble, bien conscience des enjeux pour la ville et du moment important que cela représente.

Donc moi j'en resterai aujourd'hui à la motion pour dire qu'elle rassemble l'ensemble du Conseil et évidemment, libre à vous de porter cette pétition et de nous en donner connaissance. Je vous remercie.

Monsieur Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Tout d'abord, comme vous, quand j'ai vu l'annonce, j'ai eu un coup de stress, mais en fait après un moment je me suis rendu compte que c'était juste une opportunité pour faire avancer le dossier. Parce que la préemption ne peut pas se faire tant qu'il n'y a pas une offre d'achat. Donc il faut le raisonner comme cela. Il est clair, et là je reviens auprès de mon collègue, que nous avons une écoute attentive à la métropole, et que la métropole se sent complètement concernée, notamment avec le schéma directeur des mobilités. La friche Heineken est une opportunité aussi pour les mobilités donc je ne pense pas que ce soit la peine de passer au stade d'une pétition.

À partir du moment où nous obtenons des réponses rapides de la métropole, ce serait plus perçu comme un manque de confiance de notre commune vis-à-vis des élus métropolitains. Donc je pense que la motion, je la soutiens à 100%. Et tout notre groupe la soutient. Ça fait complètement du sens. Le besoin d'aller chercher le soutien public avec une pétition, c'est quelque chose à garder si jamais les choses ne se passaient pas comme elles se doivent.

Voilà, je vous remercie, j'ai une vision différente donc je voulais la partager.

Madame la Maire

Je vous remercie.

Antoine Splet, puis Daniel Dambach.

Monsieur Antoine Splet

Oui, merci Madame la Maire.

Je vais être très court et respecter cette promesse.

D'abord, dans la discussion qui s'ouvre, j'aimerais juste retenir les choses qui nous unissent tous à ce stade, saluer la démarche effectivement, que la majorité municipale et l'opposition se retrouvent, tout comme l'opposition métropolitaine et les fractions de la majorité métropolitaine puissent se retrouver sur ce sujet-là. Et je crois que c'est assez inédit.

On est en train, par la proposition qu'on vous a faite et qui a été amendée, de créer les conditions d'une convergence politique pour justement, comme vous l'avez très bien dit, permettre à ce qu'il y ait une maîtrise publique et éviter que les logiques de spéculation et de marché s'imposent à notre commune pour qu'on puisse avoir effectivement un véritable cœur de ville à la hauteur de ce que les Schilikois attendent.

Et j'aimerais aussi rappeler l'importance que la population s'en mêle de cette discussion-là parce que les Schilikoises et les Schilikois ne peuvent pas rester spectateurs de tractations qui se passent dans d'autres lieux. Je crois que la population doit s'en mêler puisque c'est un site qui doit appartenir in fine à la métropole, aux métropolitains et aux Schilikoises et aux Schilikois. Donc il y a un vrai besoin d'avoir un débat public sur l'avenir de ce site-là. Je pense que notre rôle en tant que politique, c'est d'inciter la population à s'emparer de ce sujet-là puisqu'on ne pourra pas construire, bâtir un nouveau cœur de ville sans la participation des Schilikoises et des Schilikois.

Et c'est important de se le redire ici, nous faisons la convergence politique, aux Schilikois de créer l'unité populaire pour faire avancer positivement ce dossier-là.

Madame la Maire

Merci beaucoup Madame Dambach.

Madame Danielle Dambach

Oui, merci beaucoup Madame la Maire. Chers collègues,

J'irai dans le prolongement de ce qu'a dit notre collègue Antoine Splet, de me réjouir finalement que cette discussion arrive, même si elle a été un peu, et Martin Henry l'a dit, dans un premier temps, stressante. Il se trouve que le sujet, il est maintenant sur la table et moi je me réjouis qu'ici, autour de cette grande table des élus schilikois, nous trouvons une unanimité pour faire front commun et réaffirmer au niveau de l'Eurométropole la nécessité d'une maîtrise publique. Nous voulons lutter contre la spéculation immobilière, Schiltigheim en a déjà subi pas mal les effets. Cette fois, il faut faire autrement.

Chers collègues quand même, pour une préemption, il faut justifier d'un dossier et d'un projet d'utilité publique. Alors, même si les premières études urbaines ont déjà été esquissées, démarrées, il faut préciser tout cela. Et je crois que, à ce stade, il est urgent d'avoir un bon niveau de dialogue avec l'Eurométropole, avec sa Présidente, de telle manière à partager nos convictions. Voilà, on est front uni ici. Partageons ce souhait de travailler en prenant du temps et de manière qualitative dans le sens de l'intérêt général, ici à Schiltigheim, mais pour un projet d'intérêt métropolitain également. Et ça se fait avec doigté, avec évidemment un sens de la diplomatie également.

Et à ce stade, nous ne connaissons pas vraiment l'avis de l'Eurométropole là-dessus, c'est un débat qu'il va falloir avoir en Conseil de l'Eurométropole et donc allons-y pas à pas. Mais en tout cas ce soir, première étape, front uni schilikois. Vraiment je m'en réjouis. C'est vraiment super.

Merci Madame la Maire.

Madame la Maire

Monsieur Baader.

Monsieur Marc Baader

Je soutiendrai cette motion avec les insoumis. Je suis agréablement surpris d'entendre ce soir des conversions à des politiques d'intérêt général et à la fin de la politique du marché. Je n'en dirai pas plus, cela me réjouit. Je voudrais rejoindre les propos d'Antoine Splet sur la nécessité sur ce dossier de ne pas en rester uniquement dans les discussions de couloirs et d'institutions, mais d'en faire effectivement une problématique populaire schillickoise. C'est comme ça que on peut accompagner avec diplomatie.

Premier élément, je crois qui est nécessaire et nous en avons, même si c'est d'une manière imparfaite pour certains, une grande consultation citoyenne.

Je ne parle pas de la consultation sur le tram. Je rappelle simplement qu'il y a quelques années, dans le cadre du projet Adelshoffen, il y a eu pendant 2 ans un grand travail de concertation qui a été fait sur Schillick et qui a, pour l'essentiel, porté ses fruits, ses illusions et ses désillusions. Certes, mais on connaît le chemin qu'il faut faire, le chemin qu'il faut prendre. Alors allons y.

Madame la Maire

Je vous remercie. Je pense que l'étape qu'on passe, elle est importante. C'est déjà montré au sein du Conseil qui est public, qui est filmé, que l'on prend une décision forte, une motion unie pour le devenir du site. C'est ce que je disais encore, c'est la vie des gens dont il s'agit aujourd'hui. C'est le devenir de cette ville avec avant tout le droit à la ville, l'accès à la ville, la vie des gens d'abord avant d'avoir des projets qui souvent nous échappent. Et donc on est bien dans cette idée de tenir, de ne pas subir et de bien tenir notre destin. Pour Schiltigheim, je crois que le dialogue il se fait, on en est les garants. En tout cas on reviendra vers vous évidemment, et aujourd'hui, on passe cette motion et on doit travailler sur le projet urbain.

Oui Monsieur Sahling.

Monsieur Mickaël Sahling

Je rajouterai juste un élément.

Ce projet s'inscrit aussi en lien avec le plan de circulation. Il y a un tram qui ne s'est pas fait et qui se fera peut-être dans très longtemps. Le projet qui a été refusé, c'était celui qui allait tout droit par la route du Général De Gaulle. Il y avait deux options, sinon c'était de passer par la route de Bischwiller et pour pouvoir tourner il faut passer par ce site. Donc si on veut que cette option en tout cas soit encore envisageable, il faut avoir ce terrain.

Madame la Maire

Bien, je vous remercie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci vraiment pour cette unanimité et ce travail conjoint.

Madame la Maire

On poursuit avec une question orale que je vais vous laisser lire, Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro. Dommage de pas terminer sur cette belle unanimité, cette motion.

QUESTION ORALE PROPOSÉE PAR
M. Dera Ratsiajetsinimaro

Madame la Maire,

Ce nouveau mandat débute, et avec lui des attentes fortes de la part des habitants de Schiltigheim. À ce titre, je souhaite vous interpeller sur trois sujets majeurs au nom de notre groupe Rassemblés pour Schilick.

Premièrement, les travaux urbains.

Alors même que de nombreux habitants expriment une lassitude face à l'accumulation de chantiers et demandent une pause, de lourds travaux viennent de débiter route de Bischwiller, ainsi que rue des Petits Champs. D'ailleurs votre prédécesseur a prévu de piétonner la route de Bischwiller. Seriez-vous sur la même ligne ?

Madame la Maire, entendez-vous les attentes des Schilikois ? Ou choisissez-vous de ne pas y répondre ?

Pouvez-vous nous dire clairement quand cette succession de travaux impactant pour nos concitoyens et leur quotidien prendra fin et quelle vision globale guide ces décisions ?

Deuxièmement, la sécurité.

La semaine dernière, une tentative d'assassinat en plein jour a profondément choqué la population : deux hommes casqués à moto ont ouvert le feu sur un individu, dans des faits vraisemblablement liés au trafic de drogue.

Schiltigheim ne peut pas devenir un nouveau point noir de l'insécurité. Les habitants ont peur, et cette peur est légitime. La sécurité est la première des libertés que nous devons garantir.

Durant la campagne électorale, cette question était au cœur des préoccupations, et des engagements ont été pris. Pourtant, vous êtes restée très discrète sur ce sujet.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de comprendre ou d'expliquer, mais d'agir.

Schilick ne peut devenir un nouveau Grenoble et à force de discours et d'inaction être livrée à une nouvelle mafia.

Quelles mesures concrètes et immédiates comptez-vous mettre en œuvre dans les prochains jours pour assurer la sécurité des habitants ?

Troisièmement, l'avenir de la friche Heineken

Nous avons appris récemment que le Crédit Mutuel envisagerait d'acquérir ce site stratégique de 13 hectares en centre-ville pour y développer logements et bureaux.

Le départ de Heineken est notamment lié à votre plan de circulation, largement contesté.

Madame la Maire, étiez-vous informée de ce projet de vente avant les élections ?

Et surtout, quelle est votre position aujourd'hui sur l'avenir de ce site majeur pour notre commune ?

Madame la Maire

Monsieur le Conseiller municipal,

Je dois reconnaître une chose, votre question a de l'ambition. Rarement une question orale aura porté autant sur ses épaules. Alors je me permets un léger rappel, même si on doit retravailler le règlement intérieur, cet outil, la question orale, n'est pas un fourre-tout où l'on empile plusieurs sujets. Une question, en principe, ça sert à éclairer un point. Je vous renvoie donc au cadre de notre règlement intérieur pour la qualité des débats futurs de cette assemblée. À vouloir tout dire, on finit par ne plus être audible.

Je vous rassure, je ne vais pas vous demander de faire le tri en direct, je vais donc m'en charger et répondre sujet après sujet. J'ai surtout essayé de faire ce que ne fait pas tout à fait votre intervention, distinguer les sujets et éviter les raccourcis et puis apporter des réponses précises.

Sur Heineken, on en a parlé depuis la réception de votre question, on a fait ce choix clair, celui de l'unité plutôt que celui de la division et donc le choix de la motion. Dans ce contexte, il n'y a pas lieu de reprendre ce débat.

Sur la sécurité. Les faits sont graves et personne ne les minimise, mais précisément parce qu'ils sont graves, ils exigent de la rigueur. D'abord, il ne nous appartient pas de qualifier les faits à ce stade. Cela relève de l'enquête judiciaire, pas du commentaire politique. Le parquet nous demande de la prudence, c'est la ligne que je tiens. Je m'en tiens aux faits établis, je ne commente pas d'hypothèses. C'est ce que j'ai fait avec la presse. Ce que nous savons, c'est qu'un fait violent s'est produit, qu'une personne a été blessée et qu'une enquête est en cours sous l'autorité de la procureure de la République.

Ensuite, soyons précis sur les responsabilités. Ce type de situation relève de la police nationale et de la justice. La police municipale, elle, agit sur la présence, la prévention, la tranquillité du quotidien. Confondre les deux, c'est mal poser le sujet et entretenir la confusion et l'inquiétude.

Ma ligne en matière de sécurité, puisque vous me le demandez, est la suivante : chacun est à sa place, mais tout le monde travaille ensemble et est mobilisé. Concrètement, nous avons renforcé la présence de la police municipale en patrouille pédestre, notamment aux abords des commerces. Nous travaillerons également à augmenter les effectifs de la police municipale dans le temps et de manière organisée. Nous travaillons avec l'UCAS et les commerçantes et commerçants pour adapter des réponses au terrain. Je me suis rendue sur place dès le lendemain avec Benoît Steffanus pour échanger avec eux le matin et après-midi. Et ce matin même, j'ai rencontré la procureure de la République pour faire un point précis, notamment sur ce dossier. Nous ne cédonc ni à la confusion ni à l'emballement. Nous faisons ce qui est attendu d'une collectivité responsable : garder la tête froide et agir là où c'est utile.

Sur les travaux. Autre sujet. Oui il y a des chantiers et oui cela pèse sur le quotidien. Mais là encore, il faut éviter d'alimenter les inquiétudes ou les peurs.

Sur la route de Bischwiller d'abord, il n'y a pas de nouveaux travaux mais la fin d'un chantier engagé en 2025. Le retard pris cet hiver, on se rappelle des épisodes de pluies répétées, d'humidité, a décalé la dernière phase et celle-ci nécessitait de fermer la route. Elle a donc été positionnée très récemment pendant les vacances et pour limiter l'impact. Autrement dit, on ne lance pas un nouveau chantier, on termine celui qui était en cours avec un objectif simple : sécuriser des déplacements, clarifier les usages sur un axe qui est très fréquenté. C'est plusieurs milliers de véhicules jour. La fin est prévue le 30 avril.

Et je vous le dis clairement, et on le sait, il n'y a pas de projet de piétonnisation de la route de Bischwiller. Nous organisons les circulations, on les sécurise, on ne les supprime pas.

Sur la rue Neuve et la rue des Petits Champs ensuite, là aussi on est dans la continuité d'un projet engagé l'an dernier. Ce qui prend du temps, c'est d'abord le travail sur les réseaux qui sont anciens, parfois plus d'un siècle et parfois dégradés. Nous choisissons d'intervenir en profondeur, de refaire la surface pour éviter de devoir rouvrir la rue dans quelques années. Le réaménagement est en cours et s'achèvera d'ici la fin de l'été. Il n'y a donc pas de successions incohérentes de chantiers, mais un enchaînement logique.

Alors oui, évidemment, d'autres travaux suivront. Parce qu'une ville, c'est vivant, parce que ça s'entretient. On peut toujours promettre une pause, mais une pause sur les travaux, c'est simplement repousser des interventions nécessaires et les payer un peu plus cher plus tard. C'est comme dans une réfection d'appartement, de maison, on se dit on met un grand coup et puis après on passe à autre chose.

Monsieur le Conseiller municipal, au fond, vos questions suivent encore la même logique, elles ne changent pas. Simplifier mais amalgamer et inquiéter, c'est une méthode, elle peut faire réagir, mais à mon sens, elle ne fait pas forcément avancer les choses. C'est précisément ce qui fait sans doute la différence entre commenter et être aux affaires et gouverner aujourd'hui.

Je vous remercie.

Et avant de partir, je voudrais, avant de clore ce Conseil municipal, dire un mot d'un départ qui compte pour moi, pour nous. Danielle, je tiens à informer notre Conseil municipal que notre chef de cabinet, Constant Espargilière, ici présent, profitez-en, quittera ses fonctions le 7 mai prochain après trois années de bons et loyaux services au sein de notre collectivité dans l'ancienne majorité pilotée par l'ancienne Maire Danielle Dambach.

Je veux le remercier très sincèrement pour son engagement au service de la Ville. D'abord, évidemment, aux côtés de Danielle Dambach et de son équipe ; et depuis très récemment auprès de la nouvelle majorité, dans un moment exigeant qui est ce début de mandat.

Constant aura été pendant toutes ces années à tes côtés, Danielle, à nos côtés, avec loyauté, avec professionnalisme et je tiens au nom de notre assemblée, mais surtout en ton nom, Danielle, évidemment au mien, le remercier sincèrement pour son engagement et son dévouement au service de l'intérêt général, au service de cette ville qu'il a pris à bras le corps ces sujets comme Heineken sur lequel il a beaucoup travaillé, des sujets de développement économique, de liens avec les commerçantes et les commerçants.

Je sais que Schiltigheim gardera toujours une place particulière pour lui, mais il fait le choix de se consacrer à d'autres projets à quelques centaines de kilomètres d'ici, dans un sud où il pourra exercer d'autres talents et ce qu'on respecte pleinement.

Je vous informe que Madame Nathalie Meyer est de ce fait nommée Cheffe de cabinet, elle est à son côté et vous pouvez la voir aussi. Elle assurera la continuité pour le mandat qui s'ouvre.

Constant. Un grand merci.

J'oublie aussi tout le travail avec les conseils d'école, avec l'Adjointe aux scolaire qui était Sandrine Le Gouic. Ça a permis aussi de travailler en sérénité avec cette majorité autour de la Maire Danielle Dambach.

Et puis maintenant, bonne route pour la suite, merci beaucoup et on va l'applaudir encore.

Une excellente soirée. On se retrouve le 26 mai. Merci à tous et à toutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Laurence WINTERHALTER, Conseillère
déléguée.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE083 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un compte financier unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le Conseil municipal est informé que des problèmes techniques ont affecté la transmission dématérialisée des annexes du compte financier unique (CFU) au comptable public. Conformément à la nouvelle réglementation applicable au CFU, prévue à l'article 205 de la loi de finances 2024, le CFU est établi par le comptable public, tandis que les annexes proviennent majoritairement du logiciel comptable de l'ordonnateur et sont intégrées par l'envoi de flux correspondants.

En raison d'une anomalie de transmission au comptable, certaines annexes ont été omises dans la version définitive du CFU. Afin d'assurer une présentation complète du document aux membres de l'Assemblée, ces annexes ont été réintégrées dans la maquette du CFU déjà validée par le comptable public.

Cette correction n'a aucune incidence sur les données financières, les résultats du CFU ni sur la validation du compte par le comptable public.

Le CFU 2025 retrace l'exécution du budget de la Ville de Schiltigheim, au cours de l'année 2025.

I. La section de fonctionnement

Le compte financier unique de l'exercice 2025 présente un résultat de fonctionnement de 4,1M€ au titre de l'exercice contre 3,4M€ pour 2024. Compte tenu du résultat antérieur reporté, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 12M€ avant affectation.

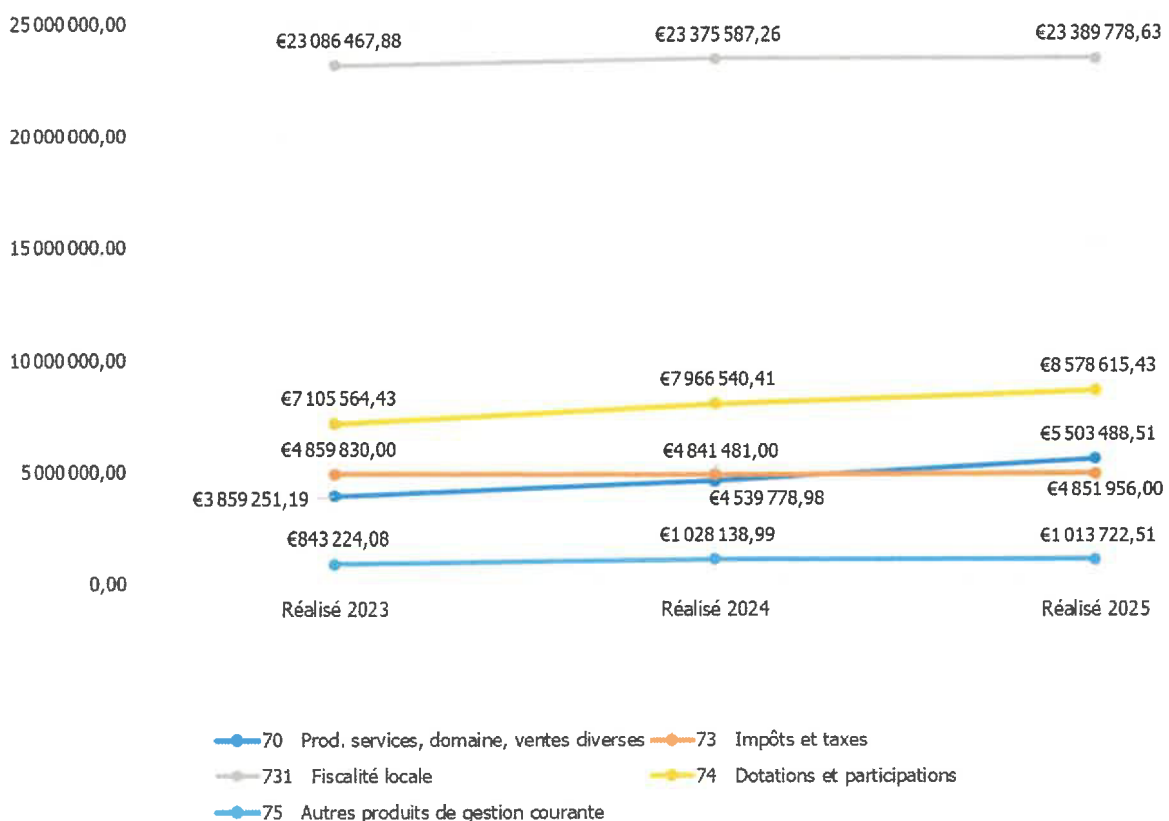
	CA 2024	BP25 + BS + DM	CFU 2025	Variation montants	En %
(1) Dépenses réelles de fonctionnement	37 287 939,72 €	39 991 507,55 €	38 319 701,57 €	1 031 761,85 €	2,77%
Charges de personnel	22 071 843,09 €	22 917 300,00 €	22 702 158,83 €	630 315,74 €	2,86%
Charges à caractère général	11 437 064,69 €	13 163 310,61 €	11 936 120,99 €	499 056,30 €	4,36%
Autres charges de gestion courante	3 468 414,69 €	3 356 326,36 €	3 196 371,37 €	-272 043,32 €	-7,84%
Charges financières	275 287,09 €	419 650,58 €	396 431,77 €	121 144,68 €	44,01%
Charges exceptionnelles	7 638,07 €	30 850,00 €	5 310,35 €	-2 327,72 €	-30,48%
Charges de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Atténuations de produits	27 692,09 €	83 000,00 €	82 238,65 €	54 546,56 €	196,98%
Dotations aux provisions	0,00 €	21 070,00 €	1 069,61 €	1 069,61 €	100,00%
(2) Autres charges	1 370 823,50 €	10 843 562,24 €	1 283 920,10 €	-86 903,40 €	-6,34%
Dotations et reprise aux amortissements et prov.	1 370 823,50 €	1 500 000,00 €	1 283 920,10 €	-86 903,40 €	-6,34%
Virement à la section d'investissement	0,00 €	9 343 562,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	38 658 763,22 €	50 835 069,79 €	39 603 621,67 €	944 858,45 €	2,44%
(3) Recettes réelles de fonctionnement	42 019 402,94 €	43 383 681,57 €	43 696 051,69 €	1 676 648,75 €	3,99%
Fiscalité locale (impôts directs locaux, taxe communale additionnelle aux droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe locale sur la publicité extérieure)	23 375 587,26 €	23 400 366,00 €	23 389 778,63 €	14 191,37 €	0,06%
Autres impôts et taxes (Dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales...)	4 841 481,00 €	4 862 947,00 €	4 851 956,00 €	10 475,00 €	0,22%
DGF et autres dotations, subv. Et participations	7 966 540,41 €	8 578 615,43 €	8 578 615,43 €	612 075,02 €	7,68%
Produits des services et du domaine	4 539 728,98 €	5 362 787,00 €	5 503 488,51 €	963 759,53 €	21,23%
Autres produits (revenus des immeubles...)	1 028 138,99 €	920 966,14 €	1 013 722,51 €	-14 416,48 €	-1,40%
Atténuations de charges	267 926,30 €	258 000,00 €	298 082,94 €	30 156,64 €	11,26%
Produits financiers	1 805,70 €	- €	694,50 €	- 1 111,20 €	-61,54%
Produits exceptionnels	6 060,47 €	- €	17 978,29 €	11 917,82 €	196,65%
Remise sur amortissement et provision	36 845,36 €	- €	41 734,88 €	4 889,52 €	13,27%
(4) Autres recettes	26 282,73 €	100 000,00 €	25 118,72 €	- 1 164,01 €	-4,43%
Amortissement des subventions perçues	26 282,73 €	100 000,00 €	25 118,72 €	- 1 164,01 €	-4,43%
Excédent de fonctionnement reporté	7 690 168,92 €	7 918 256,48 €	7 918 256,48 €	228 087,56 €	2,97%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	49 735 854,59 €	51 401 938,05 €	51 639 426,89 €	1 903 572,30 €	3,83%
(5) Résultat de l'exercice = total des recettes (hors excédent de fonctionnement reporté) - dépenses de fonctionnement	3 386 922,45 €		4 117 548,74 €		
(6) Résultat reporté avant affectation = (5) + excédent de fonctionnement reporté	11 077 091,37 €		12 035 805,22 €		
(7) Epargne de gestion: (3) - [(1) - Intérêts de la dette]	5 006 750,31 €		5 772 781,89 €		
(8) Intérêts de la dette	275 287,09 €		396 431,77 €		
(9) Epargne brute (7-8)	4 731 463,22 €		5 376 350,12 €		
(10) Amortissement du capital de la dette	2 443 998,65 €		2 649 999,96 €		
(11) Epargne nette = 9 - 10	2 287 464,57 €		2 726 350,16 €		

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se composent principalement des produits fiscaux, des dotations et participations, ainsi que des produits des services et de gestion. Les recettes de fonctionnement sont de 43,7M€ en 2025 en hausse de 1,6M€ soit 3,87%.

NATURE DES RECETTES (hors résultat de fonctionnement reporté)	CA 2024	CFU 2025	Evolution 25/24 en Montant	Evolution 25/24 En %	PART CFU 25
FISCALITE LOCALE CH731	23 375 587,26 €	23 389 778,63 €	14 191,37 €	0,06%	53,50%
DOTATIONS PARTICIPATIONS CH74	7 966 540,41 €	8 578 615,43 €	612 075,02 €	7,68%	19,62%
IMPOTS ET TAXES CH73	4 841 481,00 €	4 851 956,00 €	10 475,00 €	0,22%	11,10%
PRODUITS DE GESTION COURANTE CH70/75	5 567 917,97 €	6 517 211,02 €	949 293,05 €	17,05%	14,91%
AUTRES PRODUITS CH013/042/76/77/78	338 920,56 €	383 609,33 €	44 688,77 €	13,19%	0,88%
TOTAL	42 090 447,20 €	43 721 170,41 €	1 630 723,21 €	3,87%	100,00%

L'évolution sur trois ans des recettes réalisées des chapitres représentant plus de 10 % du total met en évidence les principales sources de financement, telles que les produits fiscaux, les dotations et participations, ainsi que les produits des services et de gestion.



Le chapitre 731, fiscalité locale, progresse de + 0,06% soit 14 k€ d'une année à l'autre. Ce chapitre qui représente plus de la moitié des recettes de fonctionnement ne suit pas la dynamique de l'ensemble des recettes de fonctionnement mais reste stable par rapport à 2024.

FISCALITE LOCALE	CA 2024	CFJU 2025	Evolution 25/24 en Montant	Evolution 25/24 En %	PART CFU 25
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	21 304 231,00 €	21 209 654,00 €	- 94 577,00 €	-0,44%	90,68%
TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	1 049 474,00 €	1 170 106,00 €	120 632,00 €	11,49%	5,00%
ACCISE SUR L'ELECTRICITE	846 040,00 €	804 016,00 €	- 42 024,00 €	-4,97%	3,44%
DROITS DE PLACE	2 079,40 €	24 092,05 €	22 012,65 €	1058,61%	0,10%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	173 762,86 €	181 910,58 €	8 147,72 €	4,69%	0,78%
TOTAL	23 375 587,26 €	23 389 778,63 €	14 191,37 €	0,06%	100,00%

La taxe communale additionnelle aux droits de mutation a augmenté de 5 % en 2025 par rapport à 2024 soit 120 k€. Cette hausse est mécanique et résulte du dynamisme du marché immobilier local, et permet de renforcer la capacité à financer les services aux nouveaux arrivants.

L'accise sur l'électricité connaît une baisse de 4,97 % en 2025 par rapport à 2024 soit – 42k€ en raison de la volatilité des consommations et des tarifs appliqués.

Les recettes perçues des impôts directs locaux sont quant à eux en baisse de 95 k€ entre 2024 et 2025, elles représentent plus de 90% et donc nécessitent une analyse plus fine pour en comprendre l'évolution. Si les taux n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation entre 2024 et 2025, les bases elles connaissent des évolutions qui ne sont pas liées simplement à la revalorisation forfaitaire des bases qui devrait être de +1,7% conformément à l'IPCH.

	Bases réelles 2024	Bases réelles 2025	Évolution 25/24 En %	Produit réel 2024	Produit réel 2025	Évolution 25/24 en Montant	Évolution 25/24 En %
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires (THRS)	2 789 490	1 112 647	-60,11%	631 072,05 €	259 382,14 €	-371 689,92 €	-58,90%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	55 365 475	55 609 270	0,44%	20 622 517,01 €	20 902 459,01 €	279 942,00 €	1,36%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	108 441	102 383	-5,59%	50 641,95 €	47 812,86 €	-2 829,09 €	-5,59%

La forte diminution des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) entre 2024 et 2025 s'explique principalement par les effets de la mise en œuvre du dispositif "Gérer mes biens immobiliers" (GMBI). Cette réforme déclarative a conduit à une fiabilisation des données d'occupation des locaux par l'administration fiscale. Les nouvelles déclarations réalisées par les propriétaires ont permis de requalifier certains biens précédemment imposés à la THRS, notamment lorsqu'ils relevaient en réalité d'une résidence principale, d'un logement vacant ou d'une situation d'exonération. L'évolution constatée traduit ainsi un ajustement et une mise à jour des bases fiscales davantage qu'une modification physique significative du parc immobilier communal. Cette évolution entraîne une diminution significative des recettes fiscales de la commune sur une période très courte. Afin d'en limiter les effets sur l'équilibre budgétaire communal, cette perte de ressources fait l'objet d'une compensation versée par l'État, inscrite au chapitre 74 – Dotations et participations.

L'évolution contenue des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties s'explique notamment par l'application des exonérations et abattements liés aux logements sociaux situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB adossées au contrat de ville signé en 2025 ainsi que l'intégration d'un nouveau quartier prioritaire sur le secteur Centre/Saint-Odile.

Le chapitre 73. impôts et taxes, progresse de 0,22 %, soit **+10 k€** d'une année sur l'autre, en raison de la perception exceptionnelle, en 2025, de droits de tirage versés par le Centre national de la musique. Cette ressource n'est pas perçue annuellement mais intervient ponctuellement, une fois atteint un seuil d'éligibilité spécifique. Il est rappelé que ces recettes sont constituées des versements de l'intercommunalité au titre de l'attribution de compensation (3,4M€), de la dotation de solidarité communautaire (1,1M€) ainsi que du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (419 k€).

Le chapitre 74. dotations et participations progresse de **+612 k€** soit **+7,68%** d'une année à l'autre. Cette évolution est principalement portée par les financements versés par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) pour **+ 590 k€**, résultant de la revalorisation nationale des barèmes à activité constante, de l'intégration d'environ 200 places en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) bénéficiant de majorations spécifiques, ainsi que de régularisations et rappels de versements au titre de l'exercice 2024.

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à **+171 k€**. Cette progression est principalement portée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU), à hauteur de +187 k€, traduisant une évolution des indicateurs socio-fiscaux de la commune. Cette dynamique illustre un relatif appauvrissement du territoire au regard des critères de répartition de la péréquation nationale, positionnant la commune dans un contexte de moindre richesse relative par rapport à l'ensemble des communes.

En lien avec les évolutions des bases des impôts locaux directs, les compensations au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) progressent de **264 k€** entre les deux exercices, passant de 477 k€ à 742 k€ (comptes 74833 et 74834). Ces augmentations sont toutefois neutralisées par la disparition, en 2025, du versement exceptionnel au titre du mécanisme de filet de sécurité inflation, perçu en 2024 pour un montant de **392 k€**, destiné à soutenir les

collectivités les plus fragilisées financièrement face à la hausse des prix de l'énergie constatée en 2023.

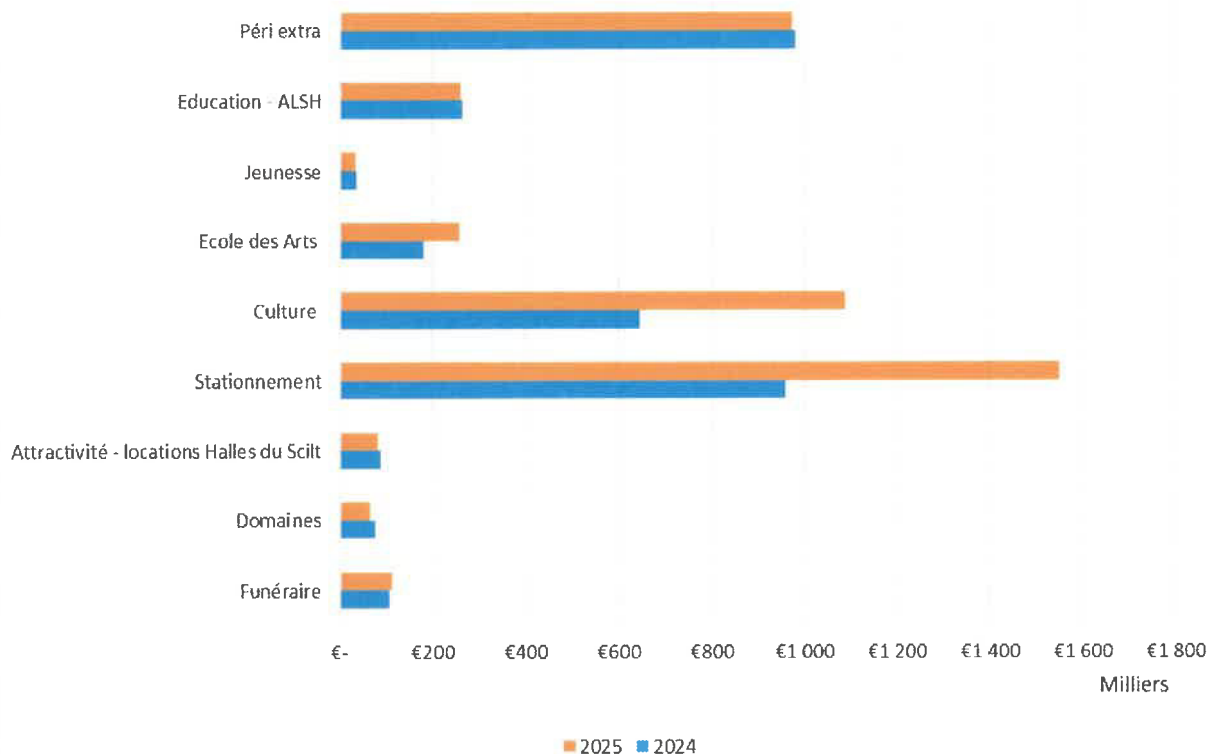
Les chapitres 70 et 75, produits de gestion courante, enregistrent une progression globale de 17 %, soit +949 k€. Le chapitre 75, relatif aux autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, redevances des concessionnaires), demeure globalement stable avec une légère baisse de 1,4 % (- 14 k€). Le chapitre 70, correspondant aux produits des services et du domaine, connaît en revanche une hausse.

La progression des recettes s'explique d'abord par la poursuite de l'extension du stationnement en 2025, incluant les redevances et forfaits de post-stationnement, pour un montant de 590 k€.

Les services à caractère culturel contribuent également significativement à cette dynamique (+442 k€), en raison de la révision tarifaire intervenue en 2025 et de régularisations effectuées entre 2024 et 2025 visant à ajuster la facturation aux droits effectivement dus.

L'intégration de recettes exceptionnelles, notamment les certificats d'économies d'énergie (CEE), illustrant la capacité de la collectivité à mobiliser des financements externes. À ce titre, les primes de CEE liées aux deux projets de réseaux de chaleur représentent 121 k€ en 2025.

Cette évolution est toutefois comptablement compensée par la baisse du remboursement des rémunérations du CCAS vers la Ville (-220 k€), consécutive au transfert des agents en charge des activités seniors du CCAS vers la Ville.

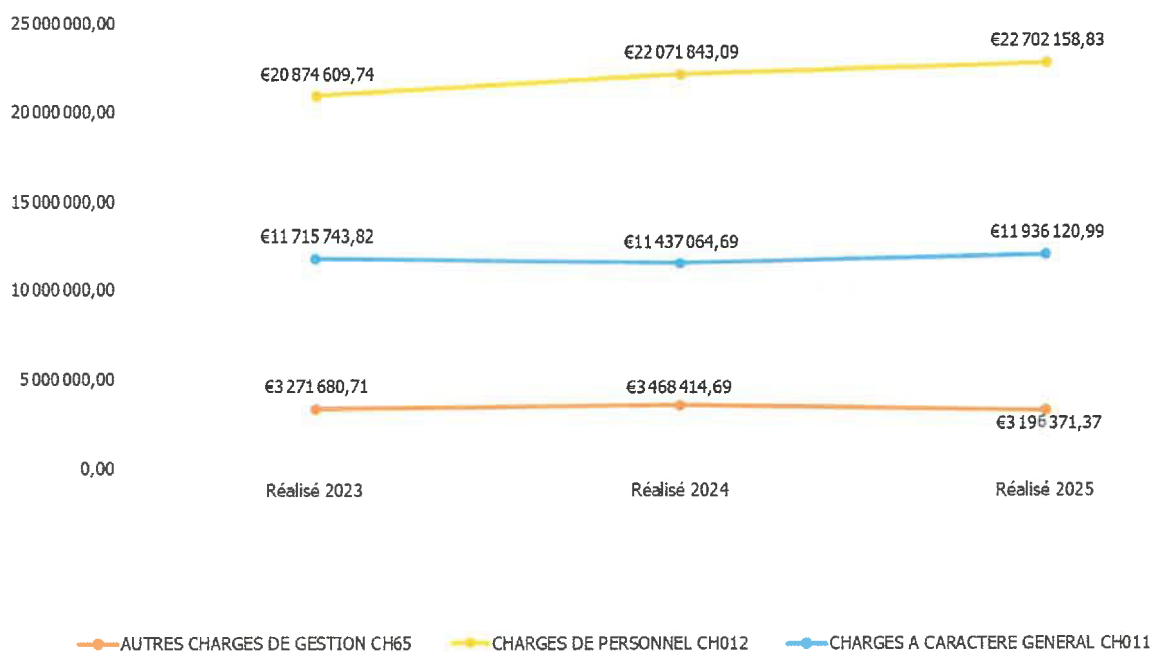


B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se composent principalement des charges de personnel, ainsi que des charges générales et des autres charges de gestion (chapitre 65), telles que les fournitures, l'énergie, l'entretien des bâtiments, les prestations de services extérieurs, les loyers, les assurances ou les subventions de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont de 39,6M€ en 2025 en hausse de 0,9M€ soit 2,44%.

Libellé chapitre	CA 2024	CFU 2025	Evolution 25/24 en Montant	Evolution 25/24 En %	PART CFU 25
CHARGES DE PERSONNEL CH012	22 071 843,09 €	22 702 158,83 €	630 315,74 €	2,86%	57,32%
CHARGES A CARACTERE GENERAL CH011	11 437 064,69 €	11 936 120,99 €	499 056,30 €	4,36%	30,14%
AUTRES CHARGES DE GESTION CH65	3 468 414,69 €	3 196 371,37 €	- 272 043,32 €	-7,84%	8,07%
OPERATIONS ORDRE CH042	1 370 823,50 €	1 283 920,10 €	- 86 903,40 €	-6,34%	3,24%
CHARGES FINANCIERES CH66	275 287,09 €	396 431,77 €	121 144,68 €	44,01%	1,00%
AUTRES DEPENSES CH014/CH67/CH68	35 330,16 €	88 618,61 €	53 288,45 €	150,83%	0,22%
TOTAL GENERAL	38 658 763,22 €	39 603 621,67 €	944 858,45 €	2,44%	100,00%

L'évolution sur trois ans du réalisé des chapitres de dépenses représentant plus de 5 % du total illustre les tendances principales des charges de fonctionnement et de gestion.



Le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés, se sont élevées à 22,7 M€ en 2025 contre 22,1M€ en 2024. La hausse constatée est de 630 315,74 €, soit + 2,86 %.

	2023	2024	2025	Evolution 25/24 en Montant	Evolution 25/24 En %
CHARGES DE PERSONNEL CH012	20 874 609,74 €	22 071 843,09 €	22 702 158,83 €	630 315,74 €	2,86%
Remboursement sur rémunération du personnel (Indem jour, remb de mise à disposition)	230512,52 €	457375,69 €	541981,61 €	84605,92 €	18,50%
Remboursement du personnel mis à disposition du CCAS	689828,01 €	828934,85 €	609065,51 €	- 219869,34 €	-26,52%
Remboursement du personnel mis à disposition de la CDE	257041,06 €	253177,03 €	270849,17 €	17672,14 €	6,98%
CHARGES DE PERSONNEL - REMBOURSEMENTS	19 697 228,15 €	20 532 355,52 €	21 280 262,54 €	747 907,02 €	3,64%

Les principaux postes concernés par la hausse des dépenses du chapitre 012 entre 2024 et 2025 sont :

Les obligations réglementaires : + 480 000€

Entre 2024 et 2025, les obligations réglementaires subies et incompressibles notamment au titre des cotisations patronales représentent 76% de l'augmentation totale du chapitre 012 et se répartissent selon les principales familles d'augmentations suivantes :

- Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 a inscrit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. Entre 2024 et 2025, cette augmentation s'est chiffrée à 283 000€ soit 59% de l'augmentation totale des dépenses entre ces 2 années dues aux obligations réglementaires ;
- Les cotisations patronales auprès de l'URSSAF, notamment au titre des taux accident du travail et cotisations vieillesse, ont augmenté de 142 000€ entre 2024 et 2025.
- L'application des évolutions de carrière des agents traduites dans le cadre des avancements d'échelons et de grades pour l'année 2025 a représenté une évolution de 55 000€

L'accompagnement des agents et la consolidation des engagements de la collectivité : + 205 500€

- + 25 500€ au titre notamment des échéances annuelles de revalorisation de certaines IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et en premier lieu des régimes indemnitaires les plus bas, l'attractivité de la fonction publique territoriale et de la collectivité ne pouvant résulter des grilles actuelles des cadres d'emploi.
D'autres revalorisation du régime indemnitaire ont été appliquées pour accompagner de nouvelles responsabilités (assistant de prévention, évolution de poste) et pour valoriser les fonctions assurées en cas de collègues absents.
- + 7 000€ au titre des adhésions au GAS67 (Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin) – CNAS (Comité National d'Action Sociale) - CEZAM (réseau Cézam) ; initiée en septembre 2023, déployée largement en 2024, l'effort a été maintenu pour proposer une action sociale complète et variée au plus grand nombre en se fondant notamment sur une communication régulière (intranet, mail) et un accompagnement au cas par cas en tant que de besoin.
- + 68 000€ au titre de la participation de l'employeur aux cotisations de mutuelle et de prévoyance. L'effort d'accompagnement à l'augmentation des cotisations a été maintenu à hauteur de 60% (garantie de base).
- + 105 000€ au titre de la participation employeur au titres restaurant. Cette évolution a permis non seulement l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant à 9€ (au lieu de 8€ actuellement) mais également d'accroître la part employeur en la portant à 60% (au lieu de 50% actuellement) renforçant ainsi le pouvoir d'achat des agents.
Par ailleurs, le passage à un dispositif entièrement dématérialisé et l'extension aux personnels ATSEM et agents des cantines (sans cumul avec les avantages en nature repas) ont eu pour effet d'augmenter le nombres d'adhérents : 384 en 2024 ; 478 en 2025.

Au service des Schilikois : + 178 000€

- Les recrutements, les remplacements et les renforts ponctuels ont été prévus et réalisés dans les domaines nécessaires au renforcement des services et des missions dédiées aux Schilikois : l'animation et l'accompagnement des jeunes au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de l'entretien des locaux communaux et des marchés de sécurité.

Evolutions opportunes et maîtrise de la masse salariale : - 233 500€

- - 168 500 € issus, chaque fois que cela a été possible, du décalage de certains recrutements et du non renouvellement de certains départs
- - 65 000€ au titre des dépenses en heures complémentaires et supplémentaires. Cette baisse est liée non seulement à l'absence d'élections en 2025 (15 000€ économisés entre 2024 et 2025) mais également à une gestion au plus juste des services ;

Atténuations de charges

Globalement, entre 2024 et 2025, l'augmentation des recettes de près de 85 000€, inscrites au titre des remboursements sur rémunérations de personnels, sont issues :

- De la participation financière de l'EMS à hauteur d'un ETP consacré à temps plein sur la mission du poste de chargé de projet « politique de la ville »
- Du financement du poste « économiste de flux » par l'agence du climat
- Des aides versées par l'Etat au titre des contrats aidés
- Les recettes liées à « l'Atelier santé ville »

Les recettes perçues au titre du remboursement des traitements et charges du personnel mis à disposition du CCAS ont été réduites de près de 220 000€ et sont dues à l'évolution de l'organigramme de la Collectivité et de l'affectation d'agents au service Solidarités. Initialement affectés au CCAS, ces mobilités ont impacté le montant des charges de personnels mis à disposition du CCAS pour lesquelles la Ville demande un remboursement.

Les recettes perçues au titre du remboursement des traitements et charges du personnel mis à disposition de la Caisse des écoles ont légèrement augmentés de 17 000€ et sont dues au recrutement temporaire d'un agent remplaçant le poste de direction sur une partie de l'année 2025.

Le chapitre 011, charges à caractère général, progresse +499 k€ soit + 4,36% d'une année à l'autre.

Les dépenses énergétiques (électricité, gaz et réseaux de chaleur) continuent de peser sur les charges à caractère général (18%), tout en enregistrant une baisse pour la deuxième année consécutive. Après un pic de 3,2 M€ en 2023, elles s'établissent à 2,6 M€ en 2024 puis à 2,1 M€ en 2025, soit une diminution de -0,4 M€ entre 2024 et 2025, contre 1,3 M€ avant la crise énergétique.

L'année 2023 demeure ainsi l'exercice le plus critique. Cette évolution favorable reflète à la fois la détente des prix de l'énergie et les effets du plan de sobriété énergétique engagé par la collectivité, ainsi que les investissements réalisés, notamment sur le site de la Briqueterie, où les gains de performance énergétique peuvent atteindre 60 %.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses énergétiques	1 254 642,92 €	1 324 107,81 €	3 278 574,01 €	2 566 820,48 €	2 153 002,16 €
Evolution n-1/n en valeur	66 897,60 €	69 464,89 €	1 954 466,20 €	- 711 753,53 €	- 413 818,32 €
Evolution n-1/n en %	6%	6%	148%	-22%	-16%

Les dépenses liées aux contrats de prestations de services représentent 35 % des charges et progressent de 3,6 M€ à 4,1 M€, soit une hausse de +0,5 M€. Cette évolution s'explique notamment par l'extension du stationnement payant sur le territoire, qui entraîne une augmentation des dépenses de gestion de 0,3 M€, celles-ci passant de 630 k€ à 919 k€ en 2025. Le transfert des activités seniors génère également une dépense supplémentaire de 97 k€ au titre du marché de restauration du Foyer Soleil. Enfin, d'autres hausses résultent de la révision tarifaire de plusieurs marchés, notamment dans les activités exercées par le service scolaire et de la petite enfance.

Les dépenses d'entretien et de maintenance préventive et curative, couvrant le patrimoine immobilier, mobilier ainsi que les espaces extérieurs (comptes 615XX et 6188), connaissent une progression notable, passant de 1,2 M€ en 2024 à 1,7 M€ en 2025, soit une hausse de +0,5 M€. Cette évolution traduit une intensification de l'effort engagé par la collectivité en matière de maintenance et de préservation de son patrimoine.

Elle témoigne d'une politique assumée d'entretien régulier des équipements, visant à garantir leur bon fonctionnement, à sécuriser leur usage et à prolonger leur durée de vie. Elle s'inscrit également dans une logique de gestion durable des investissements réalisés, en privilégiant la maintenance préventive et la valorisation du patrimoine existant plutôt que des interventions curatives lourdes et coûteuses à long terme.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, enregistre une diminution de -272 k€, soit -7,84 %. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la subvention versée au CCAS, à hauteur de 294 k€, consécutive au changement de mode de gestion des prestations à destination des seniors sur la commune. Corrigé de cet effet, le chapitre apparaît globalement maîtrisé mais en légère hausse. Il comprend principalement les subventions versées (80 %), la rémunération des élus (10 %), ainsi que les dépenses liées au numérique (7 %), confirmant ainsi une structure stable et encadrée des dépenses.

Le chapitre 66, charges financières, enregistre une hausse de 121 144,68 € en 2025. Cette évolution s'explique par la mobilisation des emprunts permettant la mise en œuvre du PPI, entraînant une augmentation du volume des intérêts inscrits en fonctionnement.

Par ailleurs, les atténuations de produits progressent sensiblement pour atteindre 82 239 €, en raison notamment des reversements de forfaits de post-stationnement (FPS) à l'EMS dans le cadre du marché global de stationnement.

Les autres charges, correspondant principalement aux écritures d'ordre budgétaire (dotations aux amortissements et aux provisions), s'élèvent quant à elles à 1 283 920 €, en diminution de 86 903 €, soit -6,3 %.

II. La section d'investissement

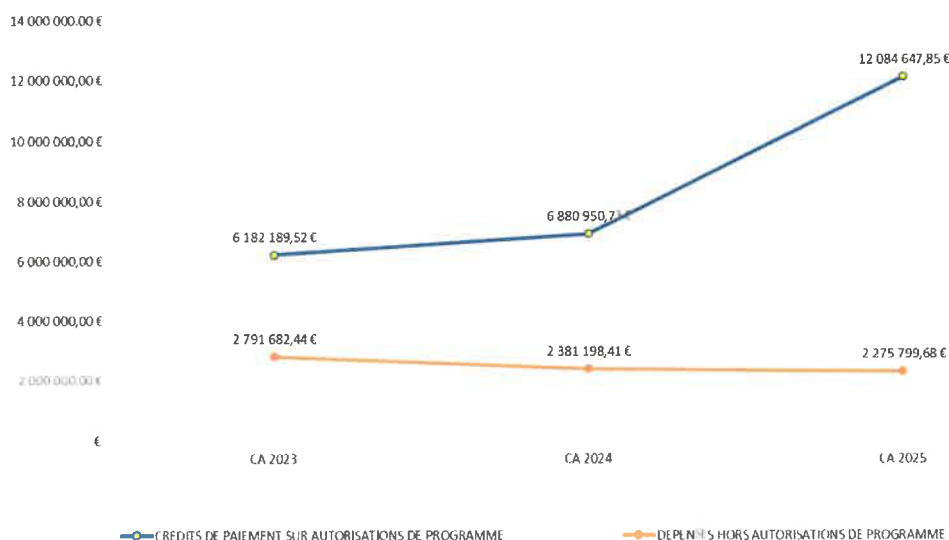
Le solde de l'exercice 2025 est déficitaire de 2 765 865,10 €, portant le résultat cumulé à -6 648 883,96 €.

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement connaissent une hausse significative entre 2024 et 2025, passant de 19,2 M€ à 24,5 M€, soit une progression de 19,49 %.

NATURE DES DEPENSES	CA 2024	CFU 2025	Evol CA 25/24 Montant	Evol CA 25/24 %	PART CFU 25
CREDITS DE PAIEMENT SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME	6 880 950,73 €	12 084 647,85 €	5 203 697,12 €	75,62%	49,38%
DEPENSES HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	2 381 198,41 €	2 275 799,68 €	- 105 398,73 €	-4,43%	9,30%
AUTRES DEPENSES (SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES)	17 225,00 €	133 290,87 €	116 065,87 €	673,82%	0,54%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 443 998,65 €	2 654 865,96 €	210 867,31 €	8,63%	10,85%
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	11 723 372,79 €	17 148 604,36 €	5 425 231,57 €	46,28%	70,08%
OPERATIONS D'ORDRE	1 372 093,59 €	3 440 162,88 €	2 068 069,29 €	150,72%	14,06%
RESULTAT REPORTE N-1	6 151 303,13 €	3 883 018,86 €	- 2 268 284,27 €	-36,87%	15,87%
TOTAL	19 246 769,51 €	24 471 786,10 €	5 225 016,59 €	19,49%	100,00%

Cette dynamique se retrouve également au niveau des dépenses réelles d'investissement, qui s'établissent à 17,1 M€ en 2025 contre 11,7 M€ en 2024, soit une augmentation de 5,4 M€, représentant +46,28 %. Cette évolution traduit une année marquée par des paiements importants liés à l'avancement concret des projets d'investissement engagés par la collectivité.



L'évolution des dépenses d'investissement entre 2024 et 2025 illustre une forte dynamique sur les autorisations de programme, avec un doublement de la dépense réalisée d'une année sur l'autre, comme le montre le tableau ci-dessus. Cette progression reflète l'avancement concret des opérations inscrites dans le plan pluriannuel d'investissement et le respect du cadrage fixé par la collectivité.

On observe notamment :

- La poursuite de la construction du groupe scolaire Victor Hugo, avec 7,47 M€ réalisés en 2025, soit 61,81 % de l'AP de 21,9 M€.
- La rénovation du complexe de l'Aar, avec 794 k€ réalisés en 2025.
- L'amélioration de la performance énergétique à travers le MGPE et les réseaux de chaleur, pour 639 k€.
- Le développement de l'agenda d'accessibilité programmé et plus précisément sa phase n°3, avec 590 k€ réalisés.
- La réhabilitation de la toiture du complexe sportif Leclerc dans la salle omnisport, avec 577 k€ investis.
- Le lancement des prestations de la Nouvelle Maison de l'Enfance, avec 551 k€ dépensés en 2025.

Globalement, le tableau illustre que l'ensemble des programmes suit son rythme de mise en œuvre, avec une montée en charge progressive des crédits et un niveau d'investissement en forte augmentation sur l'année 2025, confirmant ainsi l'exécution effective du plan pluriannuel d'investissement.

N°	Autorisation de programme	Montant de l'AP au 31/12/2025	Réalisé 2024	Réalisé 2025	% réalisé 2025
201902	ANRU ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO	21 900 000,00 €	3 695 319,86 €	7 469 755,28 €	61,81%
202101	RENOVATION COMPLEXE DE L AAR	1 500 000,00 €	109 160,52 €	794 713,26 €	6,58%
202401	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DES INSTALLAT	1 796 000,00 €	477 680,00 €	638 686,86 €	5,29%
202102	ADAP AGENDA D ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	6 800 000,00 €	302 927,95 €	590 240,64 €	4,88%
202103	RENOVATION TOITURE GYMNASSE LECLERC	3 150 000,00 €	1 071 652,47 €	577 206,06 €	4,78%
202105	MAISON DE L'ENFANCE ET ECOLE DES ARTS	7 900 000,00 €	86 620,35 €	551 215,04 €	4,56%
201904	AMELIORATION DE LA QUALITE DES BATIMENTS	6 262 055,61 €	57 386,57 €	546 174,26 €	4,52%
202106	ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2025	2 140 000,00 €	450 377,79 €	363 943,74 €	3,01%
202001	RENOVATION ET EXTENSION DU CSC DU MARAIS	4 600 000,00 €	14 565,60 €	154 807,54 €	1,28%
201903	PROJETS NUMERIQUES	1 687 252,00 €	240 176,36 €	147 988,54 €	1,22%
201501	SECURITE ET ACCESSIBILITE DES ERP	3 546 000,00 €	136 657,32 €	123 726,80 €	1,02%
202104	RENOVATION DE L HOTEL DE VILLE	1 443 030,00 €	227 424,64 €	56 300,52 €	0,47%
201303	HALLE / COOPERATIVE DES BOUCHERS	6 484 900,00 €	- €	53 360,27 €	0,44%
201802	VERGER ET FERME DIETRICH	1 411 718,67 €	11 001,30 €	16 529,04 €	0,14%
		70 620 956,28 €	6 880 950,73 €	12 084 647,85 €	

Ci-dessous, les dépenses réalisées en dehors des autorisations de programme, ainsi que les services :

Libellé du service	Montant réalisé CFU 25	Réalisations
ESPACE PUBLICS & NATURELS	739 535,41 €	Revêtements et espaces verts place Médiathèque Achat d'un fourgon Pose bornes électriques place de l'église Travaux de végétalisation Travaux de voirie (bancs, clôture, éclairage public)
SPORT	679 355,58 €	Construction du skatepark (Budget participatif) Achat d'un tracteur Photovoltaïque du gymnase Leclerc
SCOLAIRE	257 669,46 €	Menuiseries extérieures Leclerc Tableaux blancs interactifs Éclairage LED Rosa Parks
REGLEMENTATION CIRCULATION	116 709,82 €	Fourniture et Pose horodateurs
TECHNIQUE	45 367,94 €	Schéma directeur immo energ. Achat d'une camionnette
FUNERAIRE	55 098,74 €	Exhumations
POLICE MUNICIPALE	42 963,69 €	Achat véhicule
DIVERS	131 913,45 €	

Quant aux autres postes de dépenses, ils présentent des évolutions variées :

- Les subventions d'équipement connaissent une hausse significative, principalement en lien avec les travaux des abords de la Médiathèque. Cette évolution reflète un mécanisme comptable, puisque certaines parties des terrains concernés par l'aménagement des extérieurs appartiennent à un tiers, à savoir le Conseil de Fabrique.
- Le remboursement de la dette progresse de manière modérée, avec une hausse de 8,63 % passant de 2,4 M€ à 2,6 M€. Cette augmentation résulte de l'accroissement de l'encours lié à la souscription d'un nouvel emprunt de 6 M€ en 2025, tout en restant conforme à la trajectoire de gestion régulée de la collectivité.

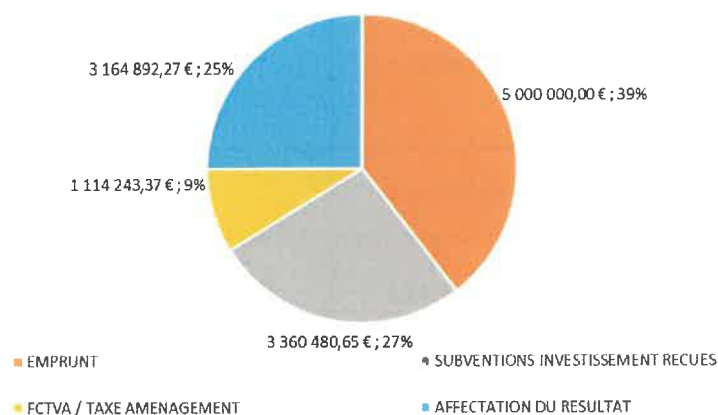
B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement enregistrent une progression notable, passant de 15,4 M€ en 2024 à 17,8 M€ en 2025, soit une augmentation de 2,5 M€ (+16 %). Cette évolution traduit la mobilisation accrue des ressources pour financer le programme d'investissement de la collectivité et accompagner le rythme soutenu des opérations réalisées sur l'exercice.

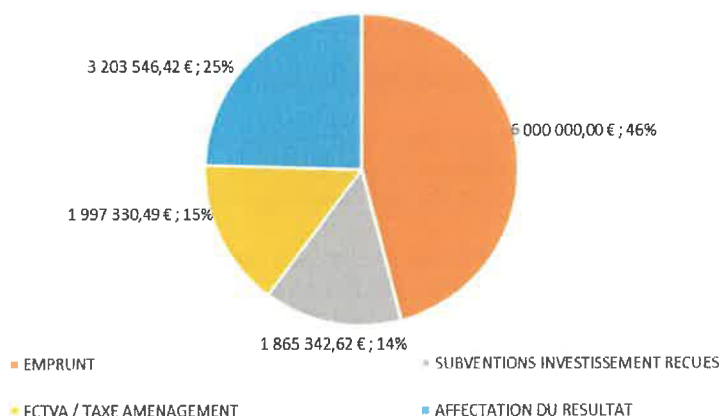
NATURE DES RECETTES	CA 2024	CFU 2025	Evol 25/24 En montant	Evol 25/24 En %	PART DU CFU 25
EMPRUNT CH16	5 007 500,00 €	6 008 000,00 €	1 000 500,00 €	19,98%	33,71%
DOTATIONS CH10	4 279 135,64 €	5 200 876,91 €	921 741,27 €	21,54%	29,18%
SUBVENTIONS CH13	3 360 480,65 €	1 865 342,62 €	- 1 495 138,03 €	-44,49%	10,47%
MANDATS ANNULATIFS (CH22 ET CH23)	- €	49 718,35 €	49 718,35 €	100,00%	0,28%
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	12 647 116,29 €	13 123 937,88 €	476 821,59 €	3,77%	73,64%
OPERATIONS D'ORDRE CH040	1 370 823,50 €	1 283 920,10 €	- 86 903,40 €	-6,34%	7,20%
OPERATIONS PATRIMONIALES CH041	1 345 810,86 €	3 415 044,16 €	2 069 233,30 €	153,75%	19,16%
TOTAL	15 363 750,65 €	17 822 902,14 €	2 459 151,49 €	16,01%	100,00%

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des recettes réelles d'investissement et mettent en évidence la combinaison des différentes sources de financement : autofinancement, emprunt, dotations et subventions perçues.

Répartition des recettes réelles 2024



Répartition des recettes réelles 2025



On constate que :

- L'emprunt constitue une part importante des recettes. Il traduit la nécessité de recourir au financement externe pour lisser le financement dans le temps, en étalant le coût de projets structurants qui auront un impact durable sur le territoire et profiteront aux habitants sur le long terme. La Cour des Comptes et ses Chambres régionales considèrent à ce titre le recours maîtrisé à l'emprunt comme un critère de bonne gestion, ce biais permettant de ne pas faire porter aux seuls contribuables actuels le coût d'investissements durables. Avec un endettement par habitant de 797,37€ et une capacité de désendettement de 5,13 ans, la Ville est pleinement dans les critères d'un recours maîtrisé à l'emprunt.
- L'autofinancement constitue environ 25 % des recettes, apportant une stabilité et une nécessaire autonomie financière et permettant un recours maîtrisé à l'emprunt.
- Les subventions représentent entre 27 % et 14 % des recettes, et les dotations (FCTVA et taxe d'aménagement) entre 9 % et 14 %. Ces variations reflètent leur caractère volatil, lié aux calendriers de versement, aux affectations des dispositifs d'aide et à l'avancement des projets éligibles.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.1612-13 et L.1612-14 ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable applicable,
Vu la réforme relative à l'institution du Compte Financier Unique se substituant au Compte Administratif et au Compte de Gestion ;
Vu le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives votés lors de l'exercice 2025 ;*

Considérant que le CFU constitue désormais un document commun et unique à l'ordonnateur et au comptable public, visant à simplifier et fiabiliser la présentation des comptes locaux,
 Considérant que le CFU remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion, auparavant présentés et approuvés séparément,
 Considérant que la Présidence a été assurée par Madame Laurence WINTERHALTER, Doyenne d'âge présente à l'ouverture de la séance pour le vote du CFU ;
 Considérant que Madame la Maire Nathalie JAMPOC-BERTRAND et Madame Danielle DAMBACH (Maire en exercice jusqu'en mars 2026) ont quitté la salle lors du vote du CFU ;

Après en avoir délibéré,
 Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 tel que présenté par la maquette suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	A	30 035 976,05 €	42 916 813,31 €	72 952 789,36 €
Recettes réalisées (1)	B	17 822 902,14 €	43 721 170,41 €	61 544 072,55 €
Restes à réaliser	C	2 389 805,59 €	- €	2 389 805,59 €
Autorisation budgétaire totale	D	26 152 957,19 €	50 835 069,79 €	76 988 026,98 €
Dépenses réalisées (1)	E	20 588 767,24 €	39 603 621,67 €	60 192 388,91 €
Restes à réaliser	F	1 553 230,11 €	- €	1 553 230,11 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 2 765 865,10 €	4 117 548,74 €	1 351 683,64 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 3 883 018,86 €	7 918 256,48 €	4 035 237,62 €
Solde - Excédent /déficit	G + H	- 6 648 883,96 €	12 035 805,22 €	5 386 921,26 €
Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	836 575,48 €	- €	836 575,48 €
Résultat cumulé - Excédent /déficit	G + H + I	- 5 812 308,48 €	12 035 805,22 €	6 223 496,74 €

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	37	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	2	Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Danielle DAMBACH.

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Laurence WINTERHALTER, Conseillère déléguée



Winterhalter

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE084 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 12 035 805,22 € et un déficit d'investissement de 6 648 883,96 €,

Constatant un besoin de financement de la section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser 5 812 308,48 €, l'excédent de fonctionnement après couverture du déficit d'investissement reporté corrigé est de 6 223 496,74 €

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

DÉCIDE d'inscrire le déficit de la section d'investissement au compte 001(D) « résultat reporté », pour un montant de 6 648 883,96 €,

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2025 :

- ✓ À la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », soit 5 812 308,48 €,
- ✓ Au financement de la section de fonctionnement, inscrit au budget supplémentaire de 2026, au compte 002(R) « résultat reporté », soit 6 223 496,74 €.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3602-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE085 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

Le budget supplémentaire (BS) est un acte d'ajustement et de report. Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

Le budget supplémentaire, à ce stade de l'année, a pour objet essentiel :

- De reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif,

Pour la section de fonctionnement, le budget supplémentaire a notamment pour objet d'intégrer au budget primitif 2026 le résultat de l'exercice 2025. Cette reprise permet de constater un excédent de fonctionnement cumulé de 6 223 496,74 €.

Afin de contribuer au financement des dépenses d'investissement, un virement de 6 223 496,74 € est inscrit de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (nature 023 « Virement à la section d'investissement »). Cette opération permet de couvrir une partie des besoins d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt, grâce à la mobilisation de la capacité d'autofinancement de la Ville.

Par ailleurs, les ajustements suivants sont proposés :

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : inscription de 100 000,00 € de crédits

- complémentaires liées aux dépenses numériques et à l'imputation spécifique de ces dépenses.
- Chapitre 011 – Charges à caractère général : ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 351 990,61 €, afin notamment d'assurer la poursuite du dispositif d'auto-assurance, non prévu lors de l'élaboration du budget primitif 2026.
 - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : inscription de 20 000,00 € de crédits complémentaires destinés à des opérations de régularisation de titres sur exercices antérieurs.
 - Chapitre 68 – Dotations aux provisions : ajout de 60 000,00 € afin d'actualiser le niveau des provisions de la collectivité au regard des contentieux et litiges en cours.
 - Chapitre 70 – Produits des services publics : ajustement à la baisse des recettes liées au stationnement pour un montant de 250 000,00 €.
 - Chapitre 74 – Dotations et participations : inscription d'une recette complémentaire de 781 990,61 €, résultant :
 - ✓ de la notification de la dotation globale de fonctionnement (+ 40 890 €) ;
 - ✓ de la notification des compensations fiscales liées aux exonérations de taxe foncière sur le bâti (+ 226 266,61 €) ;
 - ✓ de la régularisation du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+ 114 834 €) ;
 - ✓ de la notification de l'éligibilité de la commune à la dotation politique de la ville (+ 400 000 €).

Pour la section d'investissement. Le budget supplémentaire de la section d'investissement a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2025, à savoir un déficit cumulé de **6 648 833,96 €**. Afin d'assurer l'équilibre de la section, il est procédé à une affectation des excédents de fonctionnement à hauteur de **5 812 308,48 €**. Le virement en provenance de la section de fonctionnement est également repris pour un montant de **6 223 496,74 €**.

Ces ajustements permettent de revoir les prévisions de recettes de la section et, notamment, de réduire le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif. Ainsi, le montant prévisionnel de l'emprunt est diminué de **4 700 000 €**, pour être ramené à **3 300 000 €**.

Par ailleurs, plusieurs ajustements de recettes sont proposés :

- Une diminution de **100 000 €** de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est constatée au titre du projet de rénovation de la toiture du gymnase Leclerc. En effet, au regard des priorités retenues pour le dispositif en 2026, seuls les dossiers relatifs à la construction d'une Maison de l'Enfance dans le quartier des Écrivains, à l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) en faveur des personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la cour de l'école maternelle Jacques-Prévert ont été présentés.
- Les recettes attendues pour le financement des travaux d'investissement liés à l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) au sein du groupe scolaire Victor-Hugo sont réévaluées à la baisse de 200 000 €, au regard des dernières estimations financières et des montants prévisionnels de subvention.
- Enfin, la prévision de recettes au titre de la taxe d'aménagement est réajustée afin de tenir compte des encaissements constatés au cours des premiers trimestres de l'exercice 2026, lesquels représentent à ce stade un montant moindre.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné le budget supplémentaire pour l'année 2026, établi par Madame la Maire,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

ARRÊTE, par chapitre, le budget supplémentaire de la Ville de Schiltigheim pour l'année 2026, tel que figurant aux documents budgétaires disponibles sur demande, aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général.....	351 990,61 €
023	Virement à la section d'investissement.....	6 223 496,74 €
65	Autres charges de gestion courante.....	100 000,00 €
67	Charges exceptionnelles.....	20 000,00 €
68	Dotations aux provisions.....	60 000,00 €

TOTAL..... 6 755 487,35 €

Recettes

002	Excédent antérieur reporté	6 223 496,74 €
70	Produits des services publics	-250 000,00 €
74	Dotations et participations	781 990,61 €

TOTAL 6 755 487,35 €

Section d'Investissement

Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté.....	6 648 883,96 €
-----	---------------------------------------	----------------

TOTAL..... 6 648 883,96 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	6 223 496,74 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés.....	5 812 308,48 €
16	Emprunts et dettes assimilées.....	- 4 700 000,00 €
13	Subventions d'investissement.....	- 300 000,00 €
16	Dotations, fonds divers et réserves.....	- 386 921,26 €

TOTAL..... 6 648 883,96 €

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	28	
Contre	9	Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Frédérique LAAS.
Abstentions	2	M. Marc BAADER, Mme Marie-Thérèse FRENO.
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3603-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

**N° 2026DE086 - OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À LA SEM LOCUSEM EN VUE DE
L'INSTALLATION D'UNE MAISON URBAINE DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MUSP)**

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

La Ville de Schiltigheim accompagne depuis plusieurs années l'émergence d'un projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à proximité immédiate du quartier prioritaire du Marais. Porté par un collectif de professionnels de santé, ce projet vise à renforcer durablement l'accès aux soins de premier recours dans un territoire confronté à des enjeux importants de démographie médicale et d'inégalités de santé. Le quartier du Marais, récemment classé en zone d'action complémentaire (ZAC), concentre des besoins importants en matière de soins de premier recours, de prévention et d'accompagnement des publics les plus vulnérables.

La future MSP permettra de développer une offre de soins coordonnée, de favoriser l'installation de professionnels de santé et de renforcer les actions de prévention au bénéfice des habitants du Marais, de Schiltigheim et des communes voisines.

L'investissement total pour cette opération s'élève à 1 220 640 € HT et sera financé de la manière suivante :

- 424 640 € d'apport en fonds propres par LOCUSEM ;
- 186 000 € de subvention d'investissement via le FEDER ;
- 610 000 € de financement bancaire.

Afin de soutenir la concrétisation de ce projet structurant pour le territoire et cohérent avec les objectifs du

Contrat Local de Santé, la Ville propose l'attribution d'une aide destinée à participer à l'aménagement de la future structure et à équilibrer une opération qui, au regard de l'implication spécifique attendue des intervenants médicaux et paramédicaux, doit demeurer attractive. La subvention de 100 000 € versée par la Ville de Schiltigheim serait ainsi convertie en aide aux loyers afin d'assurer un niveau de prix attractif permettant de compléter et pérenniser l'équipe de professionnels sur la durée.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le régime cadre exempté de notification N°SA.111117 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026 ;

Vu l'avis de France Domaine du 1er août 2025 ;

Vu le plan de financement et le bilan d'opération prévisionnels de la SEM Locusem ;

Vu la demande de subvention concernant le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire du Marais ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

APPROUVE :

- Le versement à la SEM Locusem d'une subvention d'équipement sous forme d'aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 100 000€ ;
- Le projet de convention financière et d'objectif à conclure entre Locusem et la Ville de Schiltigheim ;

DÉCIDE d'allouer une subvention d'équipement d'un montant de 100 000€ ;

IMPUTE la dépense correspondante à la section d'investissement sur le compte budgétaire suivant : nature 20422 fonction 020 ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer la convention financière et d'objectifs et les éventuels avenants ainsi que tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3600-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



CONVENTION**Relative à la mise en œuvre d'une aide à l'Investissement
Immobilier au bénéfice de Locusem****ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

La Ville de Schiltigheim, sis au 110 de la route de Bischwiller à Schiltigheim, représentée par sa Maire, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2026

Ci-après dénommée par les termes « **la Ville** »,

D'une part,

ET

La **SEM Locusem** société anonyme d'économie mixte locale, ayant son siège au 25 Rue de Lausanne 67000 Strasbourg, inscrite au registre du commerces et des sociétés sous le numéro SIRET 307 115 865 00064, représentée par Monsieur Olivier THUET, Directeur général, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du XX xxx 202X

Ci-après dénommé(e) par les termes « **la SEM** »,

D'autre part,

Vu l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales

Vu le régime cadre exempté de notification N°SA.111117 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026

Vu l'avis de France Domaine du 1er août 2025

Vu le plan de financement et le bilan d'opération prévisionnels de la SEM Locusem

Vu la demande de subvention concernant le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire du Marais

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution d'une aide à l'investissement d'immobilier d'entreprise d'un montant de 100 000€ destinée à l'aménagement de la futur Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à proximité immédiate du quartier prioritaire du Marais suite à l'acquisition en VEFA des locaux par la SEM qui, au regard de l'implication spécifique attendue des intervenants médicaux et paramédicaux, doit demeurer attractive.

Article 2 : PROGRAMME

Porté par un collectif de professionnels de santé, ce projet vise à renforcer durablement l'accès aux soins de premier recours dans un territoire confronté à des enjeux importants de démographie médicale et d'inégalités de santé. Le quartier du Marais, récemment classé en zone d'action complémentaire (ZAC), concentre des besoins importants en matière de soins de premier recours, de prévention et d'accompagnement des publics les plus vulnérables.

La future MSP permettra de développer une offre de soins coordonnée, de favoriser l'installation de professionnels de santé et de renforcer les actions de prévention au bénéfice des habitants du Marais, de Schiltigheim et des communes voisines.

L'investissement total pour cette opération s'élève à 1 220 640 € HT et sera financé de la manière suivante :

- 424 640 € d'apport en fonds propres par LOCUSEM ;
- 186 000 € de subvention d'investissement via le FEDER ;
- 610 000 € de financement bancaire.

La subvention de 100 000 € versée par la Ville de Schiltigheim serait ainsi convertie en aide aux loyers afin d'assurer un niveau de prix attractif permettant de compléter et pérenniser l'équipe de professionnels sur la durée.

Article 3 : CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ACCORDEE PAR LA VILLE DE SCHILTIGHEIM

La subvention s'inscrit dans le cadre des règles encadrant les aides économiques des collectivités.

Cette subvention est constitutive d'une aide à l'immobilier d'entreprise, en application de l'article L.1511-3 du code général des collectivités territoriales.

Elle est éligible au régime cadre exempté de notification N°SA.111117 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026 visant à soutenir la construction et la modernisation des infrastructures locales qui contribuent à améliorer l'environnement des entreprises et des consommateurs et à moderniser et développer la base industrielle.



Article 4 : ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'IMMOBILIER

La Ville s'engage à verser au profit de la SEM une subvention d'un montant de 100 000€. Cette aide sera versée à l'ouverture de la structure correspondant au versement des premiers loyers.

Le versement sera effectué au compte ouvert au nom de :

LOCUSEM

N° IBAN FR 91 40031 00001 00003923336B 27 (selon RIB figurant en annexe)

BIC : CDCGFRPXXX

Le comptable affectataire est le trésorier du SGC de Saverne.

Article 5 : ENGAGEMENT

En contrepartie de cette aide financière, LOCUSEM s'engage à :

- Garantir des loyers attractifs permettant l'installation pérenne de professionnels de santé répondant aux besoins de la population du quartier,
- Fournir en amont du versement les pièces justificatives
- Informer la Ville de Schiltigheim en cas de changement de preneur et fournir copie des baux aux services de la Ville de Schiltigheim dans un délai maximal de 15 jours après leur signature
- Fournir à la ville, avant le 1^{er} juillet de l'année suivant l'exercice de la présente subvention), le rapport annuel approuvé en assemblée générale, comprenant notamment un bilan et un compte de résultat
- De manière générale, faciliter le contrôle par les services de la ville de la bonne la bonne utilisation de la subvention accordée, notamment en permettant l'accès aux documents administratifs et comptables
- Informer la ville sous un mois à compter de leur survenance de tous les changements survenus dans son administration ou sa direction, et lui transmettre ses statuts actualisés ou tout document justificatif
- Signaler à la ville toute situation de conflits d'intérêts et veiller à la faire cesser, au besoin en concertation avec la ville, faire état du soutien de la ville dans sa communication.

Article 6 : REMBOURSEMENT DE L'AIDE

L'aide accordée deviendra exigible (remboursable) de plein droit, sans qu'il y ait lieu de remplir aucune formalité judiciaire de quelque nature que ce soit, dans les cas suivants :

- Inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide et notamment les engagements pris en l'article 5
- L'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire à l'encontre du bénéficiaire
- La fausse déclaration du bénéficiaire.

Article 6 : DUREE DE LA CONVENTION



La convention est valable 5 ans à compter de sa signature.

Article 7 : DECLARATIONS

La SEM déclare être à jour dans ses paiements vis-à-vis des administrations fiscales et des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Article 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Après épuisement des voies amiables, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Schiltigheim, en 3 exemplaires, le/...../2026

**Pour la SEM
Locusem**

Pour la Ville de Schiltigheim

**Mme. Olivier THUET
Directeur Général**

**Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND
Maire**

PJ : RIB de Locusem





Relevé d'Identité Bancaire



Relevé d'Identité Bancaire
DRFIP ALSACE ET BAS RHIN
4, PLACE DE LA REPUBLIQUE
67070 STRASBOURG CEDEX CS 51022

Cadre réservé au destinataire du relevé

SAEM LOCUSEM EUROMETROPOLE DE
STRASBOURG
25 RUE DE LAUSANNE
67000 STRASBOURG

Domiciliation : SIEGE SOCIAL

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000392336B	27

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)

FR9140031000010000392336B27

Identifiant International de la banque (BIC)

CDCGFRPPXXX

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et évite des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	36	38

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE087 - MISE À DISPOSITION GRATUITE PARTIELLE DE LA SALLE DU BRASSIN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES ATELIERS DES MALTERIES"

Rapporteur : Madame Maïté ELIA, Adjointe

L'Association « Les Ateliers des Malteries » située 28 rue de Lauterbourg, 67300 Schiltigheim organise le festival Muz le 27 juin 2026 au Brassin.

Cet évènement, organisé par une association schilickoise, est un évènement culturel d'envergure participant au rayonnement du territoire, à l'attractivité de la commune ainsi qu'à la dynamisation culturelle et sociale locale.

Cette aide est demandée sous forme de gratuité partielle d'un montant de 2709,74 € TTC pour leur permettre d'amortir le coût de cette location.

La Ville de Schiltigheim souhaite montrer son entière solidarité avec l'association « Les Ateliers des Malteries », et propose la mise à disposition gratuite partielle de la salle du Brassin à hauteur de 2258,12 € HT soit 2709,74 € TTC. Ce montant de 2258,12 € correspond à : 16 h de présence de régisseurs pour un montant de 2133,12 € HT et la location du vidéoprojecteur pendant une journée pour un montant de 125 € HT.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du conseil municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Considérant que la salle du Brassin est adaptée à l'organisation du Festival Muz par Les Ateliers des Malteries ;

Considérant que la Ville de Schiltigheim souhaite soutenir cet évènement culturel d'envergure sur le territoire.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission de l'Animation locale et du Bureau municipal,

DECIDE de mettre gratuitement partiellement à hauteur de 2709,74 € TTC la salle du Brassin les 26 et 27 juin 2026, dans le cadre de l'organisation du Festival Muz ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette mise à disposition notamment le contrat de location de la salle.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3435-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	36	38

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE088 - MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE LA BRIQUETERIE AU PROFIT DE LA MISSION LOCALE À L'OCCASION DE L'ÉVÈNEMENT "EN CHEMIN VERS L'EMPLOI"

Rapporteur : Madame Maïté ELIA, Adjointe

La Mission Locale – Relais Emploi de Schiltigheim (MLRE), située 3 rue Gabrielle Colette, 67800 Bischheim organise l'évènement « En chemin vers l'emploi » le 2 juillet 2026.

Cet évènement, centré autour du territoire, de l'emploi et de la formation, a pour objectif de favoriser la rencontre entre le public suivi par la Mission Locale dans le cadre de sa recherche d'emploi et les partenaires ainsi que les employeurs du territoire.

Étant donné que la Briqueterie permet l'organisation d'un évènement de ce type et que cette salle est située au cœur même du territoire d'action de la Mission Locale, la Ville de Schiltigheim souhaite montrer son entière solidarité avec la MLRE de Schiltigheim qui, bien que son siège soit situé à Bischheim, déploie son action sur l'ensemble du territoire de Schiltigheim.

La Ville souhaite également souligner la vocation intercommunale de cette structure ainsi que son rôle d'utilité sociale. À ce titre, elle propose la mise à disposition gratuite de la salle de la Briqueterie, en configuration conférence, pour une durée de 12 heures, prestations de sécurité incluses.

Cette mise à disposition gratuite représente un montant total de 3 050 € HT, soit 3 660 € TTC. Ce montant correspond à un forfait de location de la salle de spectacle, en configuration conférence, pour une durée

inférieure à 12 heures, d'un montant de 2 750 € HT, auquel s'ajoute la mise à disposition de trois agents SSIAP pour une durée de quatre heures chacun, représentant un montant de 300 € HT.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du conseil municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Considérant que la salle de la Briqueterie est adaptée à l'organisation de l'évènement « En chemin vers l'emploi » organisé par la Mission Locale – Relais emploi de Schiltigheim ;

Considérant que la Ville de Schiltigheim souhaite soutenir l'initiative de cet acteur local de la lutte contre l'exclusion des jeunes de 16 à 25 ans révolus non scolarisés et des bénéficiaires des minimas sociaux à partir de 26 ans.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission de l'Animation locale et du Bureau municipal,

DÉCIDE de mettre gratuitement à disposition de la Mission Locale – Relais emploi de Schiltigheim la salle de la Briqueterie, en configuration conférence et avec les prestations de sécurité incluses, le 2 juillet 2026, dans le cadre de l'organisation de l'évènement « En chemin vers l'emploi » pour un montant de 3660 € TTC ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette mise à disposition notamment le contrat de location de la salle.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	34	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	4	Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Nadia KECHID, M. Hervé ROQUEPLAN, M. Michaël NGUYEN.

Date de télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3616-DE-1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE089 - MISE À DISPOSITION GRATUITE PARTIELLE DE LA SALLE DU BRASSIN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DE SCHILTIGHEIM À L'OCCASION DE LA COLLECTE DE SANG

Rapporteur : Madame Maïté ELIA, Adjointe

L'Association pour le Don du Sang bénévole de Schiltigheim située 1 rue du Poitou, 67300 Schiltigheim organise une collecte de sang et distribution de repas le 9 juillet 2026.

Cet évènement, organisé par une association schillickoise, a pour objectif de répondre aux besoins des établissements de santé en matière de collecte de sang, tout en offrant un repas aux donateurs bénévoles en remerciement de leur engagement.

La salle du Brassin étant adaptée à l'organisation d'un tel évènement, sa mise à disposition apparaît pertinente.

Par ailleurs, l'association étant domiciliée à Schiltigheim, elle peut bénéficier de la gratuité de la location de la salle sèche. Elle demande donc la gratuité partielle pour les options pour un montant de 248,35 € HT soit 298,02 € TTC qui correspondent à la location de la cuisine pour un montant de 133,33 € HT et la présence d'un SSIAP1 pour une durée de 6 heures pour un montant de 115,02 € HT.

La Ville de Schiltigheim souhaite montrer son entière solidarité avec l'Association pour le Don du Sang bénévole de Schiltigheim et propose la mise à disposition gratuite partielle de la salle du Brassin à hauteur

de 248,35 € HT soit 298,02 € TTC.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du conseil municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Considérant que la salle du Brassin est adaptée à l'organisation de l'évènement de collecte de sang et distribution de repas organisé par l'Association pour le Don du Sang bénévole de Schiltigheim ;

Considérant que la Ville de Schiltigheim souhaite soutenir l'initiative de cet acteur local d'utilité publique pour répondre aux besoins des établissements de santé.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission de l'Animation locale et du Bureau municipal,

DÉCIDE de mettre gratuitement partiellement à hauteur de 298,02 € TT à disposition de l'Association pour le Don du Sang bénévole de Schiltigheim la salle du Brassin, le 9 juillet 2026 pour l'après-midi et la soirée, dans le cadre de la collecte de sang bénévole ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette mise à disposition notamment le contrat de location de la salle.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3617-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE090 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AMICALE DU PERSONNEL 2026

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

L'Amicale du personnel municipal de la Ville de Schiltigheim a pour objet :

- › De regrouper l'ensemble du personnel municipal de la Ville de Schiltigheim en vue de développer l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et de tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et à leurs épanouissements ;
- › De procurer, en contrepartie de leur cotisation ou de leur participation, certains avantages à ses membres ;
- › De susciter, soutenir et mener des actions dans les domaines social, culturel, artistique, touristique, de loisirs et sportif, sans que cette énumération soit exhaustive ;
- › De réaliser les opérations mobilières et immobilières se rapportant à son objet ;
- › Et plus généralement, de réaliser toute opération se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2026, une subvention de 20 000 € a été attribuée à l'Amicale du personnel.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2121-29 et L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001
Considérant la délibération du 10 février 2026 attribuant une subvention de 20 000€ à l'Amicale du personnel,*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 400 € à l'Amicale du personnel municipal de la Ville de Schiltigheim,

APPROUVE la convention d'objectifs jointe en annexe,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer la convention ,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2025 – compte 65748.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3535-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Convention d'objectifs Amicale du Personnel de la Ville de Schiltigheim – année 2026

Entre

La Ville de Schiltigheim, sise 110 route de Bischwiller 67300 Schiltigheim, représentée par sa Maire en exercice, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, et désignée sous le terme « l'Administration », d'une part,

Et

L'Amicale du Personnel de la Ville de Schiltigheim, association de droit local, N° SIRET 323 840 389 00015, dont le siège social est situé 110 route de Bischwiller 67300 Schiltigheim, représentée par sa Présidente, Madame Magali WELLY, et désignée sous le terme « l'Association », d'autre part,

Considérant le projet, initié et conçu par l'Association de resserrer les liens d'amitié entre les agents, actifs et retraités, de procurer des avantages aux membres, de susciter et de soutenir des initiatives culturelles et sportives, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet présenté ci-après ne se substitue pas à la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini en annexe I à la présente convention. L'Administration contribue financièrement à ce projet d'intérêt général. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'année 2026 pour une durée de 1 an.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2026, l'Administration contribue financièrement pour un montant de **70 400 euros** conformément au budget prévisionnel présenté en annexe II.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 5 et 6 et des décisions de l'administration prises en application des articles 7, 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 11 et le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Dans le cadre de la présente convention, la subvention sera versée en deux temps au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

S'appuyant sur la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2026, une première tranche de subvention d'un montant de **20 000€** est versée au 1^{er} trimestre 2026.

Une subvention de **50 400€** sera versée au 2^{ème} trimestre 2026.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de « *Association Amicale du personnel Ville de Schiltigheim* »

N° IBAN : FR76 1470 7500 3631 6214 2314 917 : BIC : CCBPFRPPMTZ.

L'ordonnateur de la dépense est la Maire de la Ville de Schiltigheim.

Le comptable assignataire est le Trésorier de la Ville de Schiltigheim.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATIFS

L'Association s'engage à fournir, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice comptable, les documents ci-après :

- Le rapport d'activité annuel ;
- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ;
- Un document indiquant la valorisation financière de chaque action menée et l'utilisation prévisionnelle des subventions sollicitées.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS À LA CHARGE DE L'ASSOCIATION

L'Association informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations (*communiquée les modifications déclarées au tribunal d'instance pour les associations relevant du code civil local*) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'Association s'engage :

- À mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objet défini à l'article 1^{er} ;
- À ne pas reverser ou employer tout ou partie de l'aide financière au bénéfice d'une autre personne ou d'un autre objet que ceux visés à l'annexe 1 ;
- À transmettre l'ensemble des justificatifs listés dans la présente convention.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe l'Administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de l'Administration, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'Administration informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – INTERRUPTION ET REVERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Après examen des justificatifs présentés par l'Association, le défaut total ou partiel du respect des clauses stipulées de la présente convention par le bénéficiaire pourra, quelle que soit la cause, avoir pour effets :

- L'interruption du versement de l'aide financière de la commune ;
- La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués ;
- La non prise en compte des demandes d'aide financière ultérieurement présentées par l'Association.

L'Administration en informe l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans l'hypothèse où le projet n'aboutirait pas, l'Association s'engage à reverser à l'Administration le montant de la subvention non utilisé.

ARTICLE 9 – CONTRÔLES DE L'ADMINISTRATION

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'Administration. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938. L'Administration contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 10 – RENOUELEMENT – OPTION ÉVALUATION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article.

ARTICLE 11 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – ANNEXE

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet.

Pour la préservation de l'intérêt général, l'Administration peut mettre fin de façon anticipée à la présente convention et en informe l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception. La présente convention prend fin un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

ARTICLE 14 – RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Schiltigheim, le

Pour l'Association,
La Présidente,

Magali WELLY

Pour l'Administration,
La Maire,

Nathalie JAMPOC-
BERTRAND

ANNEXE I : LE PROJET

a) Objectif(s) : Resserrer les liens d'amitié entre les agents, actifs et retraités, de faciliter l'existence et l'accès aux loisirs de ses membres, de susciter et de soutenir des initiatives culturelles et sportives.

b) Public(s) visé(s) : Personnel de la Ville de Schiltigheim

c) Localisation : Ville de Schiltigheim

d) Moyens mis en œuvre :

- Actions à l'intention des membres – excursions, repas, carte cadeaux, secours aux retraités
- Billetterie culturelle à l'intention des retraités membres non affiliés au CNAS-GAS67
- Fonctionnement général (commissaire aux comptes, divers...)
- Participation aux frais des appartements de vacances de Châtel et Carry le Rouet, Mobile Home à Valras
- Gestion des étangs de pêche

ANNEXE II : BUDGET PREVISIONNEL 2026

DEPENSES		RECETTES	
ACTIONS ORGANISEES A L'INTENTION DE SES MEMBRES	60 900 €	FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE	29 300 €
FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE	38 800 €	SUBVENTION VILLE	70 400 €
TOTAL GENERAL	99 700 €	TOTAL GENERAL	99 700 €
RESULTAT EXPLOITATION			- €

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

**N° 2026DE091 - ACCEPTATION D'UN MÉCÉNAT DU FONDS DE DOTATION IMAGIN'ACT POUR LE
PROJET "THÉÂTRE ET SANTE MENTALE"**

Rapporteur : Madame Maïté ELIA, Adjointe

La Ville de Schiltigheim, à travers la Direction de la Culture organise un parcours théâtral pour les jeunes des collèges et lycées de son territoire. Une classe de troisième du Collège Rouget de Lisle et une classe de seconde du Lycée Emile Mathis vont travailler avec deux comédiens intervenants sur la création de petites scènes.

Le travail autour du théâtre forum est utilisé depuis plus de deux ans pour aborder des problématiques importantes traversées par la jeunesse.

Une première année autour du harcèlement, une seconde autour des violences et des rapports de force et cette troisième autour de la santé mentale, nous permettent de travailler des questions sensibles par l'intermédiaire d'une pratique et d'une expression artistique.

Ce travail repose sur des partenaires solides qui suivent le projet depuis plusieurs années. Les jeunes collégiens et lycéens se saisissent de cette opportunité pour traverser des situations vécues et/ou observées en construisant par le biais du théâtre, des alternatives et des solutions à leurs problématiques.

En partant de paroles individuelles, les élèves écriront collectivement de petites histoires, les mettront en scène et les joueront dans la salle du Cheval Blanc à Schiltigheim, avant de venir découvrir un spectacle de

la saison culturelle de Schiltigheim. Ce projet se déroulera entre octobre 2026 et mars 2027.

Afin de participer au financement de ce projet de territoire, la Direction de la Culture de la Ville de Schiltigheim a déposé une demande d'aide financière auprès du Fonds de dotation Imagin'Act. Imagin'Act est un fonds de dotation né en 2023 de la volonté commune des sociétés Socomec et E'nergys qui agit pour illuminer l'avenir des jeunes de 10 à 15 ans issus de milieux modestes.

Ce mécénat s'inscrit dans les dispositions de la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et notamment dans les dispositions codifiées à l'article 238 bis du code général des impôts. Conformément à l'article précité, le don est affecté à un projet exercé dans l'un des domaines concernés, en l'occurrence le domaine culturel, il est réalisé en France et il a un caractère non lucratif.

En outre l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune. ». Dès lors, la délégation à la Maire, dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT, n'est pas une voie d'acceptation possible.

La Direction de la Culture de la Ville de Schiltigheim demande donc désormais au Conseil municipal de prendre la délibération jointe qui accepterait le mécénat d'un montant de 1600 € proposé par le Fonds de dotation Imagin'Act en faveur du projet « Théâtre et santé mentale ».

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du conseil municipal pour accepter les dons et legs ;

Vu la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui a renforcé les dispositions fiscales et juridiques applicables au mécénat.

Considérant que le mécénat se définit comme un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire ;

Considérant que le Fonds de dotation Imagin'Act souhaite accorder à la Commune un mécénat financier d'un montant de 1600 € destiné à soutenir le projet « Théâtre et Santé Mentale » ;

Considérant que ce mécénat s'inscrit pleinement dans le cadre légal et contribue à la promotion de la culture sur le territoire, en cohérence avec les missions d'intérêt général portées par la commune.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission de l'Animation Locale et du Bureau municipal,

ACCEPTE le mécénat d'un montant de 1600 € proposé par le Fonds de dotation Imagin'Act en faveur du projet « Théâtre et Santé Mentale » ;

APPROUVE la convention de mécénat ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce mécénat, notamment la convention précisant les modalités de versement et les contreparties en image telles que la mention du mécène sur le site internet de la ville ;

AUTORISE l'inscription de la recette correspondante au budget de la ville, chapitre : 75 – gestionnaire : culture – fonction : 311 – nature : 756.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3578-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire





CONVENTION DE MÉCÉNAT

Entre les soussignés :

Dénomination : Ville de Schiltigheim

110 route de Bischwiller

N° SIRET : 216 704 478 000 17

Code APE : 8411 Z

TVA intracommunautaire : FR 1Q 216 704 478

Licences : LR-21-010865 / LR-21-010867 / LR-21-010868 / LR-21-010869 / LR-21-010870

Représenté par Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, en qualité de Maire, dûment habilitée,

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire » d'une part,

Et :

Dénomination : IMAGIN'ACT

Numéro SIRET : 923 271 886 00015

Code APE : 9499Z

Siège social : 1 rue de Westhouse, 67230 BENFELD

Téléphone : 03.88.57.41.41

Représenté par M. Ivan STEYERT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Ci-après dénommée « Le Mécène » d'autre part,

PRÉAMBULE :

Le Bénéficiaire et le Mécène ont pour objectif commun le projet (ci-après dénommé le Projet) de Théâtre et santé mentale.

La Ville de Schiltigheim, à travers la Direction de la Culture organise un parcours théâtral pour les jeunes des collèges et lycées de son territoire. Une classe de troisième du Collège Rouget de Lisle et une classe de seconde du Lycée Emile Mathis vont travailler avec deux comédiens intervenants sur la création de petites scènes.

En partant de paroles individuelles, les élèves écriront collectivement des petites histoires, les mettront en scène et les joueront dans la salle du Cheval Blanc à Schiltigheim, avant de venir découvrir un spectacle de la saison culturelle de Schiltigheim. Ce projet se déroulera entre septembre et octobre 2026.

Dans ce cadre, entre les parties, il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention (ci-après la « Convention ») a pour objet de définir :

- les modalités du soutien apporté par le Mécène au Bénéficiaire pour contribuer à la mise en œuvre du Projet décrit ci-dessus;
- les modalités de valorisation des contreparties au soutien apporté par le Mécène, consenties par le Bénéficiaire.

Article 2 – Apports du Mécène

Le Mécène s'engage à contribuer au financement du projet décrit ci-dessus en versant la somme de 1 600 € (mille six cents euros) au Bénéficiaire.

Article 3 – Apports du Bénéficiaire

3-1 Soutien financier

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser l'intégralité de la contribution apportée par le Mécène pour financer le Projet.

3-2 Communication

Pendant toute la durée de la présente Convention, le Bénéficiaire s'engage à faire mention du partenariat avec le Mécène sur tous les supports de communication liés à l'opération et, notamment à reproduire le logo du Mécène sur tous les documents écrits relatifs au projet (sous réserve de la bonne réception par le Bénéficiaire des éléments – logos, mention, dans les délais et formats requis) : invitations, affiches, tracts, bannières, dossiers de presse, site Internet et réseaux sociaux du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire s'engage à soumettre au Mécène lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse notamment vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique.

Le Bénéficiaire autorise le Mécène à évoquer son action de soutien dans sa propre communication interne et externe, sur tous supports.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre de manière régulière au Mécène des informations quant au suivi du projet ainsi qu'un bilan de l'action menée après la réalisation de cette dernière, et à accompagner autant que possible ce bilan de supports de communication (photos, vidéos, témoignages...) illustrant la réalisation du projet.

3-3 Droits d'utilisation

Le Mécène peut utiliser, sans s'acquitter de droits supplémentaires, les photographies communiquées par le Bénéficiaire et liées au projet pour tout usage non commercial, dans le monde entier et pour la

durée des droits de propriété intellectuelle attachés à ces photographies dans le cadre de la communication du projet.

A cet égard, le Bénéficiaire déclare au Mécène qu'il est en droit de concéder de telles autorisations et garantit le Mécène contre toute réclamation ou revendication des photographes et/ou des auteurs du projet, dans le cadre des droits accordés à l'occasion du projet.

Pour ces utilisations, le Mécène s'engage à :

- préciser les crédits d'image suivant : Ville de Schiltigheim.
- apposer à proximité de chaque visuel utilisé une mention explicitant le lien entre le dit visuel et le soutien du Mécène avec le projet.

3-4 Contreparties

En contrepartie de son soutien, le Bénéficiaire accorde au Mécène les avantages suivants :

- Une invitation à la restitution des ateliers de théâtre forum au Cheval Blanc en mars 2027.

Article 4 - Modalités de règlement de la contribution financière

Conformément à l'article 2 de la présente Convention, le versement est effectué sous forme d'un virement unique de 1 600 (mille six cents) euros nets de taxe, payable au jour de la prise d'effet du présent contrat.

Article 5 – Réduction d'impôt

Le Bénéficiaire délivre au Mécène un reçu fiscal suivant le modèle fourni par l'administration fiscale (modèle formulaire n° 2041-MEC-SD (CERFA n° 16216), disponible sur le site impot.gouv.fr) établi à la date de versement du don.

Article 6 – Obligations du Bénéficiaire

En application de l'article 222 *bis* du code général des impôts (CGI), l'organisme qui délivre des reçus ou tous autres documents par lesquels il indique à un contribuable qu'il est en droit de bénéficier de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 *bis* du CGI est tenu de déclarer chaque année à l'administration fiscale, le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents et perçus au cours de l'année civile précédente ou au cours du dernier exercice clos s'il ne coïncide pas avec l'année civile ainsi que le nombre de documents délivrés au cours de cette période ou de cet exercice.

Les modalités de déclaration sont précisées par la doctrine fiscale (paragraphe 140 et suivants du BOI-BIC-RICI-20-30-40).

Article 7 - Suivi

Pour assurer le suivi de la présente Convention, les Parties désignent les interlocuteurs suivants :

Pour le Bénéficiaire : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire de Schiltigheim

Pour le Mécène : Madame Sarah SALIER, animatrice du fonds de dotation IMAGIN'ACT

Article 8 – Obligations des Parties

Les Parties s'engagent mutuellement à accomplir leurs obligations telles qu'elles sont définies dans la présente Convention.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Il est expressément précisé que le Bénéficiaire demeure le seul propriétaire du projet. Le concept ne doit pas être utilisé par le Mécène pour d'autres fins que celle d'assurer les prestations liées à la Convention. Le Mécène s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété du Bénéficiaire sur le projet quelle qu'en soit la forme ou la nature.

Article 10 – Modifications

La présente Convention ne peut être modifiée que par un document écrit et signé par les deux Parties.

Article 11 – Subrogation

Aucune substitution de partie ne peut intervenir sans accord préalable écrit, signé des deux Parties ayant conclu la présente Convention.

Article 12 – Résiliation

12-1 Abandon du Projet

Dans le cas d'abandon total ou partiel du Projet, la Convention est résiliée de plein droit.

Dans le cas d'inexécution du Projet de la part du Bénéficiaire, celui-ci restitue au Mécène les sommes qui lui ont déjà été versées, une fois déduites les sommes correspondantes aux contreparties éventuellement déjà utilisées par le Mécène. A cet effet, le Mécène doit lui fournir un RIB.

12-2 Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une ou des obligations prévues dans la présente Convention, celle-ci est résiliée de plein droit après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de 8 (huit) jours sans préjudice des dommages et intérêts dus en réparation de préjudices pouvant résulter de la défaillance à l'origine de la rupture.

12-3 Force majeure

En cas d'événement de force majeure faisant obstacle à l'exécution par l'une des Parties de ses obligations telles qu'elles découlent de la présente Convention, la Partie défaillante en informe immédiatement l'autre. La Partie défaillante est exonérée de toute responsabilité du fait de son inexécution qui ne peut être considérée comme une violation de la Convention.

Il est entendu par événements de force majeure, des événements imprévisibles, irrésistibles et de nature à rendre impossible l'exécution des obligations aux conditions stipulées dans la présente Convention et telle que définie à l'article 1218 du code civil.

Article 13 – Responsabilité du Mécène

Aucune responsabilité ne peut être recherchée par le Bénéficiaire auprès du Mécène du fait de sa contribution, quant à l'organisation, la mise en œuvre et la réalisation du projet.

Article 14 – Règlement des différends

Tout différend portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution de la présente relève, faute d'être résolu à l'amiable entre les Parties, de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Strasbourg.

L'interprétation, la validité et l'exécution de la présente convention sont soumis au droit Français.

Article 15 – Durée de la Convention

Les présentes conditions sont convenues et acceptées par les Parties à compter de la signature de la présente Convention et prennent fin automatiquement et sans formalité préalable au terme du projet, à l'exception des droits photographiques et d'utilisation du nom du projet qui restent en vigueur la durée de vie du fonds de dotation.

Fait à Schiltigheim, le

Pour le Mécène
Ivan STEYERT,
Président du Conseil d'Administration

Lu et approuvé

Pour le Bénéficiaire
Nathalie JAMPOC-BERTRAND,
Maire de Schiltigheim

Lu et approuvé

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

**N° 2026DE092 - PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC - AJUSTEMENT DU PROGRAMME 2026 :
TRANSPORT, VOIRIE, SIGNALISATION STATIQUE ET DYNAMIQUE, EAU ET ASSAINISSEMENT ET
NPNRU : COMPLÉMENT DU PROGRAMME 2026 - LANCEMENT, POURSUITE DES ÉTUDES ET
RÉALISATION DES TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur Julien RATCLIFFE, Adjoint

Par délibération en date du 19 décembre 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait approuvé le programme 2026 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence : voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, les études de détail ou des aléas de chantier nécessitent de compléter le budget global. La conjoncture actuelle avec les différentes hausses de prix des matériaux et des énergies, nécessite également d'ajuster les montants de certaines opérations.

Par ailleurs, d'autres opérations, particulièrement en eau et assainissement, doivent être ajoutées suite à la dégradation de l'état d'entretien des équipements ou à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage.

Le projet de délibération joint en annexe 1 sera soumis au Conseil de l'Eurométropole le 26 juin 2026

concernant les ajustements des projets portés par la DEPN sur notre commune. Cette délibération d'ajustement permet principalement de régulariser les montants financiers d'opérations terminées ou en cours, ainsi qu'à inscrire des travaux sur les réseaux d'eau ou d'assainissement.

La liste des projets modifiés et nouveaux est jointe en annexe 2 à la présente délibération.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur juin 2026.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg joint en annexe de la présente délibération ;
Vu le tableau intitulé "Schiltigheim" joint en annexe et relatif aux projets sur la commune ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission de l'Aménagement du territoire et du Bureau municipal,

APPROUVE l'ajustement du programme 2026 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de l'Eurométropole (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) et sur le territoire communal de la Ville de Schiltigheim, tel que figurant dans le tableau en annexe de la présente délibération.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	33	
Contre	6	Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

Date de télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3619-DE-1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 26 juin 2026

Projets sur l'espace public :

- **Ajustement du programme 2026 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Eau et Assainissement et Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).**
- **Complément du programme 2026.**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Par délibération en date du 19 décembre 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait approuvé le programme 2026 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence : voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, les études de détail ou des aléas de chantier nécessitent de compléter le budget global. La conjoncture actuelle avec les différentes hausses de prix des matériaux et des énergies, nécessite également d'ajuster les montants de certaines opérations.

Par ailleurs, d'autres opérations, particulièrement en eau et assainissement, doivent être ajoutées suite à la dégradation de l'état d'entretien des équipements ou à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage.

De ce fait, il est proposé, par la présente délibération, d'adopter plusieurs ajustements à ce programme, **sans modification des crédits globaux de paiement y afférents**, car certaines opérations initialement prévues ont été reportées ou même annulées ou encore parce que le coût d'objectif d'autres opérations a été revu à la baisse.

La liste des projets modifiés et nouveaux est jointe en annexes :

Annexe 1 : liste des projets à Strasbourg

Annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain

Annexe 3 : liste des projets dans les communes

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur juin 2026.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
après en avoir délibéré
approuve*

- l'ajustement du programme 2026 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de l'Eurométropole (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement), tel que figurant sur les listes ci-annexées.

Annexe 1 : liste des projets à Strasbourg

Annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain

Annexe 3 : liste des projets dans les communes

Autorise

la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité » conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,

- à solliciter pour les projets eau et assainissement :

- l'occupation temporaire du terrain,

- l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol,

- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,

- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,

- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,

- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),

- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets.

décide

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2026 et suivants de l'Eurométropole, ainsi que sur les budgets de l'eau et de l'assainissement ou des crédits délégués par d'autres directions de l'Eurométropole de Strasbourg.

SCHILTIGHEIM

Opération	2023SCH06	SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux		1
Siteprojet	RUE PASTEUR						
<i>Tronçon/tranche</i>	4/4	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	730 000 €			<i>Crédits</i>	PPI DEPN	<i>Enprise en m2</i>	4 229
<i>Descriptif</i>	Phasage du projet suite à un aléas de chantier consécutif à une intervention antérieure du concessionnaire du réseau de chaleur.						TTC
<i>Voie & équipements</i>	Liaison cyclable			Travaux en profondeur			60 000 €
Total délibéré EMS							60 000 €

Opération	2022SCH05	SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux		2
Siteprojet	RUE DES PETITS-CHAMPS ET RUE NEUVE (60k€ en T2 et 120k€ en PPI DEPN)						
<i>Tronçon/tranche</i>	5/5	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	1 745 000 €			<i>Crédits</i>	T2 + PPI DEPN	<i>Enprise en m2</i>	5 700
<i>Descriptif</i>	Rue des petits champs : Prise en compte durant le chantier d'une hétérogénéisation de la rue.						TTC
<i>Voie & équipements</i>	Réaménagement			Travaux en profondeur			180 000 €
Total délibéré EMS							180 000 €

Opération	2025SCH05	SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux		3
Siteprojet	PROJET TACTIQUE CYCLABLE - ROUTE DE BISCHWILLER						
<i>Tronçon/tranche</i>	3/3	<i>Début</i>	Rue Saint-Charles	<i>Fin</i>	Rue des Vosges		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	770 000 €			<i>Crédits</i>	PPI DEPN	<i>Enprise en m2</i>	13 407
<i>Descriptif</i>	Aléa de chantier : besoin de signalisation complémentaire pour sécuriser l'environnement de chantier, de pose/repose de la déviation lors des travaux en route barrée et report de travaux,						TTC
<i>Voie & équipements</i>	Liaisons cyclables			Travaux en profondeur			20 000 €
Total délibéré EMS							20 000 €

Opération	2025SCH06	SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux		4
Siteprojet	PROJET TACTIQUE CYCLABLE - RUE DES CHASSEURS						
<i>Tronçon/tranche</i>	3/3	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	430 000 €			<i>Crédits</i>	PPI DEPN	<i>Enprise en m2</i>	7 628
<i>Descriptif</i>	Aléa de chantier, travaux supplémentaires : charge minérale sur chaussée, modification de signalisation.						TTC
<i>Voie & équipements</i>	Liaisons cyclables			Travaux en profondeur			30 000 €
Total délibéré EMS							30 000 €

Opération	2022SCH13	SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux		5
Siteprojet	RUE DE VENDENHEIM						
<i>Tronçon/tranche</i>	3/3	<i>Début</i>	Localisé	<i>Fin</i>	Localisé		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	235 000 €			<i>Crédits</i>	T13	<i>Enprise en m2</i>	1 326
<i>Descriptif</i>	Ovoïde à chemiser 900-600.						TTC
<i>Assainissement</i>	Réhabilitation			Travaux sans tranchée			60 000 €
Total délibéré EMS							60 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

**N° 2026DE093 - CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES GRAND EST - RAPPORT
D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTROLE COORDONNÉ DU PARC DES
EXPOSITIONS DE STRASBOURG**

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé ces derniers mois à un contrôle coordonné du Parc des expositions de Strasbourg, pour les exercices 2018 et suivants. Le rapport définitif peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-parc-des-expositions-de-strasbourg-bas-rhin>

Trois recommandations ont été formulées concernant l'Eurométropole, afin d'améliorer le suivi de la délégation de service public :

- Actualiser le compte d'exploitation prévisionnel à chaque conclusion d'un avenant qui modifie les caractéristiques du service attendu.
- Elargir le champ d'intervention des comités de suivi à l'examen des projets d'évolution du service et à l'évaluation de la qualité du service délégué, afin d'assurer les missions prévues à la convention.
- Renforcer les dispositifs permettant le suivi de la maintenance, conformément au contrat d'affermage.

Selon l'article L 243-8 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives que la Chambre régionale des comptes adresse au Président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre aux Maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le Maire de chaque commune au plus proche Conseil municipal et donne lieu à un débat.

Il appartient ainsi à la ville de Schiltigheim de prendre connaissance des observations définitives de la Chambre et de débattre de ce rapport.

Il appartient donc au Conseil municipal de Schiltigheim de débattre de ce rapport et de prendre acte des observations définitives de la Chambre.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-8 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Bureau municipal,

PREND ACTE de la communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est concernant le contrôle sur le Parc des Expositions de Strasbourg ;

APPROUVE le rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3599-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Communication au Conseil de l'Eurométropole de
Strasbourg
du vendredi 29 mai 2026

Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg, et le contrôle sur le Parc des Expositions de Strasbourg, et suivi des recommandations formulées dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg.

Numéro E-2026-473

1. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg, et le contrôle sur le Parc des Expositions de Strasbourg.

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé ces derniers mois à deux contrôles concernant l'Eurométropole de Strasbourg :

- *un contrôle coordonné sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg*, qui a porté sur les exercices 2021 et suivants, dont le rapport d'observations définitives est à présent communicable. Quatre bailleurs sociaux ont également été interrogés dans le cadre du contrôle : Habitation Moderne, Ophéa, le Foyer moderne de Schiltigheim et Alsace Habitat, ainsi que l'AREAL. Une seule recommandation a été formulée, à l'attention de l'Eurométropole, des bailleurs et de l'AREAL, relative à la réalisation d'une analyse partagée et approfondie des refus de logements sociaux et des besoins sociaux sur le territoire de l'Eurométropole ;
- *un contrôle coordonné du Parc des expositions de Strasbourg*, pour les exercices 2018 et suivants, dont le rapport d'observations définitives a été notifié le 13 avril dernier à la Présidente de l'Eurométropole. La SERS et Strasbourg Events ont également été interrogés dans le cadre de ce contrôle.
Trois recommandations ont été formulées concernant l'Eurométropole, afin d'améliorer le suivi de la délégation de service public :
 - actualiser le compte d'exploitation prévisionnel à chaque conclusion d'un avenant qui modifie les caractéristiques du service attendu ;
 - élargir le champ d'intervention des comités de suivi à l'examen des projets d'évolution du service et à l'évaluation de la qualité du service délégué, afin d'assurer les missions prévues à la convention ;
 - renforcer les dispositifs permettant le suivi de la maintenance, conformément au contrat d'affermage.

Selon l'article L 243-6 du code des juridictions financières, les rapports d'observations définitives sont communiqués par l'exécutif de l'EPCI à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Ils font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; ils sont joints à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donnent lieu à un débat.

Il appartient ainsi au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg de débattre de ces rapports et de prendre acte des observations définitives de la Chambre.

2. Suivi des recommandations formulées par la Chambre dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg.

Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé courant 2024 à un contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2019 et suivants, dont le rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole lors de sa séance du 7 février 2025.

Dans ce rapport, la Chambre relève les principaux points suivants :

- une situation financière équilibrée, des orientations pluriannuelles à revoir pour préserver des marges de manœuvre à moyen terme ;
- une intégration financière et fonctionnelle de l'Eurométropole et de la ville-centre qui peut être encore rationalisée, notamment via l'adoption d'un règlement des fonds de concours ;
- un revirement de la stratégie des ressources humaines à partir de 2021 ;
- un patrimoine dégradé qui appelle des investissements importants ;
- une stratégie de gestion des zones d'activité économique à formaliser pour répondre au défi de la raréfaction du foncier ;
- des services de l'eau potable et de l'assainissement performants disposant de moyens à mettre davantage à contribution pour préserver la ressource en eau.

A l'issue de ce contrôle ont été formulés trois recommandations :

- adopter à l'occasion de la révision de leurs modalités d'attribution un règlement des fonds de concours.
- clarifier les modalités de partage des coûts de fonctionnement du cabinet mutualisé.
- mettre en cohérence la programmation financière pluriannuelle présentée au débat d'orientations budgétaires avec le plan pluriannuel d'investissement et les orientations de la loi de programmation des finances publiques.

et cinq rappels du droit :

- conformément à l'article 2-3 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, systématiser la procédure permettant de vérifier le caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire avant de recruter un agent non titulaire sur un emploi permanent,
- conformément à l'article L. 714-4 du CGFP, compléter les délibérations relatives au régime indemnitaire pour préciser les modalités de versement de l'ensemble des indemnités versées, notamment l'indemnité « IFSE complémentaire »,
- conformément à l'article L. 714-5 du CGFP, établir pour tous les agents un dispositif de rémunération indemnitaire prenant en compte leur engagement professionnel,
- conformément à l'article L. 2221-14 du CGCT, doter la régie d'un conseil d'exploitation propre aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- conformément à l'article R. 761-5 du code de commerce, présenter au conseil métropolitain le rapport annuel du gestionnaire du marché d'intérêt national de Strasbourg.

Onze observations ont été retenues en complément.

Sur l'ensemble de ces rappels du droit, recommandations et observations, à ce jour, :

- 47 % sont totalement mis en œuvre,
- 26 % sont en cours de mise en œuvre,

- 26% sont partiellement mises en œuvre.

PROJET

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	37	39

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET, Mme Nadia KECHID, M. Benoît STEFFANUS, Mme Alice RENAULT, M. Julien HÉLARY, Mme Maïté ELIA, M. Hervé ROQUEPLAN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Julien RATCLIFFE, Mme Marie-Jeanne STEFF, Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Danielle DAMBACH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Sonia BOLI, M. Olivier LEGRAS, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Selim ULU, M. Jean-Christophe EBER, M. Julien HOFSTETTER, M. Michaël NGUYEN, M. Mickaël SAHLING, M. Bastien BARBERIO, Mme Shéhrazade BOUYAHIA, Mme Bénédicte MATZ, Mme Elisabeth HELLENBRAND, M. Nicolas WREDE, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Raphaël HYVERNAUD, Mme Alyson ANDRUETTE, M. Martin HENRY, M. Gwenaël JAOUEN, Mme Marie-Thérèse FRENO, Mme Frédérique LAAS.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nadine HERMOSO par M. Julien HOFSTETTER, M. Marc BAADER par Mme Marie-Thérèse FRENO.

Secrétaire de séance : Shéhrazade BOUYAHIA

N° 2026DE094 - LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 MARS 2026

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Première Adjointe

En vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à Madame la Maire par une délibération en date du 28 mars 2026.

L'article L.2122-23 du code précité dispose que Madame la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal.

Les décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont listées en annexe.

La communication suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2026.*

*Considérant que le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à Madame la Maire ;
Considérant que Madame la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ;*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau municipal,

PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et citées en annexe.

Prend acte

Date de
télétransmission : 25 juin 2026
Date de retour de l'acte : 25 juin 2026
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20260623-3532-DE-
1-1

SCHILTIGHEIM, le 23 juin 2026

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Maire



Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 28 mars 2026

N° décision	Date	Désignation
2026DEC051	20.04.2026	Contrat entre MONTIS 24 et la commune prévoyant la représentation du concert de Grégory Ott Trio à la Briqueterie
2026DEC053	29.04.2026	Contrat entre L'ASSOCIATION PRATIQUE et la commune prévoyant deux représentations du spectacle « Le Chat » au Brassin
2026DEC054	29.04.2026	Contrat entre ACT2 et la commune prévoyant trois représentations du spectacle « Le Mensonge » à la Briqueterie
2026DEC055	30.04.2026	Contrat entre L'association OSCAL et la commune prévoyant la location du Brassin
2026DEC056	04.05.2026	Convention avec « l'orchestre Allons danser ! » pour la fête de la musique le 24 juin 2026 et la guinguette d'été le jeudi 16 juillet 2026
2026DEC052	11.05.2026	Autorisation de passation de marchés publics – Lancement des marchés publics suivants: Fourniture de matériels d'éclairage public (procédure formalisée) ; Achat de matériels et consommables informatiques (procédure formalisée) ; Remplacement de la console son du Cheval Blanc (procédure adaptée) ; Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipements de protection individuelle pour les agents (procédure formalisée)
2026DEC060	21.05.2026	Contrat entre ARTENREEL SPECTACLE et la commune prévoyant trois représentations du spectacle « Une plume d'oiseau bleu » au Brassin
2026DEC061	27.05.2026	Contrat entre Amandine PIU et la COMMUNE DE SCHILTIGHEIM, prévoyant la réalisation du visuel de l'affiche et des éléments de communication de « Schilick on Carnet 2026 », Salon de l'illustration et du Livre de Jeunesse de Schiltigheim
2026DEC062	02.06.2026	Révision des tarifs de l'école des Arts à compter du 1 ^{er} septembre 2026.

I – Marchés publics de fournitures et services passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique

A) Inférieurs à 40 000.00 € HT

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Exploitation d'une machine à affranchir	/	/	LA POSTE 44 boulevard de Vaugirard 75757 PARIS	71 200 €	Durée indéterminée

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Abonnement annuel FLEXIGO	/	/	LA POSTE 44 boulevard de Vaugirard 75757 PARIS	99 €	1 an

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Location d'une machine à affranchir	/	/	PITNEY BOWES 9 rue Paul Lafargue 93456 LA PLAINE SAINT DENIS	1 600 €	5 ans

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Abonnement WIFI Mairie	/	/	ACESI 8b rue Icare 67960 ENTZHEIM	3 850 €	1 an

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Maintenance et support technique des équipements informatiques HPE	/	/	ACESI 8b rue Icare 67960 ENTZHEIM	1 733 €	1 an

B) Supérieurs à 40 000.00 € HT : Sans objet

II – Marchés publics de travaux passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique : Sans objet

III – Prestations modificatives & avenants :

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°23027-10/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
Construction du nouveau Groupe scolaire Victor Hugo	10	Cloisons – Doublage – Faux plafonds	REATECH SARL 3 rue du Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	Prestations supplémentaires	553 750 €	9 146,65 €	578 420,30 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°23027-21/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
	21	Installation sanitaire	ETS HOULLE SAS 10 rue des Frères Lumières 572026 SARREGUEMINES	Prestations supplémentaires	531 798 €	2 253 €	520 481 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°25029-17/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
Construction d'une Maison de la Petite Enfance	17	Terrassements – Assainissement – Dépollution	GCM Route d'Obermodern 67330 BOUXWILLER	Prestations supplémentaires	Mini : 100 000 € Maxi : 400 000 €	/	/
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°24031-08/05	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 rue de la Gare 67330 DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	Modifications diverses en plus-values et moins-values	93 333,25 €	- 3 359 €	98 476,03 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°24042/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
Réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture terrasse du gymnase Leclerc	/	/	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – LMA pôle LAN 1 rue Pierre et Marie Curie 67540 OSTWALD	Prestations supplémentaires	74 931,48 €	1 000 €	75 931,48 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°23037-20/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
Construction du nouveau Groupe scolaire Victor Hugo	20	Equipement pédagogique numérique	HIATUSS SARL 463 rue Pierre et Marie Curie 54710 LUDRES	Prestations modificatives	82 566,04 €	4 165 €	85 861,62 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°23037-15/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
Construction du nouveau Groupe scolaire Victor Hugo	15	Carrelages et faïences	SCE CARRELARGE EURL 18 rue du Maréchal Lefebvre 67100 STRASBOURG	Prestations supplémentaires	86 262,20 €	3 476,25 €	89 738,45 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°23027-21/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
	21	Installation sanitaire	ETS HOULLE SAS 10 rue des Frères Lumières 572026 SARREGUEMINES	Prestations supplémentaires	531 798 €	1 573 €	522 054 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°24003/13	Montant initial HT du contrat	Montant HT des prestations modificatives	Nouveau montant HT du contrat
Location, livraison et installation de matériel son, lumière et vidéo pour l'organisation de la saison culturelle	/	/	LAGOONA 13 rue Vauban 67450 MUNDOLSHEIM	Ajout de prestations au BPU	Mini : 10 000 € Maxi : 40 000 €	/	/